BULLETIN

DE LA

SOCIÉTÉ ARCHÉOLOGIQUE

DU FINISTÈRE

TOME LXXXVI

1960

BREST

Imprimerie du *Télégramme*, 25, rue Jean-Macé

1961

PROCÈS-VERBAUX

SÉANCE DU 28 JANVIER 1960

Présidence de M. L. OGÈS, Président

En ouvrant la séance, le Président fait part du décès de M. le chanoine Guéguen, vice-président honoraire de la Société, ancien recteur du Folgoët, décédé le 18 janvier à la Maison Saint-Joseph à Saint-Pol-de-Léon.

Il retrace la carrière du défunt et énumère ses travaux. Né le 17 octobre 1877 à Guipavas, ordonné prêtre en 1902, le chanoine Guéguen fut successivement professeur à Saint-Yves de Quimper, vicaire à Port-Launay, recteur de Lanneufret et du Folgoët. Il laisse le souvenir d'un homme très cultivé. D'une grande amabilité, d'un abord simple, souriant, plein d'esprit, il se dévoua sans compter dans tous les postes qu'il a tenus.

C'est le chanoine Guéguen qui a créé le musée du Folgoët.

Il écrivit par ailleurs de nombreux articles dans le Bulletin de la Société, particulièrement sur la bibliothèque de Kerdanet à Lesneven.

En lui, la Société archéologique perd l'un de ses collaborateurs les plus fidèles.

Après la lecture et l'adoption du procès-verbal de la dernière séance, plusieurs nouveaux membres sont admis dans la Société. Ce sont : MM. Robert Goachet, expert-foncier à Lanildut, présenté par MM. le Docteur Dujardin et Georges Thomas; l'abbé Roger Gar-

rec, professeur au collège de Lesneven, présenté par MM. le chanoine Thomas et Daniel Bernard; Albert Coïc, ingénieur agronome à Pouldreuzic, présenté par MM. Trépos et Le Bihan; Paul Kerbourch, représentant de commerce à Quimper; Le Goaziou, libraire à Morlaix; Jean Taro, 29, rue du Clos à Paris (xx^{e}); Albert Inizan, 68, avenue des Gobelins à Paris, tous présentés par MM. Ogès et Le Bihan; Mlle Arvor, commerçante à Douarnenez, présentée par MM. Ogès et Tanneau.

M. Ogès relate sa visite, en compagnie du Docteur Salomon, à la crèche de Noël de Port-Launay, unique en Bretagne par son ancienneté et son originalité. Elle date de 1853 et comprend une trentaine de personnages portant les costumes bretons de l'époque, représentant divers terroirs.

Chaque famille de Port-Launay a offert l'un des personnages qui gravitent autour de l'Enfant-Jésus. Les costumes de tous ces Bretons présents à la Nativité ont été réalisés avec beaucoup de soin et d'exactitude.

M. A. Le Bihan présente la suite de son étude sur les Préfets du Finistère. Ce mémoire sera publié dans le prochain Bulletin.

M. Mellaza signale deux cas étonnants de longévité, relevés par lui dans les registres de sépulture de Plouarzel : Françoise Cariou, « âgée d'environ 110 ans », décédée le 28 octobre 1694, et Jean Le Bulyer, « âgé de 106 ans environ », qui « trépassa le treiziesme jour du mois de mars de l'année mil six cent septante... ».

Le Président présente « Qu'as-tu vu en chemin ? », dix-huitième et dernier volume de la collection des

romans d'histoire de France, par Auguste Dupouy et Henri Dupuy-Mazuel.

Le Trésorier, M. Le Bihan, analyse la situation financière de la Société, qui révèle une trésorerie saine. Des félicitations lui sont votées pour son dévouement et sa bonne gestion.

La séance est levée à 16 heures.

Le Secrétaire, *Le Président,*

Y. TANNEAU. L. OGÈS.

Annexe au procès-verbal.

ERRATA AU TABLEAU DE LA PAGE 75 DU BULLETIN DE 1957.

Catégories	Nombre	Non-assermentés	Assermentés	
			Rétractés	Non-rétractés
.....	.....	.....	.....	.....
.....	.....	.....	.....	.....
Recteurs	inchangé	89	10	38
.....	.....	.....	.....	.....
.....	.....	.....	.....	.....
Totaux	inchangés	353	20	21

Ces rectifications auraient dû être insérées en 1958 ou 1959; des circonstances imprévues en ont retardé la publication.

Avec la présente et dernière statistique, nous possédons désormais les chiffres définitifs et indiscutables des jureurs et des non-jureurs des deux clergés du département du Finistère.

La statistique concernant le clergé régulier avait paru dans notre Bulletin en 1938; celle du clergé séculier des diocèses de Léon, de Tréguier et de Dol, dans le Bulletin diocésain d'histoire et d'archéologie en 1941.

Séance du 25 Février 1960

Présidence de M. le Chanoine NEDELEC, Vice-Président

Après la lecture et l'adoption du procès-verbal de la dernière séance, cinq nouveaux membres sont admis dans la Société : MM. Jean Le Nivès, docteur en droit, notaire à Douarnenez; Michel Duval, docteur en droit, attaché au C.N.R.S. à Rennes; Eugène Moysan, armateur au Guilvinec, tous trois présentés par MM. Ogès et Tanneau; Mme Pérennès, agent d'affaires, et Mlle Vacossin, employée des Contributions Indirectes à Quimper, présentées par MM. Ogès et Le Bihan.

M. Le Bihan continue la relation de ses consciencieuses recherches sur la carrière des préfets du Finistère.

M. Tanneau donne lecture de quelques passages de son mémoire sur « Les meubles et la garde-robe d'une famille noble aux XVII^e^ et XVIII^e^ siècles », mémoire publié dans le dernier Bulletin.

Le Président signale l'intérêt du volume de Mémoires de la Société d'Histoire et d'Archéologie de Bretagne, et particulièrement d'une étude de M. Couffon sur le trop fameux Guy Eder de La Fontenelle.

Il semble, d'après les documents inédits analysés par l'auteur, que le célèbre chef de bandes n'ait pas toujours été le « véritable tigre » stigmatisé par son contemporain le chanoine Moreau.

Mme de Pourtalès déplore très vivement le dédain et l'oubli professés, dans de nombreuses paroisses cornouaillaises, à l'égard des cantiques bretons. Elle se plaît à souligner la beauté de ces pieux chants populaires, la richesse de leurs rimes et leur expression de ferveur profonde et demande que cet élément précieux de notre patrimoine culturel ne soit pas relégué dans le domaine des souvenirs.

M. le chanoine Nédélec présente un remarquable ouvrage de statistique sur l'évolution démographique et économique du Finistère depuis environ un siècle, ouvrage publié par le Secrétariat social à Quimper.

Après délibération, il est décidé de distribuer en supplément au volume de Mémoires de la Société, l'important travail de M. Couffon sur la sculpture en kersanton, travail qui concerne essentiellement le Finistère.

La séance est levée à 16 heures.

Le Secrétaire : *Le Vice-Président,*

Y. TANNEAU. Chanoine NÉDÉLEC.

Annexe au procès-verbal.

LES CANTIQUES BRETONS

Nous nous permettons d'attirer l'attention de la Société Archéologique sur un sujet qui sort quelque peu de ses activités habituelles mais en faveur duquel son autorité pourrait engager une action efficace.

Il s'agit de la disparition de la musique populaire bretonne et en particulier des cantiques bretons.

Ceux-ci constituent un trésor musical inestimable et sans équivalent dans le folklore populaire français.

On peut se référer à ce sujet à la préface de l'ouvrage de Bourgault-Ducoudray : « Recueil des mélodies populaires de Basse-Bretagne », paru en 1885, mais dont l'érudition fait autorité. Outre de savantes considérations sur les modes diatoniques grecs, qui se retrouvent dans les chants bretons, et sur la riche variété de leurs rythmes, voici ce que dit Bourgault-Ducoudray :

« Parmi les différentes classes de chants que j'ai « citées, il en est une qui mérite une mention spé- « ciale, car elle contient une mine inépuisable de tré- « sors mélodiques, c'est celle des chansons populai- « res religieuses ou cantiques... En général, en Fran- « ce, nous ne sommes pas très bien partagés sous « le rapport des cantiques... C'est le contraire en « Bretagne; les beaux cantiques y abondent et les « mauvais y sont fort rares. Rien n'égale la simpli- « cité, l'expression de ferveur profonde, l'élévation « et la force de ces mélodies, qui toutes ont une con- « venance admirable avec les sentiments qu'elles ont « mission d'exprimer. »

Or, ce trésor musical est en train de disparaître complètement. Dans dix ans personne ne le connaîtra plus. On chante de moins en moins de cantiques bretons dans nos églises. Ils sont remplacés par de plates niaiseries ou, ce qui est pire, par de prétentieuses proses plus ou moins rythmées, qui offensent à la fois la langue française et le goût musical.

Dans certaines paroisses, on a conservé quelques airs bretons, mais en y adaptant des paroles françaises qui en faussent la cadence et l'accent.

Ne pourrait-on attirer l'attention des autorités religieuses sur ce lamentable abandon d'une de nos richesses nationales qu'il serait encore temps de sauvegarder ?

Qu'on ne vienne pas dire que les jeunes générations ne comprennent plus le breton; il n'est pas difficile de leur traduire la signification d'un texte, toujours très simple.

Alors que l'on réagit — avec plus ou moins de goût — dans la plupart de nos églises bretonnes, contre le style dit « Saint-Sulpice », on l'y réintroduit sous une de ses pires formes, la forme musicale.

Le point de vue touristique n'est pas à dédaigner. On dépense beaucoup d'argent en manifestations folkloriques; croit-on que les nombreux estivants qui se pressent aux messes de nos stations balnéaires ne seraient pas intéressés par l'audition de mélodies typiquement locales et qu'ils n'auraient jamais l'occasion d'entendre ailleurs ?

Nous voulons espérer que notre clergé, dont on connaît l'attachement aux antiquités bretonnes, ne restera pas indifférent à ces quelques considérations.

Nous voudrions surtout que ce cri d'alarme soit

entendu des autorités ecclésiastiques du diocèse, seules qualifiées pour remédier à un abandon si préjudiciable à l'art breton — et français.

S. P.

Séance du 31 Mars 1960

Présidence de M. L. OGÈS, Président

Après la lecture et l'adoption du dernier procès-verbal, huit nouveaux membres sont admis dans la Société au cours de cette séance, tenue dans une salle des Archives départementales. Ce sont : MM. Pierre Lemoine, architecte à Quimper, présenté par MM. Queinnec et Charpy; André Chaussepied, architecte à Quimper, présenté par MM. Ogès et Le Bihan; Hervé Goubin, notaire à Fouesnant, présenté par les mêmes; Pierre Toulhoat, maître-verrier et céramiste à Kéraluc, en Quimper; l'abbé Priol, vicaire à Châteaulin, présentés tous deux par MM. Séité et Le Bihan; Anthony, Chef du Contentieux à l'Office central à Quimper, présenté par MM. Kéraval et Ogès; Eugène Le Louargant, assureur-conseil à Kerfeunteun-Quimper, présenté par MM. Dirou et Ogès; Pierre Cotonéa, agent des P.T.T. à Pont-Croix, présenté par MM. Pennamen et Floc'h.

Le Président fait part du décès de notre confrère M. le Docteur Emmanuel Pouliquen, éminent cardiologue, récemment décédé à Landerneau.

Après la publication dans le journal « Le Télégramme » d'une précieuse et importante étude sur l'instruction du peuple en Basse-Bretagne, par M. L.

Ogès, M. Charpy, Directeur des Services d'archives et bibliothécaire de la Société, a eu l'heureuse idée d'exposer un ensemble de documents anciens qui, sous le titre : « Ecoles et collèges de nos Pères », constitue une intéressante rétrospective de l'histoire de l'instruction dans notre département.

M. Charpy présente et commente cette exposition où figurent des documents de valeur, telle la supplique adressée en 1611 à Louis XIII, pour demander la création d'un collège à Quimper, et revêtue de 150 signatures de bourgeois, de quelques nobles et des membres du Chapître.

M. Hamon communique la suite de ses recherches sur le Collège de Cornouaille à Paris. Cette étude sera publiée dans le Bulletin.

M. Gaignaison, 1, Villa Niel à Paris, a adressé une cinquantaine de photographies de croix placées dans les carrefours ou en bordure des routes, en suggérant le classement des spécimens les plus intéressants, en vue de leur conservation.

Le Président signale deux articles publiés dans le « Fureteur médical » par notre Confrère G.-G. Toudouze, et relatifs au pourpoint de Charles de Blois, actuellement conservé au Musée de Lyon.

Il souligne la difficulté pour la Bretagne de revendiquer ce précieux vêtement que portait le prétendant au duché de Bretagne lorsqu'il fut tué à la bataille d'Auray en 1364. M. Quiniou, Conservateur des musées de Quimper, rappelle d'ailleurs que la loi interdit de telles cessions.

M. Tanneau présente quelques vieux documents, entre autres une commission de capitaine d'une compagnie de milice garde-côte au fils du seigneur de

Lestrédiagat, en Treffiagat. Ce parchemin, daté de 1710 et scellé du grand sceau de cire jaune, est signé par Louis XIV et contresigné par le Chancelier Phélypeaux.

Mme Loxq fait circuler deux objets gallo-romains, découverts à proximité du manoir de Lanarvan, en Mahalon : un petit personnage en bronze, très fruste et difficilement identifiable, et un objet également en bronze, rappelant étrangement les lardoires des ménagères.

Le Président, après avoir tracé les grandes lignes des prochaines excursions, présente deux romans dus à des sociétaires : l'un intitulé « Et sur cette pierre... », du Docteur Desse; l'autre « Dieu renverse les temples », de M. Sicard.

La séance est levée à 16 heures.

Le Secrétaire, *Le Président,*

Yves TANNEAU. Louis OGÈS.

SÉANCE DU 28 AVRIL 1960

Présidence de M. L. OGÈS, Président

Après la lecture et l'adoption du procès-verbal de la dernière séance, huit nouveaux membres sont admis dans la Société.

Ce sont MM. François Halna du Frétay, ancien sénateur, manoir de Kerlouarnec, Ploaré-Douarnenez, présenté par MM. Ogès et Tanneau; Friant, inspecteur central en retraite des P.T.T., de Quimper, présenté par Mmes Le Reste et Guernallec; le baron de Mauny,

Président de la section d'Histoire et d'Archéologie de l'Association bretonne, rue de Pologne à Saint-Germain-en-Laye (S.-et-O.), présenté par MM. Charpy et Ogès; François Cojean, directeur du lycée de Châteaulin et Miossec, professeur au lycée de Quimper, présentés tous deux par MM. Ogès et Le Bihan; Philippe, docteur en médecine à Douarnenez, présenté par MM. Séité et Le Bihan; Pierre Bodénan, verger Saint-Yves à Quimper, présenté par MM. Le Bihan et Glorennec; Mlle Suzanne Vally, professeur au lycée Brizeux à Quimper, présentée par Mlle Selle et M. Ogès.

Le Président donne lecture d'une étude de M. de Sagazan sur l'identification des noms de lieux portés sur la table de Peutinger.

Cette table ou carte reproduit les routes militaires du Bas-Empire romain. Elle a été conçue sous l'empereur Théodose et porte le nom de l'antiquaire allemand qui en était le possesseur au début du XVI^e^ siècle.

C'est un monument précieux de la géographie ancienne mais son impression a donné matière à de nombreuses controverses.

Plaçant Duretie à Duret à 2 kilomètres au Nord d'Herbignac (L.-A.), et Sulis à Saint-Sulan, au-delà d'Hennebont, M. de Sagazan pense que l'identification de Gésocribate avec Brest ne saurait être retenue, et il situerait à Pont-Aven le « Vindana Portus » de la carte.

Après la suite de l'exposé de M. Hamon sur l'importante étude qu'il consacre au Collège de Cornouaille à Paris au XVII^e^ siècle, M. le chanoine Nédélec commente la liste des ouvrages de la bibliothèque de Mes-

sire Jean Beaujouan, seigneur de Kerminizic (évêché de Vannes), procureur du Roi à Quimper de 1607 à 1639. Cette liste est extraite de l'inventaire dressé à Quimper en 1640, quelque temps après le décès de ce personnage.

Ce document, qui ne manque pas d'intérêt, est conservé dans le chartrier de Lestrédiagat et sera publié dans le prochain volume de Mémoires de la Société.

Le Docteur Desse signale la présence, au cimetière de Locronan, d'une tombe élevée à la mémoire du célèbre chirurgien Louis-Jacques Bégin, né à Liége en 1793, mort à Locronan le 13 avril 1859, et dont le nom a été donné à l'hôpital militaire de Vincennes.

Après avoir fait les campagnes de Russie, d'Allemagne et de France, il fit un cours de médecine opératoire à Strasbourg et au Val-de-Grâce. Il traita surtout de l'hygiène militaire et des blessures par armes de guerre. Ses leçons avaient pour but le bien-être et la santé des soldats.

Il a écrit de nombreux ouvrages médicaux qui faisaient autorité en son temps. Il était membre des Académies de Médecine de Paris, de Liége, etc... Il mourut à Locronan d'une attaque d'apoplexie le 13 avril 1859.

Parmi les tombes du cimetière de Locronan, une épaisse dalle d'ardoise porte l'inscription suivante:

« L.-J. Bégin, membre du Corps de Santé des Armées, Commandeur de la Légion d'Honneur, né le 2 novembre 1793, mort le 13 avril 1859. »

M. Charpy, directeur des Archives Départementales, présente les « Mémoires du chanoine Jean Moreau sur les guerres de la Ligue en Bretagne », nouvelle édition enrichie de précieuses annotations par

le regretté Henri Waquet, correspondant de l'Institut et ancien président de la Société, et d'un index alphabétique dû au dévouement de M. Charpy lui-même.

Cette réédition, réalisée grâce au concours du C.N.R.S. et du Conseil Général du Finistère, est un ultime hommage à la mémoire de M. Waquet, qui fut l'un des « meilleurs ouvriers » de l'histoire de Bretagne.

Témoignage remarquable d'une époque troublée et fertile en événements dramatiques, les Mémoires du chanoine Moreau, d'une lecture savoureuse et passionnante, restent une œuvre capitale pour la connaissance de la Bretagne à la fin du XVI^e^ siècle.

M. Tanneau donne communication de « Lettres de chevalier de Saint-Michel » (1628), délivrées et signées par le roi Louis XIII au bénéfice de Messire Jehan du Haffont, chevalier, seigneur de Lestrédiagat, en Treffiagat.

Ce document est publié en annexe au procès-verval.

La séance est levée à 16 h. 30.

Le Secrétaire, *Le Président,*

Y. TANNEAU. L. OGÈS.

ANNEXE AU PROCES-VERBAL

(Documents inédits)

Lettres de Chevalier de Saint-Michel (1628) *en faveur de Jehan du Haffont* (*Instructions*)

« Monsr. le duc de Montbazon, pair et grand veneur de France, chevalier des ordres du roy, Coner.

(conseiller) en son conseil d'estat, Cappne. (capitaine) et gouverneur des villes et chau. (château) de Nantes et son lieutenant général au gouvernement de l'évesché et comté dud. (it) lieu, envoyera à Jehan du Haffont sr. (sieur) de Lestrydiagat (en Tréffiagat) la lettre que Sa Maté. (Majesté) luy escrit, par laquelle il sçaura que pour ses vertus, mérites et vaillances il a esté choisy et esleu par le Roy, chef et Souverain de l'ordre de luy, pour y estre associé et s'il accepte lade. (dite) eslection, luy fera sçavoir le lieu où ilz se pourront trouver ensemble,

« Où estant ledict Sr. duc de Montbazon luy fera entendre et déclarera plus amplement lade. (dite) eslection et que ce qui a meu ledict seigneur souverain de l'appeler à lad. compagnée, a esté la grande renommée de ses vertus et mérites esquels lad. compagnée espère qu'il persévèrera et les augmentera à l'honneur de l'ordre et à sa plus grande recommandation et louange.

« Ce faict ilz iront ensemble à la plus prochaine église et après y avoir ouy la messe, se mettra ledict du Haffont à genoux et devant ledict Sr. de Montbazon promettra et jurera en ses mains par sa foy et sur son honneur, ses mains touchant les Sts Evangilles ce qui ensuict:

« Vous jurez à Dieu le créateur et sur la part que vous prétendez en paradis que de tout vre. (votre) pouvoir vous ayderez à garder et déffendre les grandeurs et droictz de la couronne et Maté. Royalle et l'auctorité du Souverain de l'ordre et ses successeurs souverains tant que vous vivrez et serez d'iceluy et vous emploierez pareillement à maintenir ledict estat et ordre en honneur et mettrez pleine de l'aug-

menter sans le souffrir descheoir et amoindrir tant que vous pourrez y remédier et pourveoir; s'il advenoit (ce que Dieu ne veuille) qu'il se trouvast en vous aulcune faulte pour laquelle selon les coustumes de l'ordre vous en fussiez privé, sommé et requis en rendre le collier, vous en ce cas le renvoyerez au Roy souverain ou au trésorier dudt. (dit) ordre, sans jamais après lad. sommation porter led. collier, que vous porterez patiemment et accomplirez toutes les peines, corrections et punitions qui pour ce ou aultre moindre cas vous pourroient estre enjoinctes et ordonnées sans avoir ny porter à l'occasion de ce, aucune hayne, malveillance ou rancune envers ledict souverain, frères compagnons et officiers de l'ordre, que de tout Vre. pouvoir vous accomplirez tous les statutz poinctz articles et ordonnances d'iceluy et promettez et jurez en général tout ainsy que sy particulièrement et sur chacun poinct vous en aurez faict le serment.

« Ce faict ledict Sr. de Montbazon prandra le collier dudt. ordre et le mettra au col dudt. du Haffont, luy disant l'ordre vous reçoyt en son aimable compagnée et en signe de ce, vous donne ce présent collier.

« Dieu veuille que vous le puissiez longuement porter à sa louange et servie, à l'augmentation de sa Ste. église, acroissement et honneur de l'ordre et de vos mérites et bonne renommée, Au nom du Père et du Filz et du benoist St. Esprit, en quoy ledict du Haffont respondra Dieu m'en face la grace et le baisera en signe d'amour perpétuelle.

« Retirera ledict Sr. duc de Montbazon acte dudict du Haffont de l'acceptaon. (tion) dudt. ordre signé de son seing et scellé de ses armes lequel il envoyera

après au Roy souverain ou au chancelier ou Secrét. (aire) dudt. ordre.

« Faict au Camp devant la Rochelle le 6e jour de May mil six cents vingt huict.

Signé: LOUIS. »

Contresigné : illisible.

(Extrait du chartrier du manoir de Lestrédiagat, en Treffiagat. Collationné à l'original: Y. TANNEAU.)

SÉANCE DU 25 MAI 1960

Présidence de M. L. OGÈS, Président

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté sans observation.

Le Président déplore le décès d'une sociétaire : Mlle Marchaland, directrice d'école au Guilvinec.

Six nouveaux membres sont admis dans la Société : Mme Clotilde Bauguion, femme de Lettres, présentée par Mlle Selle et M. Ogès; M. Xavier Trellu, député du Finistère, présenté par MM. Ogès et Tanneau; M. le docteur Georges Blum, à Plozévet; M. Henri Rageon, percepteur à Plogastel-Saint-Germain; Mlle Marie-Christine Le Gigan, à Saint-Quijeau, Carhaix, et Mme Ollivier, commerçante, rue Sainte-Thérèse, à Quimper, tous les quatre présentés par MM. Ogès et Le Bihan.

Les membres de la Société se félicitent du succès de l'excursion du 15 mai et le président se fait leur

interprète en soulignant l'accueil aimable et souvent érudit des recteurs et personnalités locales.

Le président précise que l'acte de décès de Louis-Jacques Bégin se trouve bien à Locronan où il est décédé le 13 avril 1859; ceci infirme les affirmations de tous les dictionnaires qui font mourir l'illustre chirurgien à Paris. Bégin est né à Liége d'un père français émigré; veuf, il se remaria à une demoiselle de Locronan et mourut d'une attaque de paralysie.

A Lesconil se trouvait un menhir que la mer entourait à chaque marée; la Société déplore que la municipalité ait réalisé par chargement un jardin à cet emplacement qui sera cependant signalé. Ce menhir et d'autres du même genre, notamment dans les environs de Pont-l'Abbé, sont des preuves de l'affaissement des rivages de Cornouaille.

Le président communique une lettre de M. Guégan, de Bonneval (Eure-et-Loir), signalant que le Bulletin de la Société Archéologique d'Eure-et-Loir contient une étude très détaillée sur un Finistérien du XVII^e^ siècle, qui a laissé de nombreuses œuvres sculpturales en Beauce. Il s'agit de Charles Roscoët, né à Kernével, sculpteur itinérant, qui travailla à embellir de nombreuses églises dans la région de Brou et de Bonneval. Nombre de ses œuvres sont classées parmi les monuments historiques. En octobre 1955, une communication sur Charles Roscoët fut faite à notre Société.

M. Quiniou, conservateur du Musée Breton, remercie la Société Archéologique pour le don des pièces sculptées qui se trouvaient au cimetière de Kerfeunteun.

M. Ogès présente le dernier ouvrage de M. Henri Waquet: « L'Art Breton », troisième édition entièrement refondue, illustrée de 284 photographies groupées commodément au début de chaque chapitre. Notre Art breton est un art paysan. M. Waquet étudie non seulement les églises et leurs annexes, les châteaux et les manoirs, mais aussi le mobilier, la céramique et les costumes. C'est un ouvrage remarquable. M. Ogès signale également l'intérêt d'une plaquette consacrée aux journées du petit pois et du haricot vert, éditée par les Services de l'Agriculture.

Le président donne ensuite lecture d'une très intéressante et très vivante étude de M. Gargadennec intitulée « Promenade dans le passé des foires de Pont-Croix ». Cette étude fourmille de détails évocateurs et permet de saisir la vie économique d'une de ces nombreuses villes des fonds d'estuaires, dont l'importance tenait beaucoup à ses artisans et à ses marchands. Pont-Croix possédait 24 foires par an, toutes très importantes: la foire des Iliens en septembre, la foire des Gages, la foire des Gras... Les affaires commençaient vers une heure de l'après-midi et se poursuivaient souvent tard à la lueur des bougies; en 1848, on déplore l'existence des « marchands de cheveux » qui achetaient aux filles du pays leurs belles chevelures en échange de quelques mouchoirs; en l'an XI, on ne connaissait pas encore l'existence de l'hectolitre. De même que pour la Troménie, les vieilles statues attendaient sur les routes qui mènent aux foires, les passants et leurs oboles. Cette étude de M. Gargadennec, qui suscita une vif intérêt de la part des assistants, sera publiée dans le prochain bulletin.

L'emplacement des agglomérations gallo-romaines

fait l'objet d'un nouvel échange de vue à propos d'une lettre de M. de Sagazan qui place la capitale des Osismii à Brest, qui aurait d'après lui été ville épiscopale avant Saint-Pol.

M. Floch déplore que la prononciation des noms de personnes et de lieux ait été altérée en Bretagne.

M. Hamon poursuit sa minutieuse étude sur le collège de Cornouaille et entretient la Société des procureurs et principaux de ce collège et de leurs difficultés de gestion de 1703 à 1762.

La séance est levée à 16 h. 30.

Pour le Secrétaire, *Le Président,*

J. CHARPY. L. OGÈS.

SÉANCE DU 30 JUIN 1960

Présidence de M. le Chanoine NEDELEC, Vice-Président

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté sans observation. Cinq nouveaux membres sont admis dans la Société: MM. Jehan Bazin, commissaire général de la Marine, de Landerneau; Le Moniès de Sagazan, manoir de Pennanrue, à Landerneau, présentés par MM. Ogès et Charpy; le commandant Jean-Herlé Quélennec, Prat-Maria, Quimper, présenté par MM. Ogès et Le Bihan; Roger Pothier, secrétaire administratif à Quimper, présenté par MM. Le Bihan et Glorennec; Mlle Paulette Der-

rien, de Quimper, présentée par MM. Charpy et Le Bihan.

Le président donne lecture d'une lettre fort intéressante conservée dans les documents de famille de Me Crouan, notaire à Quéménéven et président du Conseil général du Finistère.

D'une famille distinguée, aussi brillante dans le commerce que dans le notariat, M. Crouan est le descendant d'un Irlandais qui vint se fixer en France vers le milieu du XVIIIe siècle, lors des dissensions entre les Stuart et la dynastie des Hanovre. Les Crouan se ramifièrent en deux branches, implantées tout d'abord à Paris et à Nantes. Celle de Nantes, à laquelle appartient l'éminent président de l'Assemblée départementale, s'adonna au trafic maritime.

Le document dont il s'agit est une longue missive datée du 12 août 1828, à Para (Brésil), dans laquelle Augustin Crouan, négociant et armateur, relate à son frère demeuré à Nantes, avec un sens très élevé de la narration, les péripéties dramatiques de son naufrage sur les côtes brésiliennes. Dépourvu de tout et soucieux de renouveler sa garde-robe selon sa condition, il énumère en détail les vêtements et autres objets qui lui étaient nécessaires, et les précisions qu'il donne touchant la qualité et la valeur de ces acquisitions, laissent quelque peu rêveur et témoignent combien rapidement ce négociant avisé et imprégné du sens des affaires avait repris tout son sang-froid après d'intenses émotions.

Le président présente et commente la thèse de doctorat soutenue très brillamment par notre confrère Francis Gourvil, devant la Faculté des Lettres de Rennes. Consacrée à La Villemarqué et au Barzaz-Breiz,

c'est une œuvre capitale pour les Lettres Bretonnes.

Toute une vie de recherches, de méditations et de confrontations se reflète dans ce monumental ouvrage de six cents pages où l'auteur, avec une objectivité, une sincérité et une érudition dignes d'éloges, a entrepris de démontrer le peu de créance qu'il fallait accorder à l'authenticité et l'historicité des chants du Barzaz-Breiz.

M. Hamon termine la communication de son étude sur le Collège de Cornouaille à Paris. Il souligne, dans sa conclusion, que cet établissement, qui fut rattaché au Collège Louis-Le-Grand après quatre siècles d'existence, fut une institution très saine et que la diminution lente mais sûre du nombre des bourses amena sa décadence au cours du XVIII[e] siècle.

M. Dirou expose dans quel esprit il a rédigé une intéressante monographie où il évoque les manoirs et gentilhommières de Kerfeunteun.

M. Tanneau communique diverses minutes notariales concernant le docteur Laënnec, qu'il a découvertes dans les études de Douarnenez : ce sont des baux à ferme de la terre dè Kerlouarnec, des procurations, contrat de vente, etc...

Le président signale que le Quimpérois Le Naour, le fameux spécialiste des clochers, avait à son actif, selon une nomenclature dressée vers 1900, la construction ou la réédification de soixante-sept clochers.

La séance est levée à 16 heures.

Le Secrétaire, *Le Président,*

Y. TANNEAU. Chanoine NÉDÉLEC.

Séance du 29 Septembre 1960

Présidence de M. L. OGÈS, Président

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté sans observation.

Ont été admis dans la Société: MM. H. Corbes, président honoraire du Tribunal d'Angers, rue Emile-Souvestre, à Saint-Brieuc, présenté par MM. Charpy et Ogès; L'Helgouach, assistant à la Faculté des Sciences de Rennes, présenté par MM. Ogès et Le Bihan; Jean Gouriou, 44, rue Vital, Paris (16e), présenté par MM. Ogès et Le Bihan; Yves Bonder, officier de Marine, rue du Frugy, à Quimper, présenté par MM. Keraval et Le Grand; Trébaol, professeur au collège Saint-Louis, à Châteaulin, présenté par MM. Séité et Le Bihan; Mme Campredon, rue de Rottembourg, Paris (17e), présentée par MM. Ogès et Le Bihan; Mlles Poullain, clinique « Le Clos », à Douarnenez, présentée par MM. Ogès et Tanneau; Hélène Guézennec, agent des P.T.T., à Douarnenez, présentée par MM. Ogès et Tanneau.

Le président fait circuler une photographie de la grande vasque monolithe du Rusquec, aujourd'hui détruite. Il signale des vasques analogues, taillées dans le granit.

M. de Sagazan conteste la lecture de la dernière ligne de l'inscription de la borne miliaire de Kerscao. Sa communication paraîtra en annexe au procès-verbal.

M. D. Bernard a établi une bibliographie des écrits

de Louis Le Guennec. Cette importante bibliographie paraîtra dans le *Bulletin;* ce sera un hommage rendu à un érudit qui fut tout dévoué à notre Société et qui nous a fourni des études du plus grand intérêt.

Lecture est donnée d'une étude de Mme Grenié, professeur au Lycée Brizeux, à Quimper, sur « L'opinion publique dans le Finistère à la fin du second Empire ». Il en résulte que les populations finistériennes qui, longtemps avaient été favorables à l'Empire, se montraient, en majorité, hostiles au régime à la fin du règne de Napoléon III.

Le président annonce que le prochain congrès des Sociétés Savantes de Bretagne se tiendra à Morlaix en septembre 1961.

M. Georges-G. Toudouze a signalé la découverte d'un dolmen et de plusieurs menhirs à Stang-ar-Prat, entre les villages de Rigonou et Lambéren, en Camaret.

M. Tanneau fait remarquer qu'en 1738 il y avait 60 pêcheurs à Locmaria-Quimper. Tous les bateaux portaient le nom de Marie, suivi d'un autre prénom.

Le président présente divers ouvrages récemment publiés par des membres de la Société: *La Marion du Faouët,* d'Yvonne Chauffin; *Larguez la remorque,* d'Yves Bonder; *Les Cahiers de l'Iroise,* numéro consacré aux peintres de Bretagne.

La séance est levée vers 16 heures.

Le Secrétaire, *Le Président,*

Pierre KERAVAL. L. OGÈS.

ANNEXE AU PROCES-VERBAL

Note relative à l'inscription de la borne de Kerscao

Déchiffrement affiché sur la borne au Musée de Quimper: VORGAN MP VIII.

Remarques

La paroi réservée à l'inscription est formée de trois faces aplanies mal délimitées par des arêtes très émoussées. Celle du milieu, à peu près double de chacune des faces latérales, est large d'une trentaine de centimètres.

L'usure, des érosions évidentes et, peut-être, des grattages excessifs ont rendu incertain le déchiffrement de la neuvième et dernière ligne. Le V initial déborde légèrement de la face plane de gauche, il est plus petit et placé plus haut que les autres lettres, il me paraît à écarter. L'O, irrégulier, est douteux, on imaginerait volontiers que le nom de lieu a été précédé de la préposition AD, *vers*; l'R, illisible, n'a pas place entre l'O et le G. Ce G lui-même, comparé à celui de DESIGNATUS ainsi qu'aux G et C de GERMANICUS, ressemblerait davantage à un C, on lirait ainsi CAN ou CAM. Le P, tel du moins qu'il subsiste, est extrêmement irrégulier.

Je suis convaincu que le déchiffrement de cette ligne admis par le Musée de Quimper doit être tenu pour suspect, et qu'on ne peut, par suite, rien conclure de l'inscription en ce qui concerne la situation de Vorganium.

C. de Sagazan.

SÉANCE DU 27 OCTOBRE 1960

Présidence de M. L. OGÈS, Président

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté sans observation.

Quinze nouveaux membres ont été admis: MM. le général du Crest de Villeneuve, manoir de Coran, en Plougasnou; Lecoq, conseiller général, maire de Plogastel-Saint-Germain; Mme Jean Le Duc, à Morlaix; MM. René Lisch, architecte en chef des Monuments Historiques, Paris (9e); le chanoine André Quélen, curé de Saint-Louis, à Brest; l'abbé Louis Guillerm, recteur de Gouézec; Rechniewski, président du groupe finistérien d'Etudes Préhistoriques, Neuilly-sur-Seine; Louis Thiébaut, directeur du Collège d'Enseignement Technique, Brest; Mlle Dourver, bibliothécaire de la ville de Brest; MM. François Nédélec, ingénieur géographe, Fontenay-sous-Bois; l'abbé Crozon, aumônier du lycée de Pont-l'Abbé; R. Guillou, professeur au Lycée Technique, à Brest; Erwan Le Bris du Rest, manoir de Treffrest, en Pont-Croix ; Mlle Jeanne Rivoal et Mme Goalabré, institutrices en retraite à Ergué-Armel.

Le président se réjouit du succès remporté par la belle conférence de M. Couffon, président de la Société d'Emulation des Côtes-du-Nord, sur « La statuaire en kersanton ». Elle fit salle comble et se déroula devant un public de choix.

Une autre conférence, avec projections lumineuses en couleurs, sera faite en janvier par Mlle Breton, professeur d'Ecole Normale, en retraite.

M. Gargadennec a attiré l'attention sur des ouvrages peu connus, dont les auteurs, des écrivains anglais, relatent leurs impressions de voyage en Bretagne, au milieu du siècle dernier. Ces ouvrages, souvent illustrés, fournissent des renseignements précieux sur la physionomie de la Bretagne à cette époque.

L'un de ces écrivains, A. Trollope, qui parcourut notre province en 1839, décrit avec une précision remarquable la représentation d'un « mystère » à laquelle il assista, à Lancerre, près de Paimpol.

M. Charpy présente son mémoire sur « Les haras en Bretagne au XVIII[e] siècle ». Cette étude sera publiée dans le *Bulletin*.

La municipalité recherche des noms pour vingt-sept rues du Grand Quimper. Quinze noms sont proposés à la Commission municipale: personnalités illustres qui permirent d'évoquer l'histoire de Quimper à travers les âges. Chaque nom présenté est accompagné d'une note biographique: Louis Le Guennec (1878-1935), érudit et écrivain de valeur; Henri Collignon, ancien préfet du Finistère, émule de La Tour d'Auvergne; Jean-Louis Le Naour, le bâtisseur de clochers (a construit 67 clochers à jour) ; François Le Guiner, jeune héros de la guerre de 1914 (engagé volontaire à 16 ans, mort au champ d'honneur à 18 ans); l'amiral Ronarc'h, le héros de Dixmude; les quatre frères Hémon (Louis, homme politique de valeur; Félix, universitaire distingué et écrivain; Prosper, historien; Charles, administrateur colonial); Mgr Duparc, orateur de talent, patriote ardent; Mme de Pompéry, la Sévigné bretonne; Mme de Sévigné (propriétaire du manoir de Lanroz) avait droit d'enfeu

à l'église d'Ergué-Armel); Michel Marion, de Penhars, patriote breton, tué au siège de Nantes en 1437; Armand du Chatellier, historien éminent, sociologue et statisticien; Louis-Marie de Carné, historien et romancier, membre de l'Académie française; les frères Maillet, jeunes héros de la dernière guerre.

D'autres noms seront présentés à la prochaine séance.

La séance est levée à 16 h. 30.

Le Secrétaire, *Le Président,*

Pierre KERAVAL. L. OGÈS.

SÉANCE DU 24 NOVEMBRE 1960

Présidence de M. L. OGÈS, Président

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté sans observation.

Sont admis dans la Société:

MM. Alain Danguy des Déserts, notaire à Daoulas; le docteur Pierre Wargnier, villa « Ker-Doue », à Landerneau, présentés par MM. Castel et Ogès; Mlle C. Prigent, pharmacienne, 16 ter, rue de Pont-l'Abbé, à Quimper, présentée par MM. Marhic et Ogès; Mme Andrée Pommelet, villa « La Frégate », à Carantec; Mlle Yvette Aveugle, cité des Colombes, à Kerfeunteun-Quimper; MM. Jean Kerloch, expert comptable, 18 bis, avenue G.-Debussy, à Alger; Jean Balemme, 30, place Terre-au-Duc, Quimper; J. Bronnec, 9, résidence Beau-Soleil, Saint-Cloud (Seine-et-Oise), pré-

sentés par MM. Ogès et Le Bihan; M. l'abbé Yves Le Bihan, recteur de Plougasnou, présenté par MM. Bosson et Nédélec; le docteur Mario Lebel, chirurgien en chef de l'hôpital de Mantes-la-Jolie, présenté par MM. Giot et Ogès; M. Yvon Rolland, professeur de dessin, 70, avenue Charles-Gide, Le Kremlin-Bicêtre (Seine), présenté par MM. Rolland et Le Bihan; MM. Jean Le Coz, professeur à la Faculté des Lettres, Rabat (Maroc); Ch. Ménez, professeur au Lycée, 48, boulevard Montaigne, à Brest; le docteur Robert Massé, dermatologiste, 4, rue Jean-Jaurès, à Brest, présentés par MM. G.-M. Thomas et Ogès; MM. Louis Orvoen, député-maire de Moëlan-sur-Mer; J. Pénard, ingénieur horticole à Quimper, présentés par MM. Yézou et Ogès; M. Henri Queffélec, homme de Lettres, 52, avenue du Parc Montsouris, à Paris (14e), présenté par MM. D. Bernard et A. Dupouy; M. A.-P. Mahoux, journaliste, Créach-Bihan, à Plougoulm, présenté par MM. Boucher et Ogès; vicomte Amaury de Kéranflec'h, manoir de Trogriffon, Henvic, présenté par MM. de La Londe et de Guerdavid; MM. Pierre Le Grand, photographe, avenue P.-Guéguin, à Concarneau; Chevannes, armateur, Le Cabellou, Concarneau; Butti, mareyeur, Saint-Jean-de-la-Mer, Concarneau; le commandant Perrier, rue Général-Morvan, Concarneau; Emmanuel Allot, instituteur honoraire, Ville-Close, Concarneau; André Roulleau, chef d'atelier, rue E.-Renan, Concarneau; Jean Gloaguen, opticien de la Marine, école du Rouz, Concarneau, présentés par MM. Le Tendre et Le Guellec; M. Maurice Le Floch, étudiant, à Pont-l'Abbé, présenté par Mlle Toulemont et M. Tanneau; le docteur Dubourg, de Douarnenez, présenté par MM. L'Hours et Tanneau; M. Raymond Ollier, commerçant à Douarnenez, présen-

té par MM. Bossénec et Tanneau; Mme Pellen, rue A.-Le Braz, à Quimper, présentée par Mme Mourlet et M. Ogès.

M. le Président donne lecture d'une lettre de M. Mahoux, membre de la Société, qui envisage, par une étude scientifique, de déterminer le sens et le niveau des connaissances mathématiques contenues dans le breton, et les langues celtiques en général.

M. Bronnec, précité, travaille sur un ouvrage dont un chapitre est consacré à l'archéologie sous-marine en Bretagne.

A propos des nouvelles dénominations de rues au chef-lieu du département, M. le Président propose d'autres personnalités quimpéroises, d'origine ou d'adoption, célèbres à différents titres, dont la ville s'honorerait en perpétuant ainsi leur mémoire: les Pères: Maunoir, professeur au Collège, évangélisateur de la Bretagne; Bougeant, professeur à Louis-le-Grand, écrivain; Hardouin, auteur de très nombreux ouvrages dont plusieurs sur l'Antiquité; M. Joseph Bigot, architecte diocésain, constructeur des flèches de la cathédrale; Mgr Graveran, qui les a commandées; Mgr Audrein, professeur, député à l'Assemblée Législative (évêque constitutionnel); Jean-Louis Trédern de Lézérec, directeur des Archives de la Marine, médecin biologiste, mathématicien; Aymar de Blois, premier président de la Société Archéologique, historien et érudit; J. Trévidy, historien et érudit; le docteur Piquenard, ancien vice-président de la Société, botaniste, géologue, écrivain; les trois Forget, père, mère et fille, décédés en déportation; René de Kerallain, sociologue, historien.

Notre confrère M. Guibourg, d'Audierne, a fait un

rapport à la Société sur la mise au jour, relativement récente, à Goulien, au cours des travaux de nivellement du nouveau cimetière, d'une petite nécropole gauloise (urnes, contenant de petits ossements, placés dans des logettes de pierre recouvertes d'une dalle de 40 cm. de côté) qui, malheureusement, ont été détruites par le bulldozer. Seuls quelques vases ont pu être sauvés. Tout près se trouvaient des galets ronds de la grosseur du poing; on suppose qu'il s'agit de pierres de frondes.

M. L'Helgouach, assistant de M. Giot, a visité le tumulus de Fouesnant, victime lui aussi de la mécanisation. L'intérieur cependant n'a pas été touché; les recherches se poursuivront au beau temps.

M. Guibourg, expert en numismatique, a étudié et identifié les monnaies présentées par M. Guillou et provenant du trésor de Plounévez-Lochrist. Ces pièces datent du Moyen-Age, règnes de Jean III le Bon et de Jean IV de Montfort, ducs de Bretagne, de Philippe IV, roi de France (beau-frère de Jean III — ce qui explique la circulation de ces monnaies en Bretagne), de Limoges, de Bourgogne, de la Drôme, etc..., témoignant des relations économiques avec les autres provinces.

M. le Président évoque une autre découverte: celle d'un statère en or, datant du IVe siècle avant J.-C., sur la grève de Lampaul-Plouarzel. Elle ouvre de nouveaux horizons aux curieux, aux savants et à ceux notamment qui mettent en doute le compte rendu de voyages du navigateur marseillais Pythéas.

M. Ogès présente les ouvrages récents publiés par des membres de la Société: « Le Roi Kado », œuvre remarquable de Pierre Hélias, écrite en breton et

traduite en français; « Les Nabis et leur Temps », un bel ouvrage de Charles Chassé; « Cinq jeunes filles dans l'Atlantique », roman pour la jeunesse, de G.-G. Toudouze. Le président signale la mise en souscription du livre d'Yves Le Goff (Yeun ar Gow), « Ar Person Touer ». Le numéro 4 de 1960 des « Cahiers de l'Iroise » contient des études intéressantes avec: « Le pardon de Saint-Jean-du-Doigt », vu en 1870 par un pasteur anglais, et « La continuité de l'Art Breton », de Charles Chassé. » Le Phare d'Ouessant, bulletin mensuel de la paroisse, relate les méfaits de la tempête du 8 octobre 1960; en démolissant l'ancien presbytère, on a découvert trois vieilles statues du Christ

M. Yves Tanneau présente son mémoire intitulé: « Un grand personnage du vieux Quimper, Messire Jan Baujouan, procureur du Roy de 1603 à 1640 ». M. le Président donne lecture du manuscrit de M. G.-M. Thomas sur « Les bals à Brest aux XVII^e^ et XVIII^e^ siècles ». Ces deux mémoires seront publiés dans le bulletin de la Société.

M. Tanneau fait circuler deux clichés de l'ancienne église de Treffiagat, disparue il y a une cinquantaine d'années. Il donne lecture de l'attestation qui fut délivrée en 1787 à un membre de la famille du Haffont, admis dans la loge maçonnique, « La Parfaite Union », de Quimper.

Mme de Pourtalès signale que l'association « Les Vieilles Maisons », dont le but est de défendre les demeures anciennes, est représentée à Quimper par M. Lachaud, architecte.

M. le Président annonce que la Société d'Etudes Lit-

téraires et Scientifiques de Morlaix a entrepris de se reconstituer sous l'impulsion de M. F. Gourvil.

La Société d'Emulation des Côtes-du-Nord célèbrera son centenaire le 31 janvier prochain. Notre compagnie lui adresse, ainsi qu'à son président, M. R Couffon, une adresse de sympathie.

La séance est levée à 16 h. 30.

Le Secrétaire, *Le Président,*

A. Le Grand. L. Ogès.

ANNEXE AU PRÒCES-VERBAL

Adresse de la Société Archéologique du Finistère à la Société d'Emulation des Côtes-du-Nord à l'occasion de son Centenaire

La Société Archéologique du Finistère salue la Société d'Emulation des Côtes-du-Nord. Elle est de cœur avec elle pour la célébration de son centenaire.

La sœur cadette applaudit à l'ardeur et au zèle éclairé des archéologues et historiens qui ont contribué à l'élaboration des 88 volumes qui constituent la collection des mémoires de la Société d'Emulation des Côtes-du-Nord. Ils ont contribué d'une manière désintéressée à explorer et à éclairer le passé de leur département.

La Société Archéologique salue tout particulièrement le président René Couffon, modèle d'érudition et de probité historique, chercheur opiniâtre dont la science s'allie à une souriante obligeance.

Que ce centenaire marque pour la Société d'Emu-

lation le commencement d'une ère nouvelle et lui ouvre le chemin pour de nouveaux travaux à la gloire des Côtes-du-Nord et de la Bretagne.

SÉANCE DU 29 DÉCEMBRE 1960

Présidence de M. L. OGÈS, Président

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté sans observation.

Vingt et un nouveaux membres sont admis dans la Société : MM. Pol Le Gouriérec, premier secrétaire à l'ambassade de France à Rabat (Maroc), présenté par MM. G. Thomas et Ogès; Georges Clavel, directeur des Postes et Télécommunications E.R., de Douarnenez, présenté par MM. Réaud et Tanneau; Raymond de Silguy, avocat à la Cour de Rennes, présenté par MM. Ogès et Le Bihan; Laurent Houel et Denis, professeurs au collège; Henri Le Brusq, photographe; Marcel Le Doaré, bijoutier, tous de Douarnenez et présentés par MM. Hervé Bernard et Tanneau; Robert Goy, artiste-peintre à Nantes, présenté par MM. H. Bernard et Tanneau; L. Souleillan, chirurgien-dentiste à Brest, présenté par Mlle Queinnec et M. Ogès; Paul Corvec et Henri Claquin, docteurs en médecine à Quimper; Jacques Canet, négociant à Quimper; Charles Lesteven, ingénieur à Saleux (Somme); Jim Sévellec, artiste-peintre à Brest; Joël Sévellec, professeur au lycée de Quimper; Maoris Morvan, économiste à Paris; Raphaël Guillou, professeur à Brest, tous présentés par MM. Ogès et Le Bihan; H. Le Nogre, pharmacien à Brest, présenté par

MM. Giot et Ogès; Robert Marhic, officier de marine, de Penmarc'h, présenté par MM. Henri Marhic et Ogès; Alain Le Berre, professeur technique à Landerneau, présenté par MM. Giot et Declercq; Mme L'Hénoret, de Nantes, présentée par Mlle Toulemont et M. Le Bihan.

Le Président prononce l'éloge funèbre de M. Guy Taburet, sous-préfet de Morlaix, membre de la Société, disparu dans de tragiques circonstances. Très épris d'histoire locale, le défunt préparait une monographie du Conquet, sa paroisse natale.

M. le chanoine Nédélec présente d'intéressants commentaires formulés par M. Le Gallo, agrégé d'histoire au lycée de Brest, sur la chanson bretonne, relatant la fameuse bataille de Camaret (1694).

M. Le Bihan, qui poursuit l'exposé de son étude sur les Préfets du Finistère, retrace les principales étapes de la carrière de Pierre-Etienne Abrial qui administra notre département du 12 mars 1813 au 10 juin 1814.

M. Gouzien, géomètre du Cadastre, a signalé l'existence, près du village de La Boissière (Ar-Vuzid), en Lanvéoc, de vestiges d'habitation gallo-romaines, en bordure de l'ancienne voie de Quimper à Lanvéoc.

Il a également remarqué un menhir au village de Kersuélet et, à proximité, l'amorce d'un souterrain qui mènerait, dit-on, au village de Gwenateg.

M. Guibourg fait connaître que la borne miliaire de Kermabon, en Audierne, a été déplacée et transportée à la ferme de Cadillac.

Il a identifié 280 des pièces de monnaie trouvées dans un talus à Kerhal, en Plounévez-Lochrist. Cer-

taines, frappées à Quimperlé, Landévennec, Brest et Guérande, étaient inconnues des numismates. La découverte de trésors monétaires est généralement faite lors de la destruction de haies ou de talus et, à ce propos, M. Hamon met l'accent sur l'antiquité de ces clôtures et attire l'attention sur les mécomptes de toutes natures qui résulteront de leur arasement systématique.

Le Docteur Dujardin révèle qu'aux XIVe et XVe siècles, des cartes avec guides nautiques ont été dressées par des habitants du Conquet : l'une de ces cartes se trouverait à Cambridge, une autre à Londres. Communication est donnée d'une note complémentaire de M. Darsel sur les négriers morlaisiens au début du XIXe siècle.

Le Président présente un magnifique album, « Franche et secrète Bretagne », du romancier Henri Queffélec. A l'encontre de la plupart de ses devanciers qui ont idéalisé la Bretagne, l'auteur a le mérite de décrire notre Province telle qu'elle existe de nos jours.

Malgré une évolution inéluctable, elle demeure, dit-il, une réserve de poésie et de beauté.

M. le chanoine Nédélec résume une monographie, consacrée par M. Le Boulch, recteur de Pouldreuzic, à l'école N.-D. de Lorette, à l'occasion du centenaire de sa fondation.

M. Daniel Bernard a dressé une curieuse statistique des membres de la Société, selon leur résidence et leur profession : Quimper vient en tête avec 242 membres; Brest suit avec 55; Douarnenez avec 51; Le Guilvinec avec 33; Pont-l'Abbé avec 23, etc...

98 membres appartiennent au corps enseignant, 52 au clergé, 47 au corps médical, 18 aux P.T.T., etc...

Conformément aux statuts de la Société, il est procédé à l'élection annuelle du Bureau. A l'unanimité des membres présents, le Bureau actuel est maintenu dans ses fonctions, avec désignation d'un Secrétaire général en la personne de M. Jacques Charpy, directeur des services d'Archives du Finistère, et d'un quatrième secrétaire, Mlle Anne Selle, femme de Lettres.

La séance est levée à 16 h. 30.

Le Président, *Le Secrétaire,*

L. OGÈS. Y. TANNEAU.

MÉMOIRES

A PROPOS DU POÈME BRETON SUR LA VICTOIRE DE CAMARET DE 1694

Le poème breton anonyme sur la victoire de Camaret, publié l'an dernier dans notre Bulletin (t. LXXXV, 1959) avec un riche commentaire de notre confrère G.-G. Toudouze, a suscité un vif intérêt et nous a valu deux communications : des réflexions du Docteur Dujardin, de Saint-Renan, notées au fil de la lecture et une étude plus fournie de M. Yves Le Gallo, professeur agrégé d'histoire au Lycée de Brest. Qu'ils soient l'un et l'autre remerciés de leur contribution, que nous présentons ici. M. le chanoine Nédélec, responsable de la lecture du manuscrit et de sa traduction, s'est chargé avec plaisir de cette présentation : on trouvera en premier lieu le texte de M. Le Gallo, étoffé, sous forme de notes, par les réflexions du Docteur Dujardin et, le cas échéant, par celles du présentateur.

I. — LES SURNOMS POPULAIRES

Le terme de *Petra* revient cinq fois (strophes 8, 13, 19, 24, 26), celui de *Pessavat* trois fois (strophes 9, 13, 18), les autres fois : *Toreben* et *Salacrach* à la strophe 9, *Youannet* strophe 21.

« On obtient ainsi, dit M. Le Gallo, un répertoire des sobriquets dont on affublait les paysans bretons au XVII^e^ siècle, et dont ils s'affublaient eux-mêmes avec, semble-t-il, une certaine délectation.

On a déjà interprété *youannet* et *petra*. Il apparaît qu'il est assez facile de rendre compte des trois autres termes.

En ce qui concerne « *pessauat* », Le Gonidec, dans son Dictionnaire de la langue celto-bretonne (1821), donne les commentaires suivants :

Pesovat, sorte d'adjectif interrogatif : Quoi. Qu'y a-t-il. Que vous plaît-il. Ce mot est composé de *pé*, quel (on sous-entend *trâ*, chose), de *zô*, est, de *a*, de, et de *vâd* pour *mâd*, bon; à la lettre, quelle chose de bon, ou quoi de bon ?

Troude, dans son Dictionnaire pratique breton-français, fournit des indications équivalentes.

En ce qui concerne *Salacrach*, c'est vraisemblablement *Salokras* (Salv ho kras) : pardon ! excuse ! sauf votre respect — dont la sonorité particulière était bien propre à frapper une oreille française.

Quant à *Toreben*, le sens en est très clair effectivement, de : Casse-lui la tête !

On conçoit très bien l'origine de ces sobriquets. Les paysans bretons avaient coutume d'opposer à leurs interlocuteurs de langue française l'éternelle interrogation « petra ». De même, au moins dans certaines régions, ils s'abordaient en utilisant la formule « pessavat » — quoi de bon ? — comme ils diraient de nos jours : « Petra zo a nevez ? » — quoi de neuf ? — Enfin, « salokras » intervenait également sans cesse dans leurs conversations. Quant à « Toreben », sobriquet de complaisance, il exprime la masse rurale dans la bataille ou la révolte, les autres expressions symbolisant plutôt le Jacques Bonhomme rustique, en butte à la dérision de la noblesse ou de la bourgeoisie urbaine.

En conséquence, Pessavat et Salacrach ne sont pas des surnoms de chefs paysans, non plus que Toreben. Ils ont la valeur de mythes. « Pessavat... map henan ar prinç Toreben » évoque d'ailleurs curieusement les vers de Tanguy Malmanche (Ar Baganiz) :

Me 'zo ar prins Alan, e vab d'ar roue Mizer.
Evel e wir bennhêr tro-war-dro em anver.

Le débarquement anglais à Camaret est de 1694. Il est, par conséquent, postérieur d'une vingtaine d'années à la Révolte du Papier timbré (1675). Or le « Code Païsant » adopté le 2 juillet 1675, près de Pont-l'Abbé, par les députés des paroisses révoltées, comporte à l'article 13 l'interdiction de ravitailler les habitants de Quimper « *sur peine de torrében* », cependant que le texte est signé *Torrében* et les habitants (tome V de l'Histoire de la Bretagne de La Borderie, page 503).

Torrében apparaît donc comme une sorte d'incarnation de la massue, et le chant relatif à la bataille de Camaret semble apporter une réponse à La Villemarqué, qui, mettant en doute l'authenticité du Code Paysan, s'écriait : « Je donnerais beaucoup pour un texte de breton ancien contenant le cri : Torr-he-benn ! » (Bulletin de la Soc. Arch. du Finistère, 1887, p. 66), encore qu'il s'agisse ici d'un texte de breton moderne (1).

Au surplus, un autre Code, adopté par les bourgeois de Pont-l'Abbé et les paysans des environs, circula parmi les insurgés sous le nom de *Code Pesovat* (La Borderie, op. cit., p. 504 en note). Pesovat est évidemment l'équivalent, ou plutôt la déformation, de notre Pessavat, ce qui indique bien que les sobriquets utilisés dans la chanson étaient d'usage courant et furent d'un em-

---

(1) A propos de l'auteur du Barzaz-Breiz, le Docteur Dujardin fait cette réflexion : « Ce poème épique fût tombé entre les mains de La Villemarqué, pense-t-on qu'il l'eût fait figurer tel quel dans son Barzaz-Breiz ? »

Le même Docteur Dujardin propose de *pessavat* une explication autre que celle de Le Gonidec et de Troude. Ce serait, dit-il, « pechad-mat (ici prononcé pechavat) a zen = un costaud ».

ploi durable, au moins dans la Cornouaille de Pont-l'Abbé, au XVII[e] siècle. (2)

En définitive, cette chanson est fort intéressante du fait de ces personnages mythiques en qui s'incarnait la paysannerie du temps. C'est ainsi que l'adjectif possessif correspondant au « seigneur Petra » est tantôt au singulier, tantôt au pluriel (strophes 24 et 25).

D'ailleurs, la facilité qu'avait la masse rurale bretonne à créer des mythes s'exprime encore dans ceux des

---

(2) Je me suis gardé d'interrompre l'exposé de M. Le Gallo, si éclairant surtout par le rappel des événements de 1675. Je me permettrai seulement deux remarques de détail :

a) Que Torrebenn soit un personnage mythique, un symbole, cela ne fait pas de doute, tout comme « ar roue Mizer » de Malmanche. Mais je crois Pessavat et Salacrach *susceptibles,* tout au moins, d'être des surnoms d'êtres individuels, en chair et en os.

b) Etant moi-même originaire de la région de Pont-l'Abbé, j'avoue ne pas reconnaître dans ces surnoms des « thèmes du folklore bigouden », comme dira plus loin M. Le Gallo. Le terme Salokras, en particulier, ne me paraît pas être caractéristique de ce pays (il est vrai que peut-être il y a trois siècles...). Avec Pessavat, bien que le terme ne soit pas non plus dans l'usage actuel, j'ai davantage l'impression d'être en pays de connaissance et je ne suis pas surpris du titre de « Code Pesovat » donné en 1675 au « traité de paix entre les nobles bourgeois de Pont-l'Abbé et les bien intentionnés des paroisses voisines ». D'après ce que je connais du parler local, Pesovat et Pessavat sont deux graphies de la même expression, répondant à « péseurt vad » (quoi de bon ?); car « pé seurt » se prononce avec une très forte accentuation sur *pé,* si bien que, de *seurt,* en liaison avec le mot suivant, on ne perçoit que le *s* initial, nullement adouci, et la voyelle, qui, dans sa position non accentuée, peut être entendue aussi bien *o, a* ou *eu.*

L'étymologie donnée par Le Gonidec et Troude est toute simple, mais suppose l'annulation de la mutation la plus fréquente et la plus constante, celle de la forme verbale (*a*) *zo.* L'explication proposée par le Docteur Dujardin est liée, me semble-t-il, à l'hypothèse d'un auteur originaire du Bas-Léon. Aux lecteurs compétents d'apprécier ces recherches.

textes de la tumultueuse année 1675 où il est question de la Gabelle, incarnée en une sorte de génie maléfique:

Article 5 du Code Paysan: « Il est défendu... de donner retraite à la gabelle et à ses enfants... il est enjoint de tirer sur elle comme sur un chien enragé. » (La Borderie, V, p. 502.)

« ... et dirent qu'il leur fallaient avoir les cahiers des controoles et affirmations, et mesme la Gabelle, qu'ils disaient estre dans ladite maison, afin de les bruller... » (Cité par Luzel, Bulletin de la Société Archéologique du Finistère, 1887, p. 45.)

« ... pour y chercher du vin et les meubles dudit Porcher, et mesme la Gabelle, qu'ils disaient qu'il y avait caché... » (ib., p. 46.)

II. — HYPOTHESES SUR L'AUTEUR

Lestrédiagat est proche de Pont-l'Abbé: on conçoit que l'auteur, s'il avait des attaches avec le manoir, ait été bien informé des traditions de la mythologie populaire locale et n'ait pu s'abstenir de sacrifier aux thèmes du folklore bigouden. Par ailleurs, le titre et les strophes 28 et 31, qui utilisent le pire breton de sacristie, le caractère galant de la dernière strophe, qui évoque l'attente matinale des demoiselles qui vont prier Dieu, suggèrent que cet auteur pourrait bien être un clerc mélancolique — à moins qu'il ne s'agisse de Guillaume du Haffond lui-même, à qui son père enjoignait en 1686 d'aller passer six mois à Paris « pour apprendre à servir Dieu » (3) et dont on nous dit aussi que la vie conju-

---

(3) Cf. le testament de René du Haffond, dans le Bulletin de la Soc. Arch. du Finistère, t. LXXXV (1959), p. 5. Notons que la demeure parisienne est précisée : Saint-Lazare. c'est-à-dire l'établissement fondé par saint Vincent de Paul, cinquante ans plus tôt, pour la formation des candidats au sacerdoce. Ce séminaire recevait-il d'autres jeunes gens, ou ceci

gale fut agitée: toutes hypothèses qu'il ne serait peut-être pas impossible d'infirmer ou de confirmer.

Quoi qu'il en soit, l'auteur, qui semble ignorer la toponymie de la presqu'île de Crozon — Camaret ou Cameret pour Kameled, Crozon pour Kraoun — (4), est singulièrement informé de celle des environs de Trébabu (5). Il serait intéressant, en conséquence, de rechercher s'il n'y a pas eu de relations, de parenté ou autres, entre Lestrédiagat d'une part et d'autre part Kermorvan, Keruzou et Kerjean-Mol.

---

indique-t-il que Guillaume du Haffond songeait alors, ou que son père songeait pour lui à la carrière ecclésiastique ?

(4) Le Docteur Dujardin note également : « Cameret : l'r provient du rhotacisme si fréquent de l'*l* — Kameled, rivage en forme de crosse. » Mais on peut se demander si l'évolution du nom n'a pas été exactement en sens inverse. Deux textes français cités par Dom Morice (Preuves, I, col. 87 et 1.375), le premier de 1410 et l'autre de 1335, portent « Camaret »; un texte latin de 1402 (ibid., II, col. 850) parle de « Quamereuth Crauzon ».

De même, tirer argument de ce que notre poète ne contracte pas Crozon en Kraoun est bien délicat : il faudrait savoir depuis quand cette contraction est usitée.

(5) Du Docteur Dujardin : « Les manoirs de Keruzou, Kerjean (Mol) et Kermorvan étaient les trois manoirs de Trébabu les plus exposés lors de descentes ennemies sur la fameuse plage de Gwenn-Trez, les Blancs-Sablons. »

Le même correspondant ajoute : « Je ne crois pas que l'auteur soit cornouaillais, parce qu'il a peur pour ces trois manoirs et pour les Léonards (str. 29). »

Il semble que l'intérêt porté par le poète aux manoirs de Trébabu s'explique fort bien dans l'hypothèse, formulée par M. Le Gallo, de relations de parenté ou autres, Tout compte fait, on peut incliner vers la suggestion de M. Le Gallo : l'auteur du poème serait Guillaume du Haffond lui-même. Quel autre que lui, sinon un clerc qui lui aurait été une sorte de secrétaire particulier mais dont on n'a nulle trace, aurait pu écrire son poème au dos d'une pièce de procédure toute fraîche qui l'intéressait directement, lui et pas un autre ? Il était à la bataille de Camaret. Les révoltés de 1675 s'en étaient pris aux châteaux de son père, du moins ceux de Lestrédiagat même et de Brénanvec, en Plonéour. Et ceci explique non seulement qu'il connaisse bien les surnoms populaires, mais encore qu'il les manie avec une pittoresque désinvolture.

III. — UNE LECTURE CONTESTEE: NEMER OU NEMET (strophe 2, vers 4)

En ce qui concerne le déchiffrement du texte, je me demande si M. le chanoine Nédélec a restitué exactement le vers 4 de la seconde strophe:

Ne goulennont nemer combat

qu'il traduit: « Ils ne comptent guère combattre », considérant par conséquent que « nemer » = « nemeur » = guère.

Ne vaudrait-il pas mieux lire *nemet* au lieu de *nemer* (cf. nemet, au vers 4 de la strophe 15): *Ne goulennont nemet combat ;* ce qui change complètement le sens : « Ils ne demandent qu'à combattre »?

Ce dernier sens me paraît plus adéquat à l'information et à la veine de l'auteur: la gloire du triomphe impliquait que l'adversaire fût bien déterminé à se battre, ce que proclame d'ailleurs le vers 4, strophe 10: « Ils fument de colère. » Et il est peu vraisemblable que notre auteur ait été dans le secret de l'état-major ennemi. (6)

---

(6) C'est ma première lecture que M. Le Gallo propose de reprendre. Si j'ai rétabli *nemer,* c'est contraint par l'impossibilité de lire un *t,* précisément par comparaison avec le « nemet » de la strophe 15, vers 4.

D'ailleurs, la traduction que comporte ma lecture s'accorde parfaitement avec la situation vue du côté français. Notre poète ne montrera-t-il pas (strophe 5 notamment) les dispositions de camouflage prises par les défenseurs, « cachés par les rochers comme le renard qui trompe les poules »? Visiblement, il tend à nous faire penser que l'accueil réservé aux envahisseurs sera pour eux une surprise désagréable. Dans cette perspective, la strophe 10, dont M. Le Gallo ne retient que le dernier vers, devient un petit chef-d'œuvre antithétique: d'une part, tant que dure l'approche, les ennemis « se pavanent sur l'eau », ce qui s'accorde on ne peut mieux avec notre « Ils ne comptent guère combattre »; d'autre part, une fois à terre, « ils fument de colère. »

IV. — TRADUCTIONS A RECTIFIER

En ce qui concerne la traduction proprement dite, il me semble qu'elle doit être redressée de la manière suivante pour les strophes 16 et 17:

16. *Les vaisseaux qui avaient abordé*
Pour mettre des gens à Camaret
Furent salués de belle façon.
Par ordre du marquis de Langeron

17. *Le canon, de mitraille exprès*
Chargé pour la canaille,
Les salua dans leur malheur...

Sans quoi, le texte est incompréhensible. (7)

De même, à propos de la strophe 26, où le traducteur a compris « e ene », son âme, alors que, de toute évidence, il fallait lire: « e hini », le sien. La traduction doit être la suivante, approximativement:

26. *Monsieur Petra abandonnait*
Son habit de loques et son vêtement (?)
Pour en vêtir son ennemi
Après l'avoir dépouillé du sien.

Il s'agit, par conséquent, d'un échange de vêtements entre vainqueur et prisonnier, et non entre vainqueur et cadavre d'ennemi — ce qui est plus concevable, et aussi plus élégant, même de la part d'un Torrébenn. (8)

---

(7) Je suis pleinement d'accord pour la strophe 16, et aussi pour la suivante, bien que le mot « exples » continue de m'intriguer.

(8) Je reste hésitant, pour ma part, devant le dernier mot écrit *eny:* faut-il entendre « ene » ou « hini »? Après avoir penché, moi aussi, pour la traduction de M. Le Gallo, j'ai opté pour l'autre, plus dure à tous les sens du mot, première-

Enfin, je proposerai une traduction plus simple pour les deux derniers vers de la strophe finale:

32. *Cette chanson a été faite...*
... Par un bel homme qui, en fumant,
Passe sa mélancolie.

C'est une strophe agréablement légère où la complaisance se mêle à un discret libertinage. (9)

P.-J. NEDELEC.

---

ment à cause du contexte (strophes 18-21), qui insiste sur la « furie » des Petras, deuxièmement pour une raison linguistique très précise, quoique peut-être la conclusion que j'en tire soit erronée: en breton bigouden, « le sien » ne se dit pas « e eny » ni « e hini », mais « e hani », avec forte aspiration de l'*h*. Ceci dit, je ne m'oppose pas à ce qu'on adopte la version de M. Le Gallo, qui est, en effet, plus cohérente. Tout au plus, demanderai-je, au deuxième vers, puisqu'il n'a pas voulu de la « saie », qu'on mette la blouse.

(9) Ici encore, le souci d'une traduction littérale m'a fait écarter celle qui est proposée ci-dessus et qui est, en effet, plus simple et plus élégante. Pourquoi? D'abord parce qu'il me semble difficile que l'auteur se soit appliqué cette expression « un den brao », que je n'ai jamais entendu employer que dans un sens ironique et défavorable; pour « un bel homme », on dira toujours, je crois, « eun den kaer ». Ensuite, parce que, d'accord avec d'autres compétences, j'estimais plus correct, au point de vue grammatical, ce découpage du texte: Gant un den - brao en eur fumi... La traduction en est moins aisée et plus lourde, mais n'est-ce pas la compréhension exacte du poème qui importe le plus? Et la délectation que procure à l'auteur l'usage du tabac n'est-elle pas déjà marquée dans la troisième strophe: « Nous fumerons de son tabac »?

Ajoutons, pour terminer, que l'impression de « discret libertinage » dont parle M. Le Gallo ne s'impose pas. On peut tout aussi bien se représenter Guillaume du Haffond — si c'est lui —, arrivé au terme d'une nuit d'insomnie (peines de cœur ou soucis d'affaires?): après s'être donné une diversion en fumant et en écrivant son poème, il a une pensée d'envie pour les demoiselles du manoir, ses sœurs probablement — non des servantes, qu'il aurait appelées « merc'hed » ou « plac'hed » —, qui sont encore assez heureuses pour n'avoir d'autre souci, à leur lever, que de se rendre à la prière du matin.

Le Monument Funéraire à Morlaix
d'un Ambassadeur Anglais auprès de la Duchesse Anne

Seuls parmi les historiens de Bretagne, Dom Lobineau et Dom Morice nomment Richard Edgcumbe comme chargé de mission en Bretagne du roi Henri VII. Mais, à part une courte note d'un des derniers éditeurs d'Albert Le Grand (1), auteur qui lui attribue à tort un rôle militaire, personne, semble-t-il, ne savait qu'il était mort le 8 septembre 1489 à Morlaix et qu'il y avait été inhumé dans l'église des Dominicains.

La décision en fut prise par sa famille. Un accord fut passé entre sa veuve et un proche parent du défunt, Roger Holland d'une part, et Jean Le Provost, prieur du couvent, d'autre part (2).

Un monument funéraire fut élevé en son honneur. Il comprenait une pierre tombale dans le chœur devant

---

(1) Albert Le Grand, *Les vies des saints de la Bretagne Armorique,* cinquième édition, avec annotations par A.-M. Thomas, J.-M. Abgrall et P. Peyron. Quimper, Brest, Paris, Rennes, 1901, p. 354. L'un des éditeurs, le chanoine Abgrall, semble-t-il, avait dû, sans doute, mentionner une tradition locale quand il prétendait que cette tombe « de pierre verte » était au milieu du presbytère de Saint-Dominique. Or, en 1868, le maire de Morlaix, A. Tilby, sollicité par le 4e comte Mount Edgcumbe, en dépit de l'enquête qu'il avait ordonnée, n'avait pas réussi à trouver trace de ce monument. Cambry ne le mentionne pas au nombre des objets échappés au vandalisme révolutionnaire. Il faut dire que l'église avait été sécularisée en 1792 et qu'elle fut convertie en écurie militaire en 1810.

(2) *Records of the Edgcumbe family,* imprimé à très petit nombre d'exemplaires par le 4e comte Mount Edgcumbe en 1888, avec des préoccupations, semble-t-il, purement familiales. Il n'en existe probablement en France aucun exemplaire dans les bibliothèques publiques. La Bibliothèque Nationale ne le possède pas.

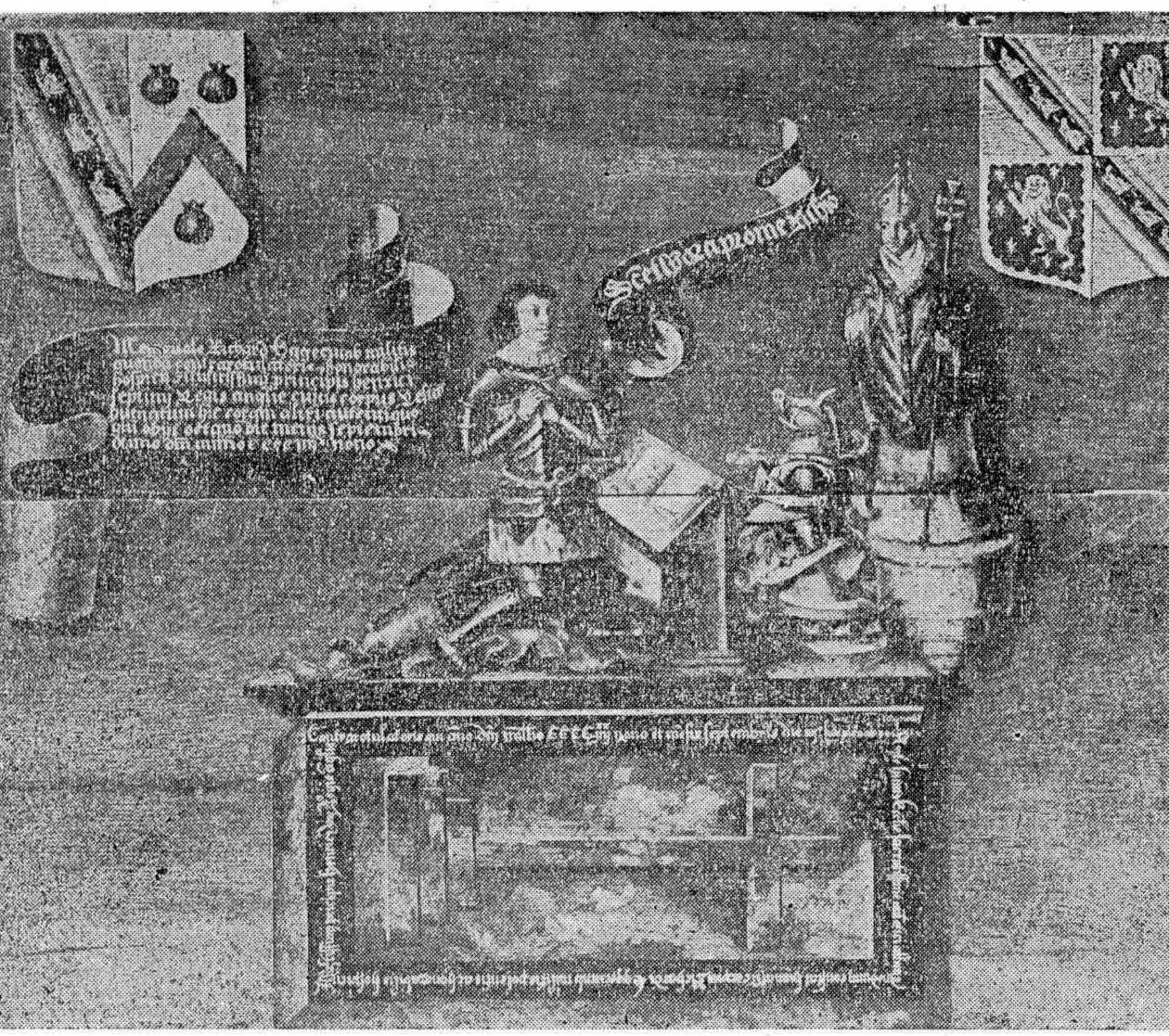

Edgcumbe (Sir Richard) + 7 *sept.* 1489, *enterré à Morlaix. Plaque de cuivre dorée ornant sa sépulture, avant la Révolution, dans le chœur du couvent des Dominicains.*

Photographie de la peinture sur bois faite par ordre de Lord Georges Edgcumbe, premier comte de Mount Edgcumbe (Cornwall), sur un dessin de cette plaque de cuivre exécuté en 1778, *joint à un procès-verbal signé par le fr. Christophe alors prieur du Couvent, le Procureur du Roi et d'autres personnalités.*

Cette peinture sur bois a été photographiée en 1924 *pour la revue anglaise « Country Life » qui publiait un article sur le château de Cotehele (Cornwall) appartenant à Lord Edgcumbe, qui se réservait les droits de reproduction.*

Don de Lord Mount Edgcumbe (septembre 1957).

le maître-autel et une plaque de cuivre rouge fixée au mur.

La pierre tombale portait gravée au centre une croix latine avec un socle de trois marches et en bordure l'inscription suivante:

« Ante hujus ecclesie sacratissimae authentici altaris (3) medium constat humatum corpus Richardi Eggecumb militis potentis ac honorabilis hospicii illustrissimi pri[n]cipis Henrici VII Regis Anglie contrarotulatoris qui anno Domini millesimo CCCC° IIII xx° nono et mensi septembris die VIII^a fide plena ab hac luce migravit. »

La plaque de cuivre portait une inscription semblable :

« Memoriale Richard Eggecumb militis quodam contrarotulatoris honorabilis principis Henrici septimi illustrissimi Regis Anglie cujus corpus constat humatum hic coram alt[a]ri authentiquo qui obiit octavo die me[n]sis septembris anno Domini millesimo CCCC° IIII xx° nono. »

Sur cette plaque était représentée l'effigie du chevalier en armure et à genoux, invoquant saint Thomas Becket (4). Une petite banderolle, en effet, portait la prière suivante:

« Sancte Thoma ora pro me Richardo. »

A côté de lui étaient représentés son casque et son écu.

Son casque était sommé d'une hure de sanglier, souvenir, dit une tradition de famille, de sa participation

---

(3) Maître-autel de l'église, d'après du Cange.

(4) L'ambassadeur avait une particulière dévotion à saint Thomas Becket. C'est ce que révèlent en dehors de cette inscription ses deux testaments de 1480 et 1488 (?) qui n'intéressent d'ailleurs pas la Bretagne.

à la bataille de Bosworth, où fut défait le roi d'Angleterre Richard III, dont l'emblème était un sanglier blanc.

Son écu portait les armes d'Angleterre au centre, un parti Edgcumbe-Tremayne d'un côté et un écartelé Edgcumbe-Holland de l'autre.

Edgcumbe: *de gueules à la bande de contre-hermine coticée d'or et chargée de trois hures de sanglier d'argent, les boutons vers le canton dextre du chef.*

Tremayne: *d'or au chevron d'azur accompagné de trois coquilles de gueules, deux et une.*

Holland: *d'azur semé de fleurs de lys d'argent au lion rampant d'argent et à la bordure engrêlée aussi d'argent.*

Cette famille illustre d'Angleterre et alliée de la Couronne et des Ducs de Bretagne avait donné un gouverneur de Brest au XIV^e^ siècle.

Toute trace de ce monument funéraire semble avoir disparu à Morlaix. Il existait encore cependant à la veille de la Révolution puisqu'en 1777 Lord George Edgcumbe, premier comte Mount Edgcumbe faisait dessiner la plaque funéraire sur place à Morlaix. On l'enleva donc et on la transporta dans la sacristie. Un procès-verbal officiel signé Christophe, prieur du couvent, du procureur du Roi et d'officiers de la juridiction de Morlaix, authentifiait ce dessin. Un tableau peint sur bois qui le reproduit fidèlement existe encore actuellement au château de Cotehele, en Cornwall, propriété du Lord actuel sixième comte Mount Edgcumbe, qui conserve également le dessin. Si le monument funéraire de Richard Edgcumbe a disparu, peut-être son corps subsiste-t-il sous les

---

(5) Les blasons sont ceux de ses descendants actuels, mais la hure de sanglier a été remplacée par un sanglier entier » arrêté... ».

dalles du chœur de l'ancienne église des Dominicains, actuellement musée municipal de Morlaix (6).

Richard Edgcumbe (7) appartenait à une famille qui était sous le règne d'Edouard Ier en possession du manoir d'Edgcumbe, en Cornwall. Il eut une vie politique agitée. Après avoir été « escheator » de Cornwall, il rassembla des troupes et se joignit à la révolte du Duc de Buckingham qui échoua. Il dut se cacher dans ses forêts sur la Tamar, fut découvert par ses ennemis, mais réussit à prendre la fuite, passe en Bretagne où il rencontre un prince de la famille royale en rupture de ban, Henri Tudor, comte de Richemond, descendant d'Edouard III comme les York et les Lancastre. Ce prince séjournait alors à la cour du Duc de Bretagne, François II, qui lui fit espérer un moment la main de la petite Anne, sa fille aînée (8). Mais, averti par Christophe Urswick, émissaire de Jean Morton, évêque d'Ely, que Landais voulait le livrer à Richard III, il dut s'en-

---

(6) Tous les éléments de cette notice concernant le monument funéraire, l'héraldique et la plus grande partie de la biographie du personnage sont dus au Commandant Le Lidec. C'est lui qui nous a fait connaître l'existence en Grande-Bretagne de la descendance de sir Richard, des archives privées de sa famille, du dessin et du tableau peint de son monument funéraire. C'est également par son intermédiaire que nous avons pu obtenir du lord actuel, 6e comte Mount Edgcumbe, l'autorisation de publier cet article. A ce dernier, nous devons enfin d'avoir obtenu de la revue *Country Life* l'autorisation de reproduire une nouvelle fois au profit des membres de notre société, le tirage photographique du tableau peint qu'elle avait été la première à donner à ses lecteurs dans son fascicule du 30 août 1924. Nous en exprimons à tous notre bien vive gratitude.

(7) Nous résumons ici la notice très circonstanciée que donne du personnage George Smith, *The Dictionary of National Biography*, éd. Leslie Stephen and Sidney Lee, vol. VI, Oxford University Press, and London, Humphrey Milford, 1917, v° Edgcumbe (Richard).

(8) Gabory, *Anne de Bretagne, Duchesse et Reine*, Paris, Plon, 1941, p. 17.

fuir précipitamment de Vannes pour se rendre à Langeais auprès de Charles VIII et d'Anne de Beaujeu. Familier du prince, Richard retourna avec lui en Angleterre et fut un des artisans de la victoire de Bosworth (1485) qui entraîna la chute de Richard III, l'élévation de son maître à la couronne et sa propre fortune. Il devint contrôleur de la maison d'Henri VII, chambellan de l'Echiquier et membre du Conseil Privé. Le Roi le fit mettre en possession des biens de plusieurs fidèles du roi détrôné et le chargea de plusieurs missions délicates, entre autres auprès des habitants de Calais qui hésitaient à le reconnaître, auprès des Irlandais révoltés, auprès des Ecossais en guerre.

Le 11 décembre 1488, Henri VII lui donnait tous pouvoirs ainsi qu'à Henri Aynesworth, docteur en droit et second conseiller du Sceau privé (9) pour négocier avec Anne de Bretagne un traité d'alliance qu'il réussit à conclure avec elle au mois d'avril 1489 (10). Il consentait à lui envoyer six mille hommes, mais elle devait prendre l'engagement de ne pas se marier et de ne contracter aucune alliance politique sans son consentement. En outre, Anne dut lui concéder comme sûreté du paiement de la solde des troupes anglaises un certain nombre de places: Hennebont, Auray, Morlaix, Vannes, Guérande, dont il nommerait les capitaines et officiers. Le roi d'Angleterre s'engageait à les lui rendre quand Anne aurait acquitté toutes ses obligations et pourrait se passer de l'appui des troupes anglaises. Ces conditions

---

(9) Le texte de la procuration se trouve dans Rymer, *Foedera, conventiones...*, XII, Londres, p. 348.

(10) Ce traité d'avril 1489 a été publié plusieurs fois: Rymer, *op. cit.*, XII, p. 387 ; Dom Lobineau, *Histoire de Bretagne,* éd. 1707, p. 794; Dom Morice, *Mémoires pour servir de preuves à l'histoire ecclésiastique et civile de Bretagne,* III, 1746, col. 618-627. La Borderie, qui a utilisé ces sources et même les chroniques anglaises, ne parle pas de la mission de Richard Edgcumbe.

étaient aussi dures que celles du traité du Verger avec la France qui avait mis la main sur les places de Saint-Malo, Fougères, Dol, Dinan, Saint-Aubin du Cormier. Mais pendant ces tractations, les Français accentuaient leur pression et s'emparaient de Brest que Rieux tenta mais sans succès de leur reprendre. La Duchesse a besoin d'une trêve. Les alliés cherchent à l'obtenir de la régente Anne de Beaujeu. Le 24 juillet 1489, Maximilien obtient d'elle la promesse qu'elle ne soutiendra pas contre lui la révolte des Flamands et qu'elle rendra à Anne les places fortes qu'elle occupe dans le Duché. Henri VII tente-t-il alors une négociation du même genre, ou au contraire fait-il face à ses engagements d'avril en envoyant une armée qui aurait débarqué à Morlaix à l'octave de la Madeleine? (11) La situation reste trouble dans le Duché. Les gens de guerre pillent, les impôts rentrent mal, les paysans de la Montagne-Noire tentent une

---

(11) A en croire Albert Le Grand, *op. cit.*, p. 354. Les derniers éditeurs de cet auteur estropient le nom d'Edgcumbe qu'avait respecté Miorcec de Kerdanet à la suite de Lobineau. L'auteur impute aux marins anglais les pillages de la côte de la Manche entre la rivière de Morlaix et le bourg de Saint-Jean-du-Doigt. Il prétend qu'ils tentèrent d'emporter en Angleterre la fameuse relique et qu'ils durent sans retard faire amende honorable pour obtenir du saint le retour à la santé de plusieurs des leurs qui avaient perdu la vue. Ces allégations sont discutables, mais il est certain qu'à cette époque les marins de toutes nations et notamment anglais, normands, portugais, basques et bretons pratiquaient fortement le pillage des côtes. Daumesnil est seul à rendre Richard Edgcumbe responsable du vol du doigt de saint Jean (*Histoire de Morlaix,* Morlaix, 1879). C'est un auteur généralement bien informé, car il a utilisé les archives de la ville de Morlaix, à son époque beaucoup plus abondantes qu'aujourd'hui. Il faut noter cependant qu'Albert Le Grand, plus près des événements que lui, n'aurait pas manqué d'accuser Edgcumbe de ce vol sacrilège si la tradition lui en était parvenue. Le commandant en chef anglais était d'ailleurs non pas celui-ci, mais son vieil ami et voisin de Cornwall, Lord Willoughby de Broke.

descente sur Quimper qui est enrayée à grand-peine (12).

Richard Edgcumbe n'était sans doute pas encore retourné en Grande-Bretagne quand il mourut à Morlaix le 8 septembre de la même année.

Bernard JARRY et Paul LE LIDEC.

---

(12) Le chanoine Moreau, de Quimper, date de 1489 ou 1490 cette sédition paysanne. Le dernier éditeur de ce mémorialiste en note deux. Celle du 30 juillet 1490 avait été précédée d'une autre d'août 1489 avec la connivence de la garnison française de Brest. Une brèche avait été faite à l'enceinte de Quimper, mais la Duchesse Anne envoya des auxiliaires anglais qui firent replier les assaillants, *Mémoires du chanoine Moreau sur les guerres de la Ligue en Bretagne,* nouvelle édition par Henri Waquet (Archives historique de Bretagne, n° 1, collection publiée par la Société d'Histoire et d'Archéologie de Bretagne), Quimper, Archives du Finistère, 1960, p. 12 et note.

LE CAHIER DE COMPTES DE JEHAN LE TORCOL

Receveur de taxes épiscopales en Cornouaille

(1535-1536)

Parmi les trésors que renferme le chartrier du château de Lestrédiagat, en Treffiagat, ouvert par la bienveillance de M. le comte Le Gouvelle de la Porte aux investigations de notre ami, M. Yves Tanneau, il en est peu qui aient l'antiquité du cahier de comptes de Jehan Le Torcol.

Cet homme, qui s'appelle tantôt receveur, tantôt comptable, et qui avait sa demeure au château de Kerdour, en Plomelin, a consigné dans son cahier, pour les deux années 1535 et 1536, le détail des sommes qu'il a perçues à divers titres pour le compte de l'évêque de Cornouaille, qui était pour lors Claude de Rohan. Laissons-le faire lui-même la présentation :

Présenté au chasteau du Guéméné en l'an... (ici bord de la feuille mangé)
comptes de mon dict seigneur tenuz... (bord mangé)
Torcol le XVI^e^ jour d'apvril mil... (bord mangé)
Pasques.

Compte que à révérend père en Dieu et très honoré seigneur monseigneur Claude de Rohan, par la gracze de Dieu evesque de Cornouaille, rend Jehan Le Torcol, receveur des esmoluments des institucions et destitucions des fabriques ès églises parrochialles et trevyalles dudict évesché, lettres des escolles, sacristes, natiffz et amendes de la visitacion dudict évesché, pour deux ans commenczantz le premier jour de juyn l'an mil cincq centz trante cincq et finissantz lesdicts deux ans prochain d'illecques révolus du revenu desdicts debvoirs, dispanses mises et paiementz dudict comptable sur... (bord mangé)

Le contenu du cahier répond bien à l'annonce et nous pouvons constater que, à l'ombre de la visite pastorale et suivant le même itinéraire, le receveur fait le tour des paroisses et trèves du diocèse, note les lieux où il a perçu une taxe pour les lettres d'école et recense les *natifs* ou *caquins*. A quatre siècles de distance, ce sont là les trois points sur lesquels le cahier de Jehan Le Torcol offre de l'intérêt. Car, en ce qui concerne les sacristes, les amendes, dispenses, mises et paiements, on peut admirer la méticulosité du comptable, mais ses renseignements sont trop partiels pour être utilisables.

*
* *

I. — PAROISSES ET TREVES DE CORNOUAILLE EN 1535-1536

Nous trouvons ici un double intérêt au tableau des paroisses et des trèves de Jehan Le Torcol: il est un témoin à la fois de l'évolution des noms de lieu dans leur forme écrite et de la répartition même des paroisses et des trèves.

1) Formes écrites et prononciations des noms de lieu.

Disons d'abord quelques mots des variations dans l'écriture des noms de lieu. Des comparaisons sont possibles entre notre cahier et des documents, soit antérieurs, soit postérieurs. Quand il y a évolution dans la forme du nom, c'est que l'écriture tend à suivre la prononciation qui, elle, n'a guère cessé d'évoluer.

Cependant, on peut rarement conclure, sur la foi d'un écrit, qu'à telle date le nom se prononçait de telle façon. Car on sait que l'écriture a souvent maintenu — et parfois maintient encore — des formes archaïques, en retard sur l'évolution de la langue parlée. L'on doit

aussi tenir compte des hésitations des scribes en l'absence d'orthographe officielle, en particulier quand il s'agissait d'enregistrer la mutation d'une consonne venant après *Plou-*, *Lann-* ou *Tré-*. Dans les textes les plus anciens, cette mutation ne s'écrivait pas; plus tard, on tendit à la faire passer dans l'écriture, mais sans règle fixe ni constante. Ainsi lira-t-on *Ploecastel* aussi bien que *Ploegastel*, *Ploebanazlec* et *Ploevanazlec*, etc... Aujourd'hui encore, beaucoup de noms de lieu ne reproduisent pas les mutations, ce qui cause un désaccord entre l'écriture et la prononciation des bretonnants.

A ce désaccord entre l'écriture et la prononciation du breton vivant il existe d'autres causes, notamment celles qui tiennent à des particularités orthographiques du moyen-breton. Signalons seulement un cas typique. On connaît la valeur du *ff* moyen-breton, qui ne rendait pas un *f* renforcé, mais, au contraire, un *f* adouci, souvent évanescent et pratiquement disparu, sauf de l'orthographe officielle de certains noms de familles ou de lieu. En dehors du mot même de *treff*, qu'on prononce toujours *tré*, citons trois exemples : *Pluguffan*, *Treffiagat*, *Plogoff*, qui se prononcent en breton : *Pluguan*, *Triagat* (contraction deur Treriagat) et *Plogô*. Comme on le sait par expérience, avec une prononciation française conforme à l'écriture, ces noms sont défigurés.

Une remarque analogue, qui ne semble pas avoir encore été faite, se présente à propos de notre étude. Nous verrons les noms de Daoulas, Le Faou, Poullaouen, écrits au XVI^e^ siècle *Doulas*, *le Fou*, *Ploelouen*. La prononciation bretonne était celle d'aujourd'hui et, ici au moins, l'orthographe s'y est conformée depuis. Mais il faut croire que, dans la seigneurie du Faou, nobles, bourgeois et clercs s'habituèrent à prononcer ce nom du Fou à la française. Il en résultait un vocable surprenant, mais il est avéré qu'en matière de mode, le ridicule ne tue pas... et l'habitude tient toujours.

2) Répartition des paroisses et des trèves (1).

Nous connaissons avec précision la géographie ecclésiastique de la Cornouaille en 1790, date où l'Assemblée Constituante décréta un profond remaniement des circonscriptions diocésaines et paroissiales. Les documents abondent et de nombreuses études récentes les ont utilisés (2).

Nous avons tenu cependant à confronter ces données avec un document inédit, quoique depuis longtemps connu. Il est de première main, puisqu'il s'agit des notes de Mgr de Saint-Luc sur son clergé pour les années 1779 et suivantes. Ecrit de la main même de l'évêque, sauf la table des paroisses et des trèves, qui est l'œuvre d'un secrétaire, ce cahier nous a permis quelques rectifications aux données courantes.

Bien renseignés sur l'état des paroisses et des trèves à l'époque moderne, nous le sommes moins pour le moyen âge. Des actes isolés ou des mentions dans les Cartulaires ne manquent certes pas; mais on n'y trouve finalement qu'un assez petit nombre de paroisses, dont quelques-unes sont fréquemment citées, tandis que beaucoup

---

(1) Rappelons que la trève est une portion du territoire d'une paroisse, qui possède son église propre et un prêtre résidant, ou *cure*, qui y accomplit les fonctions curiales (baptêmes, mariages, sépultures) sous l'autorité du chef de la paroisse, toujours appelé *recteur*. Autre chose est la simple chapelle, même quand elle est desservie par un prêtre à demeure.

(2) Citons principalement: les *Notices sur les paroisses*, parues dans le Bulletin diocésain d'Histoire et d'Archéologie de 1901 à 1940; *Recherches sur les églises primitives de l'évêché de Saint-Brieuc et Tréguier*, par M. Couffon (in Mémoires de la Société d'Emulation des Côtes-du-Nord, 1945); étude similaire, du même auteur, sur la partie finistérienne de l'ancien diocèse de Cornouaille (in Bulletin de la Société Archéologique du Finistère, 1951); *Le clergé séculier de Cornouaille en 1790*, par M. Daniel Bernard (in Bulletin de la Société Archéologique du Finistère, 1954-1957).

d'autres ont traversé paisiblement cette période, sans être visées par aucune charte ou bulle.

Il y a cependant deux documents d'ensemble, que le chanoine Peyron a d'ailleurs rapprochés dans son édition du Cartulaire de Quimper. Le premier, n. 4 de cette édition, porte la date de 1368 et fait partie du Cartulaire; c'est la *Taxatio beneficiorum Cornubie*, dont l'auteur, archidiacre du Poher, était certainement compétent et bien renseigné. De même devons-nous tenir pour compétent l'auteur du second document, Guillaume du Buys, vicaire de Cornouaille, qui, en 1574, dressa le *Rolle d'une décyme que paient toutz et chacuns les bénéfices du diocèse de Cornouaille*. Ce document ne fait pas partie du Cartulaire.

Ces deux tableaux se présentent donc comme des relevés complets, à deux siècles d'intervalle, des *bénéfices* du diocèse : paroisses, prébendes canoniales, abbayes et prieurés. Et l'on doit penser que les omissions — car il y en a — devaient être justifiées par des motifs qui risquent de nous échapper. Du moins s'explique-t-on, puisqu'ils ne s'intéressent qu'aux bénéfices, le silence qu'ils gardent sur les trèves.

C'est cette lacune que vient combler, pour le XVI^e^ siècle, le cahier de Jehan Le Torcol. Celui-ci, receveur et comptable de taxes épiscopales, ne se préoccupe pas de certaines nuances canoniques, comme de savoir, par exemple, si une paroisse est *sui juris*, prébende ou vicairie. A ses yeux ne compte que l'église, paroissiale ou tréviale, où se font les « institucions et destitucions de fabriques ». Et il entend n'en omettre aucune, ayant soin de préciser, le cas échéant, pourquoi il ne « se charge point » de telle ou telle église.

On peut s'attendre, par conséquent, à ce que son tableau soit complet, compte tenu du point de vue qui est le sien. En nous référant aux autres documents, nous nous heurterons toutefois à quelques incertitudes ou

points d'interrogation, soit en raison d'omissions, comme celle de la trève de N.-D. du Fresque ou Saint-Eloy, soit parce que Jehan Le Torcol traite comme paroissiales des églises connues jusqu'ici comme tréviales ou prioriales. Nous nous garderons, dans ces cas, de lui donner tort trop vite.

3) Présentation du texte.

Dans les pages qui vont suivre, le texte de Jehan Le Torcol paraîtra en capitales pour les noms des paroisses et des trèves, en italique pour le reste, lorsque sa graphie variera d'une année à l'autre, celle de la seconde année, 1536, sera indiquée entre parenthèses. Notre commentaire sera en caractères ordinaires ou italiques.

Les documents ci-dessus évoqués, de 1368 et de 1574, seront indiqués par ces mots : *Tableau 1368* ou *1574*. Les références aux cartulaires de Landévennec, de Quimper et de Quimperlé seront signalées par les abréviations *Cart. Landév.*, *Cart. Qr*, *Cart Qlé*, avec le numéro ou la page de l'édition imprimée. Les actes du Saint-Siège seront, sauf indication contraire, empruntés au travail du chanoine Peyron sur ce sujet (1) et seront signalés par l'année et les initiales *A.S.S.* L'un de ces actes, particulièrement étendu (p. 129-155 dans Peyron *op. cit.*) est une liste des bénéfices de Cornouaille pour lesquels, en 1405, des subcollecteurs apostoliques, agissant pour le compte du pape d'Avignon, réclamèrent les arrérages des taxes dues pour le temps de la soustraction d'obédience; ce document sera cité quand il témoignera d'une graphie intéressante des noms de lieu, et nous l'indiquerons par *Subcoll. apost. 1405.*

*
* *

(1) *Actes du Saint-Siège concernant les évêques de Quimper et de Léon* (1915).

Et premier

Se charge ledict Le Torcol comptable surdict du revenu des institucions et destitucions dudict évesché pour le premier an de ce compte.

KERFEUNTEUN, pour institucion et destitucion de fabriques... XV s. (2) — en 1270, *vicaria de Kaerfonton* Cart. Qr, n. 109), partout ailleurs dans ce cartulaire, comme dans Tableau 1574 : *prebenda Ville fontis.*

CUEZON — paroisse omise dans Tableau 1368, mais mentionnée fréquemment dans Cart. Qr sous la forme *Cozon;* en 1227, formes *Cozon* et *Cuthon* (ib. n. 39); en 1228, formes *Coeuzon* et *Cuthon* (ib. n. 43). Cette paroisse a été absorbée dans Kerfeunteun au Concordat.

ERGUE-GABERIC — on trouve la forme *Gaboric* en 1325 (Cart. Qr, n. 202), mais *Gaberic,* comme aujourd'hui, en 1350 (A.S.S.).

PLOEGUEN FOENANT — aujourd'hui Pleuven, omise dans Tableau 1368.

SAINCTEVARZEC. — L'évolution du nom est normale depuis la forme *Saincteffredeuc* (Tableau 1368 et Cart. Qr, n. 470 en 1404), *Sancteverdec* dans l'inscription du reliquaire du clou de la Passion vers 1500), *Sainct-Evardac* dans Tableau 1574.

LOCMARIA, *ne se charge poinct de l'institucion et destitucion pour ce que la prieure les faict.* — Dans le tableau de 1368 : *prior de Loco Marie;* en 1574 : *vicarius de Loco Marie,* en plus du prieuré, ce qui semble indiquer que l'église est devenue paroissiale entre ces deux dates.

---

(2) Nous ne répéterons pas cette formule, identique pour chaque paroisse et trêve; on n'indiquera que les exceptions.

PERGUET — paroisse omise dans Tableau 1368, qui indique, en revanche, le prieuré de Bénodet. En fait, l'acte de fondation de ce prieuré, en 1231, fait état de la paroisse de Perguet, donnée, ainsi que le prieuré, à l'abbaye de Daoulas. Depuis la Révolution, Perguet fait partie de la paroisse de Bénodet.

CLOHAL FOENANT. — C'est notre Clohars-Fouesnant. La forme la plus ancienne paraît être *Cloetgual*, à la fin du xr[e] siècle (Cart. Qr, n. 13). Dans le titre et le sous-titre d'une même pièce de ce Cartulaire (n. 9), on a les deux formes *Clohal* et *Crozval*. Cette dernière forme se retrouve dans nos tableaux de 1368 : *Crozguall*, et de 1574 : *Crozoal*.

GOUMENECH — aujourd'hui Gouesnac'h. Même forme *Goumenech* dans Tableau 1368, mais *Gouvenech* dans celui de 1574, qui suit la prononciation, celle d'alors comme de maintenant.

ERGUE ARMEL ne figure pas dans le tableau de 1368; mais le n. 66 du Cart. Qr cite en 1244 la « parochia de Erge Armael », et le titre de la pièce donne la forme encore plus archaïque d'*Ergue Arthmael*.

PLOENEIZ, aujourd'hui Plonéis : nouvelle omission surprenante du tableau de 1368; on a la forme *Ploeneth* dans une charte de 1160 énumérant les biens des Templiers en Bretagne.

GUENGAT — figure sous la même forme dans les tableaux de 1368 et de 1574.

PLOEGUFFVAN s'écrit aujourd'hui Pluguffan. Nos tableaux de 1368 et de 1574 donnent aussi Ploeguffvan, mais on a *Ploecuvan* en 1220 (Cart. Qr, n. 35).

PENHARZ — omission du tableau de 1368, n'était peut-être pas encore paroisse. Paraît dans une bulle de 1449 portant nomination d'un nouveau recteur. On a la for-

me *Pennharth* dans la charte de 1160 concernant les Templiers.

TREMEAUC — forme plus archaïque *Treffmaeheuc* dans le tableau de 1368.

BODIVIT — toute petite paroisse, incorporée à Plomelin au Concordat. N'est pas citée dans Tableau 1368, mais figure en 1405 sur la liste des subcollecteurs apostoliques.

PLOEMELIN — *Ploemeryn* dans le tableau de 1368, forme intéressante en hagioonomastique.

COMBRIT — la forme de ce nom ne paraît pas avoir changé.

TREFFVE L'ISLE TUDI, devenue paroisse au Concordat.

TREFFVE LANVOURCH. — C'est Lambourg, en breton Lannvorc'h, faubourg de Pont-l'Abbé, qui, devenu paroisse au Concordat, l'a absorbé.

LOCTUDI — apparaît dans l'histoire vers 1080-1100 comme un monastère régi par un abbé; au XIIIe siècle, c'est une collégiale, avec trois chanoines et un *vicaire* pour l'administration de la paroisse. Le tableau de 1574 connaît encore cette organisation, mais les prébendes canoniales durent disparaître tôt après.

PONT-L'ABBE n'est pas cité par J. Le Torcol. Cette ville, en effet, n'est devenue paroisse qu'au Concordat. Au XVIe siècle, avec son couvent des Carmes et le château des barons du Pont, elle relevait de Loctudy pour la majeure partie et de Plobannalec pour le quartier de Kerdianaou, avec la chapelle de la Madeleine.

TREFFRIAGAT — l'orthographe officielle de *Treffiagat* a le tort de supprimer le *r* initial du nom du saint éponyme et, comme on l'a dit plus haut, de conserver le *ff* qui ne se prononce pas. Dans un rentier de Mlle de

Lestrédiagat, vers 1630, le nom de la paroisse est écrit *Tridiagat*, conformément à une prononciation qui s'est encore contractée depuis : *Triagat*.

PLOEBANAZLEC. — Le tableau de 1368 écrit *Ploebanazleuc;* en 1372, dans un acte du Saint-Siège, on a *Ploevanazleuc*, forme mutée qui permet de comprendre un peu la prononciation actuelle très contractée : *Pornalec*.

PLOEMEUR — forme non mutée qui se trouve dans tous les documents.

TREOULTRE, ancien nom de Penmarc'h. Formes plus anciennes : *Treffvortre* dans Tableau de 1368, *Tuortre nabat* en 1349 (Cart. Qr, n. 312).

PLOENYVEL. — On a la forme *Ploerimael* dans le tableau de 1368, et de même en 1339 (Cart. Qr, n. 264). Cette paroisse de Plonivel, aux dépens de laquelle s'était formé Loctudy, a été absorbée par Plobannalec au Concordat.

BEUZEC CAP CAVALL, déjà paroisse dans le Cartulaire de Landévennec (n. 43) avec la forme *Buduc;* on a plus tard *Buezec* (Cart. Qr, n. 231 en 1331, et *Buzuec* dans le tableau de 1368. Cette paroisse, qui s'était constituée sur le territoire primitif de Plomeur, y a été absorbée à nouveau lors du Concordat, mais sans ses trèves.

TREFFVE TRONOEN. — Célèbre par son calvaire, cette trève a été supplantée et absorbée, dès avant la Révolution, par Saint-Jean-Trolimon, anciennement Treff-Rumon, qui devint paroisse au Concordat.

TREFFVE SAINT GUENNOLAY. — Erigé en trève par bulle du 11 octobre 1489, puis délaissé et supprimé vers 1700, Saint-Guénolé fut, au Concordat incorporé à Penmarc'h, jusqu'à son érection en paroisse en 1942.

TREGUENEC. — Le tableau de 1368 donne la forme

Treffguaennec; la graphie avec un seul *n* est celle qui s'accorde avec la prononciation.

LANGUERN, aujourd'hui Lanvern, paroisse supprimée en 1826 et absorbée par Plonéour. Ce fut d'abord un prieuré de Landévennec datant du début du XI^e^ siècle. Le tableau de 1368 n'en parle pas, peut-être parce que l'établissement était encore purement monastique. Celui de 1574 indique un prieur et un vicaire perpétuel; celui-ci existait déjà en 1463 (A.S.S., n. 875).

PLOENEOUR, paroisse souvent citée aux Cartulaires de Quimper, sous la forme de *Ploeneor*, et de Landévennec, sous la forme latine *Plebs sancti Eneguori* (n. 1) et en breton *Plueu Eneuur* (n. 43).

PLOEGASTEL — on a la forme non mutée *Ploecastel* dans le tableau de 1574, comme en 1240 (Cart. Qr, n. 53).

TREFFVE S^t^ GERMAIN, absorbée au Concordat par Plogastel.

SAINCT HONNORE (1536 : *Sainct Honoret*). *Ne se charge poinct des institucions dudict lieu pour ce que le S^r^ du Pont faict l'institucion.*
— La fondation de cette paroisse a pour origine, en 1350, la donation faite à la collégiale de Loctudy par Hervé du Pont de *Sainct Ignoret de Coetmeur*. Non mentionnée au tableau de 1368, elle figure à celui de 1574. Avant la Révolution, elle retomba au rang de trève de Lanvern (aujourd'hui en Plogastel).

PEMEURIT. — La graphie est inconstante pour les voyelles : *Pumurit* au Cart. Landév. (n. 43), *Pomorit* en 1240 et 1245 (Cart. Qr, nn. 52, 67), *Pemerit* dans Tableau 1368, *Peumerit*, comme aujourd'hui, dans Tableau 1574. Chose curieuse, la prononciation actuelle, contractée en *Purit*, ne s'accorde qu'avec la forme la plus ancienne.

TREOZGAT. — C'est notre Tréogat, avec saint Boscat pour patron. Le tableau de 1368 l'ignore; mais, en 1405, les subcollecteurs apostoliques citent *Trevozgat*. La forme non mutée *Trebozgat* se voit dans une inscription sans date du couvercle des fonts baptismaux.

PLOEOZVAN. — Même forme en 1405 (Sbucoll. apost.); mais *Ploezvan* dans les deux tableaux de 1368 et de 1574. Aujourd'hui *Plovan*.

TREFFVE LANGUIDEAU. — Supprimée dès avant la Révolution, est en Plovan.

LA CHAPELLE N. DAME DE PENCORS. *Ne se charge poinct parce que le procureur fabrique ne prant institucion qu'une fois durant la vie de chacun evesque.* Cette chapelle de Penhors est en Pouldreuzic depuis la Révolution.

PLOEDREUSIC, aujourd'hui Pouldreuzic. — Même forme dans les tableaux de 1368 et de 1574; *Ploedrosic* en 1247, au n. 75 du Cartulaire de Quimper, dont le sous-titre donne la forme plus récente de *Pouldresic*.

LABABAN (1536 : *Lanbaban*). Le tableau de 1574 donne la forme non mutée de *Lapaban*. La paroisse subsiste aujourd'hui, mais à l'intérieur de la commune de Pouldreuzic.

LANDUDEC. — Seule variante : *Landudeuc* en 1405 (Subcoll. apost.).

PLOEZEVET (1536 : *Ploedevet*). Le Cartulaire de Landévennec (n. 45) donne *in vicario Demett*. Celui de Quimper cite *Ploechevet* en 1216 et en 1220 (nn. 24, 34), mais *Ploezevet* en 1270 et 1296 (nn. 109, 148).

PLOEZINEC, aujourd'hui Plouhinec. La forme *Ploezinec* se lit dans les tableaux de 1368 et de 1574, mais on a *Ploehinec* en 1264 (A.S.S.).

GOULIHEN (1536 : *Goulyen*). *Goulchen* dans Tableau 1368, *Goulchien* dans celui de 1574; vers 1200, on a *Golthuen* (Cart. Qr, n. 14), mais cette lecture n'est pas sûre.

CLEDEN CAP SIZUN. — On lit *Cletuen* dans Cart. Landév. (n. 53); la forme archaïque *Cletguen* demeure dans Tableau 1368, et encore en 1395 (A.S.S.).

PLOEGOFF. — Cette forme est constante, à part *Ploegouff* en 1405 (Subcoll. apost.).

PRIMELEN. — La seule variante est *Primelin*, comme aujourd'hui, en 1380 (A.S.S.).

TREFFVE SAINCT TUJAN. — Dans Tableau 1368, on a : *Primelen et Landuyan* comme formant un seul bénéfice. Un acte de 1418 déclare que l'église de Saint Tujan est tréviale de tous temps. Trève supprimée bien avant la Révolution; les fonts baptismaux furent démolis en 1537.

ESQUIBIEN (1536 : *Esquybyen*). Variantes insignifiantes, comme *Esquebyen* dans Tableau 1368.

TREFFVE GOEZIEN (1536 : *Treffve Tregoazien*). C'est Audierne, dont le nom breton est toujours *Goayen* ou *Goeyen*. Devenue paroisse en 1802.

BEUZEC CAP SIZUN. — En 1160, *Bodoc Kap Sithun* dans une charte énumérant les biens des Templiers en Bretagne. Paroisse souvent citée au Cart. de Quimper, sous les formes *Buzoc* (fin xr^e^ s., n. 13, et Tableau 1368), *Bodoc* en 1220 et 1249, *Bozoc* en 1270 et 1296, *Beuzeuc* et *Buezec* dans une même pièce (n. 237) en 1334.

TREFFVE ROSCUDON (1536 : *Rosgudon*). C'est Pont-Croix, qui restera trève jusqu'à la Révolution.

MEILAR. — Ce nom ne semble pas avoir varié; on écrit aujourd'hui *Meilars*.

MAZALON. — Forme plus ancienne *Mathalon* (Cart. Qr, n. 103); aujourd'hui *Mahalon*.

TREFFVE GUILER. — Devenue paroisse au Concordat.

PLOELAN. — Forme constante dans les anciens documents; aujourd'hui *Poullan*.

PLOEELRE (1536 : *Ploelre*). — Le nom actuel est Ploaré; le nom du saint patron et éponyme est devenu, par métathèse, Erlé.

TREFFVE GOURLISON. — On lit *Guorleison* en 1029, dans l'acte de fondation du prieuré de Locmaria. Cette trève fut, à la Révolution, rattachée à Plonéis, puis fut érigée en paroisse en 1879.

Le Juch, que ne connaît pas Jehan Le Torcol, fut une autre trève de Ploaré avant la Révolution et devint paroisse en 1844.

PLOEDERGAT. — La forme du nom est constante dans nos documents; aujourd'hui, c'est *Pouldergat*. Cette paroisse comprenait Pouldavid, que Jehan Le Torcol cite dans la liste des écoles, et qui deviendra paroisse en 1880.

PLOEGONEC. — Forme constante, avec les seules variantes archaïques *Ploegonoc*, puis *Ploegoneuc*.

LOCRENAN (1536 : *Locreunan*). — Prieuré de l'abbaye Sainte-Croix de Quimperlé, fondé en 1031. Au tableau de 1368, comme en 1405 (Subcoll. apost.), n'est mentionné que le prieuré, tandis que le tableau de 1574, d'accord avec notre cahier, indique le prieuré et le vicaire.

QUEMENEVEN (1536 : *Quemenemaen*). — On lit *Kemenet maen* en 1267 et 1285 (Cart. Qr, nn. 103, 134).

CAST. — Forme qui ne semble avoir jamais varié.

PLOENEVEZ PORZAY. — Les textes plus anciens disent tous *Plebs nevez Porzoet* (fin du XIe s., Cart. Qr, n. 13) ou *Pleb nova in Porthoed*, sauf *Ploeneuth* en 1203 au Cartulaire de Quimperlé.

On notera ici l'absence de la trève de Kerlaz, érigée plus tard et devenue paroisse seulement en 1874.

ARGOL. — Omission du tableau de 1368, mais le Cartulaire de Landévennec cite la *Plebs Archol* ou *Arcol* (n. 7).

TREFFCARVAN est donnée ici comme paroisse; mais son omission sur les tableaux de 1368 et de 1574 et sa condition de trève d'Argol avant 1790 inclinent à penser que J. Le Torcol a pu considérer que l'état de trève était suffisamment marqué par le préfixe *treff*.

LANDEGUENNEC. — Il s'agit de l'église paroissiale de Landévennec, desservie par un vicaire perpétuel, ce qui n'était pas le cas en 1368.

CAMERET. — Aujourd'hui Camaret, mais on dit en breton *Kameled*. Ne figure pas au Tableau de 1368. Un texte latin de 1402, cité par Dom Morice (Preuves, II, col. 850), parle de *Quamereuth Crauzon;* deux textes français, l'un de 1410 et l'autre de 1335 (ib. I, col. 87 et 1375), parlent de *Camaret*.

ROSCANVEL. — Paraît sous la forme *Roscatmael* au Cartulaire de Landévennec (n. 9) et dans l'acte de fondation de l'abbaye de Daoulas en 1173.

CRAUZON. — Formes plus anciennes : *Crauthon* (Cart. Landév., n. 8), *Craothon* vers 1214 (Cart. Qr, n. 23). Lanvéoc, qui fut détaché de Crozon en 1862 pour être paroisse, n'était pas trève en 1790, mais avait une simple chapelle.

TELGRUC. — On lit *Telchruc* dans Cart. Landév., forme qui explique la prononciation actuelle *Terruc*.

SAINCT MYC (1536 : *Synnyc*). — Peu de noms de paroisse sont aussi mal fixés que celui de Saint-Nic. On a pourtant *Sent Nic in pago Porzoed* dès la fin du XIe s. (Cart. Qr, n. 13). Le patronage de saint Nicaise apparaît en 1290 (A.S.S.).

PLOEGUEN PORZAY. — Aujourd'hui Ploéven. On lit *Plemeguen* dans Tableau 1368, Ploemeguen en 1405 (Subcoll. apost.), *Pleveguin* dans Tableau 1574. On notera que Jehan Le Torcol donne le même nom à Ploéven et à Pleuven, tandis que le tableau de 1574, le seul à citer les deux paroisses, les nomme différemment. La différence de prononciation aidant, peut-être cela lève-t-il l'hésitation du chanoine Peyron devant le *rector de Ploeguen* d'une bulle de 1474,, comme du Cartulaire de Quimper en 1402 (n. 465) : il s'agirait de Pleuven.

PLOEMODIERN. — Variante *Ploemadiern* en 1223 et 1229 (Cart. Qr, nn. 37, 45).

SAINCT COLIT. — Aujourd'hui Saint-Coulitz, omis dans Tableau 1368, mais cité en 1296 : *ecclesia de Sancto Collito* (Cart. Qr, n. 148).

DINEAUL. — Encore une omission du tableau de 1368, mais on a *Plebs Dineule* au Cart. Landév. (n. 42), *Dineul* dans une bulle de 1460.

SAINCT SEGAL. — Le tableau de 1368 donne la forme déconcertante *Seintertesengar*, due certainement à une erreur de transcription. En 1405, *Sant Segall* (Subcoll. apost.). Avant la Révolution, cette paroisse était devenue non pas trève, mais « annexe » de Pleyben.

CHASTEAULIN. — Ce fut au début un prieuré de Lan-

dévennec. Il ne figure pas au tableau des bénéfices de 1368; celui de 1574 distingue *prioratus de Castrolini* et *vicarius ejusdem*. L'église priorale était celle de Saint Idunet, qui jouait aussi le rôle d'église paroissiale.

TREFFVE DUDICT LIEU. — C'est l'église Notre-Dame, à Châteaulin même, comme en témoignera encore le rôle des décimes en 1789. La situation était spéciale dans cette petite ville, où les fonctions curiales se faisaient dans deux églises si proches, qui se disputeront plus d'une fois le titre de paroissiale.

IRVILLAC. — On lit *Ermeliac* au Cartulaire de Landévennec (n. 29); le tableau de 1574 cite Irvillac comme prieuré. La plus grosse lacune du tableau de 1368 consiste dans l'omission de tout ce secteur, jusqu'à Logonna inclusivement, sans doute parce que ces églises dépendaient de l'abbaye de Daoulas.

Notons ici l'omission, chez Jehan Le Torcol, de la trève de Saint-Eloy, dont l'église, N.-D. du Fresque, venait d'être consacrée en 1531 et est dite tréviale dans l'acte qui relate l'événement.

SAINCT THOMAS. — Cette ancienne paroisse de Landerneau a été supprimée à la Révolution.

DIRINON. — Indiquée comme prieuré au tableau de 1574, cette paroisse avait en 1790 deux trèves: Saint-Urbain et Trévarn, dont aucune ne figure ici.

PLOEGASTEL DOULAS (1536: PLOECASTEL). — *Guicastell* en 1405 (Subcoll. apost.).

LOPERGUET. — Aujourd'hui Loperhet; *Locus Brigide* au tableau de 1574.

DOULAS. — *Ne se charge poinct pour ce que l'abbé dudict lieu faict les institucions et destitucions.* — Une bulle du 21 novembre 1378 parle de l'abbaye de *Dou-*

glas; le tableau de 1574 distingue l'abbé, le prieuré et le vicaire, celui-ci ayant la charge de la paroisse.

LOGONNA. — Ici s'achève la série des omissions du tableau de 1368; celui de 1574 donne le nom latin de *Locus Monne.*

HAFFVEC. — Aujourd'hui Hanvec. La forme la plus ancienne est *Hamuc* (Cart. Landévennec, n. 26); *Haffvet* dans Tableau 1368.

TREFFVE REMUNGOL. — Du temps de l'évêque Renaud (1219-1245), Rumengol n'était que chapelle.

En 1790, outre Rumengol, Hanvec aura comme trèves Lanvoy et Saint-Joseph du Faou, sur la rive droite de la rivière, plus le prieuré de L'Hôpital-Camfrout, mentionné dans une bulle de 1394. Le tableau de 1574 cite *Galfrout* à l'instar d'une paroisse, mais à tort; ce n'est une paroisse que depuis le Concordat.

ROSNOHEN. — Aujourd'hui Rosnoën; *Plebs Ros Lohen* dans le Cart. de Landévennec (n. 30), forme qu'on retrouve en 1368 (Tableau) et en 1405 (Subcoll. apost.).

TREFFVE DU FOU. — Le Faou deviendra paroisse au Concordat.

LOPEZREC. — Lopérec est appelé de son nom latin *Locus Petroci* dans les documents antérieurs; *Locpezrec* dans Tableau 1574.

QUEINMERCH. — La forme actuelle de Quimerc'h paraît déjà dans le tableau de 1368.

La trève de Logonna-Quimerc'h ne semble pas exister encore.

PLEIZBEN. — C'est une forme archaïque; la forme actuelle *Pleyben* apparaît plusieurs fois au XIIIe siècle dans le Cartulaire de Quimper, et encore plus tôt dans celui de Landévennec (nn. 31, 32, 33).

TREFFVE DU CLOSTRE (1536 : DU CLOESTRE). — C'est Le Cloître-Pleyben, devenu paroisse au Concordat.

BRAZPERZ. — Aujourd'hui Brasparts. Variante à noter: *Brazberz* en 1376 (A.S.S.), *Bratberth* dans Cart. Landév. (n. 34).

TREFFVE DE SAINCT RIVOAL. — Ne deviendra paroisse qu'en 1836.

LOQUEFFRET. — Même forme dans Tableau 1574; celui de 1368 dit: *Plebs montis alias Locqueuret.* Cette graphie, qui correspond déjà à la prononciation actuelle de *Lokeoret*, se retrouve en 1405 (Subcoll. apost.). Sur la *Plebs montis*, ou Plouvénez, cf. R. Couffon, *Recherches sur les paroisses primitives* (Bull. S.A.F., 1951).

Signalons que cette paroisse était devenue, avant la Révolution, annexe de Plonévez-du-Faou. Quant à Brennilis, le cahier de Mgr de Saint-Luc en fait foi, ce n'était pas une trève de Loqueffret, mais une église desservie par un prêtre sans le titre de « curé ». Loqueffret est redevenu paroisse distincte au Concordat, et Brennilis a accédé au même rang en 1846.

LANEDERN. — La forme de ce nom est constante.

PLOENEVEZ DU FOU. — La plupart des textes citent *Plebs nova in Fago;* on a le nom breton *Plueu Neugued in Fou* dans Cart. Landévennec (n. 48) et *Ploenevez in Fou* dans Cart. Quimper (n. 13) à la fin du xr^e^ siècle.

TREFFVE COLLOREC. — Au x^e^ siècle, *Choloroc* dans la charte de fondation de Saint-Sauveur de Carhaix (Cart. Redon). Trève jusqu'à la Révolution, est devenue paroisse au Concordat.

En Plonévez-du-Faou se trouvait aussi Saint-Herbot, qui est paroisse depuis 1942. C'était un prieuré des Carmes de Rennes ; une bulle de 1389 favorisa la re-

construction de la *Cappella Sancti Erbaudi*. On n'en parle ni dans notre cahier, ni dans les tableaux de 1368 et de 1574.

Même silence dans nos trois documents sur l'ancienne paroisse du *Quilliou*, rattachée à Plonévez-du-Faou en 1820. Prieuré de Locmaria, son érection en paroisse est difficile à dater; on en trouve mention au Cartulaire de Quimper (n. 5).

BERIEN. — Cette paroisse primitive est nommée *Berriun* dans le Cart. de Landévennec (n. 35), *Beryan* dans le tableau de 1368).

TREFFVE DE LOCMARIA. — Devenue paroisse au Concordat.

Avant la Révolution, Berrien aura une autre trève, *Huelgoat*, devenue cure au Concordat, et la chapelle du *Botmeur*, érigée en paroisse en 1837.

PLOIÉ (1536: PLOYÉ). — Aujourd'hui Plouyé; en 1337, *Ploehie* (Cart. de Quimper, n. 257).

FEILLEE. — *Les procureurs fabriques dudict lieu ont accoustumé être instituéz et destituez par le comandeur de Sainct Jehan; pourquoy ne se charge poinct.* — Cette possession des chevaliers de Saint-Jean de Jérusalem est citée *an Follet* dans une charte de 1160 du duc Conan. Cette forme du nom fait comprendre la prononciation *ar Fouilhez*, assez éloignée de l'orthographe officielle La Feuillée.

SCRUYGNAC (1536: SCRINNAC). — Dans les tableaux de 1368 et de 1574: *Scruyniac*.

TREFFVE BOTGLASEC (1536: BOTLASEC). — Aujourd'hui *Bolazec*, paroisse en 1802.

Avant la Révolution, Scrignac eut une autre trève: Coatquéau, *cappella de Coaitquayo* dans une bulle de 1388.

PLOERACH. — Aujourd'hui Plourac'h; *Ploegroach* dans Tableau 1574; *Ploegranch* dans Tableau 1368, mais la lecture est très probablement fautive; *Ploegruach* en 1329 (Cart. de Quimper, n. 227).

CARNOET. — Variante *Carnot Pocher* dans Tableau 1368.

Carnoët aura en 1790 une trève Saint-Corentin; avec elle, Mgr de St-Luc note la « chapelle de Locmaria ».

PLUSQUELLEC. — On a *Ploezekalleuc* dans Tableau 1368.

TREFFVE CALANER. — Aujourd'hui Calanhel, paroisse depuis le Concordat.

TREFFVE BOTMEL. — Supplantée et absorbée au XIX^e^ siècle par Callac, qui n'avait autrefois qu'une petite chapelle.

LANDUGEN (1536 : LANDUGEAN). — Aujourd'hui en Duault, à l'origine prieuré de Sainte-Croix de Quimperlé fondé par le duc Hoël entre 1081 et 1084. Figure comme prieuré aux tableaux de 1368 et de 1574, le sera encore sous la plume de Mgr de Saint-Luc. Il est donné ici comme paroisse, sans doute parce que fonctions curiales et activité des fabriques s'y faisaient comme dans une paroisse normale.

DUAULT. — Les tableaux de 1368 et de 1574 disent *Duault Kaelen, Duault Quelen*. D'après les notes de Mgr de Saint-Luc, le territoire de Duault renfermait, outre le prieuré de Landugen, les trèves de Saint-Nicodème, de Locarn et de Burtulet, tandis que Saint-Servais avait un simple chapelain. Les situations de ces deux dernières sont aujourd'hui inversées.

TREFFVE QUELEN. — Il s'agit de *Locarn*, où siégeait la justice de la seigneurie de Quélen. Les autres trèves de Duault sont postérieures.

PESTIVIEN. — Au tableau de 1368, *Peustyffyen*. Le

chef-lieu paroissial fut, au Concordat, transféré à Bulat, précédemment chapelle.

MAEL. — *Les procureurs fabriques de ladicte église sont instituez et destituez par le comandeur de Sainct Jehan, et ne se charge poinct.*

TREFFVE DU LOUCH. — *Pareillement les procureurs fabriques sont instituez et destituez par le comandeur, pour quoy ne se charge poinct.*

Le Loc'h, qui demeura trève jusqu'à la Révolution, est aujourd'hui en Peumerit-Quintin.

PEMEURYT QUINTIN. — Paroisse omise dans tableau 1368; fut supprimée et rattachée à Maël-Pestivien en 1807, puis rétablie en 1826.

PLOENEVEZ QUINTIN. — Citée en latin *Plebs nova in Quintin* dans les tableaux de 1368 et de 1574.

TREFFVE TREMELGAT. — Aujourd'hui Trémargat.

BOTOUHA. — Même forme dans les tableaux de 1368 et de 1574; *Bothoua* dans une bulle de 1316. Cette paroisse de Bothoa n'a pas seulement vu se détacher des trèves, mais a encore perdu sa chapelle de Saint-Nicolas du Pélem, devenue cure et chef-lieu de canton au milieu du XIXe siècle.

TREFFVE KENECHUHEL. — Aujourd'hui Canihuel; *de Colle Alto* dans une bulle de 1393. La forme *Quenechhuel* se retrouve encore en 1672, dans un aveu au roi de la baronnie d'Avaugour.

TREFFVE QUERIEN. — Aujourd'hui Kerien, dont fut détaché Saint-Norgan en 1879.

TREFFVE LANRIEN (1536 : *Lanriven*). — Aujourd'hui Lanrivain.

TREFFVE SAINCT TREFFIN. — Aujourd'hui Sainte-Tréphine.

SAINCT GILLES. — C'est Saint-Gilles-Pligeaux, indiqué *Pligeau* dans une bulle de 1316, *Ploegeau* dans tableau 1368.

TREFFVE SAINCT CHORENTIN. — Aujourd'hui Saint-Connan, dont l'église est dédiée à saint Corentin.

TREFFVE SAINCT PIERRE. — Aujourd'hui Kerpert, avait sur son territoire l'abbaye cistercienne de Coët-malaouen.

BOURG QUINTIN. — C'est Le Vieux-Bourg, qui avait deux trèves avant la Révolution : le Leslay et Saint-Gildas.

TREFFVE DUDICT LIEU. — Ceci indique que l'une des trèves seulement existait en 1535-1536. Ce devait être le Leslay.

SAINCT MARTIN. — Aujourd'hui Saint-Martin des Prés.

BODEO. — Le Cartulaire de Quimper (n. 16) cite vers 1170 *ecclesiam de Bodoeou et vicariam suam*. Ce dernier mot désigne probablement la trève.

TREFFVE DUDICT LIEU. — C'est La Harmoye, dont le nom est dans Cart. Qr (n. 287) sous les formes *La Haermoyt* et *La Hermoet*.

MERELIAC. — Même forme dans l'acte de fondation de l'abbaye de Bon-Repos en 1184; aujourd'hui Merléac.

TREFFVE DU QUILLIO. — Devenue paroisse au Concordat.

LA CHAPELLE S^{t} JAQUES. — Non identifiée.

SAINCT CARADEC. — On lit *Moustaer Caradeuc* dans tableau 1368 et dans une bulle de 1474, *Saint-Caradec* dans tableau 1574.

NEULYAC. — C'est Neuillac, incorporé au diocèse de

Vannes depuis la Révolution. On lit *Niuliac* dans Cart. Landév. n. 19), *Niguyllyac* dans tableau 1368 *Nueuyllac* en 1574.

TREFFVE LOCHRIST. — C'est Kergrist, également du diocèse de Vannes actuel.

TREFFVE DE MOUSTER. — C'est Hemonstoir, du diocèse actuel de Saint-Brieuc. Dans le cahier de Mgr de Saint-Luc, les notes de l'évêque disent *Hemonstoir*, alors que la table porte *Le Moustoir*. Le préfixe *hen-*, qui signifie : ancien, vieux, fut appliqué à ce Moustoir, et à une époque déjà reculée, pour le distinguer d'un autre qui existe également en Neuillac.

MUR. — Paroisse primitive, dont le nom n'a pas varié.

TREFFVE SAINCT GUEN, érigée en paroisse au Concordat.

TREFFVE SAINCT CONEC. — *Les trevyens dudict lieu disent n'avoir accoustumé d'avoir institucion et que l'église est une chapelle privée, et ne se charge poinct* — Cette remarque s'accorde bien avec un acte de 1284 par lequel Geffroy du Mur cède à Josselin de Rohan ses droits sur la *villa sancti Conoci* et sur le territoire voisin.

SAINCT MEAC. — Même forme dans tableau 1574, *S. Maeocus* en 1368, *St-Mahieux* chez Mgr de Saint-Luc, aujourd'hui *Saint-Mayeux.*

TREFFVE DU VIEULX MARCHÉ. — Aujourd'hui Saint-Gilles du Vieux-Marché.

CAURELL. — Jehan Le Torcol présente Caurel comme une paroisse, mais à tort, semble-t-il. Car c'était une trève de Saint-Mayeux en 1393, et ce l'était encore pour Mgr de Saint-Luc. Quant à la forme *Keraurelle* qu'on lit dans un acte de 1294, elle résulte d'une confusion de copiste entre un *K* simple et un *K* barré.

PLOESULIEN. — Aujourd'hui Plussulien; *Ploesulyan* dans tableau 1368, *ecclesia Sancti Suliani* dans des actes du Saint-Siège de 1321, 1324, 1392.

CORLAY. — Les tableaux de 1368 et de 1574 disent *Castrum Corle.*

HAULT CORLAY. — *Vetus Corle,* c'est-à-dire Vieux-Corlay, dans les mêmes tableaux. Avait pour trève, avant la Révolution, Saint-Bihy, qui devint paroisse en 1826.

LANIZCAT. — *Lannizgat* dans les tableaux de 1368 et de 1574; une bulle de 1372 cite *rectorem de Lanniscat.*

TREFFVE SAINCT TUJEAU. — Aujourd'hui *Saint-Igeaux;* pour Mgr de Saint-Luc, *Saint-Quijeau.* On hésite à dire quelle est la forme primitive.

TREFFVE DUDICT LIEU. — Cette trève innommée est *Rosquelfen,* que Laniscat a réabsorbée lors de la Révolution.

TREFFVE SAINCT JULFEN. — Aujourd'hui Saint-Gelven; sur son territoire était l'abbaye cistercienne de Bon-Repos, fondée en 1184.

PLOEKERNEVEL. — La forme *Ploekaerguevell,* dans tableau 1368, ne s'explique que par une mauvaise lecture. En 1246, *Ploekerneguell* (Cart. Qr, n. 72); en 1285 *Ploguernevel* (Cart. Qr, n. 134), forme qui accuse les deux mutations intérieures du breton parlé.

TREFFVE SAINCT GILLE. — C'est *Gouarec,* qui devint cure au Concordat et où l'ancienne église tréviale n'est plus qu'une chapelle, heureusement restaurée. Une bulle de 1387 la cite comme « chapelle ».

TREFFVE DE LOCMARIA. — Aujourd'hui absorbée dans la suivante.

TREFFVE BOZGUEN. — Aujourd'hui *Bonen.*

MOELOU. — Aujourd'hui *Kergrist-Moëlou.* La tableau de 1368 cite conjointement *Rostrenen et Moelou,* ce qu'explique une pièce du Cartulaire de Quimper de 1350, où un même « vicaire » est titulaire des églises de Moëlou et de Rostrenen (n. 319). Une autre pièce, de 1220 (n. 34) cite « les églises de Moëlou », alors qu'en 1219 (n. 29) et en 1223 (n. 37) on dit « l'église de Moëlou ». Ces fluctuations dénotent une situation assez mal définie des deux églises l'une vis-à-vis de l'autre; le fait est que celle de Rostrenen, plus récente, prenait de plus en plus d'importance.

ROSTRENEN est donnée ici comme paroisse, ce qui est conforme à une bulle de 1483, qui érigea son église en paroissiale et collégiale. Cependant, la situation juridique par rapport à Kergrist-Moëlou resta, jusqu'à la Révolution, assez spéciale et compliquée : Rostrenen était trève, mais c'est le doyen de sa collégiale qui était le recteur « primitif et privilégié » de Kergrist.

GLOMEL. — On lit *Glomael* dans les tableaux de 1368 et de 1574. A noter, dans une bulle de 1451, la forme *Grovel,* qui répond à la prononciation encore en vigueur aujourd'hui.

Deux trèves, que Jehan Le Torcol ne connaît pas, existaient avant la Révolution : *Trégornan* et *Saint-Michel,* aujourd'hui paroisses distinctes au sein de la commune de Glomel.

PAOUL. — Aujourd'hui *Paule.* Le tableau de 1574 écrit comme J. Le Torcol; celui de 1368 donne *Poull.*

MEZLE. — Aujourd'hui Maël-Carhaix. On lit *Medle* dans une bulle de 1264, *Mezle* par la suite. Mgr de Saint-Luc écrit encore *Mesle.*

TREFFBRIVAN. — Même forme dans les tableaux de 1368

et de 1574. La trève du *Moustoir*, inconnue de notre cahier, existait avant 1790; elle est devenue paroisse au Concordat.

PLOELOUEN. — Aujourd'hui *Poullaouen;* forme archaïque *Ploelouguen* dans le tableau de 1368. La paroisse aura, avant la Révolution, une trève : *Saint-Tudec*, qui ne s'est pas détachée.

PLOENEVEZEL. — Paroisse omise dans tableau 1368. Elle aura deux trèves avant la Révolution : *Saint-Idunet* et *Sainte-Catherine;* très exiguës l'une et l'autre, elles restent en Plounévézel.

L'EGLISE SAINCT PIERRE à KERAHES. — C'est *Plouguer;* le tableau de 1574 cite le *vicarius de Kerahes.*

SAINCT TREMEUR. — C'est l'église collégiale, qualifiée de paroissiale dans une bulle de 1392. Il n'y eut, jusqu'à la Révolution, qu'une seule paroisse *Plouguer-Carhaix*, mais avec deux églises ayant le titre de paroissiales. Jehan Le Torcol, en bon comptable, a raison de les citer séparément. Cette situation, qui n'est pas sans analogie avec celle que nous avons vue à Châteaulin et surtout à Rostrenen, était due à la création, au début du XIIe siècle, d'un monastère dépendant de Redon. Les moines, par la suite, firent place à un collège de chanoines, dont l'église Saint-Trémeur servit aux fonctions curiales. Les tableaux de 1368 et de 1574 signalent à Carhaix un prieur et quatre chanoines. L'unicité de territoire paroissial et de gouvernement est encore attestée par Mgr de Saint-Luc, aussi bien que par les déclarations des derniers chanoines de la collégiale.

Notons encore que Plouguer-Carhaix avait, avant la Révolution, deux trèves que ne cite pas Jean Le Torcol. De l'une, *Saint-Quijeau,* restent les ruines de l'église, qui est sans doute l'*ecclesia sancti Kigavi* citée

dans le Cartulaire de Quimperlé vers 1081. L'autre, *Treffrin*, est aujourd'hui paroisse du diocèse de Saint-Brieuc; une bulle de 1383 parle de la chapelle N.-D. de Treffvrin, paroisse de Plouguer.

MOTREFF. — Même forme dans tableau 1574, *Motref* en 1368; on prononce *Moter*, avec métathèse dans la syllabe finale.

PLOEGUIN. — Aujourd'hui *Plévin*.

Notons l'omission de la paroisse de *Tréogan* chez Jehan Le Torcol comme dans le tableau de 1368. Cependant, une bulle de 1375 concerne le recteur de Tréogan. La tableau de 1574 écrit *Tréaugan*, comme le fera Mgr de Saint-Luc deux siècles plus tard.

CLEDEN POHAER. — Omission du tableau de 1368; la forme archaïque *Cletguen Pochaer* se retrouve encore au tableau de 1574.

TREFFVE KERGLOFF. — Devenue paroisse au Concordat.

SAINCT HERNYN. — *S. Herninus* dans tableau 1368.

SPEZET. — Le Cartulaire de Quimper montre en un demi-siècle l'évolution du nom : *Spethut in Poechaer* en 1216 (n. 24), *Spethot* en 1220 (n. 34), puis *Spezet* en 1270 (n. 109).

LANDELEAU. — Même forme, mais non mutée, *Lanteleau*, dans tableau 1368; précédemment on trouve *Landeleu* en 1270 et en 1313 (Cart. Qr, nn. 109, 177).

LENNON. — Aucune variante du nom n'apparaît.

CHASTEAU NEUFF DU FOU. — *Castrum novum in Fago* dans les tableaux de 1368 et de 1574.

TREFFVE MOUSTOER (1576 : *du Mouster*). — Cette trève du Moustoir n'est pas devenue paroisse au Concordat et reste en Châteauneuf.

SANCTOES. — C'est notre *Saint-Thois*, l'un des noms dont l'origine et la forme initiale sont obscures. Nous n'avons trouvé, jusqu'à la fin du XVI^e^ siècle au moins, que cette forme *Sanctoes*, à laquelle répond bien la prononciation Santos, avec l'accent sur la première syllabe.

GOEZEC. — On lit au Cartulaire de Landévennec *Guoeduc* (n. 17), puis *Goedoc* (n. 61); le tableau de 1368 porte *Goezeuc*.

LAZ. — Seule forme constatée. Notre cahier ne connaît pas encore la trève de *Saint-Goazec*, devenue paroisse au Concordat.

Notons l'omission de *Lothey*, ici comme au tableau de 1368; mais on voit cité *Locus Dei* en 1574 (tableau) et aussi en 1405 chez les subcollecteurs apostoliques.

TREGOURES. — Omis dans tableau 1368; le Cartulaire de Landévennec (n. 12) parle de la *vicaria que vocatur Tréchoruus*.

TOURCH. — Le nom reste inchangé; il est écrit *Turch* dans Cart. Landév. (n. 12).

LEUCHAN. — Aujourd'hui *Leuhan*, *Luhan* dans Cart. Landév. (n. 17).

CORAY. — *Choroe* dans Cart. Landév. (n. 22), *Coroe* dans Cart. Qr (nn. 49, 97).

GOURREIN. — Aujourd'hui Gourin, au diocèse de Vannes; *Gururoeen* dans Cart. Landév. (n. 19), *Gorurein* dans Cart. Qlé et tableau 1368.

TREFFVE DES SAINCTZ. — Aujourd'hui *Le Saint*, paroisse du diocèse de Vannes. En breton, on dit : *ar Zent*, ce qui explique le pluriel employé par Jehan Le Torcol, mais à tort, semble-t-il; car l'ancien breton *Sent* s'appliquait au singulier et « le Saint », dans

cette région soumise à l'influence de Landévennec, désigne saint Guénolé. Le Cartulaire de cette abbaye cite d'ailleurs *ecclesia Sanctus* (n. 24).

Gourin eut avant la Révolution une autre trève, *Roudouallec*, non mentionnée ici, aujourd'hui paroisse.

LANGONNET. — On trouve *Lan Chunuett* dans Cart. Landév. (n. 19). La paroisse est une fondation très ancienne de Landévennec. Sur son territoire s'établit en 1134 une abbaye cistercienne, supprimée à la Révolution. Il y eut aussi une trève, *La Trinité*, qui doit être postérieure à notre cahier et qui est aujourd'hui paroisse.

FAOUET. — Sous le nom latin *Fagetum* dans le tableau de 1368, comme en 1405 chez les subcollecteurs apostoliques.

GUISCRUIFF. — Le Cartulaire de Quimperlé écrit *Guiscri*, conformément à la prononciation.

TREFFVE LANGUENEGEAN. — Aujourd'hui *Lanvénégen*.

PONTBRIANT. — *Ne se charge poinct de l'institucion et destitucion pour ce que le prieur les faict.* (1536 : *Le prieur de Pontbriant baille les institucions dudict lieu, pourquoy ne se charge poinct.*)

Ce prieuré *de Ponte Brientii* se trouvait à la limite de Guiscriff et du Saint; sa chapelle est dans Le Saint.

SCAZRE. — Cette forme, qui paraît déjà à la fin du XI^e^ siècle (Cart. Qr, n. 13), est un adoucissement de *Scathr* (Cart. Landév., n. 22). Le nom a évolué normalement vers la forme actuelle *Scaër*.

KERNEVEL. — Le tableau de 1368 porte encore *Kerneuguell*, mais déjà en 1278 on lit Kernevell (Cart. Qr, n. 124).

BANAZLEC. — Formes plus anciennes : *Banadluc* (Cart.

Qlé) et *Banadloc* en 1216 et en 1220 (Cart. Qr, nn. 24, 34). Aujourd'hui *Bannalec.*

TREFFVE TREABALLE. — C'est Trébalay, aujourd'hui chapelle de Bannalec; le Cartulaire de Quimperlé mentionne *Treutaballe.*

SAINCTOURHAN (1536 : *Sainctourchan*). — C'est Saint-Thurien, non mentionné au tableau de 1368. Cette paroisse aura plus tard pour trève *Trévennou,* aujourd'hui simple village, cité *Treu Guennou* au Cartulaire de Quimperlé et *ecclesia Trefguennou* dans celui de Quimper en 1262 (n. 96).

QUERIEN. — Le tableau de 1368 porte *Keryan;* aujourd'hui Querrien.

LOCQUENOLAY. — Aujourd'hui Locunolé; omis au tableau de 1368, appelé *Locus Vingaloei* dans celui de 1574.

TREMEVEN. — Omis au tableau de 1368, écrit *Tremeguen* en 1574.

Le Cartulaire de Quimperlé mentionne une *plebs Yuliac* en 1029. Cette paroisse primitive, située entre l'Ellé et l'Isole, ne tarda pas à être démembrée et à perdre jusqu'à son nom; son chef-lieu, s'il n'a pas disparu, se confondrait avec Tréméven.

BEY. — Aujourd'hui écrit *Baye,* mais la prononciation répond à la graphie ancienne; le Cartulaire de Quimperlé cite l'*ecclesia Bei.*

MELLAC. — Nom invariable depuis le Cartulaire de Quimperlé.

TREFFOU. — Aujourd'hui Le Trévoux; *Treuuou* dans Cart. Qlé.

LOTHEA. — Aujourd'hui chapelle (en ruines) dans la

paroisse Notre-Dame de Quimperlé. En 1029, est cité *Monasteriolum sancti Taiaci* (Cart. Qlé); en 1262, c'est déjà plus important : *ecclesia* s. Tayaci (Cart. Qr, n. 96).

Au tableau des bénéfices de 1368, on remarque l'omission, certainement motivée, des paroisses qu'on vient de voir : Saint-Thurien, Locunolé, Tréméven, Baye, Mellac, Le Trévoux et Lothéa.

TREFFMALAZRE. — Il s'agit de *Trélivalaire,* qui était avant la Révolution trève de Lothéa et a été absorbée, elle aussi, par N.-D. de Quimperlé. On en trouve mention en 1029 : *tribus s. Rigualadri* (Cart. Qlé, n. 2), puis en 1262 : *ecclesia s. Rivallazri* (Cart. Qr, n. 96).

Les tableaux de 1368 et de 1574 n'en font pas état, ce qui fait penser, comme nous l'avons vu pour Trégarvan, près d'Argol, que Trélivalaire était déjà, comme plus tard, une simple trève. Jehan Le Torcol ne l'aura pas noté, estimant que le préfixe *treff* l'exprimait assez clairement.

CLOHAL. — C'est Clohars-Carnoët. Les formes du nom ont évolué de la même façon que pour Clohars-Fouesnant. Au départ, c'est *Cluthgual* ou *Clutgual,* puis avec mutation, *Cludуual;* notre forme de 1535-1536 apparaît au moins en 1232 (Cart. Qlé, n. 42). Mais on rencontre aussi *Crozguall* dans le tableau de 1368, puis, avec mutation, *Crozval* dans une bulle de 1454.

MOELAN. — Même forme vers 1084 dans Cart. Qlé (n. 43).

NEVEZ. — Le Cartulaire de Landévennec porte *Neuued* (n. 19); *Neuguet* au tableau de 1368. Au Cartulaire de Quimper, *Nevez* se lit déjà à la fin du xr^e^ siècle (n. 13), puis *Negueth* encore en 1240 (n. 53).

NIZON. — Aucune variante du nom.

RIEC. — Variantes insignifiantes et normales : *Rioc*

(Cart. Landév., n. 19, et Cart. Qr, n. 16), *Rieuc* dans tableau 1368.

TREGUENC. — Nom sans variante, sauf *Treguent* à la fin du XIe siècle dans le Cartulaire de Quimper (n. 13), *Tregunc*, comme aujourd'hui, en 1270 (ib., n. 109).

CHAPPELLE SAINT-PHILIBERT. — Erigée en paroisse en 1946.

MELGVEN. — Pas de variante.

TREFFVE DUDICT LIEU. — C'est *Cadol*, qui est toujours en Melgven.

LANRIEC. — On a *Lan Rioc* dans le Cartulaire de Landévennec, *Lanreuc* au tableau de 1368.

BEUZEC CONQ. — On lit *Buduc* dans Cart. Landév. (nn. 17, 19); l'évolution du nom est semblable à ce qu'on a vu pour les deux autres Beuzec.

CHAPPELLE SAINCT GUENNOLAY. — Se trouvait dans la ville close de *Concarneau*. C'est un prieuré de Landévennec, qui deviendra trève ensuite, puis paroisse au Concordat.

LOGAMAND. — Prieuré de Quimperlé fondé en 1070, cité en cette qualité dans les tableaux de 1368 et de 1574; aujcurd'hui en La Forêt-Fouesnant. Il est mentionné ici à l'instar d'une paroisse.

Après Logamand, on est un peu surpris de voir Jehan Le Torcol retourner à Quimperlé.

Les procureurs fabriques de Sainct Colomber et de la chappelle Notre-Dame de Placze Michel sont instituez et destituez par le chambrier dudict Kemperelle, pour quoy ne se charge poinct.

Le receveur épiscopal n'avait évidemment rien à percevoir de l'église Sainte-Croix, celle du monastère béné-

dictin; mais il explique pourquoi il ne perçoit pas davantage de Saint-Colomban, qui était paroisse, ni de Notre-Dame, chapelle qui avait sa fabrique.

FOENANT. — Cette forme du nom répond exactement à la prononciation, bien mieux que l'orthographe moderne de *Fouesnant*. On lit *Fuenan* dans les Cartulaires de Quimperlé (n. 58) et de Landévennec (n. 43).

Il y aura avant la Révolution la trève de *La Forêt*, qui fut érigée en paroisse en 1850.

ELYENT. — Même forme dans les tableaux de 1368 et de 1574; précédemment, *Elgient* en 1350 (Cartulaire de Quimper, n. 317), *Elgent* à la fin du xr[e] siècle (Cartulaire de Quimperlé, n. 58). Aujourd'hui *Elliant*.

TREFFVE SAINCT YVY. — Devenue paroisse au Concordat, absorbant la suivante.

TREFFVE LOCMARIA. — C'est Locmaria-an-Hent.

TREFFVE ROSPREDEN. — Rosporden devint paroisse au Concordat.

EDERN. — Nom invariable depuis le Cartulaire de Landévennec (n. 43). Cette paroisse ne figure pas au tableau de 1368.

TREFFVE GUELEVEIN. — Aujourd'hui chapelle en Edern. Il n'est pas sûr que notre Gulvein soit le *Uuilermaen* du Cartulaire de Landévennec (n. 12).

BRIZIAC. — Aujourd'hui *Briec*. La forme Briziac se lit au moins depuis la fin du xr[e] siècle jusqu'à la fin du xvr[e]; plus anciennement encore, *Brithiac* (Cartulaire de Landévennec, n. 14).

TRFFVE LANGOLEN. — Devenue paroisse au Concordat.

Jehan Le Torcol ignore deux autres trèves de Briec existant avant la Révolution: *Landudal*, qui devint pa-

roisse en 1825, et *Quilinen*, aujourd'hui en Landrévarzec.

LANDREVARZEC. — Fut d'abord prieuré de Landévennec dont le Cartulaire (n. 13) en fait ainsi mention: *Lan Trefharthoc in plebe que vocatur Brithiac.* On voit au Cartulaire de Quimper (n. 89) que ce n'était pas encore paroisse en 1249. Le tableau de 1368 l'omet aussi, mais nous savons que ce fait ne suffit pas, pour une fondation monastique, à prouver que ce fût pas une paroisse à cette date.

Supprimée à la Révolution, la paroisse de Landrévarzec fut rétablie en 1843, augmentée de Quilinen.

TREFFLES. — C'est encore une trève (de Landrévarzec) qui n'est pas, dans notre cahier, donnée explicitement comme telle. Elle le demeura jusqu'à la Révolution et fut alors incorporée à Briec, qui l'a gardée, avec sa chapelle Saint-Guénolé.

SAINCT MAHÉ. — C'est la paroisse Saint-Mathieu de Quimper, par où se termine la *visitacion* de Jehan Le Torcol.

II. — ECOLES EN CORNOUAILLE EN 1535-1536

Aussitôt après son tableau des taxes perçues pour les changements de fabriques dans les églises paroissiales et tréviales, Jehan Le Torcol passe au chapitre suivant, beaucoup plus bref, mais non moins intéressant: les lettres d'école. On constatera que la liste est plus fournie pour la deuxième année, mais aussi que 5 sur 12 des noms de la première année se retrouvent l'année suivante. La conclusion la plus probable, c'est que le maître d'école payait une modique redevance, variable d'ailleurs (15 livres pour 11 paroisses en 1535), au moment de sa nomination. Les cinq écoles qui sont nommées deux an-

nées de suite ont sans doute changé de titulaire. Mais d'autres écoles existaient, qui ne sont citées dans aucune des deux listes. Supposer que la liste de Jehan Le Torcol donne, pour chaque année, la totalité des écoles en fonctionnement, ce serait non seulement en réduire le nombre au-dessous du vraisemblable, mais encore prêter à l'institution scolaire du XVI^e^ siècle une instabilité incroyable.

Revoyons donc les comptes de Jehan Le Torcol:

Après se charge ledict comptable des deniers par luy reczeus pour lettres descolle durant ladicte visitacion pour l'an mil cincq centz trante cincq.

Et premier

pour la lettre d'escolle de Pontlabé *XXVII s. IV d.*
Ne se charge poinct de la lettre descolle de la paroisse de Ploedreusic *pour ce que avant la visitacion le maistre descolle avait obtenu lesdictes lettres du secrétaire dudict Cornouaille.*

Suivent les noms de *Pemeurit, Pontecroix, Ploegoff, Pouldavid, Argol, Scazre* (Scaër), *Ploelouen* (Poullaouen), *Botouha* et *Plusquellec.*

Puis, cette remarque:

Pour la paroisse de Ploegastel Doulas, *par la moderacion de Monseigneur de Doulas (l'abbé), commiss^re^ prieur de ladicte paroisse .. .. XXV s.*

L'année suivante, la liste se déroule tout uniment.

La voici:

Pontlabé, Ploemeur, Treoultre (Penmarc'h), *Goulhien, Pontecroix, Argol, Pouldavid, Ploelouen, K/ahes* (Carhaix), *Rostrenen, Rospreden* (Rosporden), *St-Segal, Lopezrec, Crauzon, Ployé, Haffec* (Hanvec).

III. — CAQUINS EN CORNOUAILLE EN 1535-1536

Le cahier de Jehan Le Torcol continue de nous intéresser en nous fournissant, toujours à propos de redevances qu'il a perçues, un recensement des familles de *caquins*, ou anciens lépreux, réparties par petits groupes à travers l'évêché de Cornouaille. Seul lui échappe le groupe de Quimper, concentré autour de la rue Neuve et de sa chapelle de la Madeleine.

Pourquoi ces familles payaient-elles une redevance annuelle à l'évêque ? On verra combien elle était modique: deux sols et demi par conjoint. Cet impôt personnel était le symbole de la protection que l'évêque accordait à ces « natifs », qui, dans les quartiers où on les avait consignés, échappaient à toute autre juridiction féodale et à toutes autres taxes. A l'époque où vivait Jehan Le Torcol, la ségrégation qui frappait les caquins n'était plus motivée par de réelles exigences de prophylaxie sanitaire, mais elle se maintenait encore avec assez de rigueur, tout en comportant déjà des atténuations et des exceptions. C'est surtout au siècle suivant que les descendants de caquins commenceront vraiment à frayer avec tout le monde.

Les listes qu'en donne notre cahier peuvent être intéressantes par les noms de famille. Elles nous apprennent aussi en quelles paroisses étaient groupés les caquins et, confrontées avec les registres paroissiaux ou d'autres documents, permettront de préciser quels villages ils habitaient. C'est ainsi que, grâce à l'obligeance de M. Yves Tanneau, nous savons déjà que ceux de Plobannalec se trouvaient au Kerdianaou, près de la chapelle de la Madeleine, aujourd'hui en Pont-l'Abbé, ceux de Plomeur à Pendreff, ceux de Penmarc'h à Kergadec.

Reprenons le cahier:

Pareillement se charge ledict comptable des somaires

par luy reczeus des natiffz et cacquins dudict évesché, scavoir chacun marié cincq soulz et chacun veuf deux soulz six deniers.

PLOEGUFFAN. — En 1535, personne; en 1536: *François Jézéquel et sa femme, Mabile Dourbihan veuffve, Alain Dourbihan veuff.*

TREFFRIAGAT. — Pour les deux années : *Guillaume Galand et sa femme, Guillaume Léon et sa femme, la veuffve Alain Cast.*

PLOEBANAZLEC. — Pour les deux années: *Nouel Hervé et sa femme, Augustin Lucas et sa f., Jehan Camus et sa f., Guillaume Le Squin veuff, Alain Camus et sa f., Thomas Drenyc et sa f., Alain Hervé et sa f., Alain Le Squin et sa f., Nouel Hervé veuff, Guille Castre et sa f., Guennolay Le Bécam veuff, Hervé Jouhen* (Jaouen) *et sa f., Yves Goardic et sa f.*

— En 1535 seulement: *Guille Lucas et sa femme;*

— En 1536 seulement: *Jehan Mouroux et sa f., Guille Camus et sa f., Alain Camus veuff, Hervé Castre et sa f.*

PLOEMEUR. — Pour les deux années: *Jehan Donnerz et sa f., La veuffve Alain Nédélec, Yvon Nédélec veuff, la veuffve Thomas Jouhen, Yvon Le Meur et sa f., la veuffve Jehan Le Squin, la veuffve Yvon Concq, Guillaume Bécam et sa f., Morvan Lucas et sa f., Nouel Lozech et sa f.*

TREOULTRE (Penmarc'h). — Pour les deux années: *Hervé Tréhard et sa femme; Jehan Bubry et sa f., Jehan Donnerz veuff, Jehan Castre veuff.*

BEUZEC-CAP-CAVAL. — Pour les deux années: *Jehan Pontrun et sa f., Thomas Pontargant veuff, Jehan Pontrun veuff; Michel Pontargant et sa f.*

PLOENEVEZ-PORZAY. — Pour les deux années: *Guil-*

laume Le Meur et sa femme, Guillaume Richard et sa femme.

CORLAY. — 1535 et 1536; *Symon Adam et sa f., Pierre Namzer et sa f.*

NEULYAC. — 1535-1536: *Jehan Guillou et sa f., Hazeuse Guillou veuffve.*

K/AHES (Carhaix). — 1535-1536: *Guillaume Théphany et sa f., Pierre Broscon et sa f:, Mathieu Donnerz et sa f., Margarite Gourren, veuffve, Guillaume Merien et sa f.*

KEMPERELLE. — Pour les deux années: *Yvon Le Colit et sa f., Nycholas Le Meur et sa f., la veuffve Julien Le Meur, la veuffve Olivier Lozech, Alain Balichon et sa f., la veuffve Yvon Ten, Jehan Crenyc et sa f., Olivier Ten et sa f., Jehan Le Meur et sa f., Pierre Cozic et sa f.*

— En 1536 seulement: *Nycholas Neulyac veuff.*

MOELAN. — 1535-1536: *Olivier Squin et sa f., Jehan Lozech et sa f., Guillaume Carzanal et sa f., Thomas Le Meur et sa f., la veuffve Jehan Le Boedec, Jaques Meur et sa f., la veuffve Pierre Squin.*

RIEC. — 1535-1536: *Jaques Castre et sa f., Nycholas Cozon et sa f., Jehan Cozon et sa f., Yvon Cozon et sa f.*

TREGUENC. — 1535-1536: *Jehan Le Glouydic et sa f., Guillaume Squin et sa f., Guillaume Marchec et sa f. Some reczeue pour lesdicts natiffz: XVI L.*

⁂

Les dernières pages du cahier de Jehan Le Torcol sont consacrées à des apurements de comptes: dépôts, paiements, mises et décharges. Nous n'en retiendrons que la conclusion, qui tend à montrer que le receveur des deniers épiscopaux ne donnait pas son temps pour rien et que le plus clair des revenus ne tombait pas dans la caisse de l'évêque:

Total des somes à charge: mil XLVIII l. XV s.

Mises (nous dirions : frais) : *VII ctz XL l. VI s. IIII d.*

Déduction sur ce faicte de recepte à mise et de mise à recepte, appert que ledict Jehan Le Torcol, receveur surdict, doibt à mondict Seigneur pas plus avoir reczeu que pour la some de trois centz vuit livres vuit soulz onze den. monn...

Faict et conclu en la chambre des comptes de mondict Seigneur tenuz au chasteau de Guéméné le seiziesme jour d'apvrill, l'an mil cincq centz trante six, après Pasques.

Retrouvant son cahier après quatre siècles écoulés, nous avons, sans doute plus que Mgr Claude de Rohan, tout lieu de remercier Jehan Le Torcol pour son travail.

P.-J. NEDELEC.

Promenade dans le passé des Foires de Pont-Croix

Ne oa ket, en amzer-ze,
na kirri-dre-dan, na kamionou,
na treñiou :
Euz ar Hab e teuent
Da FOAR AR PONT
war o zreid
war o zreid noaz awechou,
da heul o loaned...

(R. G., « Brud », Niv. 10.)

Beaucoup de petites villes bretonnes, édifiées vers le XI^e^ siècle au fond des estuaires, ont vu leur vie économique se ralentir sensiblement à partir du XIX^e^ siècle.

Tel a été le sort de Pont-Croix qui fut pourtant, au fil de son histoire, une manière de capitale en Basse-Cornouaille, débordante d'activité. Successivement châtellenie, possédant cour, barre et juridiction de haute, basse et moyenne justice — il s'y exerçait d'ailleurs plusieurs autres juridictions seigneuriales, — marquisat et siège d'une importante subdélégation, puis chef-lieu à la Révolution d'un district qui englobait Douarnenez, Pont-Croix a vu, au cours des âges, s'affairer toute une population d'artisans besogneux, de marchands opulents (dont les navires venaient prendre les marchandises à « Porz-al-listri », près Penarhan, pour les exporter à Bordeaux, Bayonne, Saint-Jean-de-Luz et même en Espagne, à Saint-Sébastien), de gens de robe aussi (avocats, procureurs, tabellions, etc...) dont les affaires florissaient à merveille, de

nobles enfin que préoccupaient la gestion de leurs terres, les nouvelles de la Cour ou le progrès des Sciences et des Arts...

Désormais devenu le chef-lieu d'un canton qui tient le sixième rang parmi ceux du Finistère, Pont-Croix s'est résigné, à contre-cœur, à mener la vie quotidienne d'une petite cité tranquille.

Néanmoins, à certains jours de l'année, cette capitale endormie du Cap se réveille et retrouve soudain son animation, son intense activité d'autrefois.

Cette résurrection a lieu lors de la tenue de ses foires.

Les foires de Pont-Croix jouissent — à juste titre — d'une réputation considérable qui a franchi depuis des lustres les limites étroites de notre Cornouaille.

Le succès de ces manifestations commerciales tient au fait que la localité occupe, au sein d'une région essentiellement agricole, une place de choix à un carrefour de routes fréquentées et que s'y administre un canton qui peut s'enorgueillir d'être le berceau de la célèbre race « pie-noire » (on sait qu'une vache « pie-noire » donne parfois, en une seule lactation, jusqu'à dix fois son poids de lait!) et d'élever par ailleurs un porc de qualité. Jadis, le mouton et le cheval du Cap, tenus partout en haute estime, constituaient les pôles d'attraction.

On compte actuellement 24 foires annuelles à Pont-Croix. Elles se tiennent les premier et troisième jeudis de chaque mois et, ce qui prouve abondamment leur vitalité, il est maintenant question de créer quatre sessions supplémentaires par an, soit une troisième foire dans les mois qui comprennent cinq jeudis, c'est-à-dire, pour 1960: les 31 mars, 29 septembre et 29 décembre.

Nous ne surprendrons personne en écrivant que, de temps immémorial, il a existé à Pont-Croix des foires très suivies. Sans doute depuis la création même du donjon primitif — où vivaient encore en 1290 Sinquin de

Pont-Croix et son fils Gourmelen, premiers seigneurs connus de la ville — autour duquel vinrent s'agglomérer les premières maisons et les échoppes des premiers commerçants.

Il n'est pas impossible du reste qu'à l'époque gallo-romaine ou à l'époque où les Bretons insulaires arrivèrent en Armorique, il y ait eu d'ores et déjà en ce lieu une bourgade commerçante: les nefs des Osismes et celles des Romains remontaient le Goyen (ou « Gwazien »), car des traces d'anciens établissements ayant appartenu à ces peuplades se décèlent encore sur ses bords.

Quoi qu'il en soit, la situation du bourg était, à vrai dire, privilégiée. Avec son gué sur la rivière — un pont fut bientôt bâti qui devait demeurer longtemps l'unique moyen de franchissement du cours d'eau (le pont d'Audierne étant de création récente), — il était la clef du passage entre le Cap-Caval et le Cap-Sizun et le centre naturel des transactions.

Dès l'an 1385, la possession de Pont-Croix ayant passé à la maison de Tivarlan (dite encore « Tyvarlen »), un vieux titre nous fournit un indice de cette activité commerciale. Nous trouvons en effet mention de « la chohuye de Ponte-Croes », c'est-à-dire du cohuage, dont la ferme s'élevait à 20 livres.

Dans son ouvrage sur « La Généalogie de la maison de Rosmadec », le Père Dupaz, qui écrivait en 1629, nous parle de certaines lettres Patentes données à Vannes, le 4 janvier 1404, par Jean, Duc de Bretagne, Comte de Montfort et de Richemont « pour le maintien et conservation de deux marchez accoustumez de toute ancienneté estre tenuz en la ville de Ponte-Crois, l'ung au dimanche, l'aultre au jeudy ».

Plus tard, en 1505, des lettres de la Duchesse Anne, confirmées par « autres lettres du Roy son époux », vinrent accorder au marquis de Rosmadec, seigneur de Pontecroix, le droit d'établir une nouvelle foire.

En 1530, les anciennes foires revêtaient déjà une importance considérable et attiraient un grand concours de peuple. Pour nous en convaincre, référons-nous aux lettres patentes qui furent signées par le roi François Ier, le 18 février 1530. Elles donnaient « commissions aux juges de Quimper *tin* de remettre la foire de Pontecroix pour estre tenue a ung aultre iour dudit may, obstant la veille de la chandeleur et le Pardon principal de Sainct-Tugen ». La fabrique de Saint-Tugen avait en effet porté plainte, car elle craignait que la majeure partie des cultivateurs et des seigneurs domaniaux ne délaissent le grand pardon pour se rendre en foule à la foire de Pontcroix qui « établissait le cours du blé pour l'échéance des rentes et fermages de la chandeleur ».

Un « aveu » d'Alain de Rosmadec, daté de 1540 (l'aveu était en quelque sorte la déclaration de revenus du seigneur), cite les importantes foires de la localité.

On prétend qu'à la fin du même siècle, lorsque Guy Eder de Beaumanoir, baron de Fontenelle, vint ravager Pont-Croix (1595 ou 1596), il arriva un jour de grande foire et trouva l'endroit noir de monde. Le carnage, dit-on, fut épouvantable, mais il ne s'agit là que d'une tradition orale.

Aucun document historique ne prouve, d'abord, que cette malheureuse affaire eut lieu un tel jour, et il ne semble pas d'autre part qu'il y eut, comme on l'a affirmé sur la foi des récits de nos grands-pères, tant de victimes qu'elles rougissaient de leur sang les pavés en gradins abrupts de la vieille rue « chère » (et non « chair »). Nous avons, à Paris, consulté maintes pièces signées de la propre main de La Fontenelle et, à Pont-Croix, scruté les registres de baptêmes contemporains de cette époque: rien n'est venu corroborer la légende au sujet de l'ampleur du massacre.

Voici maintenant un aperçu de la teneur des lettres

patentes royales d'octobre 1665, qui furent enregistrées au Parlement de Bretagne, à Rennes, le 27 février 1666:

« ... Sébastien, Marquis de Rosmadec et de Molac (il s'agit du troisième seigneur de ce nom) a fait bastir une des plus belles Halles de la Province pour la tenue des foires qui sont au nombre de huit, étant un lieu couru et de traffic (*sic*)... Requiert luy permettre d'établir encore trois autres foires: la première le 19esme mars, jour de Saint Joseph, la 2esme le mercredy de Pasques, la 3esme le 31 décembre... »

Notons que ce nombre de huit sessions semble infirmé par le manuscrit 30.127 de la Bibliothèque Nationale où l'on peut lire qu'il y avait à Pont-Croix, dès 1608, « marché tous les jeudis et douze foires l'année ».

La répartition des tenues en 1678 est donnée dans un « aveu » de S. de Rosmadec:

« Jeudy, marché publicq audit Pontcroix et foires le dernier janvier, le 19 mars, le mercredy de Pasques, le unziesme juin, le premier et vingt-neuviesme aoust, le quatorziesme septembre, le ... octobre et le dernier décembre ». Le document insiste sur la masse des denrées et le bétail vendu ces jours-là.

1630 ne fut pas une date faste dans les annales d'Audierne: les foires de notre voisine furent en effet supprimées au profit de Pont-Croix et l'amertume fut grande au hâvre de Goezian. On lit dans une délibération du conseil municipal d'Audierne du 8 septembre 1790 (soit 160 ans plus tard) que c'est « le despotisme de la Seigneurie de Pontcroix et le régime féodal » qui furent la cause de cette suppression radicale, « suite d'un malheureux procès perdu ». Un mois à peine après cette délibération, le 10 octobre 1790 très exactement, Audierne, rancunier, revendiquait « la moitié des foires de Pontcroix ». Demande peut-être bien légitime après tout, mais qui ne fut guère suivie d'effet!

Au XVIIIe siècle, les foires étaient « très fréquentées par des personnes de 7 à 8 lieues à la ronde, le plus fort du commerce estant sur les bleds et les bêtes à cornes ».

Indiquons que le territoire de la subdélégation s'étendait sur 19 paroisses (le canton compte aujourd'hui 12 communes). On y pouvait dénombrer en cheptel: 3.740 chevaux, 510 bœufs, 7.970 vaches, 1.858 moutons et au moins 3.020 cochons. Les terres cultivées produisaient des froments, seigles, orges, fèves, blés noirs et avoines, et M. de Rospiec assurait en 1773: « La région peut exporter annuellement 1.000 à 1.200 tonneaux de grains sans nuire à la consommation ».

1775 vit les notables de Pont-Croix solliciter vivement l'établissement d'une brigade de maréchaussée pour la surveillance des routes alors assez peu sûres: « Il se tient tous les ans, à Pontcroix, 12 ou 13 foires assez considérables par la vente de différentes marchandises et denrées qui s'y fait et par la grande affluence de monde qui s'y rend de dix, douze et quelquefois méme de quinze lieues. Ce qui sembleroit rendre à ces moments les cavaliers nécessaires pour rendre, les veilles et surveilles de ces foires, les chemins sûrs. Ce qui éviterait bien des vols et quelquefois même des meurtres dont l'expérience ne fournit que trop d'exemples. Et même. le jour de ces foires où la voix de la Police ne peut se faire entendre, par la grande confusion de peuple, que par la force, il seroit bon que par leur établissement il fut ordonné qu'ils soient sédentaires en ces jours... ».

Sous l'Ancien Régime, les seigneurs avaient naturellement le droit de percevoir certaines redevances à l'occasion des manifestations commerciales. (De même qu'il y eut ensuite un octroi dont les barrières furent jetées bas en septembre 1806 — et le droit de place actuel). A titre d'exemple, le droit de coutume à Pont-Croix, les jours de foires et marchés, était, en 1775, le suivant:

« Une poignée de grains par mesure.

« 6 deniers par boisseau de quelque grain que ce soit, les jours de marché, et un sol les jours de foire. »

Cette perception se faisait à l'intention de la comtesse de Forcalquier, en ce temps-là propriétaire de la Terre de Pont-Croix. Reconnaissons, toutefois, que « les acheteurs de la ville » ne payaient rien.

Continuons, si vous le voulez bien, à glaner des notes dans le passé.

Le dictionnaire d'Ogée nous apprend qu'en 1780 se tenaient « un marché par semaine et huit foires annuelles ».

Le 20 mai 1793, le citoyen Maire de Pont-Croix se plaignait de « l'irrégularité de la place où se tiennent au moins treize foires par an, outre les marchés chaque semaine, assez considérables... ».

La place, effectivement, à cette époque, ne ressemblait pas à cette belle surface bien plane que nous connaissons: c'était un terrain rude, accidenté, avoisinant ce qui restait de la motte ou butte de l'ancien château Les rues, tout autour, avaient d'ailleurs nom: le « Tour du chastel ».

Pour comble, sous la Révolution, on y installa un gros tas de cailloux, pompeusement baptisé, politiquement, « la Montagne » et qui ne laissait pas de gêner énormément la circulation. Ces pierres furent ôtées en l'an III, par Gabriel Guezennec, qui s'en était porté acquéreur.

De nombreuses plaintes concernant le sol irrégulier du placitre du marché ont souvent été exprimées par les anciens administrateurs de Pont-Croix. En 1762 par exemple, au temps où le Gouverneur de Bretagne, le duc d'Aiguillon, faisait percer des routes; en 1807, où, en juillet, un ingénieur fit le devis de différents travaux d'aplanissement; et même, plus près de nous, en 1849, où le maire déclarait son mécontentement de voir subsister, entre la place et les halles, une « excavation où les eaux

pluviales séjournent, ainsi que les détritus ». Finalement, la place prit son aspect moderne vers les dernières années du siècle dernier. Un muretin fut établi pour la ceindre postérieurement à 1900, croyons-nous.

Le 16 pluviôse de l'an II fut décrétée l'ouverture d'un registre qui porterait « les noms et prénoms, tant des vendeurs que des acheteurs de toutes espèces de denrées ».

Au cours du même an II, les citoyens Tessier et Testevide avaient l'insigne honneur « de faire la police des foires et marchés, munis de leurs écharpes d'officiers municipaux ». Nous ne saurions passer ici sous silence une amusante coïncidence: en 1960, c'est encore à un Tessier qu'échoit une identique tâche de surveillance, hormis le port d'écharpe...

Etait-il, lui aussi, un Tessier, cet archer dont nous ne connaissons pas le nom et qui était chargé, sous l'Ancien Régime, d'exposer publiquement, en pleine foire, les vagabonds ou les malfaiteurs dévêtus de leurs hardes?

Il existait jadis une sorte de pilori, au milieu de la place: c'était un « poteau armoyé aux armes du seigneur » et muni d'un solide collier de fer.

En l'an IV, les marchés furent fixés au 7 de chaque décade.

Le siècle dernier nous offre quelques détails anecdotiques. C'est ainsi que vers 1830 on rencontrait sur le lieu des assemblées, outre des marchands de « Bleds, Bœurs (sic), volailles, légumes, sabots et Potteries (sic) » et des « revendeurs de pains dits au beurre et au lait », des « marchands de cheveux ».

Une lettre adressée par le maire au commissaire de la brigade de gendarmerie de Pont-Croix, nous en touche éloquemment quelques mots (1845):

« ... Depuis quelque temps, il s'exerce dans nos foires

et nos marchés une industrie qui, eu égard à la manière dont on l'exploite, ne saurait être frappée de trop de réprobation ni trop réprimée... Des individus, entourés de mouchoirs qui leur servent à tenter les jeunes filles des campagnes, font avec elles publiquement des marchés pour leurs chevelures en échange desquelles ils donnent des objets d'une valeur à peu près nulle et, le marché ainsi conclu, les filles sont décoiffées et leurs chevelures coupées en pleine foire, aux rires de la multitude auxquels elles se sont ainsi inconsidérément exposées. De semblables faits, dans lesquels il n'y a d'ordinaire que des dupes et des dupeurs, sont contraires à la pudeur et aux bonnes mœurs. En conséquence, M. le Brigadier, si malgré l'avis que je ferai publier, on continuait à s'y livrer, vous devez faire arrêter les délinquants et les conduire devant moi personnellement. »

Plaçons maintenant une digression sur les anciennes mesures de capacité pour les grains, qui avaient cours à Pont-Croix en un temps où ces mesures différaient souvent de façon très appréciable, d'une seigneurie à l'autre:

Aux XV^e^ et XVI^e^ siècles, dans notre localité, un « septier « valait « huit renées ». Il fallait trois septiers pour faire un « tonneau » ou encore « vingt rez », ou encore seize « crubles » (le « cruble « valait « un ré 1/2 »).

Au XVIII^e^ siècle, la mesure de Pont-Croix était plus forte que celle usitée à Quimper d'un boisseau par tonneau. Le tonneau égalant à Quimper: « 24 boisseaux ras ». Le boisseau de Pont-Croix équivalait, en 1838 par exemple, a: 0 hectolitre 677.

A propos d'hectolitre, ce ne fut certes pas sans mal que les responsables de l'administration des foires pontecruciennes, installés depuis longtemps à l'aise dans la complexité des anciennes mesures, s'accoutumèrent à ce système métrique soudainement instauré à l'aube du XIX^e^ siècle.

Le maire écrivait en effet au préfet, le 28 vendémiaire

an XI: « Monsieur le Préfet... J'ai reçu, avec votre lettre du 23 courant, les imprimés du nouveau modèle des Mercuriales; je ne puis vous les faire passer par le courrier, ne connaissant point l'hectolitre et n'ayant trouvé aucun citoyen dans cette commune pour m'en donner connaissance. Je vous prie de me dire quelle est la différence d'un *hectolitre à un boisseau*, n'ayant à cet égard aucune instruction qui puisse me mettre à même d'y travailler... »

Et dans une autre missive datée du 12 brumaire même année, il ajoutait: « ... Je vous fais passer, ci-joint, les états doubles des grains vendus sur le marché de cette commune dans le courant de vendémiaire. Si j'ai tardé si longtemps à vous les faire passer, c'est que le mot d'*hectolitre* ma bien genné (sic) et je ne sais pas encore, avec la peine que je me suis donné à chercher à l'approfondir, si j'ai pu m'y approcher... »!

⁂

Il n'est pas sans intérêt de situer les emplacements de nos anciens marchés. L'aveu de 1678 nous permet de nous en faire une idée:

— Le « marché au chevaux » se situait au nord-est de la place, près de la venelle noire dite également « Rue Picmel »;

— Le « marché aux vaches » au nord-ouest, tout comme aujourd'hui;

— Le « marché à l'avoine », à l'angle sud-ouest, à proximité des halles;

— Enfin, à l'endroit où se trouve maintenant le marché porcin, à l'angle sud-est, avait lieu le « marché au cuir tanné ». Le lieu était appelé de ce fait: « Toul-an-Ler » (« coin du cuir »), devenu depuis, par corruption, « Toulquer ».

Nous vous indiquons, pour comparaison, la distribution des marchés au début du XX^e siècle:

— Veaux et moutons: place de l'Eglise, endroit jadis appelé « Le Cloître »;

— Taureaux, génisses, vaches de boucherie: haut de « Pennanguer »;

— Vaches pleines et de rapport: rue de la Prison;

— Porcs: autour des halles. (Ces halles, disparues en 1949, ont leur histoire. Ne nous y étendons pas pour ne pas dépasser les limites de notre sujet.) Qu'il suffise de dire que les bouchers y tenaient boutique et que de nombreux marchands de Quimper y exposaient leurs marchandises au XIX^e siècle. Notamment, en 1820, un certain Maugreville, « marchand de fayance » (*sic*). On y dansait aussi, bien entendu, en d'autres temps, au son des « hautbois et autres musettes »);

— Volailles, lapins, œufs : rue aux Œufs, évidemment. (Ex-rue du Four);

— Cordes: nord de la place;

— Blé: sur la dite place, au sud, près du vieux puits;

— Choux oignons, graines de semence : à l'angle sud-ouest.

Il y avait en outre, le troisième jeudi de septembre, une foire aux petits chevaux située à Pennanguer et qui s'étendait parfois jusqu'au quai (ce dernier construit de 1835 à 1838). Cette foire s'est trouvée depuis transportée à Confort (juillet et septembre) et absorbée par celle de Quimper (15 avril), laquelle avait déjà annihilé vers 1835 l'ancienne foire aux chevaux de Lochrist.

Dans les premières années de notre siècle, de même qu'aujourd'hui, on venait de très loin assister à la foire de Pont-Croix (Foar ar Pont).

La foire commençait assez tard, car les paysans ne disposaient pas encore de moyens de transport rapides.

Les transactions débutaient vers une heure de l'après-midi et se poursuivaient jusqu'à la nuit tombante.

On examinait alors les bestiaux à la lueur des bougies, avant de conclure rituellement les achats en se frappant dans les mains.

Ce marché aux bougies était un spectacle éminemment pittoresque et presque féerique.

Comme on n'était pas très riche — ou qu'on était peut-être plus regardant, — on ne fréquentait pas les restaurants en général et l'on se contentait de « casser » prosaïquement « la croûte » sur la place où l'on trouvait d'ailleurs à sa disposition des fritures de sardines, du pain, de la charcuterie. Les acheteurs déambulaient en mangeant, une miche de pain plantée dans le gilet. Lorsque la soif se faisait sentir — le vin étant sinon inconnu, du moins coûteux — c'est « la goutte » que l'on allait s'offrir dans les auberges proches. Il semble qu'au temps de la Révolution, on ne dédaignait pas le cidre (quoiqu'il se rencontrât souvent, à cette époque troublée, de nombreux citoyens « épris de vin », comme on disait alors). De ce cidre, on abusait même sérieusement parfois. Ainsi, en octobre 1792, pour citer un cas précis, il arriva que, le jour de la foire, Jean-François Gargadennec, boucher, fils de Mathieu, officier municipal et sans-culotte turbulent, se laissa aller à s'enivrer en compagnie de Jean Paul, son commis, chez Marie Goff, débitante, qui leur fournit du cidre en quantité! Les deux amis allèrent ensuite faire irruption chez Jeanne Cavarle — dont le mari Guillaume servait au fort de Quélern — « brisant la fenêtre, une caffière (*sic*) et deux plats de terre commune »...

Les paysannes du Cap — que l'on voyait cheminer vers la foire, pieds nus, quelquefois les souliers à la main et un coin de leur jupe rabattu sur la tête pour protéger et leur coiffe et leur cou lorsqu'il pleuvait — étaient souvent les victimes d'audacieux larrons, faux mendiants

ou autres, qui n'avaient pas leurs pareils pour couper les cordons d'une bourse que ces femmes se fixaient à la ceinture sous la jupe.

Depuis 1914, il y a, à Pont-Croix, des maisons tenant commerce de tissus, qui travaillent activement les jours de foire. Auparavant, on n'en comptait pas plus de trois. Aussi de nombreuses boutiques venaient-elles déballer sur la place de la toile, du « pilou », du velours « peau-taupe » et des « recoupes » qui servaient à rafistoler les vêtements usagés.

La friperie obtenait un gros succès: dans les vieilles capotes de l'armée, on pouvait tailler d'avantageux costumes pour les gosses. (Les « Kemenerienn » ne manquaient pas dans les villages où l'on trouvait aussi d'ailleurs des « Gwiaderienn » — tailleurs et tisserands).

Cependant, avant 1890, les boutiques de ce genre étaient plus clairsemées sur la place (qui était dotée d'un éclairage au pétrole). L'affluence était surtout remarquable au marché aux vaches. Nous avons relevé dans une ordonnance de police du 16 juin 1812 que « l'entrée de Pont-Croix était obstruée par la grande quantité de bestiaux qui s'y arrêtent les jours de foire » et que « vu les plaintes des habitants du voisinage » et l'inconfort qui en résultait pour les marchands eux-mêmes, il devenait nécessaire de confiner strictement ce marché à la place de la Prison.

Plusieurs grandes foires de Pont-Croix présentent un caractère particulier. Nous allons les passer en revue:

— La Foire des Iliens, en novembre: nous ne pouvons assurer qu'elle soit encore en vogue. Autrefois, les habitants de l'île de Sein y accouraient en force pour y faire leurs emplettes;

— La Foire « An Teut », grande foire de décembre. Il est possible que « Teut », comme le prétendait M. Le Carguet, signifie: les « serviteurs ». C'est, en effet, pen-

dant cette foire que se préparent les « gages » ou contrats d'embauche du personnel domestique des fermes de la région. En fait, on peut dire tout simplement qu'on y « teute » — ou tâte — le terrain: qu'on y contacte les futurs patrons. Par extension, cette foire est devenue celle de la jeunesse. Tous les jeunes campagnards peuvent y assister: leurs maîtres ne sont pas autorisés à s'opposer à ce désir, car c'est la tradition.

Les jeunes gens en quête d'un contrat de travail se rassemblent, discutent entre eux, s'en vont trinquer — filles et garçons — dans les auberges, se concertent sur les salaires qu'ils pourront exiger...

Dès le matin, les domestiques ont entretenu les maîtres de leur intention de partir ou de demeurer en place l'année suivante. Les maîtres vont donc eux aussi à la foire afin d'y « prendre la température » et choisir leur nouveau personnel, éventuellement.

Des accords sont passés, ce jour-là, mais ne sont pas définitifs. Les transactions ont cours jusqu'à la fin de l'année.

Etudions jusqu'au bout cette genèse des « gages »:

Le soir de Noël, la jeunesse se réunit à l'occasion du « Pelgent ». Jadis, on courait les auberges pour « casser les gateaux » (un genre de brioche de la taille d'une assiette, que garçons et filles faisaient tourner rapidement entre les doigts avant de rompre brutalement cette pâtisserie qui contenait une épingle. Qui emportait l'épingle en son morceau devait payer le tout...

Le jour de Noël, après les messes, nouveau rassemblement, place des Halles. Nouvelle discussion au sujet des gages. Le lendemain, « Gouel Sant Stevan » (Saint-Etienne), nouvelle rencontre : les futurs maîtres invitent les futurs domestiques à venir chez eux, accompagnés de leurs parents, prendre un repas. Dans l'ancien temps, on pouvait, par ce repas, augurer ce que serait

l'année du domestique. Si les crêpes étaient servies grasses à souhait, la maison serait bonne et le patron généreux.

La nuit suivante, les domestiques couchent pour la première fois chez leur nouveau maître. Mais ils peuvent encore rompre leurs gages qui ne prendront réellement effet qu'au Nouvel An.

— La Foire « An Eginad », c'est-à-dire « des étrennes » (à Pont-Croix, on a tendance à prononcer: Ninganade), a lieu la veille du nouvel an. On l'appelle encore « Foar ar C'homananchou » ou « Foire des gages », car on y conclue les derniers contrats. On y dégustait, il n'y a pas encore bien longtemps, de délicieux « bigornig », fort appréciés des enfants.

— La très importante Foire des Gras, autrement dit: la « Foar Lipig » où des « lichouserienn » (puisqu'on y débitait un « kwign » succulent et des pruneaux) est toujours très cotée. Mais que dire de la vogue qu'elle possédait au siècle dernier!

Extrayons du journal « Le Finistère », numéro du 8-10 février 1894, la pittoresque relation que voici, due à la plume d'un certain G. V.:

« Une des vieilles foires de Pont-Croix est la foire « Lipic ». Elle a lieu comme toujours le jeudi d'avant les Cendres. Le chemin de fer de Douarnenez à Audierne, en amenant plus de facilités dans les communications, va sans doute hâter sa décadence. Pont-Croix est la ville qui compte peut-être le plus de bouchers, proportionnellement bien entendu à sa population. Il y en a une vingtaine payant patente. Presque tous ont des marchés passés avec ceux de Quimper, Pont-l'Abbé, etc..., pour l'approvisionnement en moutons du Cap. A Douarnenez, les halles sont envahies tous les samedis par les bouchers pontecruciens.

« Revenons, sinon à nos moutons, du moins à la foire.

Rien de plus pittoresque. Dès dix heures du matin, tout est installé; les quartiers de bœuf, les vaches fendues par la moitié se balancent suspendues aux arbres de notre vaste place, tandis que l'étal provisoire établi en face en fait valoir en détail les plus jolis morceaux. Cette année il n'y avait guère plus de 8.650 kgs de viande fraîche exposée par vingt bouchers, 200 kgr. de beurre et, pour mémoire, quantité de lard salé, boudins, saucisses et autres cochonneries. Il y a quelques années encore, au dire des anciens, tous les arbres de la place étaient occupés; dans ces conditions, il devait y avoir, sans être taxé d'exagération, de 25 à 30.000 kgr. de viande. Les Capistes arrivent de tous côtés. On se met à trois ou quatre pour acheter une demi-bête. Le fouet sert de mesure pour la longueur. Le prix débattu, accepté, il faut partager. Quatre parts sont faites. Des gages sont fournis par les sociétaires momentanés: l'un donne sa vieille pipe culottée, la bonne femme sa tabatière, etc..., et le tout est remis à une personne non connue qui les place au hasard sur chaque quartier. Le partage est fait, on ouvre le sac ou le grand panier, on y met la viande, on se munit des légumes nécessaires et en route pour la maison. Car il faut, dès ce soir, confectionner le ragoût. Les Gras, en Bretagne, durent trois jours, du dimanche au lundi; et pour le mardi soir, toute cette viande a disparu.

« Il est une heure et il ne reste plus rien sur la place. Les bouchers sont à court. Pont-Croix reprend peu à peu son calme habituel. »

Le narrateur ajoutait: « Pourquoi cette foire, unique peut-être en France par son originalité, tend-elle à disparaître? C'est d'abord parce que les paysans s'entendent pour tuer des bêtes en commun et surtout parce que les accommodements avec le ciel, moyennant légères finances, ont succédé aux rigueurs du Carême d'antan. »

Or, soixante-six ans après la parution de cet article, la

Foire des Gras existe toujours à Pont-Croix et son succès est tout de même loin d'être devenu négligeable, même si l'on n'y voit plus un tel déploiement de viande orner curieusement la place.

Ouvrons une parenthèse à propos des bouchers, qui furent toujours en nombre à Pont-Croix. Ils étaient même les seuls du canton, à une date aussi tardive que 1844. Ils étaient 20 en 1810 (tout comme en 1894, si l'on en croit l'auteur de l'article ci-dessus) et 16 en 1826. A cette époque, on tuait annuellement 200 bœufs, 1.600 vaches et bouvillons, 1.500 veaux et autant de moutons. Le bœuf se vendait 35 c. la livre, la vache et le bouvillon de 20 à 25 c., selon la qualité, le veau et le mouton de 25 à 30 c. la livre.

Il y a toujours un bon nombre de bouchers à Pont-Croix. Il est assez étonnant de noter que la profession s'est conservée pratiquement sans interruption depuis au moins le XVII[e] siècle dans la famille Gargadennec. Toutefois, la branche de cette famille, à laquelle appartient l'auteur de ces lignes, abandonna la boucherie en 1830.

⁂

C'est un bal qui, actuellement, clôt les grandes foires. Les amusements de la jeunesse ont naturellement changé avec les époques.

Les traditions populaires actuelles ne sont plus les mêmes qu'autrefois. Que sont devenus les chanteurs de complaintes (1) que l'on voyait encore sur la place à

---

(1) En juin 1831, le Maire écrivit au Préfet pour lui signaler le passage à Pont-Croix d'un chansonnier « célébrant les exploits et la gloire de Napoléon — en vers peu dignes de lui, il est vrai... » et il assura que ces chansons pernicieuses ne risquaient plus de troubler l'ordre public : « Elles sont tout à fait oubliées, Monsieur le Préfet !... »

l'entour de 1930, Benoît, d'Elliant, et X..., avec son chien et son accordéon ? Qu'est devenu cet autre barde intarissable qui, posté à l'angle sud-ouest de la place, scandait inlassablement d'un pied ferme ses longs couplets en « brezoneg » ? Des orchestres « parisiens » les remplacent de temps en temps. Y a-t-on gagné en pittoresque ?

On ne met plus désormais au bord des routes qui mènent à la foire de ces vénérables statues de vénérables vieux saints, extraites provisoirement de nos humbles chapelles de campagne, et auprès desquelles se tenait en permanence un homme chargé de recueillir les oboles des passants. (Coutume qui valait également pour les jours de Pardon.)

On ne voit plus — et ici le progrès n'est pas discutable — de ces lamentables cohortes de mendiants et d'infirmes s'échelonnant le long des chemins pour apitoyer les paysans au retour de la foire.

Mais on peut certes encore, en 1960, admirer le spectacle du défilé, haut en couleur, des gens, des animaux et des véhicules — ces derniers allant du char-à-bancs, fruste, mais monté sur pneumatique, à l'autocar et au tracteur dernier cri, et tous truffés de grappes humaines et de caisses à claire-voie sonores — qui se pressent, au jour de la foire, en direction de la ville.

Ce jour-là, il semble bien, en vérité, que toute la population de la péninsule se donne rendez-vous dans le dédale des rues modernes ou moyenâgeuses, ou sur la magnifique « place de la République » de notre vieux Pont-Croix.

Roger GARGADENNEC.

LA COURTE CARRIÈRE D'UN NÉGRIER MORLAISIEN

APPENDICE

« L'Utile » ne fut point le seul navire morlaisien à se livrer au trafic du bois d'ébène. Quarante ans après sa disparition, un autre bâtiment faisait voile pour l'Afrique Occidentale.

Le document suivant témoigne que le destin ne lui fut guère plus favorable qu'à son infortuné prédécesseur.

« Rapport de François Joseph Doguet, capitaine de la goëlette « La Junon » de Morlaix, armateurs Messieurs Diot. Etant party de Morlaix le six avril 1802 pour le Sénégal après dix huit jours de traversée je suis entré ét passé la barre du Sénégal. Arrivé à l'Isle Saint-Louis je me suis présenté chez le Gouverneur avec touts mes papiers, après un examen il m'a dit que je ne pouvais monter la rivière pour la raison que les habitants avaient formé une société et que je ne pouvais y entrer pour un tiers de mes marchandises. Je n'ai point voulu consentir parce qu'il me restait les deux tiers de ma cargaison sans savoir ce que je pourrais en faire. Voyant que le voyage ne présentait aucun bon résultat, j'ai écrit en France au sieur Spohrer affrèteur de la dite goëlette « La Junon » auquel je suis intéressé dans la cargaison. Je lui ai mis sous les yeux la conduite que l'autorité tenait pour empêcher les bâtiments arrivés d'Europe de travailler en rivière quoique ayant une permission du

ministre de la marine de monter en rivière et faire le commerce librement. Quatre jours après mon arrivée est partie une corvette de l'Etat pour France. J'ai écrit au sieur Spohrer qu'il indique le moyen de nous retirer d'un mauvais pas, de voir pour ne pas perdre le fruit du voyage et d'écrire à Messieurs Diot s'il se décidait à changer l'opération et de m'en instruire. J'ai reçu une lettre du sieur Spohrer du 27 Juin 1802 pour laquelle il m'engage si je ne peux traiter de la gomme de changer mon oppération en prenant des nègres et les porter à la Martinique me disant qu'il s'arrangerait avec Messieurs Diot pour le fret, comme il était approximité de correspondre facilement et que moi étant à mille lieux je ne pouvais m'attendre à recevoir aucune nouvelle de mon armateur, j'ai donc changé mon voyage voyant que j'étais dans un moment critique par la mauvaise saison qui accablait toute les équipages en général, j'avais de mon équipage plusieurs à l'hôpital et le second mort depuis le sept octobre et le reste malade, j'ai été obligé de prendre 5 nègres matelots pour remplacer ce qui me manquait, après bien des travaux je suis parti du Sénégal le 27 Octobre 1802 pour la Martinique dont est mort un matelot en mer nommé Jean-Marie Brilland. Le 18 brumaire après 24 jours de traversée je suis arrivé à St-Pierre Martinique. Dans l'espace d'un mois je n'ai pu vendre que très peu de nègres ce qui m'a obligé de faire route pour la même isle au Fort de France pour voir s'il me serait possible de vendre le reste de ma cargaison. Dans un mois et demi je n'ai pu vendre que le tiers de ce qui me restait pour la raison que l'on ne connaissait point cette qualité de nègre. Me voyant dans un embarras avec une cargaison pareille qui cause une dépense et puis la mortalité, j'ai donc levé l'ancre et fait route pour St-Lucie distance de sept lieux, je suis arrivé le même jour, je n'ai pu vendre le reste de ma cargaison que dans l'espace d'un mois. Encore j'ai été obligé de vendre à trois, à six et même à un an de crédit. Les An-

glais ont pris l'isle après trois mois de guerre; enfin je suis retourné à La Martinique en Février 1803. J'ai fait carèner la goëlette de crainte quelle ne fut piquée de vers, vu quelle était sur son franc bord; aussitôt j'ai commencé à charger. En avril l'on faisait courrir un bruit de guerre; de plus les sucres ne pouvaient descendre des habitations par les grandes pluies qu'il tombait. Malgré les nouvelles, je me suis décidé apartir, ayant un matelot de mort nommé Jean-Marie Pichon le 8 Nivose et le nommé Hamon Roger, mousse mort le 9 nivôse, tous deux au Fort de France, dont j'ai le certificat, deux autres que j'ai été obligé de laisser au Sénégal à l'Hôpital nommés Pierre Boyer novice et Jean Bernard, je n'ai pu mettre à la voile que le vingt deux mai, à cette époque, la guerre était déclarée en France; toujours dans cette idée de guerre, j'ai fait mon possible pour parler à un navire venant d'Europe. Le 24 Juin, j'ai parlé à un navire américain venant du Portugal, qui m'afirma que la guerre était déclarée entre la France et l'Angleterre, je continue ma route non pour la France mais pour l'Espagne. Le 1er Juillet, j'ai eu connaissance d'un corsaire anglais nommé « Le Spencer » de Douvres ayant pavillon anglais. J'avais abord un pavillon Portugais, le bâtiment construction Portugaise. Ils m'ont demandé d'ou je venais; je leur ai dit que je venais des isles, du Cap Vert et que j'allais à La Corogne en Espagne. De suite il a mis son canot à la mer et est venu à bord. J'avais cinq nègres matelots à qui j'ai défendu de parler français, de parler leur langue, ce qu'ils ont fait. Ayant à bord deux officiers et deux matelots du corsaire, ils ont resté une demie heure à bord parlant de guerre sans demander les papiers; ils ont reparti en nous souhaitant un bon voyage. Je ne pouvais croire que j'avais échapé. Quand je n'ai plus vu le corsaire, j'ai été solicité par l'équipage de nous sauver dans quelque port neutre. Comme le vent me favorisait pour Madère, j'ai fait route ou je suis arrivé le sept juillet 1803. J'ai

prié le gouverneur de me laisser amarrer la goëlette sous le fort, me disant que les anglais étaient toujours dans cette isle. La goëlette était amarée avec de très mauvais cables, sans grément, sans voiles, le tout étant consommé par la longueur du voyage, et de plus sans mât de mizaine qui était cassé et hors d'état de pouvoir prendre la mer sans une dépense de 10.000 au moins, même pour la tenir à flot en lui achetant seulement deux cables. J'ai donc fait vendre la goëlette pour l'éviter du péril auquelle elle était exposée tous les jours par les mauvais temps qui règne dans cette isle et que tous les bâtiments ont été obligés de larguer les cables par le bout et mettre à la voile de suite, même plusieurs ont fait côte, heureusement qu'elle avait un équipage à bord, elle a été sauvée et pour éviter de perdre la goëlette j'ai préféré la vendre pour les intérêts des armateurs vu que le navire ne pouvait plus sortir de l'isle sans courir les risques d'être la proye des anglais et de plus faire une dépense que les armateurs auraient été obligés de suporter; à cette époque on parlait beaucoup de guerre entre la France et le Portugal. Le Gouverneur de l'Isle m'a conseillé de me défaire de ma goëlette quelle ne pouvait causer que de grandes dépenses à l'armateur; aussi l'on attendait tous les jours une escadre anglaise pour prendre possession de l'isle. De plus le protès constaté par l'équipage prouve la vérité de ce que j'avance.

« Je déclare le dit rapport sincère et véritable en foi de quoi j'ai signé pour me servir et valoir en ce que de raison. Morlaix le 3 Juillet 1806 à mon retour en France par le parlementaire Laguitte entré en ce port le 29 Juin dernier. — Signé Doguet.

« Je déclare et affirme de plus que le Rôle d'équipage, l'acte de francisation et le congé ont été par moi, déposés au moment de mon arrivée à Madère aux mains du commissaire français des relations commerciales qui résí-

dait alors au dit lieu de Madère et que cet agent ayant disparu clandestinement je me trouve hors d'état de pouvoir produire les dittes pièces ainsi qu'il apert par le certificat de son successeur le sieur Nicolas de la Tinthière, que je dépose avec le présent au bureau des Douanes de Morlaix. »

(Douanes Nationales et Impériales. - Bureau de Morlaix, registre des déclarations d'avaries des capitaines venant de la mer - 14 Vendémiaire an XIII (31 décembre 1816).

J. DARSEL.

L'ILE DE SEIN
et les Sénans, il y a cent ans

Les minutes de correspondance du commissaire de la marine à Quimper nous donnent, pour les débuts de la seconde partie du XIXe siècle, des renseignements très précieux sur les habitants de l'Ile de Sein. (1)

Voici la chronologie des faits qui motivèrent, en 1858, une enquête sérieuse sur la situation démographique et économique des Iliens, enquête dont le rapport constitue le document essentiel de cette communication.

Le 20 octobre 1858, le caboteur « Le Mentor », qui se rendait de Swansea (G.-B.) à Nantes avec un chargement de charbon, vint se briser sur les rochers de l'Ile de Sein: tout l'équipage périt dans le sinistre.

Commandé par le capitaine Le Hêche, le navire avait Rochefort comme port d'armement. Après le naufrage, deux cadavres seulement furent retrouvés et identifiés. On découvrit aussi, sur les lieux de la catastrophe, trois pièces de monnaie anglaises en or, valant une guinée chacune, et qui furent remises aux autorités maritimes.

Du navire lui-même, il restait peu de chose, à peine quelques débris, mais une certaine quantité de charbon avait été rejetée sur la grève. Ce combustible apparut aux habitants de Sein comme un don providentiel, eux qui souffraient plus que tous autres, des rigueurs de l'hiver, l'île étant totalement dépourvue de bois de chauffage. Le goémon séché, avec les épaves du rivage, étaient les

---

(1) Archives de l'I. M. du Guilvinec.

seuls aliments dont ils entretenaient leurs foyers. Aussi de nombreux Sénans tinrent-ils à profiter de l'aubaine que leur procurait le naufrage du « Mentor », en faisant main-basse sur le charbon, ce qui à la vérité constituait un larcin plutôt qu'un vol d'importance.

De tels incidents se produisaient d'ailleurs souvent le long des côtes du continent. Mais le chef du quartier maritime de Quimper n'était pas de cet avis car, exagérant la gravité des faits, il écrivait le 9 novembre suivant au commissaire général à Brest que la surveillance, mal exercée, n'avait pu empêcher « *un pillage honteux par les habitants de l'île* ». Une heure après avoir fait publier l'ordre, ajoutait-il, de déposer le charbon soustrait dans un endroit convenu; dix à douze tonneaux en avaient été restitués.

Cette restitution, dit le commissaire de Quimper, a eu lieu « *sous l'influence de la crainte et de la sévérité de mes menaces* ».

Puis, il demande la révocation du syndic de Sein, un nommé Dufour, qui avait manqué à son devoir « *en n'usant pas de son influence pour empêcher le pillage* ».

Quant aux habitants, déclare-t-il, « leur conduite est d'autant plus coupable que l'Administration de la marine continue à leur témoigner une grande bienveillance *en leur envoyant de temps en temps des vivres de campagne*... Je vous demande dès aujourd'hui l'autorisation de fréter un petit navire, au compte des armateurs, pour faire venir à Audierne le charbon de terre et les objets de gréement qui ont été sauvés; *il est dangereux, en effet, de les laisser au milieu d'une population de pillards;* ce gréement est en magasin, tous les débris de la coque ont été vendus pour la somme de 250 francs. »

Le syndic Dufour fut révoqué par dépêche du 3 décembre. Pour le remplacer provisoirement, l'Administrateur d'Audierne proposait « le matelot Guilcher Louis,

de l'Ile de Sein, f° 6120, n° 108; je le connais personnellement, disait-il, et sais qu'il est homme d'ordre, de conduite et d'une probité incontestable... Il sait un peu lire et écrire... Je vais chercher un candidat pour remplacer (définitivement) le sieur Dufour, mais *ce sera fort difficile. Il ne faut pas, en effet, se dissimuler que le séjour à l'Ile de Sein est plus que triste: j'y ai été deux fois en hiver et sais ce qui en est.*

« Je crois que les habitants de l'île, *par leur conduite honteuse*, ne sont plus dignes de jouir de la concession de denrées qu'on leur fait depuis près d'un siècle; *ils ne sont plus, du reste, aussi malheureux qu'ils l'étaient autrefois et*, pour mon compte, *je considère leur position comme meilleure que celle de leurs camarades du continent.* »

Mais avant d'avoir recours à une commission, le délégué de la marine à Audierne demandait l'autorisation de prendre des renseignements sur le commerce de soude et de goémon fait par les Sénans.

Après la mise à pied du syndic Dufour, le Commissaire général nomma provisoirement à sa place le matelot Guilcher, « à qui sera remis les matricules et quelques autres documents, *ainsi que l'armement* (sic) *du syndic Dufour, qui se compose d'une épée et d'un ceinturon.* »

Le 12 mars 1859, le Commissaire de la marine à Quimper adressait à son supérieur hiérarchique à Brest un rapport sur les habitants de l'Ile de Sein. L'intérêt de ce document, déjà vieux d'un siècle, m'incite à le publier in-extenso:

« Dans votre lettre du 10 novembre dernier, relative à la conduite honteuse des habitants de l'Ile de Sein dans les opérations de sauvetage du navire naufragé « Le Mentor », vous me demandiez de vous faire connaître s'il ne serait pas à propos de faire examiner par une com-

mission mixte et de supprimer peut-être la concession de denrées que la Marine fait à ces insulaires depuis 1764.

« Répondant à cette lettre le douze du même mois, je vous priai de surseoir à la nomination de cette commission et d'attendre quelques renseignements que je pouvais vous donner. Depuis cette époque, je n'ai pas perdu cette affaire de vue et je viens aujourd'hui vous donner quelques indications, dont je ne garantis pas cependant la complète exactitude. *Je les crois sérieuses toutefois:* ces indications en effet sont le résultat de renseignements *qui m'ont été fournis par trois personnes*, et dans les chiffres qui m'ont été donnés, *j'ai pris un terme moyen.*

« Voici un aperçu de la situation des habitants de l'Ile de Sein pendant l'année 1858.

« La population est de 598 âmes et comprend 102 familles; cette population peut être divisée ainsi qu'il suit:

Officiers-mariniers et matelots depuis l'âge de 18 à 50 ans	85
Novices	28
Mousses	33
Hors de service	30
Demi-soldiers	16
Non inscrits..	24
	216
Femmes et enfants	382
	598

« Chaloupes armées pour la pêche: 19.

« Chasse-marée de 20 à 25 tonneaux: 3.

« On a exporté 460 tonneaux de soude qui ont été vendus à raison de 85 francs l'un, soit 39.100 francs.

« Les langoustes et les homards ont été de 50.000 et vendus à raison de 1 franc l'un: 50.000 francs.

« Le poisson salé et exporté a produit une somme de 15.000 francs. La cendre du goémon brûlé a été vendue au continent: 9.000 francs.

Total des recettes: 113.100 francs.

« Cette somme de 113.100 francs, divisée par 102 familles, donne à chacune un chiffre de 1.108 francs. Il ne faut pas considérer toutefois ce résultat comme un bénéfice net, attendu qu'il faut en retirer les dépenses nécessaires pour l'entretien de la chaloupe et l'achat des engins indispensables à la pêche: quoi qu'il en soit de cette diminution, *je n'hésite pas à déclarer que les ressources de ces insulaires sont de beaucoup supérieures à celles de leurs camarades du continent.*

« Il faut encore ajouter à leurs ressources la récolte de leur sol en seigle, orge et pommes de terre: ces produits ne suffisent à l'alimentation des habitants que pendant deux mois de l'année. »

Tels sont les renseignements que j'ai obtenus, et si je rends compte ensuite de mes impressions, je dois vous dire que *tout, dans l'intérieur des habitants de l'île, annonce de l'aisance et un certain bien-être:* c'est ce que j'ai vu dans deux voyages que j'y ai fait pour le service.

« Je déclare aussi que la position de ces insulaires serait meilleure *s'ils consommaient moins d'alcool : c'est* ainsi qu'en 1858, ils ont absorbé dans leur localité *75 barriques d'eau-de-vie de 225 litres l'une, ce qui donne un chiffre de 16.875 litres*. Il faut dire aussi que les marins qui relâchent à l'île aident à cette consommation; toutefois, ils sont en petit nombre par rapport aux habitants.

« Mon opinion est donc que *les marins de l'Ile de Sein sont moins malheureux que ceux du continent;* mais je désire, M. le Commissaire général, que vous ne preniez

pas ma pensée comme étant l'expression de l'exacte vérité, pour demander ensuite la suppression des denrées que la Marine fournit depuis 95 ans. Je puis me tromper, en effet, et je serais désolé d'avoir été seul à provoquer une mesure de rigueur et de sévérité. »

Yves TANNEAU.

LES BALS A BREST

aux XVII^e et XVIII^e siècles

A diverses reprises, les bals publics furent interdits à Brest, à la suite de désordres occasionnés par les danseurs dans les guinguettes qui gravitaient autour des fortifications.

C'est ainsi que le 20 juin 1691, le bailli du Siège royal de Brest rendait une ordonnance interdisant les danses dans la ville et la banlieue sous peine de 30 livres d'amende contre les danseurs et les « sonneurs » d'instruments (1).

Un siècle plus tard, nouvelle ordonnance et ceci à la suite d'un scandale qui avait éclaté au Bal de la Comédie. Deux gais lurons — ou du moins qui se croyaient tels — y pénétrèrent, masqués et vêtus d'habits sacerdotaux. Il s'agissait de Montenot, commis chez Des Bordes (2) et L'Huilier, tâpissier, lesquels distribuèrent des imprimés portant en titre « manière de faire usage du vinaigre de pucelle ». On les arrêta sur le champ.

L'acte d'accusation s'élevait contre la distribution de tels imprimés dont « la lecture ne peut que blesser la pudeur sensible et délicate d'un sexe qui fait de cette vertu son principal ornement » (3).

---

(1) Archives du Finistère, B 2425.

(2) Des Bordes ou plutôt Borgnis-Desbordes. Cette famille est originaire de Craveggia, diocèse de Novarre, en Italie. On la signale à Brest en 1757 (mariage de Jean-Antoine-Marie, marchand, avec Marie Dufil, 24 mai 1757, dont l'une des filles devait épouser Charles Le Gros, qui fut maire de Brest de 1808 à 1816).

(3) Archives du Finistère, B 2382.

Montenot et L'Huilier furent condamnés à un mois de prison. A la suite de quoi, il fut interdit de distribuer des tracts injurieux ou contraires à la pureté des mœurs et de se masquer sous les habits religieux « sous peine de trois mois de prison ».

De nouvelles restrictions arrivèrent avec la Révolution. En décembre 1798, les bals masqués furent rigoureusement interdits (4), et en 1795, on supprima les bals nocturnes après la cloche de 10 heures.

*
* *

Mais les tenanciers des salles de danse, s'ils devaient se plier aux exigences des ordonnances avaient aussi à se défendre contre la concurrence déloyale des militaires-musiciens qui se transformaient en organisateurs de bals.

Témoins les doléances du Sieur Ferron, en l'an 1789 :

« Les musiciens du Régiment de Beauce se sont arrogés le droit d'établir un bal à leur compte. Que risquent-ils ? De ne pas payer s'ils ne font rien au lieu qu'un habitant ne pouvant remplir ses engagements, il ne lui reste pour toute ressource que la triste perspective de voir vendre ses effets à vil prix, et cela parce que des gens habillés, logés et soldés par la Nation, qui devraient exercer leurs talents chez nous, en les payant raisonnablement, louent des appartements et font toutes sortes d'établissements à notre préjudice. Ce qui m'arrive aujourd'hui et à mes confrères en est une preuve convaincante. L'hiver dernier, j'ai eu deux musiciens du même régiment sédentaire chez moi, dont j'avais lieu d'être content. Ils l'ont été également de moi (parce qu'ils n'avaient pas trouvé de salle à louer). Mais cette année est bien différente. Ils ont trois salles où ils font

---

(4) Archives du Finistère, B 2383.

danser journellement, l'une au Bois d'Amour (maison de M. Labous qui n'est occupée en partie que par des femmes publiques et dont les musiciens ont menacé dernièrement M. Marsais, sergent de police, s'il allait à leur salle); une autre à Kéravel, près le « Cheval Blanc » (où la licence la plus effrénée est permise), l'autre à « La Croix d'Or », chez Truchet à qui l'on avait refusé la permission parce qu'elle avait eu un soldat de Marine de tué, il y a trois ans; mais les musiciens protégés des sergents de police ont levé toute difficulté en louant la salle. Il ne leur manque plus, pour accomplir leurs désirs que d'avoir celle du Sieur Le Blond du Fief, sur le Rempart et la mienne qui sont toutes trois autorisées du Siège Royal de police et qu'ils sont prêts à prendre si nous voulions louer. Nous serons donc obligés de nous mettre à gage chez eux, et encore ! très heureux s'ils veulent bien nous accepter !...

Et le sieur Ferron de continuer dans des termes semblables ses doléances contre les soldats musiciens.

Mais tout en présentant ses doléances, Ferron exposait l'idée qu'il avait d'un bal de société. Ce projet est intéressant parce qu'il nous donne une idée de ce qu'était un bal à l'époque.

« Ce bal aura lieu tous les mercredis ou jeudis de chaque semaine. On ne prendra que 12 livres par cavalier et 6 livres par femme. Le premier sera annoncé pour le mercredi 4 de janvier, et la moitié de la recette de ce premier bal sera au profit des pauvres et porté à l'Hôtel de Ville par le Sieur Ferron. Les billets seront délivrés par le Sergent de Police qui constatera le montant du produit. On ne recevra que des personnes décemment et proprement mises. Ceux qui désireront danser ensemble sont avertis de prendre 4 billets à la fois parce qu'ils seront numérotés 4 par 4, qui forme la contredanse. Une femme accompagnée d'un cavalier ne sera obligée de danser avec un autre. La salle étant assez grande

pour trois contredanses, on pourra recevoir jusqu'au nombre fixé de 36 cavaliers. Ledit Ferron demande la permission de faire distribuer des billets dans la ville. Les personnes qui lui feront l'honneur d'être de ce premier bal seront censées concourir au soulagement des pauvres. » (5)

Georges-Michel THOMAS.

---

(5) Archives du Finistère, B. 2425.

Les Chevaux Bretons au XVIII^e siècle

par Jacques CHARPY

1. — LA POPULATION CHEVALINE

Les statistiques officielles du XVIII^e siècle, dressées par subdélégation, rendent mal compte de l'évolution exacte et de la répartition chevaline dans la Province, puisque le nombre et la superficie de ces subdélégations varient sans cesse. Deux documents, cependant, nous donnent des renseignements précis, sinon tout à fait véridiques : ce sont le Mémoire de 1733 et le dénombrement de 1754.

Le Mémoire de 1733 (1), rédigé sur l'ordre de l'Intendant de La Tour, énumère les richesses et les particularités de chaque subdélégation et précise la valeur quantitative de chaque production; c'est un document très précieux parce qu'il spécifie la superficie des circonscriptions.

Le dénombrement général de 1754 (2), commun à tout le Royaume, a pour principal objet de subvenir aux besoins des haras. Il doit comprendre tous les chevaux, à la seule exception des chevaux de troupes. Cette enquête n'est pas sans inquiéter les populations qui redoutent des impôts nouveaux; aussi dans certaines régions, l'intendant doit-il, « après avoir épuisé les voyes de la douceur, employer celles de la menace pour obliger les

---

(1) Bibliothèque Nationale, fonds fr. 8.153.

(2) Archives départementales d'Ille-et-Vilaine, C 1640.

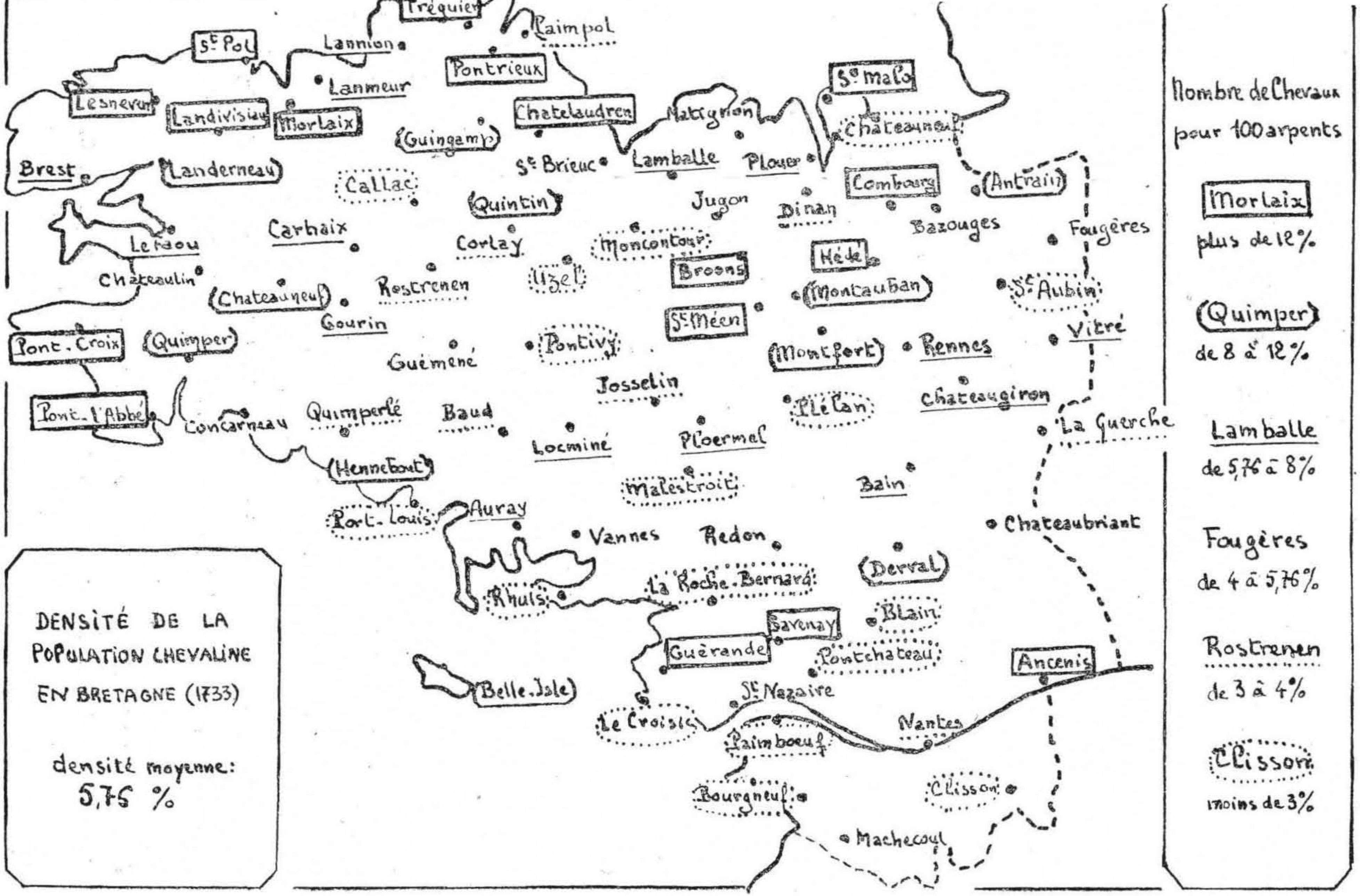

DENSITÉ DE LA POPULATION CHEVALINE EN BRETAGNE (1733)

densité moyenne: 5,75 %

Nombre de Chevaux pour 100 arpents

Morlaix
plus de 12%

Quimper
de 8 à 12%

Lamballe
de 5,76 à 8%

Fougères
de 4 à 5,76%

Rostrenen
de 3 à 4%

Clisson
moins de 3%

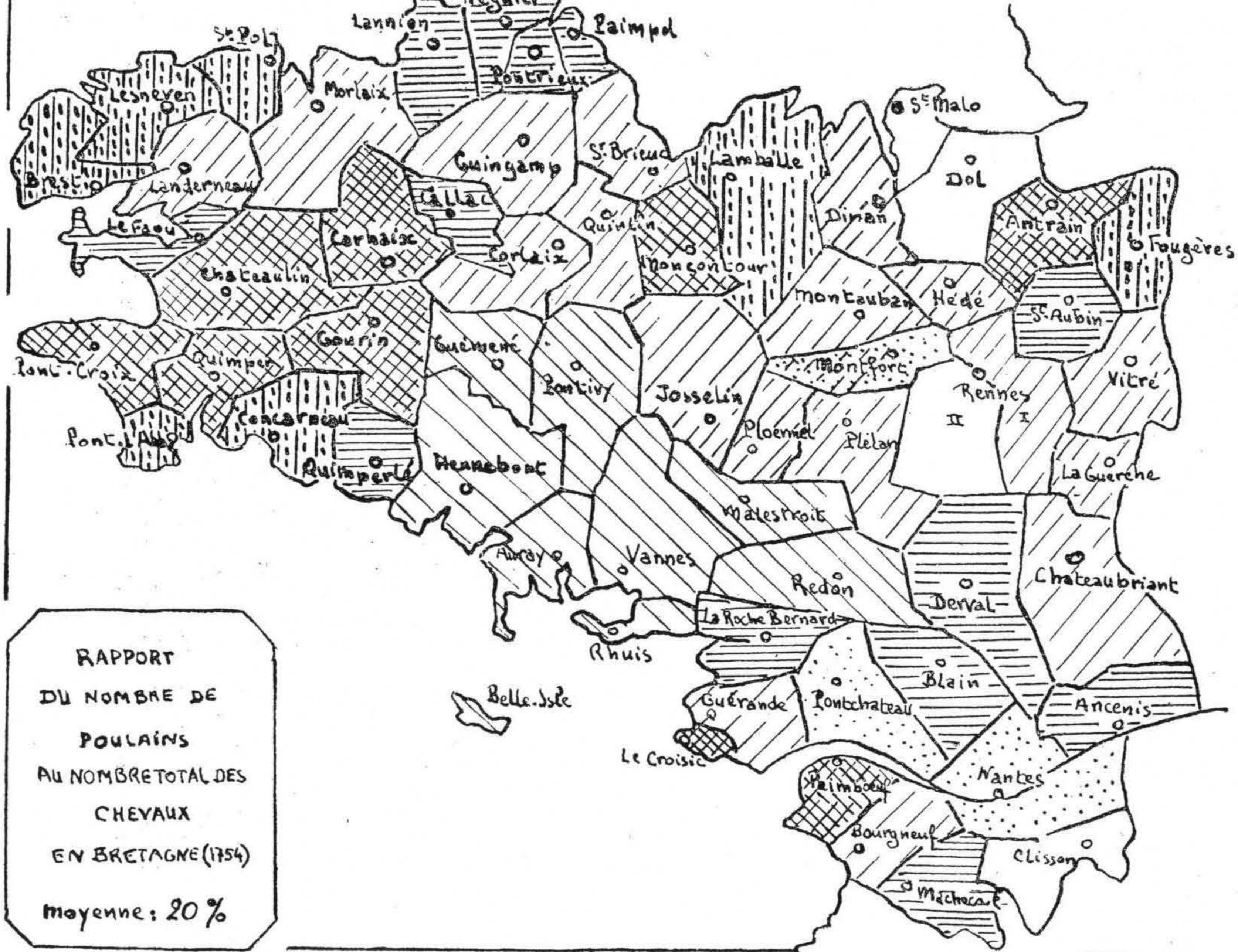

au dessus de 30%

de 25 à 30%

de 20 à 25%

de 15 à 20%

de 10 à 15%

au dessous de 10%

RAPPORT
DU NOMBRE DE
POULAINS
AU NOMBRE TOTAL DES
CHEVAUX
EN BRETAGNE (1754)

Moyenne : 20 %

généraux des paroisses à envoyer à nos subdélégués l'état particulier de leurs chevaux ». Ces difficultés retardent la mise au net de l'enquête, et ce n'est que le 28 juin 1754, cinq mois après la date prévue, que l'intendant fait parvenir au Directeur Général des Haras les renseignements demandés; encore écrit-il, « on ne doit pas beaucoup compter sur l'exactitude et la fidelité de ces états dont la vériffication demanderait encore beaucoup de tems sans qu'on pût se flater de la bien faire; les inspecteurs des haras auxquels on s'adresseroit n'étant qu'imparfaitement instruits de la quantité des jumens qui se trouvent dans leur arrondissemens, et le paysan breton qui ne sçait que suivre les anciens usages ne se prêtant que difficilement à donner des éclaircissemens quy luy paroissent tendre à quelque nouveauté ».

Un troisième document, postérieur à la période que nous envisageons, nous donne quelques renseignements statistiques. C'est le dossier de l'enquête entreprise par la Commission de l'Agriculture et des Arts en l'An III (1794-1795) (3). Malheureusement pour nous, une partie de la ci-devant province de Bretagne, en révolte contre le gouvernement de la République, ne pût participer à l'enquête.

Si donc les chiffres que nous avançons ci-dessous ne correspondent pas exactement à la réalité, ils peuvent toutefois nous donner une idée approximative de la population chevaline de la Bretagne au XVIII^e siècle (4). Par suite des tendances naturelles des populations à ne pas déclarer leurs animaux, il faut considérer ces chiffres comme des minima.

---

(3) Archives Nationales, F10, 504 et 505. - Festy, *Les animaux ruraux en l'an III.*

(4) Nous avons vérifié les résultats de tous les calculs effectués au XVIII^e siècle; leur quasi-totalité s'est révélée fausse. Nous donnons ici les résultats corrigés. Pour le dénombrement de 1754, nous n'avons pu retrouver le détail de l'évêché de Vannes.

STATISTIQUES DE LA POPULATION CHEVALINE EN BRETAGNE (5)

	en 1733 (6)	en 1754 (7)	en 1910	en 1938	en 1945	en 1959
Côtes-du-Nord ..	34.260	43.845	98.550	90.150	98.050	70.000
Finistère	43.907	54.197	133.260	119.000	128.000	106.000
Ille-et-Vilaine ..	34.947	44.871	79.030	69.420	65.700	58.500
Loire-Atlantique..	18.943	29.764	42.900	40.800	33.185	49.000
Morbihan..	31.981	29.191	40.400	48.830	42.234	43.000
Total.	164.038	201.868	394.140	368.200	367.169	326.500

(5) Pour faciliter la comparaison avec les statistiques du XX^e siècle, nous avons ramené approximativement les circonscriptions du XVIII^e siècle à nos actuels départements.

(6) Voir détail par subdélégation dans l'appendice n° 1.

(7) Voir détail par subdélégation dans l'appendice n° 2.

En deux siècles le nombre des chevaux a doublé sur l'étendue de l'ancienne province de Bretagne. L'effectif de la Normandie au contraire, fait curieux à noter, plus important au XVIII^e siècle que celui de la Bretagne, lui est aujourd'hui inférieur. Dans ces deux grandes provinces chevalines, l'évolution a joué en sens opposé : cette opposition n'a d'ailleurs commencé à se faire sentir qu'après l'apparition et la concurrence du moteur, puisque jusqu'à cette époque l'effectif des chevaux continue à croître aussi bien en Normandie qu'en Bretagne (8). Le cheval breton possède une remarquable faculté d'adaptation.

(8) Beaurepaire (J. de Robillard de), *Notes et documents concernant l'ancienne administration des haras en Normandie.*

ETAT COMPARATIF DES STATISTIQUES DE BRETAGNE ET DE NORMANDIE

	en 1754	en 1850	en 1945
Bretagne	201.868	339.743	367.169
Normandie.	256.266	342.753	217.080

Durant le cours du XVIIIe siècle, le nombre des chevaux bretons s'est accru. La différence des chiffres entre les données de 1733 et de 1754 en peut à elle seule en être une preuve, vu l'inexactitude même de ces chiffres. Mais l'enquête de l'An III laisse apparaître de nouveau une augmentation d'effectif. En 1733, les futurs départements du Finistère, des Côtes-du-Nord et de l'Ille-et-Vilaine renferment 113.114 chevaux, en 1754, 142.913 chevaux; en 1794-1796, compte tenu des réponses manquantes, ils possèdent environ 140.000 chevaux. Or à cette date, les réquisitions avaient considérablement diminué l'effectif. Les renseignements que nous donnons plus loin sur le commerce viennent d'ailleurs confirmer cet accroissement du nombre des chevaux en Bretagne au XVIIIe siècle.

Si l'on considère la population humaine, on se rend compte que la densité des chevaux est plus forte en Bretagne que dans le reste de la France : en 1733 il y a dans la Province 89 chevaux pour 1.000 habitants, alors qu'en 1789 la moyenne du Royaume n'est que de 82 pour 1.000 (9). On remarque également que l'augmentation

---

(9) D'après les chiffres donnés par le Mémoire de La Tour; population humaine: 1.838.855. En 1774, l'intendant déclare que la population de la Bretagne dépasse 2.000.000, ce qui ferait approximativement 100 chevaux pour 1.000 habitants. En 1789, le Royaume comptait 25.000.000 d'habitants et 2.048.000 chevaux.

considérable des chevaux bretons depuis le XVIIIe siècle n'est que relative, puisque le rapport du nombre des chevaux à celui des habitants n'a pas doublé : la Bretagne possédait en 1945 une densité moyenne de 120 chevaux pour 1.000 habitants. L'augmentation reste cependant très sensible.

Ainsi on peut conclure — compte tenu de l'approximation des statistiques de l'Ancien Régime — que le nombre des chevaux que renferme la Bretagne dans la première moitié du XVIIIe siècle représente la moitié de l'effectif maxima qu'atteindront les cinq départements bretons deux siècles après. Au cours du XVIIIe siècle l'accroissement est continu. Après la Révolution, l'essor de la production s'intensifiera avant de décliner rapidement dans la seconde moitié du XXe siècle.

*
**

Le territoire de la Province n'est pas également peuplé. En 1733, la densité moyenne est de 5,76 chevaux pour 100 arpents. La carte dressée d'après le Mémoire de 1733, nous fait saisir l'importance de cette répartition. Telle quelle, elle montre au premier coup d'œil les régions où domine le cheval : Lesneven-Saint-Pol-Morlaix, Tréguier-Pontrieux-Châtelaudren, la région Sud-Ouest de Quimper, le pays au Nord-Ouest de Rennes et quelques îlots le long de la Loire. Par contre le Sud, le Centre et le Sud-Est de la Province ne renferment qu'une population chevaline relativement restreinte.

En ne considérant que le nombre brut des chevaux, on confond les régions qui les produisent et celles qui se contentent de les élever, les régions de production et les régions d'élevage. Aussi, pour les isoler, avons-nous dressé, d'après le dénombrement de 1754, une nouvelle carte donnant par subdélégation le rapport du nombre de poulains et pouliches au nombre total des chevaux.

En comparant ces cartes, nous pouvons déjà distin-

guer dans la Bretagne différentes régions de production et d'élevage.

— Régions de production et d'élevage très importants : Léon, Pont-l'Abbé. La région de Brest est celle qui produit le plus (33,5 %).

— Régions de production et d'élevage importants : Lannion-Tréguier-Pontrieux, Lamballe, Antrain-Fougères, Quimper-Châteauneuf-du-Faou.

— Régions de production, d'élevage et de consommation très faibles : le Porhoët et la plus grande partie du Comté Nantais.

— Enfin régions de production nulle et de consommation très forte : Saint-Malo (consommation commerciale du port), pays au Nord-Ouest de Rennes (consommation agricole).

Il est curieux de noter que les régions dont le nombre des chevaux s'est le plus accru depuis le XVIII^e siècle sont précisément celles qui à cette époque produisaient le plus.

RAPPORT D'AUGMENTATION DE LA POPULATION CHEVALINE EN BRETAGNE (10)

	Moyenne de la population chevaline		Rapport d'augmentation
	1733 et 1754	1938 et 1945	
Côtes-du-Nord . .	39.053	94.100	2,66
Finistère	49.052	123.500	2,52
Ille-et-Vilaine	39.809	67.560	1,69
Loire-Atlantique . .	24.353	36.992	1,51
Morbihan	30.586	45.532	1,49
Bretagne	182.852	367.684	2,00

10) Nous avons écarté de ce tableau la statistique de 1959, trop marqué par la décadence récente de l'élevage du cheval.

Cette tendance est une règle générale de la production. Entre 1938 et 1945, elle s'accentuera en profitant des difficultés créées par la guerre; on a fait beaucoup pouliner pour compenser les pertes, placer de l'argent, éviter des réquisitions, se procurer un animal moteur; durant ces sept années troublées, on enregistre une forte augmentation chevaline dans le Finistère et les Côtes-du-Nord, une diminution dans les autres départements bretons. L'évolution fut, pendant deux siècles, en faveur de la localisation des régions spécialisées de production.

Un dernier point de comparaison, le nombre des bovins en 1733, fixera l'importance relative de l'évolution de l'élevage du cheval :

POURCENTAGE DES BOVINS PAR RAPPORT AUX CHEVAUX

Evêchés	Nombre de chevaux	Nombre de bœufs et vaches	Nombre de bœufs et vaches pour 100 chevaux
Léon	22.297	33.872	152
Saint-Malo	25.112	43.377	172
Tréguier	18.364	33.439	182
Rennes	21.111	47.311	224
Vannes	27.360	75.134	274
Saint-Brieuc.	8.675	24.632	284
Quimper	18.281	97.308	532
Nantes	20.358	109.066	535
Total	161.558	464.139	287

Densités des chevaux et des bœufs et vaches pour 100 arpents

Chevaux		Bœufs et vaches	
Tréguier	10,38	Quimper	33,29
Léon.	9,72	Tréguier	18,90
Saint-Malo. ..	6,92	Nantes..	17,27
Quimper	6,25	Léon.	14,75
Rennes..	5,68	Vannes.	14,20
Vannes..	5,17	Rennes.	12,73
Saint-Brieuc ..	4,24	Saint-Brieuc ..	12,05
Nantes..	3,22	Saint-Malo. ..	11,49

La comparaison de la densité des chevaux et du pourcentage des bovins permettent les conclusions suivantes : au XVIIIe siècle quelques régions de Bretagne, Quimper, Léon, Tréguier, sont plus aptes à l'élevage que d'autres; mais aussi plus la production et l'élevage du cheval sont importants, plus ceux du bœuf et de la vache sont relativement faibles.

Considérons maintenant l'état actuel : les statistiques de 1938 (11) fournissent une moyenne de 344 bœufs et vaches pour 100 chevaux; en 1733 cette moyenne était de 287. Ainsi, si l'élevage s'est accru considérablement en deux siècles, celui des bovins a augmenté dans de plus fortes proportions que celui des chevaux; et ce, malgré la substitution du bœuf par le cheval comme agent moteur dans la culture. Cette constatation nous laisse

---

(11) Nous ne prenons pas comme terme de comparaison l'année 1945, étant donné la très forte diminution du cheptel bovin pendant la guerre; nombre des bœufs et vaches en 1938: 1.267.580; en 1945: 1.011.264. En 1945, il y a une moyenne de 275 bœufs pour 100 chevaux.

entrevoir l'importance de l'élimination du bœuf de travail au profit du bœuf d'engrais, et une amélioration considérable dans la nourriture des populations.

2. — LA PRODUCTION

Une étude détaillée de chaque évêché va nous permettre de saisir, plus exactement que les chiffres donnés plus haut, l'importance de la production chevaline de la Bretagne. Cette étude permettra en même temps de préciser l'espèce et la race des chevaux bretons.

Notre source la plus importante sur ce sujet est le rapport que M. Chabert, directeur des Ecoles vétérinaires, dressa lors de sa visite en Bretagne en 1788, visite qu'il effectua à la fois sur l'ordre du comte de Brienne, Secrétaire d'Etat à la Guerre, pour « faire la reconnaissance des ressources que la France pouvait offrir pour la remonte de la cavalerie, tant pour le présent que pour l'avenir » et avec les encouragements du Contrôleur général « pour recueillir des renseignements sur tous les objets qui intéressent l'économie rurale et l'agriculture » : le nombre, la nature, l'éducation et le commerce des animaux domestiques, les maladies auxquelles ils sont sujets et les remèdes à employer, enfin les rapports entre l'élevage et la culture. Chabert commença ses tournées par l'Ouest du Royaume : Beauce, Orléanais, Perche, Touraine, Anjou, Poitou, Aunis et Saintonge, Bretagne et Normandie. Le 23 mai 1788, le Contrôleur Général annonce sa visite aux intendants et leur recommande de lui faciliter sa double tâche. Chabert parcourt la Bretagne en septembre 1788. Son Mémoire sur l'élevage du cheval, qu'il fait passer aux bureaux de la guerre et du contrôle général, est un document de tout premier ordre qui fait honneur à son auteur et à l'Ecole vétérinaire qu'il représente; Chabert y passe en revue les ressources de chaque évêché et termine par des

« Observations générales » sur la race et l'influence de l'administration des Haras de Bretagne (12).

La race la plus commune est celles des bidets, dont les meilleurs représentants sont répandus sur le territoire de l'évêché de Quimper et la partie Nord-Ouest de celui de Vannes; ce sont des chevaux de petite taille, très résistants. On trouve des chevaux de selle dans le Bas-Léon et dans quelques îlots sur les bords de la Loire; des chevaux de carosse dans l'évêché de Tréguier et de Léon; des chevaux de trait plus épais et en plus grande quantité principalement dans les évêchés de Tréguier et Saint-Brieuc. Les évêchés de Rennes, Dol et Saint-Malo, et la plus grande partie de ceux de Vannes et Nantes sont de production peu importante (13).

*
* *

Evêché de Léon.

« J'ai vu, nous dit Cambry au début de la Révolution, sur la route de Morlaix à Saint-Pol de Léon, un cheval de trois ans, portant une paysanne et ses choux; son poil étoit lisse et brillant, sa taille haute, sa jambe fine; son œil étoit étincelant : jamais dans les écuries de Versailles, à Chantilli, dans les haras du Grand-Duc de Toscane, je ne vis un plus fier, un plus bel animal. » Chauvinisme, dira-t-on; non pas; fierté plutôt de posséder une telle richesse, dont Chabert lui-même reconnaissait la supériorité sur les autres chevaux de la Province : « C'est dans l'évêché de Léon, écrit-il, que naissent et

---

(12) Le dossier et les rapports de cette tournée sont conservés aux Archives Nationales, F10, 1.447; les citations non identifiées de ce présent chapitre sont extraites du rapport de Chabert.

(13) Nota. — 1 pied = 0,325 mètre = 12 pouces; 1 pouce = 0,027 mètre.

s'élèvent les plus grands, les plus forts, enfin les plus précieux de tous les chevaux de Bretagne. »

Et Chabert continue : « Les jeunes ont communément de 10 pouces à 5 pieds; le volume de leur tête, la hauteur et la brièveté de leur croupe, la dépression du tendon au pli du genou et le poil qui tapisse le derrière des extrémités sont des caractères auxquels il est très facile de reconnaître l'espèce indigène. »

Celle-ci comprend trois catégories :

— de Saint-Pol à Plouescat : chevaux de trait;

— de Plouescat à Lannilis, en passant par Lesneven : chevaux à deux mains, c'est-à-dire pour la selle et la voiture. Les meilleures paroisses sont Plouescat, Kerlouan, Guissény et Plouguerneau;

— de Lannilis au Conquet : chevaux plus fins pour la selle. Les productions de la région de Saint-Renan, où les chevaux sont très vigoureux, sont particulièrement appréciées.

La région de Landivisiau et Saint-Thégonnec ne fait pas naître mais élève des poulains nés dans le reste de l'évêché.

Vers le milieu du siècle, l'élevage du cheval de selle perd un peu de terrain au profit du carossier. Il faut chercher les causes de cette évolution dans les transformations des moyens de transport — la voiture supplantant progressivement le cheval — et dans la plus grande utilisation des chevaux à la culture des terres.

L'île d'Ouessant possède, selon l'expression de Cambry, « les plus petits chevaux de l'univers ». C'est la race des doubles-bidets d'Ouessant dont les qualités de feu et de courage les font apprécier et rechercher. En 1776 l'île contient environ 600 juments.

Evêché de Tréguier.

« L'évêché de Tréguier, offrant à peu près les mêmes circonstances locales que celui de Léon, nourrit à peu près la même espèce de chevaux. Il existe entre ces deux évêchés quelques différences qu'il est facile de saisir. En général les chevaux de Tréguier ont moins de taille et de finesse que ceux de Léon, si l'on excepte ceux qui naissent dans le territoire de Tréguier même qui ne diffèrent presque point des premiers. Ils sont nourris et traités de la même manière. » On reproche aux paysans de l'évêché de Tréguier de préférer les chevaux qui ont du poil aux jambes, la tête grosse et peu d'encolure.

La région de Morlaix et de Lanmeur possède une excellente espèce carossière, dont les juments poulinières atteignent 4 pieds 6 à 8 pouces; le commerce y est très actif, et l'on peut, estime l'inspecteur M. du Lézard en 1767, « l'assimiler à la partie de l'évêché du Léon où les haras produisent le plus ». Le territoire situé à l'extrême Nord-Est de l'évêché, aux environs de Pleumeur-Gautier, élève également des juments de taille, propres à fournir des chevaux de carosse.

Les seuls chevaux que l'on trouve dans le reste de l'évêché sont des chevaux de trait. Pontrieux est le centre d'un pays producteur important où, nous dit l'inspecteur des haras en 1753, « les juments sont les plus fortes et les plus belles du département ». Entre Pontrieux et Guingamp, dans les paroisses de Trégonneau, Saint-Laurent, Landebaëron, Squiffiec, Trélézan, Pédernec et Génézan, « on n'élève... que de forts chevaux et de grandes juments poulinières », révèle le dénombrement de 1754. A mesure que l'on quitte la côte, la taille diminue. Au Sud d'une ligne allant de Châtelaudren à Belle-Isle, nous ne trouvons que de petits chevaux de trait, et dans la région de Bourbriac des bidets. Aux limites de l'évêché de Quimper l'élevage des bœufs est prospère.

Evêché de Saint-Brieuc.

« Les chevaux de Saint-Brieuc sont plus bas, mais proportionnellement plus épais que ceux de Tréguier et de Léon. » Comme ceux de ces deux évêchés ils ont du poil aux jambes, la tête grosse et l'encolure courte. En règle générale, les juments « ont moins de volume, mais beaucoup plus de proportion que les cauchoises; leur tête est moins enfoncée, la ganache moins saillante, le corps moins long, le ventre moins avalé ». L'évêché de Saint-Brieuc ne possède que des juments de trait, sauf au Sud de Moncontour où les voituriers et les commerçants font usage du petit bidet de montagne. Les juments de la région de Paimpol sont plus élevées que dans le reste de l'évêché; cependant à la fin du siècle un changement très net apparaît aux environs de Lamballe, « où les juments, écrit l'inspecteur des haras de La Villethéart en 1783, ont 4 pieds 9, 10, 11 pouces pour la plupart, et même quelques-unes 5 pieds. Elles sont étoffées, ont le corps et les jambes bien faits ».

Evêché de Quimper.

« L'évêché de Quimper est sans contredit un des plus intéressants par la qualité des chevaux qu'on y nourrit. Mais il s'en faut qu'il les voit tous naître... Ceux qui naissent dans le pays... ne sont que des bidets... Ils ont beaucoup de corps, sont près de terre, ont la tête grosse et quarrée, les jambes un peu creuses et chargées de poil depuis le pli du genou jusqu'au talon. A ces défauts près, ces chevaux sont très bons; ils sont très musclés, ont les mouvements grands et rapides et résistent longtemps à la fatigue. » Il ne semble pas, si l'on en croit l'état des juments de 1766 et celui de l'an III, que la taille moyenne de la bidette bretonne dépasse, dans l'évêché de Quimper, 4 pieds 2 pouces, soit 1,35 mètre; la taille minima varie aux alentours de 3 pieds 6 pouces, soit 1,14 mètre.

« La vraie race bretonne estimable, celle des doubles-bidets » (14) a pour centre la paroisse de Briec; elle s'étend aux environs de Landrévarzec et Plogonnec, et descend jusque sur les bords de l'Odet au Nord de Quimper. Le futur canton de Plogonnec est fécond en pâturages fort gras, mais la race y est trop basse, les trois quarts des poulinières sont au-dessous de 4 pieds. Des paroisses voisines de Pont-Croix, Cléden-Cap-Sizun, Plouhinec, Plozévet, élève aussi d'excellents bidets, très petits et très résistants. Châteaulin, Le Faou et Plougastel, à l'extrémité des Monts d'Arrée, possèdent un élevage prospère. La région de Rosporden est appréciée pour ses pâturages et la race de ses chevaux. A mesure que l'on s'éloigne vers l'Est, vers Carhaix et Corlay la production et la qualité diminuent.

Evêché de Vannes.

« Il ne se fait que fort peu de chevaux dans l'évêché de Vannes. » Ce sont ici aussi de très petits chevaux élevés dans les landes : « Ils n'ont pas beaucoup de figure, mais ce défaut est racheté par des qualités plus solides. Ils ont la jambe très sèche, les jarrets larges, les tendons bien détachés, les muscles bien prononcés, enfin tous les indices d'une vigueur sur laquelle le genre de service pénible et continu auquel ils fournissent ne laisse point de doute. » Le pays de Pontivy est réputé pour ses bidets. Dans l'évêché de Vannes le paysan ne pratique que très peu l'élevage du cheval; il laisse ce soin aux bourgeois, gentilshommes et marchands.

Evêchés de Dol et de Saint-Malo.

La production des évêchés de Dol et de Saint-Malo est à peu près inexistante. « Le premier, note en 1781

---

(14) M. de Kersalaun à la Commission Intermédiaire. 20 octobre 1785, Archives départementales d'Ille-et-Vilaine, C 3926.

M. Le Saige de La Villebrusne, inspecteur des haras, a des juments d'une taille si petite qu'elles ne peuvent donner que des poulains de la plus vile espèce; le second a presque partout des chevaux entiers. » Les rares poulains qui naissent dans ces évêchés sont des petits bidets « hauts comme des chèvres... qui, selon l'expression d'un contemporain, dégénèrent de pigmée en pigmée ». Seule la région de Corseul, contigüe à l'évêché de Saint-Brieuc, entretient un certain nombre de juments poulinières. Pour leurs besoins commerciaux et agricoles, les habitants des évêchés de Dol et Saint-Malo importent des chevaux de Léon, Tréguier et Saint-Brieuc.

Evêché de Rennes.

L'évêché de Rennes ne produit guère plus de poulains que ceux de Dol et Saint-Malo. On y trouve cependant un nombre relativement important de chevaux de luxe, pour les besoins des nombreux gentilshommes qu'attire la capitale de la Province. Les autres chevaux sont des chevaux de harnais, et surtout des bidets. « On trouve dans les territoires de Vitré et Fougères des bidets de 4 pouces dont la jambe est extrêmement sèche, les jarrets larges et bien évidés, les tendons bien détachés, tous les muscles bien prononcés, et qui ne manquent pas de proportion dans les autres parties »; leur sobriété et leur endurance font l'étonnement de Chabert.

Evêché de Nantes.

La plus grande partie de l'évêché de Nantes est landineuse. Dans les landes et les bois du pays de Derval et Blain, on n'élève que de mauvais petits chevaux, dont l'espèce s'améliore en descendant vers le Sud, dans le duché de Coaslin et la région de Pontchâteau. Ces bidets ne dépassent pas 4 pieds 5 pouces, soit 1 m. 43. Dans la région de Nantes et d'Ancenis, dans les pâturages qui s'étendent entre la Loire et la Sèvre Nantaise, pays de

Saint-Julien, La Chapelle, Haute et Basse-Goulaine, on pratique un élevage restreint et coûteux de chevaux de selle, que M. de Boisgelin, inspecteur des Haras, s'efforce en vain de développer. Cet élevage de luxe est réservé aux gentilshommes, ecclésiastiques, bourgeois et commerçants. L'évêché de Nantes est surtout intéressant par sa production de mulets et la consommation qu'il en fait.

*
* *

Malgré ses nombreuses variétés de selle, de trait et de carosse, malgré les différences de qualité entre les bidets de Cornouaille et ceux du Comté-Nantais, le cheval breton du XVIIIe siècle possède des caractères propres qui le différencient des autres races. Nous empruntons à Chabert l'excellente description qu'il en donna en 1788.

« Les caractères qui distinguent cette espèce considérée sans aucun mélange de sang étranger, et abstraction faite des petites différences qui existe dans l'espèce de quelques cantons particuliers, tels que le duché de Coaslin et les chevaux de Fougères, Vitré, etc..., etc..., sont :

1°) la tête volumineuse,

2°) la ganache épaisse.

3°) le chanfrein large et enfoncé,

4°) le bout du nez gros, large, épaté et coupé en biseaux,

5°) l'encolure courte et forte,

6°) le garot élevé et séparé de l'encolure par un léger coup de hache,

7°) l'épaule forte et formant une saillie en avant et en arrière,

8°) le poitrail ample, large et fourni de muscles très gros et bien prononcés,

9°) la côte ample et quelquefois plate,

10°) le ventre étendu, le dos droit et renfoncé, et en général le corps très fourni et près de terre,

11°) les parties de la génération volumineuses.

12°) la croupe haute antérieurement et s'abaissant tout à coup postérieurement, ce qui dimine à l'œil de son étendue,

13°) les cuisses fortes, les jambes trop peu fournies, relativement au volume du corps, et celles de devant moins encore que celles de derrière; mais ce déffaut de membres se trouve en quelque sorte compensé par la brièveté qui en accroît considérablement la force; les paturons courts, bien articulés, les pieds bien proportionnés et parfaitement solides. »

3. — LE COMMERCE

Pendant le XVII^e^ et le XVIII^e^ siècle, il n'y a presque pas de modification dans le commerce des chevaux en Bretagne. Les transactions commerciales ne varient que fort peu; encore ces variations ne portent-elles que sur le nombre des chevaux exportés et sur leur valeur marchande. Les courants d'échange sont à peu près tels à la veille de la Révolution qu'ils étaient au temps de Colbert. Nous sommes en présence d'un état stable.

La cause principale qui régit ces courants d'échange est la façon de pratiquer l'élevage en Bretagne. Trois régimes différents y cohabitent : soit que les chevaux demeurent dans le pays où ils sont nés, soit qu'ils le quittent. Dans ce cas, ils sont achetés par les marchands des provinces voisines, surtout normands, qui, le plus souvent, après les avoir transformés par une nourriture saine et riche, les revendent avec profit pour l'armée, les transports ou l'agriculture. L'achat en Bretagne par ces marchands étrangers se fait soit directement sur les lieux de la production, soit indirectement après un séjour

des poulains dans une autre région de la Province. C'est l'association dans l'élevage.

La division de l'élevage, qui sera très largement pratiqué au XIXe siècle sur le territoire français, est fort avantageux pour la production. En changeant de milieu, d'alimentation, de dressage, le cheval acquiert des qualités et forces nouvelles. Les besoins d'un cheval ne sont pas les mêmes aux différents âges. Avant le sevrage, le poulain ne reçoit ni grains ni fourrages; une région disposant de ressources suffisantes pour l'alimentation des poulinières peut en nourrir un grand nombre. Après le sevrage, jusque vers deux et trois ans, il se contente d'une nourriture peu abondante, herbe et fourrages surtout; une contrée bien pourvue de landes et de pâtures peut l'élever commodément. Après cet âge, le cheval en pleine croissance devient plus exigeant et réclame des grains et une nourriture plus tonique; un pays de céréales et de bons pâturages convient à son élevage.

Les régions associées d'élevage et de culture tirent avantage de cette combinaison. Grâce à la proximité de la Normandie, la Bretagne a pu multiplier ses poulains. Grâce aux diverses conditions de son milieu agricole, elle a pu les élever jusqu'à l'âge de trois ans; après cet âge, le défaut de nourriture appropriée et la condition même des exploitations l'obligent — sauf dans une région restreinte où les chevaux demeurent jusqu'à cinq ans — à se débarrasser de ses produits. C'est par manque de nourriture, écrit Bertin à l'intendant en 1765, « que les particuliers se hâtent de les vendre aux Normands et aux Poitevins dans les pâturages desquels ils réussissent assez bien »; « c'est certainement le défaut de fourrages, remarque la Société d'Agriculture de Rennes, qui obligent les laboureurs de Bretagne à vendre des élèves... qu'ils auraient tant d'intérêt à garder ». D'autre part, observe M. Audren de Kerdrel, inspecteur des Haras du Léon, « si on demande pourquoi nous ne gardons pas

nos poulains plus longtemps, c'est que la nature de nos fermes ne le permettent pas; les plus fortes ne passent pas plus de 300 livres à 400 livres; et ses dernières qui sont fort rares n'ayant pas plus de quatorze journaux, on ne peut y entretenir plus de quatre juments de labeur, un poulain de lait, un poulain d'un an, un de deux et un de trois; il est donc impossible d'avoir des chevaux plus âgés; cela tient à la distribution des terres; ce pays ne peut être qu'un pays d'élève » (15).

⁂

Afin de se rendre compte de l'importance des échanges commerciaux à l'intérieur de la Bretagne, soit à destination d'autres régions de la Province, soit en vue de l'exportation, nous donnons ci-dessous les chiffres établis par Chabert dans son Mémoire de 1788. Ce tableau fait ressortir la prédominance des évêchés de Léon et de Tréguier, et le rôle important de ceux de Saint-Brieuc et de Quimper, dans le commerce qui se fait chaque année sur les chevaux bretons :

Evêchés	Poulinières	Poulains	Chevaux qui sortent chaque année
Nantes	4.000	2.500	1.500
Vannes	3.000	1.800	400
Quimper..	6.000	3.600	2.600
Léon	15.000	9.000	7.500
Tréguier..	12.000	7.000	6.000
Saint-Brieuc..	10.000	6.000	4.000
Saint-Malo	1.800	600	200
Dol.	600	240	120
Rennes	4.000	2.500	600
	56.400	33.240	23.920

(15) M. Audren de Kerdrel, à la Commission spéciale des

L'évêché de Léon est le grand fournisseur de poulains. C'est avec le commerce du lin et des étoffes sa principale source de revenus. « C'est un pays d'élèves qui fournit dans tous les autres évêchés » (15). A l'intérieur de ses limites il en procure aux éleveurs de Saint-Thégonnec. Il en vend, au dehors, aux nourriciers de Cornouaille, aux cultivateurs des évêchés de Dol et de Saint-Malo, et même quelques-uns aux paysans de Vannes et de Nantes. — L'évêché de Tréguier envoie des poulains dans ceux de Quimper, Dol et Saint-Malo; à l'intérieur du diocèse, la vente a lieu du Trégorrois vers la région de Morlaix dont les habitants élèvent des poulains de un à deux et trois ans (16). — L'évêché de Quimper tire des poulains de trait de six mois du Léon et de l'évêché de Tréguier; les habitants des environs de Quimperlé utilisent pour le bât et la charrette des poulains achetés aux foires de Pontrieux à l'âge de six à dix-huit mois. Enfin près de Carhaix, une région ayant pour centre Kergloff, fait l'élevage de quelques juments carossières que les éleveurs se procurent aux foires de La Martyre et de Châtelaudren. — L'évêché de Vannes ne fait pas de commerce sur les chevaux; ceux de Dol et Saint-Malo « se bornent à tirer des poulains de la Basse-Bretagne, qu'ils nourrissent ensuite soit pour leur propre usage, soit pour les envoyer dans les foires et mar-

---

haras. 12 avril 1783. Archives départementales d'Ille-et-Vilaine, C 3916. — Le même écrit en 1790: « Dans ce canton, on est dans l'usage de vendre les poulains de 18 à 30 mois... Cette habitude vient de la nature des fermes qui sont trop petites pour que les païsans gardent leurs chevaux plus longtemps. » Observations de M. Audren de Kerdrel, 1790, Archives départementales d'Ille-et-Vilaine, L 1456.

(16) Vers 1775, des paysans du Bas-Léon, désirant des juments plus étoffées qui donnaient des chevaux de meilleure défaite, les tirèrent « en grande partie des environs de Morlaix et du département de Tréguier qui est actuellement très bien par les soins que se donne M. le comte du Lézard ». M. de Lescoët aux Etats, 21 juin 1765, Archives départementales d'Ille-et-Vilaine, C 3922.

chés »; ce premier achat a lieu de dix-huit mois à deux ans.

Le commerce intérieur de la Province, malgré son importance, n'entre que pour une moindre part dans le trafic qui s'effectue sur les chevaux bretons. Un commerce bien plus considérable a lieu entre la Bretagne et les provinces limitrophes, principalement la Normandie, soit par achat direct sur les lieux de production, soit par achat indirect dans les régions de consommation et d'élevage. La grande émigration des chevaux bretons se fait aux XVII^e^ et XVIII^e^ siècles vers la Normandie; déjà pourtant les autres provinces voisines, Maine, Anjou, Poitou, tirent de Bretagne un effectif important de chevaux. Ce commerce se fait principalement sur les poulains nés dans les évêchés de Léon et de Tréguier : « Il est inouy, avoue un contemporain, M. Ernis de Paimpol, en 1766, la quantité de beaux poulains d'un an que les étrangers nous enlèvent »; l'intendant prétendait même en 1698 que « l'évêché de Léon en fournit a peu près les deux tiers de ceux qu'on tire de la Province et l'évêché de Tréguier l'autre tiers ».

Les marchands normands achètent aux foires du Léon des poulains de trait et de selle; un grand nombre de jeunes chevaux carossiers et des chevaux de troupes de deux ans à deux ans et demis. Dans les évêchés de Tréguier et de Saint-Brieuc, ils enlèvent surtout des chevaux de trait. Ils se procurent dans l'évêché de Quimper des productions du pays et aussi les chevaux importés à l'âge de six à dix-huit mois du Léon et du Trégorrois; ces poulains qui ont maintenant deux ans et demis à trois ans, serviront au labour et à l'artillerie. Les cultivateurs des régions de Dol, Dinan, Montfort, revendent à l'âge de cinq ans les chevaux importés des évêchés de Léon, Tréguier et Saint-Brieuc; les Normands et les Manceaux les enlèvent aux foires de Dol ou « sur la campagne » chez les fermiers et métayers.

Les Angevins achètent quelques chevaux et juments poulinières dans le comté nantais. Les Tourangeaux effectuent quelques achats en Bretagne. Le Poitou offre un débouché important pour un certain nombre de produits bretons. Les marchands de la région parisienne vont chercher des chevaux dans le Léon, en Cornouaille et dans l'évêché de Tréguier pour faire les labours dans la Beauce et la Brie. Il ne faut pas oublier enfin que « les postes d'une grande partie du Royaume » et l'armée tirent de Bretagne un nombre considérable de chevaux.

Le trafic avec la Normandie est de beaucoup le plus important. L'intendant écrit en 1781: « Malgré tous leurs défauts, les chevaux bretons se vendent et il en sort de la province, année commune, 20.000, ce qui est très considérable; ils passent presque tous en Normandie à l'âge de deux ou trois ans. » En 1770, la proportion des chevaux, juments et poulains exportés est la suivante: 6,66 % sortent par le Poitou, 93,33 % par la Normandie. En 1765, un inspecteur des Haras, M. de La Benneraie, signale que « tous les chevaux, ou du moins la majeure partie des chevaux », que l'on tire de Normandie, sont en réalité des chevaux bretons. Il est, en effet, certain qu'une grande quantité des chevaux vendus en Normandie provient de Bretagne. Déjà, en 1672, Charles Colbert écrit à son frère, à propos de la foire de Guibray, une des plus importantes foires de Normandie qui se tient près de Falaise: « La plupart des chevaux qui sont à laditte foire sont bretons » (17); le marchand Guelle note en 1754 que « dans les différentes foires de Normandie... il se vend une grande quantité de chevaux venant de Bretagne ». Ces chevaux ainsi revendus sont destinés aux transports, aux armées, aux cultivateurs du

---

(17) Ch. Colbert à Colbert, 17 août 1672. Depping, *Correspondance administrative,* t. III, p. 612. — En 1742, Savary remarque qu'à cette foire « on y vend plus de chevaux bretons que de chevaux normands ». *Dictionnaire du Commerce,* t. I, col. 849.

Maine, de l'Ile-de-France, de la Beauce, de la Brie et de l'Orléanais. « La grande émigration des chevaux vers l'est (18) », si essentielle dans la première moitié du XIXe siècle, date donc en réalité du siècle précédent, par l'intermédiaire de la Normandie.

Rendus en Normandie, les poulains bretons sont transformés par « la finesse et l'excellence des herbages » qui changent, nous dit-on, « leur nature de chevaux bretons » et les rendent « beaux, légers et de service admirable ». Les Normands achèvent de les élever dans leurs pâturages, « où ils prennent le nom et les qualités de chevaux normands ». Cette « normanisation » des chevaux bretons est une des particularités de l'histoire chevaline de la France au XVIIIe siècle (19). Souvent les chevaux bretons sont revendus comme normands. L'introduction à la fin du siècle d'étalons normands en Bretagne — ce sont d'ailleurs des bretons « normanisés » — aide à la confusion des deux races. La richesse de la Normandie repose au XVIIe siècle et au XVIIIe siècle sur cette confusion; le marquis de Voyer d'Argenson, directeur général des Haras, n'en est pas dupe, puisqu'il écrit vers les années 1750: « A l'abri de la réputation des chevaux normands, il se fait dans les Généralités de Rouen, Caen et Alençon un commerce et une vente de chevaux qui excède des quatre cinquièmes les productions de cette province; au reste, cette balance se soutiendra aussi longtemps que le préjugé, qui donne du prix à tout, subsistera en faveur des chevaux vendus en Normandie. »

Le commerce extérieur n'est pas entièrement libre. S'il n'existe, comme de nos jours, aucun syndicat de marchands pour la régularité et l'honnêteté du commerce,

---

(18) Huzard, *Des Haras... en France,* p. 99.

(19) M. Chabert estime que la transplantation des chevaux bretons en Normandie n'influe pas sur la race; seul l'individu déjà sélectionné par l'achat s'améliore.

pour la recherche des débouchés de l'élevage, un contrôle est effectué sur les transactions avec les provinces voisines, car un droit doit être acquitté à l'entrée et à la sortie de la Bretagne. Les bureaux des Fermes Générales, qui perçoivent ces traites foraines, sont établis à Pontorson et Saint-Hilaire-du-Harcouët vers la Normandie, à La Gravelle vers le Maine, à Montaigu, L'Hébergement, Remouillé et La Brussière vers le Poitou.

Les droits de traites sur les chevaux ont varié au cours des XVII^e^ et XVIII^e^ siècles. Le tarif de 1663 fixe le droit à percevoir à la sortie des provinces de Bretagne, Limousin et Auvergne, pays producteurs, à 6 livres par cheval, 4 livres par jument ou poulain, 3 livres par mule ou mulet. Cette distinction ayant donné lieu à des difficultés entre marchands et commis et le tarif du Nord et de l'Est ayant été unifié en 1722, il fut expédié le 22 mai 1723 des lettres patentes ordonnant qu'à l'avenir il serait levé quatre livres « indistinctement sur tout cheval, poulain, jument, mule ou mulet venant de Bretagne, de quelque valeur ou qualité qu'ils puissent être ». En 1775, ce droit fut élevé à 6 livres, par suite du refus des Etats de Bretagne de payer les 2.500 livres que la direction générale des Haras du Royaume demandait pour les frais d'administration. A cette époque, la Bretagne se trouvait désavantagée puisque progressivement les droits de sortie des autres provinces étaient passés de 20 et 12 livres à 9, puis à 4.

Vers 1760, les droits d'entrée et de sortie représentaient les sommes suivantes:

Entrée en Bretagne	6 l. 0 s.
4 sols pour livre	1 l. 4 s.
2 nouveaux sols pour livre	12 s.
Droits d'acquit	5 s.
	8 l. 1 s.

Sortie de Bretagne	4 l.	0 s.
4 sols pour livre		16 s.
2 nouveaux sols pour livre		8 s.
Droits d'acquit		5 s.
	5 l.	9 s.

L'effectif des chevaux bretons exportés n'est guère possible à fixer avec précision (20). Nous ne possédons que des chiffres approximatifs. Il semble bien toutefois qu'il fut en constante progression. Les guerres de Louis XIV fut un stimulant extraordinaire pour le commerce extérieur des chevaux: « Il sort tous les ans de Bretane, écrit Calloët-Querbrat en 1666, 7 à 8.000 chevaux, le double en temps de guerre. » Jusqu'en 1715, la moyenne des chevaux exportés fut, selon de nombreux contemporains, de 12 à 15.000. L'intendant, par exemple, note en 1698 : « Il est sorty pendant la guerre la quantité de 11 à 12.000 chevaux pour lesquels on a acquitté, suivant les certificats des commis des bureaux des douanes et des sorties de la province, sans compter ceux qu'on a pu faire sortir en fraude. » Le directeur des Haras, Brancas, confirme cette note lorsqu'il écrit en 1720: « J'ai ouï-dire que du temps que M. de Nointel y était intendant, il en sortait plus de 11.000 chevaux dont on payoit les droits au bureaux des Fermes; si l'on considère combien il en pouvoit sortir en fraude ou montés par des particuliers, qui ne sont pas sujets aux droits, on conviendra qu'il en sortait plus de 12 à 13.000. »

---

(20) « On ne peut savoir précisément le nombre de chevaux qui sortent de la Province que par les commis du bureau de Pontorson. Il faut que vous trouviez moyen d'avoir relation avec eux. « Pontchartrain à M. de Coran, 27 juillet 1701, Archives Nationales, F10, 24 fol. 265. — Nous avons suivi le conseil donné par Pontchartrain à son inspecteur, et avons fouillé les archives de Fermes Générales; nos recherches furent vaines; nous n'avons pu retrouver aucune trace des états d'entrée et de sortie.

Un commis de la direction générale des Haras remarque en 1722 que « lorsque les haras estoient entretenus, il en sortait tous les ans 14 à 15.000 chevaux, ainsy qu'il a esté vériffié ». La paix et la suppression momentanée des haras de Bretagne diminuent considérablement l'exportation; le projet de règlement de 1726 observe qu'elle est moitié moindre qu'autrefois (21). Avec le rétablissement des haras, le commerce reprend son essort et, profitant des guerres de Succession d'Autriche (1740-1748) et de Sept-Ans (1756-1763), se développe vers le milieu du siècle. Vers 1746, » il sort tous les ans de la Province plus de 20.000 poulains ». Cette moyenne de 1746 et de 1754 est reconnue exacte pour 1781 par l'intendant. Cependant, en 1784, la commission des Finances, dans son rapport aux Etats, remarque que la Bretagne « a vu sortir annuellement de son sein 20 à 30.000 poulains ». En 1788, Chabert fixe ce nombre à 23.920. Le Boucher du Crosco, toujours bien renseigné, puisqu'il est secrétaire de la Société d'Agriculture de Rennes, affirmait déjà en 1770 qu'il sortait chaque année de la Province 25 à 26.000 chevaux. On peut conclure que l'exportation des chevaux bretons a au moins doublé d'importance au cours des XVII^e^ et XVIII^e^ siècles.

⁂

Les foires de chevaux en Bretagne sont, au XVII^e^ siècle et au XVIII^e^ siècle, à peu près les mêmes qu'au XX^e^ siècle. Il convient de mentionner l'importance considérable de la foire de La Martyre qui se tient au mois de juillet. De temps immémorial, La Martyre est le siège

---

(21) Le maréchal d'Estrées semble exagérer lorsqu'il écrit en 1726: « Jusqu'à la fin de l'année 1690... on compte qu'il est sorti... dans un an jusqu'à 24.000 chevaux de la Province de Bretagne. au lieu qu'il n'en sort présentement plus de 4 à 5.000. » Le maréchal d'Estrées à Le Pelletier, Archives Nationales, H 247.

d'un énorme rassemblement de chevaux, rassemblement qui dure une huitaine de jours et où affluent les marchands de Normandie, de Touraine et de toutes les provinces de l'ouest du Royaume. Les paysans y viennent du Léon, de Cornouaille et même de l'évêché de Tréguier; ils sont presque assurés d'y trouver des acheteurs pour leurs poulains et chevaux. Le gain qu'ils escomptent de la vente leur permettra de payer le terme de leur ferme à la fin du mois de septembre. Aujourd'hui, la foire de La Martyre a perdu un peu de son ancienne importance: non loin de là, Landivisiau, favorisé par l'établissement du chemin de fer et les facilités de transport qui en sont la conséquence, a accaparé une partie de la clientèle de La Martyre. D'autres foires ont également une très grande importance aux XVII^e^ et XVIII^e^ siècles: autour de Lesneven, au Folgoët, au début de septembre, pour les poulains, et à Lanhouarneau, le 25 avril; dans l'évêché de Tréguier, la Foire-Haute de Morlaix, les 15 et 16 octobre, où l'on trouve des chevaux pour l'armée et des poulains; à Guingamp, la veille des Rameaux; à Pléboulle, la foire de la Montbran, le 14 septembre...

Le commerce des chevaux ne se fait pas seulement en foire. Les marchands normands achètent aussi directement chez les paysans et éleveurs, « sur la campagne », « dans les métayries », surtout dans l'évêché de Saint-Malo. « Les marchands de chevaux des provinces limitrophes et surtout ceux de Normandie, écrit l'intendant en 1765, viennent exactement faire chaque année des revues chez les nourriciers. »

Il est des gens qui regrettent ce commerce de jeunes poulains dont les étrangers tirent tant de profit, et ceci d'autant plus que, depuis le milieu du XVIII^e^ siècle, le Normand qui « s'est rendu ce commerce exclusif... achète à crédit. Or, je demande, écrit Le Boucher du Crosco dans son « Mémoire sur les Haras », ce que c'est qu'un commerce dont l'objet est de nécessité première, et qui

se fait à crédit dans la première main, c'est-à-dire entre le premier acheteur et le premier vendeur, lequel est en Bretagne un petit fermier ayant de très petits moyens? ». Ce ne sont d'ailleurs pas les marchands qui sont coupables; ce sont les intermédiaires qu'ils chargent de ces achats et à qui il arrive bien souvent de commettre des abus. En 1770, dans la région de Dinan, « il est dû des sommes considérables (50 à 60.000 livres) pour des chevaux vendus aux Normands ». Entre Bretons, les choses se passent fort simplement, raconte Cambry: « les achats s'y font avec simplicité, sans gages, sans cédules; on les termine avec lenteur. Que d'examen! Quel bavardage! On s'appelle, on se quitte, on revient; une bouteille de cidre, un sol qu'on refuse ou qu'on accorde rompent parfois ou font conclure une affaire considérable: tout se termine en frappant, en serrant la main de l'homme avec qui l'on contracte. C'est un engagement sacré ».

⁂

Il nous est impossible, faute de documents, d'étudier ici la valeur des chevaux bretons au XVIIIe siècle. Nous ne trouvons de renseignements à cet égard que dans le Mémoire de 1733; mais ils ne font que confirmer la qualité ou la médiocrité respective des différentes espèces de chevaux dans les divers évêchés de Bretagne, que nous avons décrit plus haut. Il eut fallu, pour tenter de faire l'histoire de la valeur marchande des chevaux bretons au XVIIIe siècle, posséder des chiffres précis, échelonnés sur tout le siècle, et donnant pour les diverses catégories de chevaux les prix de vente aux différents âges. Ces renseignements nous faisant défaut, nous devons renoncer à écrire cette histoire.

L'importance des transactions commerciales sur les chevaux bretons provient, malgré la défaveur dont ils

jouissent auprès des classes « éclairées », des nombreux débouchés qui s'offrent à eux et de leur adaptation à tous les besoins. La demande et l'offre se complètent pour faire du commerce breton un des plus importants du Royaume.

(A suivre.)

Appendice N° 1

POPULATION CHEVALINE EN 1773

(Mémoire de l'Intendant de La Tour - Bibliothèque Nationale, fonds fr. 8153.)

Subdélégations	Nombre de chevaux	Nombre de chevaux pour 100 arpents
Evêché de Rennes	*21.111*	*5,68*
Rennes	4.715	6,12
Vitré	4.636	6,15
Fougères	2.650	5,75
La Guerche	1.390	3,06
Hédé	1.200	18,13
Antrain	710	9,59
Saint-Aubin-du-Cormier	829	2,88
Châteaugiron	1.025	6,51
Bazouges..	1.350	4,98
Bain	2.606	6,23
Evêché de Dol	1.480	*4,28*
Evêché de Saint-Malo	*26.112*	*6,92*
Saint-Malo	650	21,66
Dinan	669	3,55
Ploermel	1.659	6,33
Josselin	2.150	3,58
Montfort	960	8,51
Montauban	1.577	9,61
Broons	7.079 (?)	111,30
Combourg	3.178	13,24
Châteauneuf	1.010	2,62
Saint-Méen	600	20,13
Flouer	3.630	7,74
Plélan	2.950	2,95
Evêché de Saint-Brieuc..	*8.675*	*4,24*
Saint-Brieuc..	1.047	5,14
Moncontour	1.350	2,07
Lamballe	1.958	6,88
Quintin	1.910 (?)	10,00
Jugon	615	5,50
Uzel	240 (?)	1,00
Paimpol	680	3,42
Matignon	875	5,35
Evêché de Tréguier	*18.364*	*10,38*
Tréguier	937	18,51
Morlaix	6.232	15,48
Guingamp	2.484	8,01
Lannion	2.961	5,97
Pontrieux	2.281	13,78
Lanmeur	1.139	6,40
Châtelaudren	2.330	13,23

Subdélégations	Nombre de chevaux	Nombre de chevaux pour 100 arpents
Evêché de Léon	*22.297*	*9,72*
Saint-Pol	5.030	14,66
Landerneau	4.230	8,69
Lesneven	2.237	15,59
Brest	5.400	5,97
Landivisiau	5.400	12,95
Evêché de Quimper	*18.281*	*6,25*
Quimper	1.593	11,00
Quimperlé	1.391	3,69
Carhaix	345	7,28
Concarneau	1.582	5,69
Le Faou	2.320	7,25
Pont-l'Abbé	1.380	19,64
Rostrenen	1.440	3,51
Callac	224	1,13
Corlay	1.550	3,73
Châteauneuf-du-Faou.	660	9,83
Châteaulin	1.228	4,13
Gourin	828	6,82
Pont-Croix	3.740	22,49
Evêché de Vannes	*27.360*	*5,17*
Vannes	3.730	4,60
Auray	4.272	7,45
Hennebont	10.370	8,56
Rhuis	332	1,98
Malestroit	1.349	1,26
Pontivy	1.870	2,43
Redon	1.431	5,24
Locminé	1.150	6,80
Baud	105	3,28
Port-Louis	60	0,54
Guéméné	1.281	5,16
Belle-Isle	1.410	10,16
Evêché de Nantes	*20.358*	*3,22*
Nantes	3.605	3,17
Ancenis	1.615	15,15
Châteaubriant	2.648	4,45
La Roche-Bernard..	1.415	1,51
Guérande	1.655	17,25
Le Croisic	(N'indique des mulets)	
Savenay	665	15,50
Saint-Nazaire	650	4,73
Blain	870	0,80
Pontchâteau	400	1,03
Derval	4.472	9,72
Clisson	230	1,15
Machecoul	1.146	4,46
Bourgneuf	497	1,53
Paimbœuf	490	2,94
Total de la Bretagne	*164.058*	*5,76*

APPENDICE N° 2

DENOMBREMENT GENERAL DE 1754

(Archives départementales d'Ille-et-Vilaine - C 1640)

Subdélégations	Entiers	Hongres	Poulains	Juments	Pouliches	Etalons		Total	Nombre de poulains et pouliches pour 1.000
						royaux	appr.		
Evêché de Rennes	10.284	4.704	3.212	7.504	2.552	6		28.262	203
Rennes	2.103	618	544	953	350	4		4.572	195
	3.003	150	243	629	149			4.174	93
Antrain	416	86	197	411	132			1.242	264
Fougères.	825	825	758	1.580	760			4.748	319
Hédé..	1.102	54	247	441	125	2		1.971	188
La Guerche.	500	873	241	633	202			2.449	180
Saint-Aubin.	714	416	293	503	192			2.118	228
Vitré..	1.621	1.682	689	2.354	642			6.988	190
Evêché de Dol	3.936	104	369	1.001	178	15		5.603	97
Evêché de Saint-Malo..	12.181	1.306	1.944	4.380	1.492	1		21.304	161
Montfort	1.206	14	128	187	40			1.575	106
Plélan	1.559	371	314	775	339	1		3.359	194
Saint-Malo..	1.605	30	83	43	11			1.772	53
Dinan	2.592	40	398	844	271			4.145	161
Ploërmel.	364	58	170	752	274			1.618	162
Montauban..	2.750	190	485	654	221			4.300	164
Josselin	2.105	603	366	1.125	336			4.535	154
Evêché de Saint-Brieuc.	4.625	837	2.267	8.263	2.111	15	8	18.126	241
Quintin..	1.384	121	389	1.390	251			3.535	184
Lamballe.	1.448	307	1.029	2.781	936	2	3	6.506	302
Moncontour..	531	28	260	1.161	317			2.297	251
Saint-Brieuc	608	167	265	1.810	374	11	4	3.239	197
Paimpol..	654	214	324	1.121	233	2	1	2.549	218

Guingamp	1.317	1.563	262	2.647	727	10		6.526	151
Lannion..	1.148	1.434	820	2.305	733	7	3	6.450	240
Evêché de Léon..	2.817	3.961	3.695	8.245	2.097	48	38	20.901	277
Landerneau.	1.865	1.582	658	1.539	372	6	7	6.029	170
Lesneven	347	580	843	2.398	596	16	9	4.789	300
Brest..	301	1.219	1.616	2.786	571	15	11	6.519	335
Saint-Pol	304	580	578	1.522	558	11	11	3.564	318
Evêché de Quimper.. ..	8.946	1.106	4.177	11.851	3.325	18	13	29.436	254
Carhaix	306	113	198	880	264	2		1.763	267
Gourin	527	53	350	1.382	361			2.673	266
Corlay	371	336	171	906	217	1		2.002	193
Callac	338	191	203	831	205		4	1.772	230
Châteaulin	1.557	35	716	1.400	511	4		4.223	290
Concarneau.	478	62	370	1.178	423	2	2	2.515	315
Quimperlé	616	88	319	1.651	278			2.952	202
Quimper..	440	27	223	844	248	1		1.783	264
Pont-l'Abbé..	1.136	31	362	849	286			2.664	318
Le Faou.	1.245	125	284	782	359	1		2.796	229
Pont-Croix..	1.932	45	981	1.148	173	7	7	4.293	268
Evêché de Vannes	5.421	1.325	1.935	9.806	1.877	1		20.365	187
Evêché de Nantes	2.273	13.525	3.111	8.374	2.469	12		29.764	187
Nantes	222	3.322	483	1.753	371	7		6.158	138
Ancenis..	4	1.208	359	856	307	2		2.736	243
Châteaubriant..	293	2.877	482	1.403	470			5.525	172
Derval	287	1.114	362	614	197			2.574	217
La Roche-Bernard. ..	383	558	368	1.236	268			2.813	226
Guérande	704	457	209	509	173			2.052	186
Le Croisic	6	165	67	75	32			345	286
Clisson	0	48	3	37	3			91	65
Machecoul	17	199	54	306	94	2		672	220
Pontchâteau.	293	1.818	272	538	175			3.096	144
Bourgneuf	13	517	84	313	81	1		1.009	164
Paimbœuf	9	322	92	238	94			755	260
Blain..	42	920	276	496	204			1.938	247
Total.	56.034	32.294	23.261	70.978	19.042	159	100	201.868	209

Les Préfets du Finistère

VI. - André-Pierre-Etienne ABRIAL

Fils d'André-Joseph Abrial, sénateur et pair de France; la famille appartenait à la petite bourgeoisie du Vivarais, plusieurs de ses membres avaient exercé la profession de maîtres-chirurgiens, d'autres avaient été « d'église » comme on disait alors. André-Pierre-Etienne naquit à Paris le 5 décembre 1783. Auditeur à la section de législation du ministère de la Justice, puis Auditeur au Conseil d'Etat (26 frimaire an XIII), chargé de missions à Venise et en Dalmatie (1806). En avril 1807 il fut désigné par le Grand Juge comme Secrétaire de la Commission chargée d'examiner la conduite du Conseil de préfecture du Finistère. En janvier 1809 il fut nommé Attaché à la Direction des Ponts et Chaussées; un an plus tard; il sera nommé en la même qualité à la préfecture de police et le 12 septembre 1810 il deviendra Commissaire général de la police à Lyon.

Un décret du 12 mars 1813 le nommera préfet du Finistère où, suivant une opinion, l'Empereur souhaitait un « homme de sa cote ». Effectivement le départ de Bouvier-Dumolard pour Montauban ne semblait pas un avancement et l'intéressé lui-même n'en avait pas été dupe.

Arrivant à Quimper le 17 avril au soir Abrial fut installé le surlendemain. Dès son arrivée il visite le département et organise les gardes d'honneur.

Le 15 mai le Conseil Général se réunit. Composé de notabilités du département, cette assemblée exprimera à

plusieurs reprises au cours de la même session son ardent désir de voir revenir la paix, l'état de guerre entravant toutes les activités. Le Conseil ne partagera jamais le découragement qu'il verrait naître. Il voudrait pouvoir offrir des consolations aux uns, donner des espérances aux autres, inspirer confiance à tous. On doit du moins, dira-t-il, suppléer à ce qu'on ne peut faire par des égards, par une sollicitude attentive à préserver la population de tous froissements gratuits et par les condescendances qui sont compatibles avec les mesures politiques du Gouvernement. Il désire que l'action des deux Régies, des Douanes et des Droits Réunis, soit moins fiscale, qu'il y ait moins de tracasseries dans leurs rapports avec le commerce.

La situation de la Ville de Brest était des plus affligeantes par suite de l'inertie complète de son commerce, la stagnation de tous les travaux, la réduction de tous les services, le départ de toutes les garnisons et des 6.000 hommes d'artillerie de la marine qui, par les nombreux mariages qu'avaient contractés les militaires étaient considérés comme faisant partie de la population de cette ville.

Le Conseil Général appellera aussi l'attention des pouvoirs publics sur la situation de l'Ile de Sein :

« Des symptômes très inquiétants ayant provoqué de
« la sollicitude de M. le Préfet Maritime l'envoi d'une
« commission sanitaire à l'Isle des Seins où on avait
« conçu des alarmes. Les progrès du mal ont été heu-
« reusement arrêtés et on a reconnu qu'il ne provenait
« même que de la profonde misère de ses habitans qui
« ne vivaient que de pommes de terre, de coquillages et
« de poissons à l'eau. Cette isle qui ne récolte qu'un peu
« d'orge et pour deux ou trois mois au plus, n'a d'autres
« ressources que la pêche qui est continuellement inter-
« rompue par les tempêtes ou l'extraordinaire agitation

« de la mer. Il n'est aucun point de toutes les côtes de « France où les marées soient plus violentes.

« Quoique ce rocher soit presque nud, que les maisons « y soient presque noyées dans les malines, qu'il n'y ait « ni bois, ni bonne eau, il a toujours conservé ses habi- « tans. L'attachement au pays natal s'y fait remarquer « dans toute sa force. Tous les hommes y naissent « pêcheurs, ils gagnent le peu de pain dont ils se nour- « rissent au milieu des écueils et des plus grands dan- « gers, ils passent leur vie entière à étudier et à braver. « On conçoit qu'il est heureux que la nature elle même « fasse à la société un pareil présent qu'elle voudrait cer- « tainement pouvoir acheter au plus haut prix. Aussi « ces hommes rendent-ils tous les jours à la navigation « une multitude de services qui quoique peut-être faible- « ment appréciés n'en sont pas moins d'une très gran- « de importance. Dans des temps plus heureux pour la « marine ils avaient tous les jours l'occasion d'être uti- « les. Ils étaient tous considérés pour ainsi dire comme « des auxiliaires du service de l'Etat. Ils recevaient à « titre d'indemnité une distribution de vivres de retour, « et pour maintenir leur population on les exemptait par « une immunité particulière de l'Inscription maritime. « Depuis vingt ans au moins il y a eu dans leur sort « de nombreuses vicissitudes, on leur a tantôt accordé, « tantôt refusé le secours modique et cependant efficace « qu'ils étaient dans une si longue possession de rece- « voir. La jeunesse a été rigoureusement astreinte à tou- « tes les levées de l'Inscription maritime. Le Conseil « Général croit ne pouvoir se dispenser de recomman- « der que leurs Excellences les ministres de l'Intérieur « et de la Marine veuillent bien se concerter pour réta- « blir les petites faveurs dont elle jouissait et spéciale- « ment la distribution de vivres de retour qui lui était « faite et qui est reconnue absolument nécessaire pour « la faire subsister. »

Pendant son court séjour dans le Finistère, Abrial aura surtout à s'occuper de levées de conscrits et de réquisitions de vivres pour l'armée. On notera cependant que le 18 juin 1813 il signera un arrêté réorganisant les services de la préfecture, le nombre des bureaux était porté à six :

Bureau du Secrétariat (enregistrement de la correspondance, archives, comptabilité privée de la préfecture, affaires du service extraordinaire, personnel des administrations, légalisations).

Bureau de l'Intérieur (instruction, cultes, arts, commerce, manufactures, agriculture, marchés, hospices, établissements de bienfaisance, travaux publics, état civil, statistiques, fêtes).

Bureau des Finances (assiette et recouvrement des impôts, cadastre, comptes départementaux).

Bureau de la Comptabilité (domaines, liquidation des créances sur les émigrés et corporations supprimées, rachats de rentes et pensions ecclésiastiques, comptabilité communale).

Bureau de la Conscription.

Bureau de la Garde Nationale et de la police (formation et comptabilité de la Garde Nationale, passeports, police, prisons, imprimeries, librairies).

Chaque bureau se composait d'un chef, d'un sous-chef, d'un ou deux commis registrateurs ou expéditionnaires.

Le règlement est rigoureux:

L'horaire du travail était fixé de neuf heures du matin jusqu'à quatre heures du soir.

La porte extérieure des bureaux était fermée à neuf heures et un quart, elle n'était plus ouverte que pour les chefs qui frappaient. A neuf heures et demie les chefs envoyaient au préfet les noms des employés qui n'étaient pas à leur poste.

Les bureaux étaient ouverts au public les mardi, jeudi et samedi mais seulement depuis deux heures jusqu'à trois heures.

Le préfet donnait ses audiences les mêmes jours en dehors desquels il ne recevait que les fonctionnaires qui désiraient lui parler d'affaires de service. Dans toute autre circonstance il était défendu au portier de laisser entrer personne sans la permission du préfet ou du secrétaire général.

Les chefs de bureau pouvaient permettre par écrit à leurs subordonnés de sortir mais il leur était recommandé de n'user de cette faculté qu'avec discrétion autant dans l'intérêt du service que dans l'intérêt de l'exemple; la permission ainsi accordée par le chef de bureau devait être remise au portier qui la faisait parvenir sur le champ au préfet.

Au nouvel an il était prévu des étrennes pour les employés qui se distinguaient par leur zèle et leur assiduité.

Le préfet ouvrait personnellement tout le courrier, il devait être répondu par retour au plus tard le lendemain à toutes les lettres simples. Les affaires qui exigeaient une instruction étaient classées dans un carton d'attente de renseignements et revues le 1er et le 16 de chaque mois.

Chaque jour, d'une heure à deux heures, le préfet recevait les employés qui avaient à résoudre certaines difficultés.

Le 24 juin 1813, il prend un arrêté rattachant officiellement les anciennes mesures aux unités légales pour le commerce de détail et les usages journaliers. Seul le système décimal devait être enseigné dans les écoles.

La situation militaire s'aggravait, l'Empereur ne pouvait plus faire face à ses ennemis coalisés, il avait besoin de nouveaux soldats. Le 18 décembre 1813 paraissait au

Moniteur un décret créant des Commissaires extraordinaires, en fait des super-préfets. Une circulaire du Ministre de l'Intérieur du 29 décembre 1813 justifie cette création :

« Aucun mécontentement de l'administration de ses « préfets n'a engagé l'Empereur à envoyer des Commis- « saires Extraordinaires. Sa Majesté sait qu'elle est ser- « vie avec zèle, avec loyauté, mais elle a pensé que dans « des circonstances aussi graves, des hommes d'un rang « éminent, revêtus d'une grande autorité, admis fré- « quemment auprès du Souverain, ayant reçu ses ins- « tructions immédiates pourraient rendre d'importants « services.

« MM. les Commissaires n'ont point à s'occuper des « détails de l'Administration mais seulement à s'assu- « rer que les résultats s'obtiennent et, s'ils éprouvent « des obstacles, à les lever...

« Redoublez de soins pour que les contingents de votre « département à la conscription se réalisent et partent « au plus tôt; pour que l'approvisionnement des places, « celui des corps d'armées ou des troupes qui seraient « sur votre territoire ou à proximité n'éprouvent ni « embarras, ni retard, pour que les chevaux requis soient « fournis, pour que les contributions soient payées, pour « que les besoins de la patrie trouvent tous ses enfants « prêts à y subvenir... »

Le 20 janvier 1814 partit de Quimper le bataillon des Gardes Nationales que devait fournir le Finistère, ayant à sa tête le baron Lamaire.

Le 13 avril 1814, le courrier apportait à Quimper l'acte du Gouvernement provisoire qui appelait Louis XVIII sur le trône de France. Aussitôt les habitants arborèrent spontanément, dit-on, la cocarde blanche et se répandirent sur les rues et places faisant entendre de tous côtés le cri de « Vive le Roi ».

Le préfet Abrial convoquera les autorités constituées, fera la lecture de la nouvelle Constitution, se rendra à la Cathédrale où un « Te Deum » sera chanté. Le soir, les danses se prolongeront tard dans la nuit; les édifices publics et les maisons particulières seront illuminés.

Le même jour, Abrial s'adressera aux habitants du département:

« Habitans du Finistère, la Paix vous est rendue, et « un bonheur durable va naître pour vous.

« Le peuple français appelle librement au trône de « France *Louis-Stanislas-Xavier de France,* frère du der- « nier roi, et après lui les autres membres de la Maison « de Bourbon dans l'ordre ancien.

« Avec quel intérêt je vous fais part de cet heureux « événement, braves, loyaux et bons habitans du Fi- « nistère, moi qui depuis une bien longue année ai pu « apprécier cette vertueuse résignation à obtempérer aux « ordres donnés, à faire les sacrifices les plus pénibles « avec cette soumission, je dirai religieuse, qui vous rend « si dignes de l'heureux règne sous lequel vous allez vivre « tranquilles.

« Déjà, avec toutes vos principales autorités, nous avons « été rendre grâce à Dieu de ce grand événement qui « va ramener, pour notre chère patrie, le repos dont « elle a tant besoin. Imitez tous l'exemple de la capitale, « et que le retour d'un gouvernement légitime vous « retrouve ce que vous futes toujours, des sujets dévoués « et fidèles.

« Quimper, le 13 avril 1814, signé: Baron ABRIAL. »

En adressant cette proclamation aux maires, Abrial leur dira:

« Cent cinquante mille français reviennent du fond des « Russies! Plus de conscription, plus d'impôts vexatoi- « res et ruineux! La Paix du Monde! tels sont les résul-

« tats du grand événement qui vient d'avoir lieu... Je « vous recommande encore de veiller avec attention à « ce que la rentrée des contributions directes s'effectue « avec une nouvelle activité. Secondez MM. les Percep- « teurs. L'Etat est sauvé, mais vous ferez sentir à vos « administrés qu'après une telle secousse, ses besoins « sont pressants. »

Aux sous-préfets, Abrial écrira le 18 avril:

« ... Veuillez rétablir l'ordre dans tous les services « et mettre, on peut le dire, la dernière main au bonheur « de la France auquel chaque individu, pour le sien « propre, doit si vivement s'intéresser... »

Ainsi Abrial adhéra aux Bourbons de bon cœur, semble-t-il, tout comme son père, qui était sénateur et avait voté la déchéance de l'Empereur le 3 avril 1814.

Les levées massives ordonnées par l'Empereur avaient indisposé la population, aussi le retour du Roi et la paix qui s'ensuivait furent accueillis avec un empressement très compréhensible.

Les maires et adjoints rédigèrent une adresse de confiance à Louis XVIII, cette adresse sera publiée au Recueil des actes administratifs avec sa traduction bretonne.

Suivant le désir exprimé par ses membres, le préfet convoque le Conseil général en session extraordinaire pour rédiger une adresse à Louis XVIII. Le 28 mai, répondront à l'appel de leur nom MM. Descourbes, Du Marhallach, de Leissègues Rozaven, Lannigou, de Blois, Hervé Chefdubois, Keratry, Daniélou, Le Bastard, Lelièvre, Martin-Grivart. On apprendra alors le décès de deux conseillers, MM. Malassis et Gesnouin. M. Kernafflen Kergos s'excusera de ne pouvoir assister à la séance. Le maire de Morlaix, M. de Beaumont, fera savoir que la situation extrêmement critique de la commune en rai-

son de l'affluence des prisonniers le mettait hors d'état de s'absenter. MM. Conen de Saint-Luc et de Cheffontaines étaient à Paris. Trois conseillers étaient souffrants: MM. de Kerdanet Miorcec avait une « révolution d'asme et un grand rhume »; M. Berthomme « paralysé »; M. Robinet avait la goutte.

A l'unanimité, l'adresse fut ainsi rédigée:

« Après vingt ans de malheurs, nous revoyons enfin « sur le trône de Saint Louis et d'Henry Quatre, le digne « héritier de leurs noms et de leurs vertus.

« A peine Votre Majesté a-t-elle été rendue à nos « affections qu'elle a déjà posé les bases du bonheur pu- « blic, la France entière a répondu par un élan una- « nime de sa reconnaissance, la patrie des Du Gues- « clin et des Duguay-Trouin a conservé le fidèle dépôt « de l'amour héréditaire des Bretons pour leurs Rois.

« Les habitans du Finistère, heureux du présent, heu- « reux de l'avenir, que leur promet votre auguste décla- « ration, fiers d'avoir contribué à la gloire de la patrie « et de compter le brave Moreau au nombre de leurs « concitoyens, nous chargent de la flatteuse mission « d'être auprès de votre Majesté les interprètes des sen- « timens d'amour, de soumission et de fidélité dont ils « sont animés pour elle; vous avez pour gages de leur « foi leur caractère sensible et franc et leur respect. on « peut dire religieux, pour l'ordre et pour les loix.

« Nomme députés pour la présenter à Sa Majesté, « Messieurs Du Marhallach, Conen de Saint-Luc et de « Cheffontaines. »

Le 17 juin, le comte de Ferrières, commissaire du Roi, visitant l'Ouest, sera reçu à Brest avec les plus grands honneurs. Il convoqua Abrial qui se rendra aussitôt à cette invitation. A son retour à Quimper, il trouvera l'ordonnance du 10 juin nommant son successeur.

Le 22 juin, le baron Abrial prit congé de ses administrés:

« A peine je commençais à goûter les avantages d'ad-
« ministrer sous un gouvernement sage et paternel, que
« S. M. m'ordonne de vous quitter. Je n'aurai donc pour
« ainsi dire passé au milieu de vous qu'un tems d'ora-
« ge et d'alarmes toujours croissantes jusqu'au jour heu-
« reux de la délivrance de notre chère Patrie. Mais
« l'amertume du souvenir des calamités qui l'acca-
« blaient se trouve adoucie chez moi par cette conso-
« lante pensée qu'aucun trouble domestique, aucune dis-
« corde civile n'a eu lieu dans le Finistère. Si je parle
« des maux que le département n'a pas soufferts, c'est
« aussi pour avoir la satisfaction de rendre justice aux
« causes qui les ont éloignés, et qui ne sont autres que
« la fermeté, le zèle et l'amour du bien public qui vous
« caractérisent. Oui, Messieurs, c'est à vos efforts, c'est
« aux soins que vous avez si constamment apportés dans
« l'exercice de vos fonctions, que le département a dû
« sa tranquillité.

« Pourquoi faut-il que le souvenir du temps pendant
« lequel j'ai été assez heureux pour avoir des coopé-
« rateurs aussi distingués que vous, soit inséparable du
« souvenir des calamités qui ont pesé sur notre Patrie.
« Que ne puis-je faire remonter l'époque de l'adminis-
« tration qui gouverne aujourd'hui la France, jusqu'au
« jour de mon entrée dans ce département! Combien
« sous ce rapport est plus heureux que moi celui que
« Sa Majesté appelle à me remplacer?... Braves, loyaux
« et bons habitans du Finistère, vous ne devez pas vous
« douter du bonheur que j'aurais ressenti d'être auprès
« de vous l'interprète d'un père envers ses enfants, moi
« qui éprouvai tant de peine et d'amertume dans ces
« jours d'orage où la destinée vous imposait tant et de
« si grands sacrifices. L'espérance de votre bonheur futur
« est aujourd'hui le seul contrepoids de mes regrets.

« Puissiez-vous me rendre tous la justice de croire à « la satisfaction que j'éprouverai dans tous les lieux, « dans tous les tems, lorsqu'il me parviendra que le Fi- « nistère est heureux... »

Mais le baron Abrial ne semble pas, par la suite, s'être intéressé au Finistère.

Le 29 juin 1814, le gouvernement de Louis XVIII le nommera Maître des requêtes honoraire. Pendant les Cent Jours, il sera nommé, le 22 mars 1815, préfet de l'Ain où il ne sera pas installé, et le 20 avril 1815 préfet du Gers où il prendra ses fonctions le 6 mai suivant.

Dans son nouveau poste, Abrial se montrera partisan de l'Empire et lorsque les Espagnols assiégeront Auch, menaçant de détruire la ville au moindre mouvement de résistance, il cherchera à résister, mais le conseiller de préfecture, Sentez, personnage très influent, lui conseillera la modération et Abrial n'insistera pas.

Le 6 septembre 1815, il écrira, de Paris, à son successeur:

« Monsieur,

« Ayant eu l'avantage d'être votre collègue et de vous « connaître à Paris, j'eusse désiré vous attendre à Auch « pour vous remettre moi-même l'Administration. De mi- « sérables tracasseries m'ont obligé, même pour ma tran- « quillité, de m'éloigner avant votre arrivée... »

Après Waterloo, il adhérera à la Seconde Restauration et deviendra Maître des requêtes en service extraordinaire le 4 novembre 1818, et en service ordinaire, attaché au Comité de la Marine, le 12 juillet 1820.

Il succédera à son père dans son fauteuil de pair héréditaire le 14 février 1829. Il avait d'abord porté le titre de baron, puis de vicomte en vertu de l'ordonnance roya-

le du 25 août 1817 réglant la hiérarchie des titres dans les familles des Pairs de France.

Abrial s'était rallié au Gouvernement de Juillet et avait voté en 1831 contre l'hérédité de la pairie. Il avait épousé à Paris, le 24 décembre 1805, Mlle Treilhard, fille d'un conseiller d'Etat. De cette union naquirent trois enfants: deux filles et un garçon, Etienne, comte Abrial, avocat, décédé en 1891.

Le comte André-Pierre-Etienne Abrial est décédé à Paris le 26 décembre 1840.

Sources. — Archives du Finistère, série M; Archives du Gers, série M; Archives de l'Ardèche, notes biographiques; Dictionnaire de biographie française.

V. - CONEN DE SAINT-LUC (Athanase, Marie, Stanislas, François de Sales)

Le 1er avril 1814, les Alliés entraient dans Paris et le 6 avril le Sénat proclamait « la déchéance du tyran, l'avènement du roi chéri ». Le nouveau régime était décidé à effacer tout ce qui rappelait la Révolution mais il ne songea pas un instant à détruire ni les départements, œuvre des frondeurs de 1789, ni les préfectures, œuvre de l'Empire. Il utilisa au mieux cette organisation, maintenant en place, quelques hommes qui avaient offert des gages, remplaçant les autres par des partisans.

C'est sans enthousiasme que le nouveau régime fut accueilli en France mais cependant avec un soupir de soulagement : la paix était revenue ! Les déceptions ne tarderont pas, le traité du 30 mai 1814 amputera la France de quarante-quatre départements, elle retrouvera approximativement ses frontières de 1792.

Vers le monarque accoururent les avides du pouvoir,

parmi eux de nombreux préfets ; les candidats ne manquaient toujours pas, Chateaubriand disait de Louis XVIII que « jamais prince n'eut plus de solliciteurs et de courtisans ». Guizot comparaît les quémandeurs à une volée de pigeons et les places à quelques grains de millet.

Mais il n'y avait pas que des courtisans qui se ruèrent sur Paris, il y avait aussi un grand nombre de royalistes qui avaient beaucoup souffert sous la Révolution ou l'Empire et qui voyaient enfin paraître une aube nouvelle. Athanase Conen de Saint-Luc était du nombre; s'il accepta, s'il devint candidat à un poste de préfet ce fut uniquement pour servir la cause du Roi.

Athanase Conen de Saint-Luc était le neveu de Mgr Conen de Saint-Luc, dernier évêque de Cornouaille qui, déjà malade, mourut le 30 septembre 1790, cinq jours après que lui fut faite la notification de la Constitution civile du clergé contre laquelle il protesta énergiquement.

Son père, Gilles-René Conen de Saint-Luc, né à Rennes, avocat, puis Conseiller au Parlement de Bretagne, s'était distingué par sa fidélité au pouvoir royal, même au détriment des libertés bretonnes. Il fut un des douze qui refusèrent d'abdiquer en 1765 et furent chansonnés sous le nom de J.F., ou plus populairement sous celui des Ifs. Président à mortier, il se démit de sa charge et se retira au château du Bot, dans la paroisse de Quimerc'h, qui lui venait de sa femme Françoise-Marie du Bot. Le roi, pour récompenser ses bons et loyaux services lui avait accordé une pension de 2.000 livres et le droit de conserver dans ses armoiries « le mortier ainsi que les autres marques et ornements distinctifs des Présidents à mortier du Parlement ».

Du mariage de Gilles-René de Saint-Luc avec Françoise-Marie du Bot naquirent sept enfants :

une fille morte en bas âge,

Marie-Victorine, née le 27 janvier 1761,

Comte Conen de Saint-Luc

Angélique, née le 12 septembre 1762,
Félicité, née le 6 mars 1764.
Euphrasie, née le 10 mai 1765,
Ange, né le 23 juillet 1767,
Athanase, né le 15 janvier 1769.

Tous ces enfants reçurent une excellente éducation. Les fils eurent pour précepteur le Père Hervé-Rolland Le Guillou de Penanros qui, après la dispersion de la Compagnie de Jésus à laquelle il appartenait, était rentré au pays natal. C'est lui, dit-on, qui avait composé en breton l'explication des images symboliques du P. Huby, cela paraît vraisemblable car Ange et Athanase parlaient couramment le breton, langue que leur père ne comprenait pas.

Ange devint Officier des Dragons et émigra en 1791. Il fit partie de l'expédition de Quiberon en 1795 et fut fusillé à Vannes le 13 thermidor an III.

Athanase, Officier de marine, émigra également en 1791. Il fit, à l'Armée des Princes, la campagne de 1792. Il ne se trouva pas à Quiberon en 1795 parce qu'il faisait partie de la division de réserve dont le départ fut arrêté par la nouvelle du désastre. Il ne rentra en France que sous le Consulat.

La Révolution vint bouleverser tragiquement cette famille totalement attachée à la religion et à la monarchie.

Suspects, pour de multiples raisons, accusés d'hostilité à l'égard de l'évêque constitutionnel Expilly, soupçonnés non sans raison de cacher des prêtres réfractaires, les propriétaires du Bot, où s'était réfugiée leur fille Victoire, religieuse de la Retraite, reçurent plusieurs visites domiciliaires, furent une première fois arrêtés, puis relâchés.

Le 10 octobre 1793 la gendarmerie vint au Bot arrêter,

pour la seconde fois, le Président de Saint-Luc, sa femme et leur fille Victoire. On connaît leur fin tragique, courageuse et édifiante sur l'échafaud à Paris le 1er thermidor, an II.

Euphrasie qui avait été également incarcérée à Carhaix, en même temps que sa sœur Victoire, puis relâchée, avait épousé Guénolé Le Saulx de Toulencoat et mourut en 1796.

Félicité, mariée à Lantivy de Kermeno, n'eut que des filles et décéda en 1804.

Angélique, épouse de Silguy, vécut pendant la Révolution à Quimper et dans la propriété qu'elle possédait au Mesmeur, à la Forêt-Fouesnant.

Lorsque la tourmente révolutionnaire s'apaisa, Athanase s'empressa de rentrer en France; vivre sur une terre étrangère lui était très pénible. Il ne retrouva que ses deux sœurs Angélique et Félicité qui disparut peu après. C'est Angélique qui le reçut chez elle en attendant son mariage le 13 mars 1804 à Quimper avec Jeanne-Rose de Plœuc, fille du Marquis de Plœuc, seigneur Guilguifin et autres lieux.

Une affection très vive lia Angélique à son frère Athanase, les Archives du Finistère ont reçu il y a quelques années un important don de documents provenant de la famille de Silguy, parmi lesquels les lettres qu'écrivait Athanase à sa sœur. Cette correspondance, toute de sensibilité, est fort intéressante à plusieurs égards, de Saint-Luc y parle de ses lectures, de la vie à la campagne qu'il adore, de ses cultures. En 1806 il planta trente beaux cerisiers, venus de la Forêt, à la place de vilains ifs, des pruniers à la place des marronniers, des poiriers ailleurs, des ormeaux dans les garennes.

Son potager était bien pourvu en légumes variés, on y trouvait des asperges, des melons, des artichauts, de la chicorée, des salsifis.

Il préférait, disait-il, la solitude aux plaisirs des villes, les voyages l'effrayaient. Au Bot il entretenait des relations avec les châtelains voisins, dînait chez les uns et chez les autres; le soir on lisait en commun la Vie des Saints.

Il recevait quelquefois les préfets successifs, de Miollis, Bouvier Dumolard, Abrial et aussi Mgr Dombideau de Crouzeilhes, évêque de Quimper. Une ou deux fois l'an il se rendait dans cette ville mais il se tenait au courant de ce qui se passait dans le chef-lieu du département, surtout à partir de sa nomination comme conseiller général.

Il ne fera guère d'autres déplacements; on le voit seulement se rendre au bal de La Martyre qui était, à la mi-juillet, le rendez-vous des messieurs de Landerneau. La campagne seule le passionnait.

On sent bien que l'Empire n'était pas de son goût, mais Napoléon avait rétabli l'ordre et lui permettait de vivre en paix dans son domaine du Bot. Il lui en savait gré, sans plus. Son cœur appelait le retour du roi, sans trop l'espérer.

A partir de 1813, les événements politiques prendront une part plus importante dans ses lettres:

« Le Bot, 22 avril 1813,

« ... mais tout concourt à empoisonner le bonheur pai-
« sible que nous goûtons dans nos solitudes, la vue de
« ces pauvres jeunes gens que l'on arrache à leurs sil-
« lons pour les transporter au champ de la guerre fait
« au cœur une plaie profonde. Il n'y a pas de jour qu'il
« n'en vienne ici pour me demander du secours afin
« d'échapper à la Conscription et on se trouve dans la
« cruelle nécessité de les refuser. Le tableau des mal-
« heureux qui nous entourent ne laisse plus à l'âme le
« moindre plaisir... »

« Le Bot, 15 juin 1813,

« Il m'en coûtait de quitter Quimper [après la séan-
« ce du Conseil Général] sans aller te souhaiter un bon-
« jour au Mesmeur, mais le tems était si mauvais, j'avais
« tant d'affaires pressées au Bot, et plus que tout cela
« l'idée de repasser par une ville où je voyais arriver
« de tous côtés des pères et mères désolés, venant por-
« ter pour leurs enfans leurs infructueuses réclamations,
« me faisait-il presser le moment de mon départ. La
« douce paix de la campagne ne sourit guère à notre
« cœur, il est trop affligé de tout ce qui se passe, mais
« c'est toujours beaucoup de n'avoir pas à chaque ins-
« tant sous les yeux un tableau aussi douloureux... As-
« tu aussi reçu du Baron Abrial un billet doux pour te
« demander de l'argent pour les dépenses des gardes
« d'honneur ? Les termes en sont honnêtes puisqu'il
« menace de *signaler* ceux qui se refuseront à cette
« aimable invitation... Cela ne m'a pas empêché de ne
« payer que 100 francs au lieu de 150 francs qu'il me
« demandait et de lui répondre que, *l'attachement des*
« *Bretons pour leur souverain est trop bien inspiré par*
« *le cœur pour avoir besoin d'être commandé par la*
« *crainte*. Je pense qu'il ne m'arrivera rien pour avoir
« osé dire la vérité à quelqu'un que tout le monde craint. »

Il faut croire que le baron Abrial prit la chose fort bien puisque par la suite il dîna au Bot.

« Le Bot, 21 novembre 1813,

« Le Sénatus-Consulte du 15 novembre va plonger
« dans le deuil le reste des familles qui n'étaient pas
« encore atteintes. Quel fléau ! et quel lâche Sénat ! Le
« cœur est navré, je ne sais plus où j'en suis de ces
« tristes nouvelles. Combien je me réjouis de n'être
« rien dans ce moment-ci. Mais on a beau n'être pas
« frappé soi-même l'âme se nourrit des douleurs des

« autres, l'on ne voit autour de soi que mères éplorées « que le chagrin a rendu comme des fantômes. »

« Le Bot, 5 janvier 1814,

« ... Notre pauvre France est envahie par des ennemis « qui ont bien des injures à venger... si encore on se « battait pour son... (Roi). »

« Le Bot, 17 janvier 1814.

« Dans quel abîme de maux la fatale ambition nous « a précipités et nous trouvons mauvais que les peuples « que nous avons tourmentés... aient assez d'énergie « pour briser les chaînes dont nous avons voulu les « accabler !

« Ma politique, ma chère Angélique, est bien noire « quand je vois les moyens qu'on emploie. Les sénateurs « qui ne sont que des proconsuls que l'on envoie avec « le droit de vie ou de mort, le Corps législatif hon- « teusement dissous, sous un spécieux prétexte, les Gar- « des Nationales composées des hommes les plus riches « et des pères de famille et, contre la foi des sermens, « sont envoyés hors de leur pays. Que peut penser un « homme raisonnable quand on voit tout cela. Les « gazettes ont beau n'être qu'un tissu de mensonges, « l'affreuse vérité s'y montre aux yeux un peu exercés. »

« Le Bot, 26 février 1814.

« Si tu sais quelque nouvelle à mon goût marque le « moi tu me rendras un grand service... Je suis telle- « ment plongé dans la politique que j'abandonne le soin « de mes propres affaires, la raison me parle en vain, « je suis sourd à sa voix... »

« 16 mars 1814.

« Le plaisir de causer avec toi ma chère Angélique me « fait surmonter ma tristesse et mon découragement,

« d'ailleurs ton âme est en harmonie avec la mienne...
« j'attends tous les jours avec une nouvelle impatience
« dans l'espoir de voir enfin se lever celui qui délivrera
« notre pauvre patrie de ses ennemis opiniâtres. Jus-
« qu'à présent mes espérances ont été vaines mais cepen-
« dant je crois que le moment n'est pas loin et que la
« paix viendra bientôt mettre un terme à tous nos
« maux, tu es plus à portée que moi de le savoir puis-
« que tu habites une grande ville... »

Quelques jours encore et le frère de Louis XVI s'installait sur le trône de France. Le 7 mai, Conen de Saint-Luc arrivait à Paris :

« ... Mes compagnons de voyage étaient des Bretons
« aimables et le ciel souriait à nos projets. Notre embar-
« ras n'est pas ici de nous procurer des vivres ils sont
« abondans et en faisant petit ventre on dine joliment
« pour 50 sous mais les logemens sont hors de prix. Une
« chambre pour 15 jours me coûte 50 francs et elle est
« petite. Ce qui m'en plait c'est qu'elle est en face du
« Carousel et que de mon lit je vois flotter le drapeau
« blanc sur le château des Tuileries. Le lendemain de
« mon arrivée je vis de ma fenêtre la revue que le roi
« passait aux Tuileries et où il y avait plus de 40.000
« hommes de toute arme. Tout cela est superbe mais
« ne vaut pas à mon avis les champs parfumés de la
« Normandie que nous avons traversés... J'espère que je
« ne resterai pas longtemps ici. Aussitôt que j'aurai été
« présenté au Roi et aux princes et que j'aurai pu
« assister à un Cercle de la Cour je retournerai à mes
« moutons avec plaisir. Ce Paris si beau pour les jeu-
« nes gens ne me plait pas beaucoup. Si j'étais arrivé
« des premiers j'aurai pu être présenté aux princes en
« habit bourgeois, à présent il faut un froc militaire et
« les tailleurs ont tant d'ouvrage que je n'aurai le mien
« que dimanche 15, lundi 16. J'irai alors figurer dans les
« palais de nos Rois.

« ... Je n'ai encore trouvé personne de mes grandes « connaissances, le prince de Rohan n'est pas encore « arrivé ici... Le vicomte de Boisgelin notre parent pour « qui l'évêque m'avait donné une lettre et qui est com- « mandant de la 12e Cohorte m'a mis au courant de « tout ce que j'avais à faire. Cheffontaines est toujours « avec les Princes. Il dîne souvent chez le Prince de « Condé. Gabriel Lantivy est ici, je ne sais pas où il « loge, entre nous, il s'est fait détester dans son arron- « dissement. J'attends Couesnongle avec impatience. Il « m'a écrit de Rennes et je lui réserve un coin de ma « chambre avec un pliant, mais je ne sais pas quand il « arrivera car les diligences sont toutes pleines et il a « été obligé de prendre celle de Caen et de Rouen. Je « n'avais pas l'adresse de sa mère à Rennes. J'y ai vu « M. de Pompery que j'ai trouvé toujours aimable mais « maigri étonnament. On ne fait encore rien ici. Tout « est provisoire et les bureaux ne sont pas organisés. « Tu peux te disposer à pleurer ton préfet, il a été si « bien recommandé qu'il est plus que probable qu'il « sautera. Sa place me conviendrait assez, mais ce mor- « ceau friand sera convoité par bien du monde... »

Le séjour à Paris de notre futur préfet se prolongera. Il fera partie de la députation qui remettra au Roi l'adresse votée par le Conseil Général du Finistère. Sa Majesté, sensible à cette marque de confiance, accordera à tous les membres de l'Assemblée la décoration du Lys.

Le 14 juin il assistera à la réception à Paris, par la Duchesse d'Angoulême, d'une délégation des municipalités rurales du Finistère venue lui exprimer en breton ses sentiments :

Itron !... Ar brud eus ho furnez dreist ordinal er bed
A so betec hor bro hac e peb leac'h clevet
Ebars er Breiz-Izel, e fin eus an douar,

Ni oa beuzet a zaelou, ha carguet a glac'har
Leun a dristiguez, n'hor boa quet heanet
Da vouel d'hoc'h anquen, d'ho poaniou diremed;
Gueneoc'h en hon touez, chetu ê distroet
hor Iaouenidiguez evit ur vad quer bras;
Ehars o treid e teuomp, hor c'halond a digaç
Ar sonch a guement mâ a vo d'hor bugale
Un tensor ar chaëra da nep a deui hor goude
Leun omp a garantez evit hor princes vad;
Praest da vervel evit-hi, en hor scuilla hor goad
Dre nerz hor plijadur, en hano hor barraeziou,
E criomp a galon, quer couls hac a c'henou :
Bevit, Princes, Bevit !... Merc'h bian Sant Loïs
Squer an oll vertuziou, esperanç hor broïs,
Bevit, hor Roue mad !... Bevit-ta, Bourbonnet
ha deut ar c'henta possubl e creis ar Bretonnet.

La Duchesse, avec amabilité, répondit également en breton :

Gant cals a blijadur em eus clevet ar pez hoc'h eus lavaret din-me; n'ancounec'haïn biquen en devez-mâ : me a oar penaus tud Breys a so bet bepret mad ha praest da reï betec o buez evit Doue hac ar Roue.

Le journal administratif du département publia ces textes de même que, quelques jours plus tard, la traduction bretonne du testament de Louis XVI qui devait être lue au prône des messes paroissiales.

Le 21 juin le Comte de Saint-Luc arrivera à Quimper, il sera installé préfet le lendemain par son prédécesseur. Il ira aussitôt après recevoir, à la limite du département, le Duc et la Duchesse d'Angoulême et déclara :

« Monseigneur, Habitans d'un des pays les plus éloi-
« gnés du Trône, nous en étions peut-être les plus rap-
« prochés par nos sentimens. La patrie des Du Guesclin
« et des Duguay Trouin reçoit enfin sa récompense

« puisqu'elle a le bonheur de posséder Votre Altesse « Royale.

« Malgré sa longue et cruelle absence, votre auguste « famille n'a jamais cessé de régner sur tous nos cœurs, « et l'amour sacré pour nos Rois ne finira qu'avec le « dernier de nos enfans. A votre présence tous nos « maux ont disparu. Nous ne compterons plus nos jours « que par vos bienfaits et un bonheur toujours renais- « sant. »

Pendant trois jours leurs Altesses séjourneront à Brest où, selon le maire, elles reçurent un accueil chaleureux. Tout travail sera interrompu et les habitants ne cesseront de témoigner leur allégresse.

M. de Saint-Luc rentrera à Quimper quelques heures avant leur arrivée, dans la soirée du 29 juin.

A la limite de la ville, le Duc fut reçu par le Préfet, le maire et les autorités. Un arc de triomphe fut dressé et c'est aux acclamations de la population, aux cris mille fois répétés de « Vive le Roi », « Vive Mgr le Duc d'Angoulême », « Vive Madame la Duchesse d'Angoulême », « Vivent les Bourbons » que le Duc et la Duchese, montés à cheval, se rendirent à la préfecture suivis de la foule. Les rues étaient tendues, le drapeau blanc flottait aux fenêtres. Un dîner fut donné à la préfecture auquel prirent part les notabilités. On chanta et la musique de la Garde nationale de Quimper fit entendre l'air « Vive Henri IV ».

Après le dîner, 26 jeunes demoiselles de la ville offrirent une corbeille de fleurs au Prince et une réception, à laquelle prirent part de nombreux habitants fut donnée.

Le lendemain matin, à cinq heures et demie, le Prince se rendit à la Cathédrale pour y entendre la messe, célébrée par Mgr l'Evêque, puis monta en voiture pour se rendre à Lorient.

L'activité du Comte de Saint-Luc comme préfet du Finistère se bornera à maintenir le bon ordre, à remplacer quelques municipalités hostiles aux Bourbons et des maires parmi lesquels mentionnons M. Tréhot Clermont, adjoint au maire de Pont-Croix, et M. Cuny, maire de Quimperlé.

Il fera aussi procéder au remplacement du Secrétaire Général Polluche et du Sous-préfet de Brest M. de Carné. MM. Renouard, Kergos-Kernafflen et Laënnec, Conseillers de préfecture, seront remplacés respectivement par MM. de Plœuc, du Marhallach et Rosaven.

Le 10 septembre 1814 aura lieu à la préfecture la cérémonie de prestation de serment d'obéissance et de fidélité à Sa Majesté Louis XVIII. A cette occasion de Saint-Luc prononce un discours où il donne libre cours à son amour pour le Roi.

Le Conseil Général se réunira le 16 octobre suivant sous la présidence de M. Miorcec. Le préfet prononça une allocution où il dépeignit l'heureux avenir que promet la nouvelle Constitution, don précieux d'un Roi qui ne veut être que le père de ses peuples.

L'Assemblée Départementale, après le vote du budget, procéda à une étude très consciencieuse de la situation du Finistère et nous croyons utile de résumer ses avis :

Archives. — Les papiers des communes, églises, émigrés, etc..., ont été en grande partie détruits, ceux qui ont été sauvés sont à l'abandon dans les locaux de la préfecture. Le Conseil Général est convaincu qu'il doit s'y trouver des titres de la plus haute importance, il serait nécessaire d'en faire effectuer le dépouillement par un homme compétent et de rendre à leurs propriétaires les titres qui leur appartiennent.

Bâtiment de Sainte-Croix, de Quimperlé. — Sa restauration s'impose afin d'éviter sa ruine.

Dépôt de mendicité. — Le nombre des mendiants dans le Finistère s'élèverait à 20.000. Il est impossible de les recueillir dans des maisons de charité. Un mendiant est un être sacré aux yeux de l'habitant des campagnes, l'indigent qui nourrit avec peine sa famille du fruit de son travail journalier, offre une partie de son nécessaire et un toit hospitalier à l'homme qui implore sa compassion. Le Conseil demande au Gouvernement des crédits pour la création d'ateliers annexés aux hospices et la mise en chantier d'importants travaux sur les routes.

Hospices et enfants trouvés. — L'état de détresse des hospices du département attire l'attention du Conseil Général. Ces établissements n'existent, depuis quelque temps, que par le zèle infatigable de leurs administrateurs et la charité publique. Ils font face, de plus, aux besoins des enfants trouvés, leur détresse est totale, l'Etat doit aux divers établissements de bienfaisance du département 76.000 francs, les hospices sont également créanciers des différents ministères de la Guerre et de la Marine. C'est pourtant au milieu de cette pénurie de tous les jours que l'hôpital de Morlaix a reçu et soigné les nombreux prisonniers qui abordaient sur nos côtes à leur retour d'Angleterre. Cette ville a été pendant plusieurs années le seul port de France ouvert aux Parlementaires, on sait assez que l'ennemi ne rendait à leur patrie que des hommes atteints de maladies graves et presqu'incurables. C'est l'hôpital de Morlaix qui a reçu ces infortunés. Il est indispensable que le Gouvernement vienne en aide aux hôpitaux.

Prisons. — Ces établissements sont des repaires impurs où le prévenu apprend à devenir criminel et le coupable à méditer de nouveaux crimes.

Cours d'accouchement. — Le Conseil demande la création de deux écoles dans les villes de Brest et de Quim-

per car les élèves qui vont aux Cours à Paris ne veulent ensuite s'installer que dans les villes alors que c'est dans les campagnes que l'on a absolument besoin d'elles.

Destruction des loups. — Le Conseil constate que les mesures d'encouragement arrêtées par le Gouvernement ont donné d'excellents résultats, il est nécessaire que les primes soient maintenues.

Instruction Publique. — Objet d'une haute importance, le Conseil attache un intérêt particulier à l'enseignement. Espoir de l'Etat que les jeunes gens doivent servir, honneur des familles qu'ils doivent soutenir et décorer, utilité de la société dont ils doivent mériter l'estime, tels sont les résultats d'une éducation bien dirigée. Le dernier Gouvernement voulant tout ramener au système unique présenta un projet vaste et qui fit naître enfin l'espoir d'une bonne éducation publique. Mais au lieu de former des citoyens on élevait des soldats, au lieu d'instruire les enfants à la morale on les instruisait à la guerre. Le Conseil regarde comme un devoir de rendre une justice bien méritée aux instituteurs des collèges de Quimper et de Saint-Pol ainsi que du pensionnat de Penmarch, près Lesneven, ils ont su se préserver de l'influence funeste qui a fait gémir tant de familles.

L'établissement d'un séminaire dans la ville chef-lieu, fruit de la sagesse et du zèle apostolique du digne prélat du diocèse, a sauvé les campagnes du système de démoralisation organisée pendant longtemps en France. La vie presque solitaire des cultivateurs ne leur permet d'autre instruction que celle qu'ils reçoivent tous les dimanches de leur pasteur.

Le Conseil demande que les places d'instituteurs ne soient confiées qu'à des hommes d'une moralité irréprochable, qu'une surveillance sévère empêche un sordide intérêt de spéculer sur les pensions des élèves.

Commerce. — L'état incertain des relations commerciales de la France avec les autres puissances ne permet point de se livrer avec une sécurité totale à des spéculations lointaines, le commerce paraît cependant sortir de la torpeur où l'avait plongé un système de guerre permanente. Les présages d'une longue paix permettent l'espoir de voir se raviver toutes les sources de prospérité publique.

Agriculture. — Le Conseil s'étend longuement sur la nécessité d'abroger les dispositions du décret du 6 août 1791 qui accordent aux colons la faculté de provoquer le remboursement de leurs droits réparatoires.

Haras. — Le Conseil demande au Gouvernement de protéger les chevaux bretons, deux races retiennent son attention : celle du Léon qui fournit des chevaux de selle et des chevaux de trait, celle de Briec qui offre des remontes précieuses pour la cavalerie légère. Il demande avec insistance l'établissement d'une succursale de haras à Saint-Pol et à Lesneven.

Voirie. — L'état de dégradation où se trouvent les différentes voies exige de grands sacrifices, la plupart des routes n'ont pas de douves, le Gouvernement effrayé de l'importance de la dépense s'est déchargé sur les riverains, cette solution est injuste, le Conseil votera d'importants crédits mais le ministre s'y opposera.

Canal de Nantes à Brest. — Le Conseil demande que les travaux soient poursuivis.

Ports. — La reconstruction de la digue du port de Camaret, la réparation du port de Quimper, l'achèvement du port maritime Launay sont demandés avec insistance.

Contributions. — Les temps calamiteux qui viennent de s'écouler, les taxes arbitraires qui ont pesé sur tous les propriétaires, l'extrême dépopulation des villes et des

campagnes ont tari les sources des fortunes particulières.

Le département a fourni pour les deux levées extraordinaires des 120 et des 300.000 hommes le contingent effrayant de 5.832 hommes. C'est toute l'élite de la Nation, une jeunesse sans expérience de la guerre, qui fut arrachée à ses foyers. La contribution du Finistère aux frais d'équipement de cette armée s'est élevée à 136.320 francs alors que les Côtes-du-Nord n'ont eu à payer que 74.400 francs, le Morbihan 56.400 et l'Ille-et-Vilaine 80.000 francs.

Ces charges exceptionnelles, la pénurie du numéraire, ont apporté quelques obstacles à la rentrée des impôts, cette situation doit s'améliorer mais le Conseil signale de nombreuses erreurs et de graves abus dans la confection des rôles qui est confiée à des mains inhabiles.

Certains percepteurs font faire au rabais, par des préposés, la perception dont ils sont personnellement chargés, plusieurs se refusent à détailler dans leurs récépissés la distinction des différentes contributions, quelques-uns enfin ! ! ! ! ! !...

Quelques agriculteurs, victimes de leur ignorance, ont plus d'un motif de douter de la légitimité des demandes de quelques agents des deniers publics et cette méfiance, quelquefois fondée, est un grand obstacle à la rentrée des contributions.

Cadastre. — Cette belle et importante organisation devait amener d'heureux résultats si son exécution eut répondu à l'attente générale. Aucune plainte ne s'élève sur le métrage du sol. Ce qui fait naître les réclamations c'est la base fautive et le peu de justesse des évaluations données par des experts quelquefois peu éclairés ou pas assez pénétrés de l'importance de leurs opérations et sous les yeux d'un contrôleur étranger au pays et par conséquent aux connaissances locales qui lui seraient indispensables.

Justice. — Le Tribunal Civil de Quimper demande que les livres formant la bibliothèque de l'ancien Présidial de la ville et déposés dans celle du collège soient rendus à leur ancienne destination. Le Conseil se range à cet avis et demande au ministre de l'Intérieur d'accorder cette autorisation.

Opinion publique. — La France avait pendant vingt-cinq ans parcouru le cercle de toutes les erreurs politiques; les désordres de l'anarchie avaient enfanté le despotisme et le despote se montra digne de son origine : triste et morne sur les ruines de sa population, de son commerce et de son industrie, la France allait périr : un seul nom se fit entendre et ce nom si riche des souvenirs du bonheur et de la gloire a sauvé le pays. Instruit à l'école de l'adversité, portant avec lui l'oubli du passé et l'espoir de l'avenir, Louis XVIII remonte sur le trône de ses pères et donne à son peuple la paix et une Constitution qui garantit les droits et ménage les intérêts de tous.

Le Gouvernement a fait un choix particulièrement heureux en nommant à la tête du département le Comte de Saint-Luc qui est entouré de l'estime de tous.

Fidélité au Souverain, amour du bien public, oubli du passé, religieuse observance des lois, tels sont les principes que le Conseil Général se fait gloire de professer.

Dans la nuit du 19 au 20 mars 1815, Louis XVIII et les princes quitteront Paris. Dès qu'il apprendra le rétablissement de l'Empire, le 25 mars, de Saint-Luc délé-guera ses pouvoirs à M. Derrien, le doyen des Conseillers de préfecture, le lendemain il quittera Quimper pour se retirer au Bot où il arrivera le dimanche 26 au soir.

Le 28 il écrira à sa sœur :

« Le Bot, 28 mars 1815.

« Nous arrivâmes dimanche à 7 heures du soir ma

« chère sœur, en bonne santé dans notre paisible soli-
« tude. Le plaisir d'avoir rempli mes devoirs en honnê-
« te homme m'a soutenu et mes regrets se portent seu-
« lement sur les amis dont je me suis éloigné mais leur
« souvenir me suit et la consolante idée qu'ils n'ont pas
« besoin de me voir pour m'aimer couvrira de fleurs
« les ronces de la vie. Mon sommeil depuis que je suis
« à la campagne n'est plus interrompu que le matin par
« le chant des oiseaux. Tous les plaisirs purs de la vie
« champêtre ont rempli mon cœur. Le bonheur peut se
« retrouver encore dans cette vallée de larmes. La reli-
« gion offre des consolations que rien ne peut corrom-
« pre. C'est dans son sein que je me réfugie. Je ne suis
« pas à plaindre. J'ai envoyé ma démission à M. Carnot
« qui vient d'être nommé ministre de l'Intérieur, ma
« lettre n'est pas longue, la voici :

« *J'ai l'honneur de prier Votre Excellence d'avoir la*
« *bonté de faire agréer ma démission à sa Majesté.* »

« Tu verras par là que je mets dans mes paroles la
« même économie que je vais établir dans mon ménage.
« Je ne demande à Dieu que ma serpette, mon rateau
« et quelques livres. C'est plus qu'il n'en faut pour un
« voyage aussi court.

« Tranquille je m'éveille et tranquille je dors... Adieu
« ma bonne petite sœur. Je t'aime et t'aimerai toute la
« vie, ainsi que tous tes bons et excellents enfans. Ne
« m'oublie pas auprès de notre bon évêque. Que je le
« plains ! Ne montre ma lettre à personne qu'à lui.
« Nomine et mes enfans t'embrassent; ton frère, le fer-
« mier. »

Mais, dès le 22 mars, le nouveau ministre de l'Intérieur avait pourvu au remplacement de M. Conen de Saint-Luc en nommant le baron de Tournon.

Mme de Silguy n'avait pas tardé à répondre à la première lettre de son frère qui lui écrivait aussitôt, le 3 avril :

« J'ai reçu ma chère Angélique tes trois lettres, elles « m'ont fait éprouver une dure satisfaction. Mon cœur, « fermé à tout sentiment de plaisir, s'ouvre avec délice « encore, à celui de l'amitié; écrivons-nous souvent, ma « bonne amie, c'est le moyen de nous aider à supporter « nos chagrins. Ce que tu me dis des sentiments et des « regrets que l'on veut bien m'accorder à Quimper est « trop flatteur. Si pendant le peu de temps que j'ai été « en place, j'ai été assez heureux pour mériter l'estime « des gens de bien, je n'ai plus rien à désirer; il n'y a « point de récompense au dessus de celle là. Je ne « regrette point le poste brillant qui m'avait été confié, « je n'y attachais de prix que parce qu'il me donnait « le pouvoir d'arrêter des abus, et de protéger les hom- « mes de bien, trop longtemps persécutés, tu sais com- « bien au milieu de cette pompe qui éblouit la multi- « tude, je regrettais ma serpette et mon rateau, seuls « trésors à l'abri des jours cruels de la fortune. La cam- « pagne, qui est si belle dans le moment, me ferait dans « toute autre circonstance éprouver de douces émotions, « mais elle se pare en vain des plus brillantes couleurs « du printemps, l'œil s'arrête avec indifférence sur tous « ses charmes. Le cœur est la source de toutes nos « jouissances et quand il est flétri il repousse les sen- « sations que ne lui fournit point la douleur... je vou- « drais que mon successeur arrivat promptement, il me « tarde de lui remettre les objets dont j'étais chargé. « J'espère que tu ne quitteras pas Quimper de quelques « jours, et que j'aurai le plaisir de causer avec toi à « mon aise; le voyage une fois fait, je rentre dans ma « solitude et je crois que je ne suis pas prêt de la quit- « ter, il me faut encore quelques jours pour me remet- « tre à ces occupations chéries qui faisaient le bonheur « de ma vie privée. La secousse que nous avons éprou- « vée, a été si imprévue que l'âme est dans un état de « stupeur inexplicable...

« Je ne reviens point de la conduite du sous-prefet,

« il faut avoir l'âme bien vile pour préférer de tristes « appointements de 3.000 à l'honneur...

« Adieu ma bonne amie... »

Puis, le 8 avril 1815 :

« ... Je ne puis, ma chère Angélique, me passer de lire « les journaux, cependant ils sont dégoûtants par leurs « mensonges et leur grossièreté, on dirait que l'on « n'écrit plus que pour la canaille ou pour des gens qui « ont perdu toute espèce de bon sens, il faut que les « journalistes méprisent bien la nation française pour « la croire assez absurde et assez avilie pour soutenir « la lecture de leurs odieux écrits. Sans chercher à me « nourrir de chimères, l'espérance est au fond de mon « cœur. La main puissante qui nous a retirés de l'abîme « où nous étions ne nous y a pas replongés pour tou- « jours. Les vertus du roi, celles de cet ange tutélaire « Madame la Duchesse d'A..., désarmeront encore le ciel « irrité contre nous, il ne sera pas sourd à leurs prières « et à celles de tant d'âmes saintes que la France peut « encore compter avec orgueil pour balancer l'avilisse- « ment où elle est plongée dans le moment. Au reste « ma chère Angélique quelque soit le sort qui nous « attende il faut nous y soumettre avec résignation, « pour moi je me laisserai facilement aller aux plaisirs « purs de la campagne, et je n'ai point, Dieu merci, « apporté de remords qui les corrompent... Je voudrais « mon successeur arrivé afin de terminer avec lui... »

Le 11 avril il lui fait part de sa gêne :

« Je voudrais bien que mon successeur se dépêche « d'arriver. Il me semble que jusqu'à ce moment je ne « serai pas à mon aise car j'ai tous les meubles de la « préfecture à ma charge... »

Le 18 avril :

« Couesnongle (son neveu par alliance) te dira dans

« quelle cruelle perplexité m'a jeté la lettre que Carnot « m'a adressée. »

Le 20 avril :

« ... J'ai mené une vie si sédentaire à la préfecture « que je ne puis plus prendre sur moi de rester à lire « ou à écrire... » Ce qui ne l'empêche pas de correspondre plus que jamais avec sa sœur.

Le 25 avril le Baron Chazal est installé à la préfecture. Quelle sera son attitude à l'égard de son prédécesseur ? — il semble bien qu'il le surveillait d'assez près ce qui n'empêcha pas notre compatriote de prendre le bateau à Roscoff en compagnie de trois parents à destination de Jersey. Le bateau fut repoussé par la tempête sur la côte française et, arrêté par les douaniers, il faillit être fusillé. Le retour de Louis XVIII le fera libérer.

Le 1er juillet 1815 il pourra de Morlaix renouer sa correspondance avec sa sœur :

« Après une mort morale d'un mois, il est doux ma « chère Angélique de revenir à la vie, car c'est ainsi que « j'appelle la liberté dont il m'est permis de jouir depuis « hier. Tu vois que j'en sais profiter puisque le premier « usage que j'en fais est pour te donner de mes nou- « velles et t'assurer que le silence auquel j'ai été con- « damné ne m'a pas empêché de me transporter en « esprit au milieu des bons et paisibles habitans du « Mesmeur, tout me fait espérer qu'on me permettra « bientôt d'aller les embrasser et nommer la petite de « Félicité. Ton fils se porte bien et depuis hier il est « comme moi en liberté. Sa gaieté ne l'a point aban- « donné pendant les jours de sa captivité et sa jeune « imagination a répandu des couleurs de rose sur les « murs noirs de sa prison... Du Bot, demi-prisonnier à « Morlaix. »

« Au Bot, le 8 juillet 1815.

« Je pense, ma chère Angélique, que l'écriture d'un « revenant ne te fera pas peur et que si la main te « tremble en la voyant ce sera de plaisir au contraire. « Depuis mercredi je suis de retour au Bot. Ma liberté « me fut rendue le matin et le soir j'étais ici. Tu con- « çois facilement tous les sentimens que j'ai éprouvés « en revoyant ma paisible demeure et surtout mes pau- « vres petits enfans, tant d'idées sinistres étaient passées « dans ma tête, enfin le ciel me les a rendus. Mes pau- « vres compagnons sont encore à Brest. Mais heureu- « ment ils jouissent de leur liberté. C'est à l'ami géné- « reux qui m'avait retiré chez lui que je suis redevable « du bonheur d'être revenu chez moi avant les autres. « Beaumont est le modèle des véritables amis. Combien « nous aurons de plaisir un jour, ma chère Angélique, « à parler de ce qu'il a fait pour moi. Aujourd'huy j'ai « une charmante distraction de campagne, on loge mes « foins. Le tems est superbe et la gaieté brille sur tous « les visages. Le coup d'œil est délicieux pour un pau- « vre diable qui depuis longtemps ne voyait et ne rêvait « que de bayonnettes. Jamais un oiseau sorti de sa « loge n'a eu plus de plaisir que moi. Je ne puis tenir « en place et je vais retourner à mes foins...

« Le fermier du Bot. »

Il s'attendait évidemment à reprendre sa place à la tête du département mais il était absent de Paris lorsque les nominations se firent et il y avait tant de solliciteurs qu'il fut oublié.

Lorsqu'il se rendra à Paris il verra le Baron de Pasquier, ministre de l'Intérieur, pour lui témoigner sa surprise et recevoir quelques explications sur les raisons qui l'avaient fait éloigner d'une place qu'il estimait avoir rempli avec honneur.

Le Baron parut étonné d'une disgrâce aussi peu méritée et déclara que le Roi, instruit de sa conduite, lui accorderait la Légion d'honneur.

Il profitera de son séjour à Paris pour voir diverses autres personnalités et, peut-être sans le chercher, préparera son élection de député :

Le 4 août il écrira à sa sœur :

« ... M. de Rosambo, petit-fils du vertueux Malherbe,
« est nommé président du collège du département du
« Finistère. Comme tu es à la campagne j'ai pensé que
« ton hôtel t'était inutile et je le lui ai offert pour le
« peu de jours qu'il restera à Quimper. Je crois que
« cette honnêteté à laquelle il a paru très sensible le
« disposera à rendre à ton fils les services dont il pour-
« ra avoir besoin dans un pays où il est bon d'avoir des
« protecteurs. Ainsi aussitôt ma lettre reçue fais lui
« arranger une chambre, ton beau salon convient à un
« président.

« J'ai vu les ministres, les princes, mais cette année
« ci ne ressemble pas à l'année dernière. Adieu ma bon-
« ne Angélique, le plus grand bonheur pour l'homme
« sage est de vivre ignoré dans la solitude que ses pères
« lui ont laissée. Je t'aime de tout mon cœur ainsi que
« tous tes aimables enfants. A bientôt. *Le fermier du Bot*
« *soupirant après ses vergers et ses bois...* »

Le 22 août il sera élu député du collège départemental par 92 voix sur 170 votants.

A la Chambre il fera partie des Ultras-Royalistes.

Les correspondances entre le frère et la sœur vont se poursuivre, nous permettre d'entrer dans l'intimité de la famille et connaître divers événements de l'époque.

« Au Bot, le 3 septembre 1815.

« Tu es venue par ta lettre, ma chère Angélique,
« ajouter au plaisir que je goûte dans ma solitude, il

« est inexprimable. Après des voyages fatigants, des « persécutions, une captivité de cinq semaines et les cris « forcenés des fédérés, il n'y a pas de bonheur au des- « sus de celui que l'on éprouve à se voir entourer de « sa petite famille et à se couvrir de l'ombre de ses bois, « leur doux silence remet l'âme après tant de secousses « douloureuses. Combien je vais regretter cet asile pro- « tecteur pour me perdre encore dans le tourbillon du « monde dont plus que jamais j'ai connu la nullité. Si « l'on n'était soutenu par l'amour pour son Roi et « l'espérance d'être utile on ne pourrait pas se résou- « dre à faire un sacrifice aussi pénible...

« ... Cependant la méfiance doit désormais être pour « nous un phare qu'il ne faut jamais perdre de vue. C'est « dommage car elle détruit les illusions et ce sont elles « qui font le charme de la vie. Dans cette courte tra- « versée que nous faisons, nous devons nous comparer « à des navigateurs qui se trouvent affalés sur les « rochers de Penmarc'h ou dans la baye des Trépassés. « A qui devons nous tous ces malheurs ? à ce monstre « de Corse et cependant on le traite avec des égards et « des distinctions...

« Je suis, je crois bien au moment de mon départ, je « voudrais bien cependant avoir jusqu'à la fin du mois « pour me livrer à la douce paresse et au plaisir de ne « rien faire... Le fermier du Bot, membre de la Cham- « bre des députés. »

« Le Bot, 9 septembre 1815.

« ... Je ne sais pas encore quand je partirai, car je ne « devancerai pas la convocation de la Chambre, je laisse « les plus pressés à me devancer dans l'intention cepen- « dant de me rendre à mon poste aussitôt que le Roi « aura parlé. Je t'avoue que comme toi je voudrais les « Chambres réunies, il me semble que certaines choses « iraient mieux.

« J'ai reçu du ministre de l'Intérieur une lettre satis-
« faisante, il me dit « *Je vous prie de croire que si*
« *l'occasion de vous être utile se présente je ne man-*
« *querai pas de la saisir avec autant d'empressement que*
« *de plaisir.* » Espérons donc que ce n'est pas de l'eau
« bénite de cour. Mon journal donne le nom des dépu-
« tés du Finistère. Il fait plus, il y joint M. De Silguy,
« ingénieur des Ponts et Chaussées, c'est le Journal des
« débats.

« ... Voici la copie de la lettre que j'ai reçue ce matin
« du Duc de Rohan : « C'est avec une satisfaction vive
« et sincère Monsieur que j'apprends votre élection com-
« me député du Finistère. Je ressens cette satisfaction
« et pour vous et pour moi et pour le service du Roi qui
« est sinonime de l'Etat en France. Vous savez Monsieur
« combien j'ai pour vous de considération et d'estime,
« et combien je désirerais toujours de vous voir à même
« de manifester efficacement pour notre patrie, le zèle,
« les sentimens et les lumières qui vous distinguent si
« particulièrement. Recevez l'assurance bien sincère des
« sentimens d'attachement particulier, etc... Tu vois ma
« chère amie que voilà encore un Pair de France qui me
« traite mieux que F... (Fouché). »

« Au Bot, le 14 septembre 1815.

« Le pauvre voyageur ma chère Angélique se dispose
« à partir après demain. Ce n'est pas sans un senti-
« ment bien pénible qu'il va s'éloigner pour si longtems
« de ses parens, de ses amis et de sa paisible solitude,
« mais il faut écarter les idées tristes pour n'écouter que
« la voix impérieuse de la Raison.

« Mon Compagnon de voyage est le bon Kerdanet. Sa
« société me sera d'une grande ressource. Nous pensons
« et voyons de la même manière, ainsi nous bâtirons
« des châteaux dans les airs, comme disent les Anglais
« et nous passerons de notre mieux le tems du voyage. »

« 25 septembre 1815.

« Tu dois ma chère Angélique avoir été bien contente « en voyant que le sieur Fouché n'était plus ministre et « que la débacle était générale. On attribue tous les « changemens au souffle des députés. Si cela est ainsi « nous sommes de fiers gens. Notre position n'en est pas « moins embarrassante car les puissances ne nous épar- « gnent pas et surtout les Anglais. Ton fils n'apprendra « pas sans douleur que ces derniers ont enlevé tous les « tableaux de l'Ecole Flamande et que nous seront bien « heureux s'ils nous laissent ceux de l'Ecole Française...

« Le séjour de Paris va me paraître bien ennuyeux. A « un certain âge on ne trouve le bonheur que chez soi. « Je me suis cependant lancé chez les Grands. M. de « Chateaubriant, M. l'abbé de Montesquiou, M. le Duc et « Mme la Duchesse de Rohan, M. Lené, l'ancien prési- « dent de la Chambre des Députés et M. de Rosambo, « voilà la Société que je me suis choisie mais comme « j'ai les goûts peu relevés d'un fermier je pousse sou- « vent de gros soupirs vers mes champs, bourbeux à pré- « sent et mon rateau et ma serpette. »

« Le 26 septembre 1815.

« Je dîne aujourd'huy chez M. de Rosambo avec « Cheffontaine, ainsi j'aurai le tems de lui parler de « Toussaint. Notre bon président vient de m'écrire une « lettre charmante pour m'engager à dîner et à déjeu- « ner chez lui tous les jours. Je t'avoue que je profiterai « quelquefois d'une si aimable invitation. On dit que le « Roi de Prusse et l'Empereur Alexandre ont décidé le « Roi à changer ses ministres. Le Roi de Prusse dit au « Roi : « Vous vous plaignez que vos alliés n'épargnent « pas vos sujets, cela est vrai mais quelle garantie « offre un ministère composé en partie d'hommes de la « Révolution ? le traité que nous vous proposons vous

« révolte, mais le ministère une fois changé nous vous « présenterons un que vous signerez avec plaisir. Dieu « veuille que cela soit vrai, mais les partisans de Fouché « disent qu'il a donné sa démission parce qu'il ne vou- « lait pas signer un traité déshonorant. Mais cela est « faux. C'est lui qui a favorisé la fuite de tous les grands « coupables. Quel abîme que le cœur d'un régicide ! »

« Paris, 26 octobre 1815.

« Je suis bien coupable, ma chère Angélique, de n'avoir « pas répondu plutôt à tes deux bonnes lettres... Je vou- « lais me débarrasser des réponses indispensables pour « causer avec toi tout à mon aise et tous les jours elles « se renouvellaient; ma vue est si mauvaise que quand « j'ai écrit pendant quelque tems à la lumière je n'y vois « plus du tout... J'étais bien sûr que tu aurais vu avec « plaisir le changement de Fouché. M. de Vaublan est « un homme ferme et dévoué au Roi, il a la confiance « des honnêtes gens. Malheur aux préfets qui seront « trop imbus des *idées libérales*. Ce ne sont pas ses « principes, il veut qu'on serve le Roi avec franchise. « Il a engagé les députés à aller chez lui deux fois par « semaine. Je profite de la permission, les députés sont « reçus partout supérieurement, je veux dire les bons. « Heureusement le nombre des mauvais est petit. Tu « aurais été enchantée de notre séance de l'autre jour, « quoique les esprits timides prétendent que nous ayons « perdu un peu de notre dignité, nous ne pûmes pas « tenir au discours de M. Meyer Dangauson, membre « de la Chambre de Bonaparte et notre indignation le « réduisit au silence. Le public a été à même de juger « de l'esprit de la Chambre. Deux orateurs factieux qui « avaient des discours dans le même genre à nous pré- « senter n'osèrent pas monter à la tribune. Le ministre « de l'Intérieur fut couvert d'applaudissements quand il « dit que la France voulait son Roi, nous sommes dans « le moment occupés d'une loi qui contiendra j'espère

« les factieux par la facilité qu'on aura de les attein-
« dre... Heureuse fermière ne quitte jamais tes champs,
« ou ne leur fait jamais tes adieux que pour voyager
« sur la carte... »

Le 1er novembre il écrira au ministre pour lui demander la préfecture du Calvados, région qui n'est pas trop éloignée de la Bretagne qu'il affectionne.

« Paris, 15 novembre 1815.

« ... Mais depuis quelque tems les sacrifices se multi-
« plient pour moi, il faut s'y soumettre avec résignation,
« je t'assure ma bonne et sensible sœur que si je réus-
« sis (à obtenir une préfecture) comme j'ai tout lieu
« de le croire, c'en sera un bien grand pour moi de
« m'éloigner de ce Finistère chéri où j'ai passé les plus
« belles années de ma vie. Que de parens, que d'amis,
« que de douces habitudes il faudra quitter. Le ciel m'est
« témoin que si je n'avais pas d'enfans, pour lesquels je
« dois me sacrifier, mon ambition eut été de finir mes
« jours sous ces berceaux du Bot qui ont été témoins
« des premiers jeux de mon enfance. J'y rêve toujours...
« *Entre nous,* M. de Barante n'est pas plus chaud
« qu'il faut. Il était secrétaire du ministère de l'Inté-
« rieur et je ne serais pas surpris qu'il eut contribué à
« me faire perdre ma place... »

Pendant les Cent Jours à Quimper, alors que son oncle et son frère Jean-Marie cherchaient à rejoindre le roi, Toussaint de Silguy se joignait aux Fédérés. Au retour du roi, ces hommes furent l'objet de diverses sanctions et lorsque, député, à Paris, l'ancien préfet cherchera à obtenir un avancement pour Toussaint, qui était fonctionnaire des Contributions Indirectes, il se heurtera à l'opposition du ministre M. de La Fruglaye et de M. de Barante, directeur général des Contributions Indirectes. Dans une lettre du 7 décembre à sa sœur il dit, très con-

fidentiellement en la priant de n'en parler à personne, le peu d'espoir qu'il a d'aboutir car ce M. de La Fruglaye doit être à l'origine de son éviction de la préfecture du Finistère. Il était alors secrétaire général au ministère de l'Intérieur et voulait, dit-il, une place pour son ami M. de Cintré.

Dans cette même lettre il dit encore:

« ... Combien j'ai regretté ma bonne Angélique de « n'être pas au Mesmeur au moment de la noce. Mon « cœur se serait épanoui à cette fête de famille tandis « que je me morfonds ici et que je pousse de doulou- « reux soupirs vers le Finistère chéri où tendent tous « mes vœux. J'attends avec une vive impatience la fin « de la session, on nous fait espérer qu'elle ne tardera « pas beaucoup désormais. Dieu veuille que cela soit « vrai. Ma vue est toujours très faible. Ce matin j'ai « été consulter M. Laënnec, il m'a conseillé de ne pas « beaucoup m'appliquer, malgré moi depuis longtemps je « suis obligé de suivre ce conseil car je n'y vois pas à « écrire le soir. Le Maréchal Ney a été condamné hier à « 11 heures du soir et fusillé ce matin à 9 heures. Il a « voulu haranguer les troupes, leur dire qu'il mourait « innocent et pour servir la patrie. L'officier qui com- « mandait et qui est un de nos collègues a mis fin à « ces discours dangereux en ordonnant de faire feu... »

« Paris, 10 février 1816.

« Si tu savais, ma chère Angélique, combien ma vue « est mauvaise depuis que je me suis fait arracher la « dent de l'œil, tu ne m'en voudrais pas de mon silence, « Je t'assure qu'il m'en coûte assez d'être privé du bon- « heur d'écrire aux personnes que j'aime comme toi! « Mais quand j'ai fait trois ou quatre lettres, mes yeux « pleurent et j'y vois à peine. Depuis trois jours, j'ai « consulté un médecin de Monsieur, il m'a donné un « colire (?) qui me fait beaucoup de bien. Ah! si mes

« yeux se prêtaient à mes désirs, tu ne serais pas si « longtemps sans recevoir de mes nouvelles. Je suis « dans la douleur ma chère petite sœur. Le bon duc « de Rohan, qui avait pour moi tant de bonté, « il n'est plus. J'ai assisté ce matin à son service. « Quelle foule de réflexions vient offrir à une âme chré- « tienne et raisonnable le néant des grandeurs. Nous « nous agitons dans tous les sens dans cette Vallée de « larmes, où voyageurs connus ou inconnus nous dis- « paraissons comme l'herbe des champs.

« Que tu serais contente, ma chère Angélique, si, com- « me moi, tu avais le bonheur de voir nos princes et « leur parler. Quelque jour, je te raconterai tout ce « qu'ils m'ont dit de flatteur. Ce bon duc d'Angoulê- « me, il veut bien quelquefois me donner des audiences « particulières; la dernière fois, il me retint près d'une « demi-heure à causer avec lui... »

A la suite de cette audience, il écrira au duc :

« Monseigneur,

« Servir le Roi n'importe où et jusqu'à mon dernier « soupir sera toujours ma devise, mais puisque Votre « Altesse Royale a bien voulu permettre à mes désirs « de s'expliquer, je ne lui cacherai pas que le Finistère « est le département que je préférerais. L'idiome de « ce pays, que je parle, me mettrait à même d'entrete- « nir dans le cœur des habitants des campagnes l'amour « qu'ils ont pour le Roi et d'écarter les pièges que la « malveillance tend à leur simplicité, non que je veuille « enlever à M. de Cintre la place qu'il occupe, loin de moi « une pareille bassesse! mais je pense que tout autre « département lui serait égal; il n'a pas les mêmes rai- « sons que moi pour être si fortement attaché au Finis- « tère, comme moi il n'a pas eu le bonheur d'y accom- « pagner Votre Altesse Royale, de l'y posséder et d'être

« témoin pendant cinq jours des bienfaits qu'y répandait « sa présence.

« Jours heureux! La plus douce récompense de vingt- « cinq ans de malheurs et de fidélité, vous serez toujours « présents à mon cœur !

« L'espoir consolateur de voir encore votre Altesse « Royale comme grand amiral, visiter les contrées éloi- « gnées parce qu'elles possèdent le port de Brest, donne « une nouvelle activité à mes désirs. Votre Altesse Roya- « le ne sera pas surprise de voir un Français fidèle aimer « ses princes jusqu'à l'idôlatrie et chercher de préfé- « rence les lieux où il les a vus et où il espère les revoir « encore.

« Je suis avec respect de Votre Altesse Royale, Mon- « seigneur, le très humble et très obéissant serviteur.

Le Comte de SAINT-LUC,
Ancien Préfet du Finistère,
Membre de la Chambre des Députés. »

S'adressant ensuite à Louis XVIII, il lui dira le 7 mars 1816:

« Sire,

« Mon père, Président au Parlement de Bretagne, après « de nombreuses persécutions, soutenues pour sa reli- « gion et pour son roi, a terminé son honorable carrière « sur l'échafaud en 1793. Ma mère et ma sœur aînée « ont péri à ses côtés, le même jour et de la même ma- « nière.

« Mon frère et moi, Sire, avons eu l'honneur de faire « les campagnes de 1792 sous les ordres de Votre Ma- « jesté, mon frère a été fusillé à Quiberon. J'étais aussi « destiné pour cette expédition dans l'Etat-Major du « lord Moyra.

« Rentré en France en 1801, j'employai le crédit que

« j'avais dans le Finistère à soutenir le courage des « sujets fidèles à Votre Majesté, par l'espoir de la revoir « un jour sur le trône de Saint-Louis.

« A l'heureux retour de Votre Majesté en 1814, je fus « honoré de sa confiance. Elle daigna me nommer pré- « fet du Finistère. La manière dont j'ai administré le « département me met, je crois, à l'abri de tout repro- « che.

« Quand le courrier du 24 mars apporta à Quimper « l'accablante nouvelle que Votre Majesté avait quitté « la France et que l'Usurpateur était entré à Paris, je « remis sur le champ l'administration du Finistère à « un conseiller de Préfecture et je donnai ma démission. « Quoique je ne fusse plus rien, Carnot me demanda le « serment à l'Usurpateur. Je le lui refusai. Il me le de- « manda une seconde fois et avec menace; je lui répon- « dis que je saurais mourir, mais non trahir mon Roi...

« Je trompai la surveillance qu'on exerçait sur moi; « je m'embarquai à Roscoff avec trois de mes parents « pour aller rejoindre Votre Majesté à Gand. Une tem- « pête me jeta à la côte. Je fus arrêté par les doua- « niers et livré aux fédérés.

« Ils m'outragèrent et voulurent me mettre les fers. « Ils allaient me conduire à Rennes pour y être fusillé « d'après les ordres du jour du général Bigare. La cou- « rageuse amitié du sous-préfet de Morlaix suspendit « leurs projets. On se borna à me détenir à Morlaix pour « attendre de nouveaux ordres. J'y suis resté renfermé « pendant six semaines.

« Lorsque Votre Majesté a été rendue aux vœux de « tous les Français, j'ai recouvré ma liberté. D'après « son ordonnance du 8 juillet, je retournai à mon poste « à Quimper. Les fédérés et les marins s'y livraient à « des excès, rien ne m'arrêta. Le lendemain de mon arri- « vée, le Moniteur m'apprit que je n'étais plus rien « et que ma place avait été donnée à un des 45 audi-

« teurs au Conseil d'Etat que l'Usurpateur avait appelé « auprès de lui, depuis le 20 mars. Je gémis et me tus.

« Membre de la Chambre des Députés, depuis l'ou- « verture de la session, je me suis conduit en fidèle et « loyal député.

« Sachant, il y a un mois, que le département des « Côtes-du-Nord (Saint-Brieuc) allait vaquer, j'osai le « demander au ministre de Votre Majesté, j'y voyais « beaucoup de bien à faire et quelque gloire à acquérir.

« Il y a quelques jours que Mgr Le Comte de Vaublanc « m'a appris qu'il ne pouvait pas réaliser mes espéran- « ces; Votre Majesté sait mieux que moi les raisons qui « ont prévalu.

« Sire, serait-ce un miracle de la Providence qui m'au- « rait réservé cette nouvelle épreuve pour que Votre « Majesté daignât me rappeller dans le Finistère où ses « fidèles sujets sont encore étonnés de ma disgrâce et « dans l'attente de mon retour?

« Je suis avec respect, Sire, de Votre Majesté le très « humble, très obéissant et très fidèle sujet,

Le Comte de SAINT-LUC.

« Paris, le 7 mars 1816.

« Hôtel de Bourgogne, rue Saint-Thomas du Louvre. »

« Paris, le 16 mars 1816.

« Tu as bien raison de dire, ma chère Angélique, que « le séjour de Paris n'est pas du tout de mon goût...

« J'avais cru un moment que mon retour était pro- « chain et je me soutenais à cette douce idée, mais dans « le monde rien n'est solide, les promesses les mieux « fondées, les plus solennelles disparaissent. Je regrette « moins la place sur laquelle je comptais que le bonheur « que je me promettais de revoir bientôt ma famille.

« Le ciel veut encore m'éprouver... Que les jours sont « longs à Paris! Ah! ma chère Angélique, le fermier du « Bot n'est pas fait pour ce séjour! Il a besoin de la « vie douce et tranquille des champs...

« J'ai remis à l'évêque un des fac-similés de la lettre « de la Reine, que le Roi nous a donné. Il te porte ce « cadeau de ma part. J'ai pensé, ma chère Angélique, « que tu y serais sensible et que tu en sentirais tout le « prix. J'ai lu la lettre originale, je l'ai baisée et mes « larmes ont coulé...

« J'ai eu une audience particulière du roi; je m'y suis « tiré en franc Breton qui ne connaît que le langage « de la vérité; nous verrons ce qu'il en arrivera. Le Roi « m'a promis de m'employer sous peu... »

Le 3 mai, le comte de Saint-Luc était nommé préfet des Côtes-du-Nord et le 7 mai il écrira à sa sœur:

« Au Bot, 7 mai 1816.

« J'arrivai hier au soir de Brest, ma chère Angélique, « où j'étais allé voir M. de Neuville, mon collègue et mon « ami. Tu sens bien que j'ai partagé les honneurs qu'il « recevait comme ambassadeur. Un député se fourre « partout.

« A mon arrivée, j'ai trouvé ta lettre... Elle venait « mettre le comble au bonheur que j'éprouvais à me « retrouver dans ma solitude. Le fracas qu'a fait la « nomination de M. de Plœuc ne m'a pas surpris. Je « m'y attendais. Mais je t'avoue que je ne suis pas assez « poltron pour nier que j'y ai contribué ou plutôt que « c'est mon ouvrage. Les gens qui crient tant contre moi « ne pousseraient pas de si bruyantes clameurs si la « place leur eût été donnée. Je ne compte pas suivre « les conseils timides de l'évêque. Je sais bien qu'il a « de l'amitié pour moi, mais après les éloges pompeux « qu'il faisait de mon successeur, comme s'il eut peur de

« le perdre, je ne le regarde pas comme un oracle infail-
« lible et quand il faudra faire porter à mon bâtiment
« un peu de voile, ce ne sera pas lui que je consulterai.
« Est bien fou du cerveau qui prétend contenter tout le
« monde et son père, a dit La Fontaine, et je suis son
« conseil. Que l'on crie tant que l'on voudra, je rirai.
« Je suis un peu aguerri. Les cris qui s'élevaient de notre
« Chambre m'ont familiarisé avec le bruit. Je dirai tou-
« jours: vive le Roi et vive la parure brillante de nos
« champs ! Vive le repos enchanteur qu'on y trouve ! Vi-
« vent les parfums qui s'exhalent de tous nos arbres!
« Vive le concert des oiseaux!... »

Installé à Saint-Brieuc, de Saint-Luc attendra le 6 juin pour écrire à sa sœur:

« Depuis que je suis dans ce pays-ci, ma bonne petite
« sœur, je n'ai pas trouvé un moment pour te donner
« de mes nouvelles. Je suis accablé de visites, de deman-
« des et de lettres; par surcroît, le conseil général se
« rassemblant le 4, il m'a fallut piocher, comme dit mon
« ami Jean, pour lui fournir les pièces dont il a besoin
« et ensuite lui faire un rapport sur la situation du
« département... Mon secrétaire est arrivé depuis trois
« jours et je vais me décharger sur lui d'une partie
« du fardeau...

« J'avais oublié de te marquer que j'avais été très
« bien reçu à Saint-Brieuc. Le dimanche, quand je fus à
« la messe, le peuple cria de bien bon cœur: « Vive le
« Roi », ce qui n'était pas souvent arrivé ici. Je crois
« que le département vaut mieux que celui que tu ha-
« bites, malgré la mauvaise réputation qu'on lui a faite.
« Cheffontaine et moi nous nous entendons supérieure-
« ment bien et tout ira bien... »

Puis, le 23 juin 1816:

« ... J'ai renvoyé le célèbre Gorrec, l'ancien secrétaire

« général. Son départ a produit une crainte salutaire « parmi les factieux et les Jacobins dont il était le chef; « les autres ne bougent pas, ils savent que je ne les man- « querais pas... »

A Quimper, on n'était pas content du comte de Saint-Luc; on le rendait responsable de la nomination de M. de Plœuc frère du conseiller de préfecture, aux fonctions de receveur entreposeur des Contributions indirectes. M. de Plœuc ne jouissait d'aucune considération et M. de Saint-Luc, qui déplorait cette inconduite, avait voulu vraisemblablement donner à son parent une occupation pour le distraire de son oisiveté.

L'évêque de Quimper semble avoir partagé l'opinion de la population, peut-être en avait-il parlé à quelqu'un qui l'avait rapporté à Mme de Silguy. Toujours est-il que cette affaire faillit rompre l'harmonie entre les deux hommes. M. de Saint-Luc reprochera à l'évêque la sympathie excessive qu'il avait témoignée à son successeur Chazal. Finalement, ce ne sera qu'un malentendu.

Début juillet, Mgr Dombideau de Crouzeilles aura l'occasion d'aller à Saint-Brieuc et le 12, M. de Saint-Luc écrira à sa sœur:

« L'évêque est parti avant hier, ma chère Angélique. « Il nous a donné deux jours après en avoir passé deux « au séminaire. Je pense qu'il doit être content de Chef- « fontaine et de moi, car nous avons laissé dormir les « petites querelles que nous aurions pu lui faire. Nous « nous sommes conduits comme de bons chrétiens et nous « avons dit: *Pax Vobis*.

« Nous avons été passer deux jours à Guingamp où « nous avons été comblés d'honneurs, de politesses et « de plaisirs. C'était l'époque de cette procession célè- « bre et nocturne que l'on y fait tous les ans et dont « tu as sûrement entendu parler; je ne t'en donne pas

« la description, mais Nadine, qui l'a vue, pourra satis-
« faire ta curiosité.

« L'arrivée de l'évêque m'a empêché de rester un jour
« de plus pour assister à un bal charmant que donnait
« M. de Lanascol... Les habitans des Côtes-du-Nord me
« traitent mieux que ceux du Finistère et c'est à tort que
« l'on a dit tant de mal de cet excellent département.
« Je t'envoie une des chansons que l'on a faites et le
« Journal d'Ille-et-Vilaine où tu verras avec plaisir le
« discours de M. du Bourgblanc, un de mes sous-pré-
« fets. Ne crois pas que la vanité soit pour quelque chose
« dans cet envoi. »

Saint-Brieuc, 14 septembre 1816.

« Tu es bien bonne, ma chère Angélique, de venir avec
« tes douces lettres répandre quelques charmes sur les
« occupations nombreuses et souvent ennuyeuses dont je
« suis accablé. Ta lettre du 9 septembre m'a fait un
« sensible plaisir. Si je ne consultais que mon goût, tu
« aurais plus souvent de mes nouvelles, mais le soir je
« suis quelquefois si fatigué et la tête tellement cassée
« d'affaires que je me repose. Je n'ai pas ici, oomme
« dans le Finistère, des journées dont je puisse dispo-
« ser. Le monde se succède depuis 8 heures du matin
« jusqu'à 5 heures. Je comptais prendre un peu de beau
« tems en faisant une tournée dans le département,
« mais l'ordonnance du Roi qui dissout les Chambres va
« augmenter mon travail, au moins pendant un mois.
« Je suis persuadé, ma bonne Angélique, que cette Or-
« donnance t'aura fait faire bien des réflexions; il faut
« se taire et montrer du dévouement et du courage. Les
« amis du Roi doivent s'entendre pour nommer des
« députés dignes de sa confiance. Je pense que le Finis-
« tère s'en tirera bien s'il ne se divise pas et s'il réu-
« nit toutes ses forces pour écarter les factieux. Je te
« marquerai ce que nous aurons fait ici. Le collège des

« Côtes-du-Nord est fort nombreux, mais se ressent de « la longue administration de MM. Boullé (1) et Le « Gorrec (2)... »

1er octobre 1816.

« Les élections dans les Côtes-du-Nord ne seront pas « brillantes si j'en juge par ce que nous avons déjà fait « dans les arrondissements. Le fameux Gorrec, couvert « des crimes de la Révolution et de ceux des Cent-Jours « et que j'ai exilé dans le Calvados, a obtenu de nom- « breux suffrages dans tous les collèges des arrondisse- « ments et a fini par être nommé candidat à Lannion. « J'espère que le Finistère fera mieux que nous. Je « t'avoue que je fais les vœux les plus ardents pour « qu'il me choisisse pour un de ses députés. Malgré « certains papiers qu'il ne faut pas croire, il est de la « plus haute importánce de n'envoyer autour du trône « que des hommes sages, fermes, dévoués et incorrupti- « bles. Il ne faut pas que la crainte de perdre sa place « ou l'espoir d'en obtenir une puisse influer sur la marche « qu'il est de tout homme de suivre.

« Mme Bonté, dont le caractère est en contresens avec « son nom, ne me pardonne pas de la mépriser. Elle a « fait contre moi usage à Paris des calomnies les plus « atroces. Elle a dit que j'avais volé l'argent de la pré- « fecture pour payer le cautionnement de ma belle-mère « et que pendant le 20 mars je m'étais caché sous un « jupon... Quelle femme, la honte de son sexe! Je sais « que l'ami Félix portera son mari pour député, mais « moi qui ne sait point trahir la vérité, je lui ai écrit « qu'il ne tenait au Finistère que par la maîtresse d'Ho-

---

(1) Originaire d'Auray, Jean-Pierre Boullé fut préfet des Côtes-du-Nord de 1800 à 1814.

(2) Né à Montellot (C.-du-N.), Claude Le Gorrec fut 16 ans secrétaire général de la préfecture de Saint-Brieuc, député aux Cent-Jours.

« che et que si les électeurs l'oubliaient, ils devaient au « moins se rappeler que le lieu de leurs assemblées « n'était pas loin du Champ de bataille de Quimper... » (1)

Saint-Brieuc, 25 octobre 1816.

« ... Après la complaisance qu'a eue Couesnongle (1) « de me laisser si longtemps l'argent qu'il m'avait prêté, « il est pénible pour moi de ne pouvoir lui rendre le « petit service qu'il me demande, mais depuis le com- « mencement de septembre, les bourses sont fermées « et je ne sais à qui m'adresser. Je vis au jour la jour- « née et je n'ai même encore pu ramasser de quoi payer « les nouvelles dettes que j'ai faites pour mon établis- « sement...

« Tu me dis, ma chère Angélique, que l'esprit de mon « département n'est pas bon à en juger par les élec- « tions, il ne faut pas s'y tromper. Cela est tout simple. « C'est M. Boullé et le fameux Gorrec qui avaient choisi « la crème des factieux pour en composer le Collège du « département. Quand nous aurons une loi sur les élec- « tions, nos députés seront parfaits, nous n'éprouve- « rons alors que l'heureux embarras des richesses. De- « puis que je sais comment la Chambre est composée, « je suis tranquille, mais jusqu'à ce moment-là mon « âme a été boisée en ébène. Toutes les lettres que je « reçois de Paris sont rassurantes. Croirais-tu, ma chère « Angélique, que pour se défaire de moi comme préfet, « on a été au moment de me faire conseiller d'Etat. « Ne parle de cela à personne. Je t'avoue que le séjour « de Paris a pour moi trop peu de charmes pour que

---

(1) Le Baron de Bonté, originaire de Coutances, avait épousé Louise du Bot du Grégo, baronne de Laz, connue pour son inconduite.

(1) Son neveu.

« je puisse jamais lui sacrifier l'espérance de revoir un « jour mes champs fortunés... »

Saint-Brieuc, le 20 novembre 1816.

« ... Couesnongle m'a écrit de La Rochelle et trouve « le pays beau, mais un peu cher et cherche toujours « de l'argent. Je lui ai marqué que j'avais trouvé deux « mille francs, sans intérêt, jusqu'à la fin de mai et « qu'il pouvait tirer sur moi pour cette somme. J'au- « rais voulu faire davantage, mais cela est impossible. « Tu as l'air surprise de ce que je n'ai pas encore fait « d'économies. Tu ne calcules pas toutes les obligations « auxquelles on est assujetti dans une place comme la « mienne pendant les premiers mois. Tout est ici beau- « coup plus cher qu'à Quimper. Crois-tu que mes voya- « ges à Paris et un séjour de sept mois n'aient pas « furieusement écornés les revenus du pauvre fermier; « il avait un peu mangé son blé en herbe, enfin avec du « tems et de la patience on vient à bout de tout...

« Je plains Toussaint de se trouver dans un pays où « la cherté des vivres se fait déjà sentir d'une manière « si cruelle. Je crains bien que cette année soit un peu « dure à passer pour toute la France. Nos récoltes sont « passables, mais l'on vient de toute part nous acheter « des grains et le ministre ne veut pas qu'on s'y oppose, « cela me fait craindre pour l'avenir.

« Je t'ai envoyé une gazette des Côtes-du-Nord, j'ai « pensé que tu y verrais avec plaisir l'article qui regar- « de nos bons missionnaires; leurs adieux ont été tou- « chans et ont fait répandre bien des larmes. Le peuple « ici est bien plus religieux... »

Saint-Brieuc, le 14 décembre 1816.

« ... Je suppose que dans les courses solitaires que tu « fais dans tes vergers, il s'établit une conversation entre « toi, tes arbres et les sillons. Tu diras peut-être com-

« ment un préfet en sait-il aussi long sur ce qui ne le « regarde pas? C'est que le préfet était fermier et que « tout ce qui lui rappelle son premier état fait palpi- « ter son cœur. C'est que de Saint-Brieuc, il dirige son « Bot et qu'il espère bien que dans la belle saison il y « verra les travaux qui auront été faits non sous ses « yeux, mais par ses soins... Toussaint est à Paris, le « luron n'est pas à plaindre s'il a de l'argent dans sa « poche, mais je crains bien que la fermière du Mes- « meur ne puisse guère lui en faire passer, car il faut « beaucoup de sacs de pommes de terre pour faire un « louis.

« Nos missionnaires ont étrouffé à Saint-Brieuc le peu « de goût qu'on y avait pour le plaisir. Nous passerons « selon toutes les apparences un hiver fort sage et peu « bruyant. J'en suis tout consolé et j'ai courageusement « pris mon parti sur la danse... Je fais le soir un tric « trac de tems en tems; là commencent et finissent mes « plaisirs. J'espère que les censeurs les plus sévères n'y « trouveront point à mordre.

« J'attends les beaux jours avec impatience pour avoir « la clef des champs. Ce pays est peuplé de maisons de « campagne charmantes où les seigneurs chatelains me « comblent de prévenances et de politesses. Si je n'étais « pas si loin de toi, ma chère Angélique, et des quelques « autres parens et amis, je n'aurais rien à désirer, mais « je me nourris d'espérance et cela fait toujours plai- « sir... »

Saint-Brieuc, 28 janvier 1817.

« ... Je travaille tant que je peux à obtenir des com- « munautés religieuses dans mon département, c'est-à- « dire des Dames Ursulines afin qu'elles travaillent à « l'éducation des jeunes filles; après bien des discus- « sions et des efforts et secondé par le zèle infatigable « des vicaires généraux, j'ai obtenu la maison que les

« bonnes religieuses avaient à Lamballe avant la Révo-
« lution. J'étais au moment de réussir pour Dinan lors-
« que Messieurs les Députés de ce département sont
« venus présenter un mémoire à la commission de l'Ins-
« truction Publique et arrêter tous nos succès. Mais les
« difficultés, loin de ralentir notre ouvrage ne font que
« l'irriter. Tu conviendras cependant qu'il est bien cruel
« pour un préfet dévoué de se voir contrarié continuel-
« lement dans le bien qu'il veut faire par les hommes
« qui devraient le seconder. Je gémis des choix désho-
« norants qu'a fait ce département. Que je serais heu-
« reux si nous avions pour députés des hommes com-
« me La Villemarqué, Marcellus et autres...

« J'ai reçu une lettre on ne peut plus affectueuse de
« notre bon évêque, elle m'a fait d'autant plus de plai-
« sir qu'elle me prouve que sa santé est tout à fait
« rétablie. Je t'en prie de l'en remercier de ma part.
« Je l'appelle toujours notre évêque parce que je me
« regarde toujours un peu comme du Finistère... Je
« te fais passer le journal des Côtes-du-Nord afin que tu
« puisses savoir la manière de tirer parti de la pomme
« de terre puisque ton projet est de vivre désormais de
« cet utile végétal...

« Le fermier travesti. »

17 février 1817.

« On me marque de Quimper, ma chère Angélique,
« que tu vas passer ton Carnaval à la retraite... Tu sais
« que je ne suis pas pour les plaisirs bruyans et quand
« j'en prends ma part, c'est que j'y suis forcé, témoins
« ceux de hier, il y a eu un bal à la préfecture qui a
« duré jusqu'à une heure du matin. Aussi je m'en res-
« sens...

« Le nouvel accident arrivé à notre bon évêque m'in-
« quiète beaucoup; il est de nature à l'affoler lui-même

« ainsi que ses amis. Sa perte serait bien difficile à répa-
« rer; enfin, il faut espérer que le malheur n'arrivera
« pas et que le genre de vie qu'on lui a prescrit, s'il
« veut s'y conformer, lui évitera de nouveaux dangers.

« Nous sommes ici entourés de mendiants. Les grains,
« quoiqu'ils soient abondants dans le département sont
« à un si haut prix que les pauvres ne peuvent y attein-
« dre. Partout on emploie des moyens pour les soula-
« ger... Mais malheureusement la charité est éteinte
« dans les cœurs révolutionnaires; ils jouissent même du
« malheur de leurs semblables, espérant tirer parti des
« hommes égarés par la faim et le désespoir, insensés
« qu'ils sont à ne pas voir qu'ils seraient peut-être les
« premières victimes. J'ai écrit au ministre, mais com-
« me je pense que la misère pèse autant sur les autres
« départemens que sur le mien, il m'abandonne à mes
« propres forces. Les places de préfets ne sont pas amu-
« santes dans les tems malheureux; plus d'une fois, j'ai
« poussé des soupirs vers Le Bot, ils se multiplient et
« se grossissent à présent. Heureuse vie de fermier, est
« bien fou qui la quitte ! Si jamais je puis revoir ces
« paisibles champs, je ne sais pas comment je pourrais
« m'en séparer...

« Malgré les efforts des députés des Côtes-du-Nord,
« je viens enfin d'obtenir à Dinan les bâtimens que je
« réclamais pour les Dames Ursulines, le triomphe en
« faveur du bien public me vaudra de leur part de
« nouvelles dénonciations. J'y suis tellement fait que
« je ne m'en inquiète plus. Ils n'ont eu jusqu'à présent
« que la honte d'avoir fait des efforts impuissans pour
« le malheur du département, ils ne seront changés que
« dans 4 ans...

« Le Fermier en espérance. »

11 mars 1817.

« Pour te prouver à quel point je suis fou de l'air « des champs, je partis il y a 8 jours avec le marquis « de Saint-Pierre pour aller passer 24 heures à sa cam- « pagne; la pluie, le vent, la grêle faisaient rage. Les « éléments semblaient conjurés contre nous et malgré « tout cela je partis. M. de Saint-Pierre lui-même vou- « lut me détourner de mon projet; il me représenta « qu'un voyage à la campagne était une corvée par un « tems aussi épouvantable. Rien ne m'arrêta. Le lende- « main de mon arrivée chez lui, il m'arma d'une bonne « paire de sabots et je fus courir les bois avec lui. J'y « vis force ouvriers qui faisaient des fagots, d'autres « qui arrachaient des souches, d'autres qui arrangeaient « des fossés et pour un moment je me crus transporté « dans ma paisible habitation, dans ce cher Bot auquel « je ne puis jamais penser sans que le cœur me batte. « M. de Saint-Pierre, qui est la bienfaisance et la vertu, « conserve à 76 ans la fraîcheur et la gaieté de la jeu- « nesse. Sa femme, qui l'avait devancé de quelques jours « à la campagne, lui avait ménagé une partie de plaisir « digne d'un cœur sensible et bienfaisant comme le « sien; tous les pauvres de la paroisse le lendemain de « son arrivée avaient été invités à une distribution de « pain et de soupe. Il s'en était rendu près de deux « cents: à 10 heures, M. de Saint-Pierre, le maire de la « paroisse et moi nous nous transportâmes au milieu « d'eux et nous leur fîmes la pieuse distribution; les « plaisirs du cœur valent mieux que ceux que l'on se pro- « cure souvent à tant de frais et qui ne laissent qu'un « grand vide pour ne pas dire des remords.

« Une journée aussi bien commencée comme tu le vois, « ma chère Angélique, amena une soirée gaie et heu- « reuse. Les momens que j'ai passés à la campagne « m'ont paru bien courts. Je compte souvent les renou- « veler, à présent que j'ai des chevaux et plus de dix

« maisons charmantes à peu de distance de Saint-Brieuc « m'offrent un doux azile contre le fracas et le tour- « billon des affaires; le fermier saura en tirer parti.

« N'as-tu pas pensé, ma chère Angélique, en voyant « comme on fait aux préfets jouer à la toilette à Mada- « me que mon tems pourrait bien venir? Un moment « je l'ai cru, la Députation si bien peinte par M. De La « Menaie n'a rien négligé pour cela. Mais je pense qu'elle « a manqué son coup. On la connaît à présent pour ce « qu'elle vaut. Moi-même, dans une lettre que j'écrivais « au ministre et où il régnait la noble fierté d'un hom- « me qui n'a rien à se reprocher, je disais que le plus « bel éloge que l'on pouvait faire de mon administra- « tion était de la voir censurée par la Députation de « mon département.

« Je te remercie de ce que tu me marques de la « lettre de M. De La Menaie. C'est un ecclésiastique « du plus rare mérite et je me félicite d'avoir mérité « son estime et son attachement. Je te porterai au Bot « l'ouvrage qu'il a fait, intitulé « Tradition de l'Eglise « sur l'institution des évêques », tu verras avec quel « courage il osait attaquer Bonaparte avant sa chute. « Il y a dans cet ouvrage des morceaux que Bossuet « n'aurait pas désavoués... »

28 avril 1817.

« ... J'étais accablé d'ouvrage, j'avais à préparer un « travail fort long pour être soumis au Conseil général. « Je mettais de l'amour-propre à le lui fournir de ma- « nière à mériter son approbation. Je voulais rendre « mes comptes et m'en tirer avec honneur. Plus je comp- « tais sur la délicatesse des membres qui le composent, « plus la mienne était intéressée à leur montrer que « j'étais digne de leur confiance. Hier cette grande opé- « ration a eu lieu. J'ai eu la satisfaction de les voir « approuver mes opérations. C'est la plus douce récom-

« pense que l'on puisse donner à l'administrateur qui se « consacre au bien du département qui lui est confié, « et pour que tout soit bénéfice pour moi, je te consacre « le premier moment que j'ai de libre à causer avec toi.

« La première partie de ta lettre, ma chère Angé- « lique, est bien sombre; la misère qui afflige le Finis- « tère est encore plus grande dans ce pays qu'elle n'est « ici. Nous avons un nombre effrayant de mendiants, « il est vrai, mais heureusement ils ne meurent pas de « faim, partout la charité est inépuisable. Nous avons « cependant des cœurs endurcis et ils se trouvent dans « les ennemis du gouvernement. La partie de mon dé- « partement qui me donne le plus de peine est celle « qui avoisine Carhaix. Il se trouve dans cette mauvaise « ville des missionnaires révolutionnaires qui répandent « leurs pernicieuses maximes et qui par leurs perfides « conseils désorganisent les moyens pris pour soulager « les malheureux.

« L'arrondissement de Lannion, sur une population « de 80 quelques mille fournit près de 20 mille men- « diants. Quelques vols ont été commis, mais comme les « coupables ont été arrêtés et punis sévèrement, le mal « s'est arrêté. Je t'avoue que la place de préfet n'est « pas agréable dans des années comme celle-ci. Toi, « ma chère Angélique, qui connais si bien mes goûts pour « la vie tranquille, juge si je me trouve à mon aise « d'être chargé d'une si immense responsabilité. L'ami- « tié et la confiance que l'on me témoigne diminue la « pesanteur du fardeau...

« J'oubliais de te dire que je fus la semaine dernière « à Quintin. Quand j'aurais été un prince je n'aurais « pas été mieux reçu, la population entière est venue « au devant de moi. Pour que cela ne te surprenne pas, « il faut que tu saches que Quintin est la ville du dé- « partement la plus royaliste, que pendant les Cent- « Jours l'armée royale est restée pour ainsi dire sous

« ses murs. Il ne faut pas croire malheureusement que « les autres villes lui ressemblent, mais le petit échantil- « lon te fera voir que nous ne sommes pas tous des « diables dans ce département-ci...

« A Quintin, j'ai été assister à la distribution de la soupe « que l'on donne aux pauvres et en donner moi-même. « Cette soupe est excellente. On y met cinquante livres « de viande et force légumes; tous les jours, cette dis- « tribution se fait et tous les cinq jours chaque pauvre « a une livre de viande...

« Le fermier travesti. »

6 août 1817.

« ... Hier, j'ai écrit au ministre pour lui demander « un congé... Mais il y a encore quelques corvées à rem- « plir à Saint-Brieuc: distribution des prix le 13, un « discours à prononcer à Messieurs les Elèves et une ver- « te remontrance sur quelques abus qui se sont intro- « duits parmi eux; le 14, une grande procession avec « toutes les autorités; le 25, la Saint-Louis, jour de bon- « heur et de réjouissances, mais aussi pour le pauvre « préfet un dîner de 50 personnes, beaucoup de dépense « et peu de plaisir. Mais aussi cela passé, mon congé « sera dans ma poche et je dirai fouette cocher, au Bot, « au Bot, au Bot.... »

13 octobre 1817.

« ... Mon bon abbé De La Menaie est à Paris. Il an- « nonce aussi son retour sous peu de jours. Il me sem- « ble qu'il me manque quelque chose depuis qu'il n'est « plus ici. L'abbé De Gonidec a refusé l'évêché de Saint- « Brieuc. C'est M. Le Groan De La Romagère qui le rem- « place. C'est un homme de rare mérite. Puisse-t-il « accepter, car on n'en est pas encore bien sûr...

« Les factieux avaient répandu sur mon compte des « nouvelles les plus étranges. Ma présence a mis fin à « leur jactance. J'aime beaucoup à déconcerter les « coquins. »

M. de Vaublanc, ministre de l'Intérieur, avait promis la Légion d'honneur au comte de Saint-Luc; il quitta le ministère sans tenir ses engagements. Aussi en viendra-t-il à faire une demande à son successeur:

10 novembre 1817.

« ... Le fermier, ma chère Angélique, a eu le bonheur « de dîner avec le duc d'Angoulême. Le luron voyant « que le Prince ne passait pas à Saint-Brieuc s'est ren- « du à Saint-Malo et a pris sa bonne part et du bon- « heur des habitans de cette ville et des fêtes qu'on y « donnait. Cela lui a procuré un petit congé de huit « jours et puis après cela il est revenu à son poste « piocher de son mieux. On a du courage après un pa- « reil voyage, aussi ma besogne va-t-elle rondement. « J'ai été au moment de posséder le duc d'Angoulême à « Dinan. Il me l'avait promis à son arrivée, je n'étais « pas peu fier de lui montrer la position enchanteresse « de Dinan et surtout l'église où est déposé le cœur de « Du Guesclin. Malheureusement, l'ingénieur de l'arron- « dissement de Saint-Malo s'est trouvé là et il a fait au « Prince une description si épouvantable et en même « tems si vraie des mauvais chemins que le duc d'An- « goulême a renoncé à son projet. Une autre fois il faut « espérer que je serai plus heureux. J'ai profité de mon « voyage à Saint-Malo pour voir les environs. J'ai été « coucher à la maison de campagne de Mme de Gobien, « sœur de Cheffontaines, et le lendemain j'ai vu celle « de son père qui n'est qu'à une demi-lieue de la pre- « mière. C'est un pays enchanteur et d'une fertilité sans « exemple. J'ai étudié sur les lieux la culture du tabac

« dont on fait un commerce immense. Je me suis gorgé « de bonnes huîtres de Cancale...

« Tu dois te trouver bien heureuse d'avoir eu en blé « noir une si belle récolte, car dans le Finistère elle n'a « pas été abondante. Vive les Côtes-du-Nord! Nous ne « manquons de rien ici. Nos bâtimens de Terre-Neuve « nous ont aussi rapporté une pêche superbe. Nos pom- « mes de terre égalent et surpassent peut-être la beauté « des tiennes.

« La fermière du Mesmeur écoutera, je l'espère, sans « rougir cet aveu après la pitié que j'ai imploré d'elle « pour mes pauvres champs du Bot. Elle me passera « un peu de vanité pour mon département puisque j'ai « été obligé de m'humilier pour mon cher Bot. »

« 18 décembre 1817.

« ... Les factieux ayant reçu l'autre jour une lettre de « Rennes qui leur annonçait ma destitution ont bu du « punch à ma santé pour me souhaiter un bon voyage, « le punch a passé mais le maudit préfet est resté. Je « t'avoue même que tant que M. Lainé (1) restera au « ministère il n'y a point de changement à craindre, pour « lui du reste il est préparé à tout et en homme pré- « voyant il se ménage des plaisirs dans sa solitude. Son « vieux serviteur surveille ses travaux et quand le mo- « ment sera venu, si c'est le Dénouement de la pièce, « il alignera ses arbres avec plus de plaisir qu'il ne trace « des signatures et des mots sur le papier. De bons sabots « remplaceront la botte élégante et cirée et une redin- « gote bien chaude vaudra mieux que toutes les brode- « ries et les paillettes qui chamarent les habits des Pré- « fets.

« Jusques là tout va fort bien reste à savoir si on « laissera le fermier tranquille chez lui labourer le champ « qu'ont labouré ses pères. Nous verrons cela dans le cha-

« pitre suivant... Je ne sais pas quel sera l'évangile du
« jour. Tu vois ma chère Angélique que l'on n'est pas
« plus à plaindre quand on a assez de courage pour voir
« les événements avec autant de sang froid. Mon voya-
« ge à Lannion et les environs a duré 10 jours. Malgré
« la saison avancée, j'ai eu un tems de printemps. Quel
« plaisir tu aurais eu à parcourir un pays aussi riche en
« culture et qui offre partout des points de vue char-
« mans. Ce qui t'aurait contrariée ce sont les longs et
« succulents dîners qu'on me donnait partout. On sup-
« pose qu'un Préfet a un estomac en harmonie avec la
« dignité de sa place et par rapport à moi le calcul est
« faux. Une bonne soupe aux crêpes flatte mieux mon
« palais que les friandises les plus recherchées... le fer-
« mier passé et à venir. »

A. LE BIHAN.

BIBLIOGRAPHIE
de Louis LE GUENNEC

AVANT-PROPOS

Louis Le Guennec a été l'un de nos meilleurs et de nos plus féconds écrivains bretons de la première moitié de ce siècle.

Né à Morlaix en 1878, Louis Le Guennec est mort à Quimper le 22 septembre 1935. Nous ne nous étendrons pas sur sa biographie et nous nous contenterons d'énumérer, à la fin de cet avant-propos, les articles qui lui ont été consacrés.

Aucun de ses écrits n'est négligeable, ni indifférent ; mais ils sont disséminés dans un si grand nombre de bulletins, de revues et de journaux, qu'il a paru utile et nécessaire d'en dresser une nomenclature, suivie d'un index, pour rendre possible l'utilisation de cette immense source de documentation.

Les travaux de Louis Le Guennec sont presque tous de première main: il a dépouillé d'innombrables dossiers d'archives publiques et privées, dont il déchiffrait les vieilles écritures tout aussi aisément qu'un paléographe diplômé. Ses dons étonnants d'assimilation et d'interprétation, sa grande facilité de plume, lui permettaient d'écrire de longs mémoires sans surcharges ni reprises. Aussi sa production a-t-elle été aussi abondante que variée.

Il est déplorable que la dernière guerre ait empêché la Société des Amis de Louis Le Guennec de poursuivre ses publications : elle eût pu éditer plusieurs autres volumes, car nous savons que les souscripteurs nous auraient sui-

vis sans défaillance. A l'heure actuelle, il serait téméraire, sinon impossible, de reprendre le projet (1).

LISTE DE QUELQUES ARTICLES CONSACRES A LOUIS LE GUENNEC

Mort de M. Le Guennec, bibliothécaire de la ville. Signé: L.T. (*La Dépêche de Brest*, 23 septembre 1935) .

Mort de M. Louis Le Guennec (*L'Ouest-Eclair*, 24 septembre 1935).

Les obsèques de M. L. Le Guennec (*La Dépêche de Brest*, 25 septembre 1935).

H. PÉRENNÈS, Louis Le Guennec (*Le Progrès*, 28 septembre 1935).

KEFFLEUT (F. Gourvil), Carnet d'un Morlaisien. Ceux qui s'en vont: L. Le Guennec (*La Tribune*, 28 septembre 1935).

Jean MARZIN, Nécrologie. L. Le Guennec (*La Tribune*, 28 septembre 1935).

René CADIOU, Louis Le Guennec (*La Résistance*, 5 octobre 1935).

J. SCHEMITT, Nécrologie. L. Le Guennec (*Le Petit Breton*, 6 octobre 1935).

A. DUPOUY, Une perte pour l'érudition bretonne. Louis Le Guennec (*La Dépêche de Brest*, 21 octobre 1935).

Louis Le Guennec (*Quimper et la Cornouaille*, octobre 1935).

---

(1) Il y aurait cependant lieu de reproduire en fascicule les articles éparpillés dans *La Dépêche de Brest*, de décembre 1930 à mai 1933, sous le titre : *Les notabilités du Finistère en* 1809. On trouve là des renseignements sur un grand nombre de personnalités qui jouèrent un rôle pendant la Révolution et l'Empire.

Toutes les communes du département sont représentées dans cette galerie, sauf les arrondissements de Brest et de Quimperlé.

Ch. CHASSÉ, Les Lettres et les Arts en Bretagne. Pour L. Le Guennec et pour la Bretagne (*La Dépêche de Brest*, 25 novembre 1935).

H. W. (Henri Waquet), Chronique. Louis Le Guennec (*Bull. de la Société d'Histoire et d'Archéologie de Bretagne*, 1935, n° 2, p. 26).

Henri WAQUET, Nécrologie. Louis Le Guennec (*Bull. de la Société Archéologique du Finistère*, 1935, p. XXXVII).

O.-L. AUBERT, Mort de Louis Le Guennec (*Bretagne*, t. VII, 1935, p. 302).

I.-V. PERROT, An Aotrou Guennec, Doue 'r pardono (Monsieur Guennec, que Dieu lui pardonne) (*Feiz ha Breiz*, 1935, p. 300).

Notice bio-bibliographique (*Nouvelle Revue de Bretagne*, couverture n° 5, 1948).

C. MOAL, Souvenirs de L. Le Guennec (*La Dépêche de Brest*, 12 novembre 1935).

Silhouettes quimpéroises. Louis Le Guennec. Signé: M. (*La Dépêche de Brest*, 12 octobre 1930).

Anne SELLE, Louis Le Guennec (*La Dépêche de Brest*, 10 novembre 1942).

Daniel BERNARD.

PREMIÈRE PARTIE

ETUDES PUBLIEES DANS LES REVUES, BULLETINS ET MEMOIRES DES SOCIETES SAVANTES

I. — *Dans le « Bulletin de la Société Archéologique du Finistère »*

1. Notes sur un cimetière de l'époque préhistorique découvert à Primel (1903, p. XXXV).
2. Notes sur le château du Penhoat, en Saint-Thégonnec (1903, pp. 3-8).
3. Excursion dans la commune de Plourin-Tréguier (1904, pp. 41-59).

4. Excursion dans la commune de Ploujean (1905, pp. 3-44).
5. Excursion dans la commune de Plouézoc'h (1906, pp. 10-69).
6. Le chemin du Tro-Breiz entre Saint-Pol-de-Léon et Tréguier (1906, pp. 247-281).
7. Excursion archéologique dans la commune de Garlan (1909, pp. 113-193).
8. Fouille d'un tumulus au Menez-Glujeau, en Lopérec (1909, pp. 255-260).
9. Convocation du ban et arrière-ban de l'évêché de Léon et de la châtellenie de Morlaix-Lanmeur 1534-1708) (1911, pp. 55-87).
10. Les mystères bretons de la bibliothèque de Lesquiffiou (1912, pp. 65-104).
11. Rannou Trélever (1912, pp. 165-178).
12. Le cahier du seigneur de Roslan (1913, pp. 85-109).
13 Les mottes féodales du pays de Morlaix (1915, pp. 54-85).
14. Autour du Moulin-Blanc (1916, pp. 263-289).
15. Les archives de Lesquiffiou et l'archiviste Jean-François Le Clec'h (1917, pp. 54-64).
16. Excursion dans la commune de Guimaëc (1918, pp. 131-196).
17. « L'Elégie de Monsieur de Nevet » et « Le Baron Huet » (1921, pp. 112-121).
18. Les anciens manoirs des environs de Quimper (1921, pp. 144-190; 1922, pp. 57-64, 117-132; 1924, pp. 25-55).
19. Vieilles chansons bretonnes. I. François de Coëtlogon, prieur de Kernitron (1922, pp. 26-32). II. La chanson de Monsieur de Boisalain (1923, pp. 8-23). III. Le clerc de Tromelin (1924, pp. 78-84).
20. Le chemin du Tro-Breiz entre Quimper et Saint-Pol-de-Léon (en collaboration avec J.-M. Abgrall) (1922, p. 65-98).
21. Le donateur du vitrail de la chapelle de Saint-Exupère, en Dinéault (1923, pp. LVII-LIX).
22. Marché pour la construction d'un retable à Cavan (1926, pp. XXXI-XXXII).
23. Le musée breton de Quimper (1926, pp. LIX-LX.)

24. Un libraire morlaisien du XVIe siècle : Bernard de Leau (1927, pp. 11-32).
25. La légende du marquis de Guerrand et la famille du Parc de Locmaria (1928, pp. 15-41).
26. Notes sur quelques orfèvres bas-bretons (1928, pp. 80-92).
27. Marques et signes sur les pierres tombales de Penmarc'h (1928, pp. 100-106).
28. Plainte du recteur de Commana contre ses paroissiens. 10 août 1675 (1930, pp. XVIII-XX).
29. Le trousseau d'une jeune mariée bretonne en 1590 (1931, pp. XVIII-XX).
30. Morlaisiens captifs à Salé en 1765 (1931, pp. L-LII).
31. La construction d'un clocher breton [Saint-Melaine de Morlaix] (1931, pp. 16-27).
32. Procès-verbal des prééminences et autres droits appartenant au seigneur de Goesbriand en 1630 (en collaboration avec M. Couffon) (1931, pp. 53-75).
33. Armoiries provenant de l'église de Mellac et replacées dans les vitres de la chapelle de Kernault (1932, pp. VII-VIII).
34. Le registre de Cadol (1932, pp. XXVII-XXXI).
35. Le moulin de Brézal (1932, pp. XLV-L).
36. Un épilogue ignoré de l'histoire de la Fontenelle (1935, pp. 103-114).

II. — *Dans les « Bulletins et Mêmoires de l'Association Bretonne »*

37. Un album de Fréminville (Bull. 1919, pp. 61-70).
38. Missire Guillaume du Boishardy, apothicaire, prêtre et poète breton du XVIIe siècle (Mém. 1922, pp. 54-62).
39. Les vieux manoirs fortifiés du Finistère (Mém. 1923. pp. 87-105).
40. Un marin breton d'autrefois. Nicolas James de Portenoire (Mém. 1923, pp. 194-200).
41. Notes sur le tombeau de Saint-Ronan à Locronan (Mém. 1924, pp. 23-30).
42. Les Nugae poeticae de Missire Guillaume Le Roux (Mém. 1924, pp. 31-44).

43. Les aventurio du citoyen Jean Conan (Mém. 1924, pp. 63-75).
44. Les premiers imprimeurs et libraires de Tréguier et de Morlaix (Mém. 1929, pp. 120-132).
45. Prééminences de la famille de Maillé-Kerman dans l'évêché de Léon en 1614 (Mém. 1932, pp. 98-137).

III. — *Dans « Le Consortium Breton »*

46. La plus jolie rivière de France. L'Odet et ses rives (1927, pp. 55-66, 120-126, 246-258, 400-408, 607-620, 836-847).
47. Un coin du Trégor finistérien (1927, pp. 989-1.000, 1122-1133; 1928, pp. 13-23, 218-228, 443-452).
48. Le Temple de Mars (Fanum Martis) de Corseul (1927, pp. 1090-1093).
49. Descendance du général Moreau (1928, pp. 371-373).

IV. — *Dans « An Oaled »*

50. Les curiosités de l'Armorial (1930, pp. 225-227).
51. Les enfants illégitimes (1931, pp. 25-29).
52. Un Robinson léonard (1931, pp. 209-212).
53. L'héritage de Messire Barbier (1931, pp. 281-284).
54. Un mémoire d'apothicaire (1932, pp. 463-466).
55. Nos anciens fondeurs de cloches (1933, pp. 151-160)
56. Nos vieilles hôtelleries (1934, pp. 115-124).
57. L'aventure de la jeune Marguerite (1935, pp. 135-137.)
58. Le Barzaz-Breiz devant la critique objective (1935, pp. 386-393).

V. — *Dans « Le Fureteur Breton »*

59. Les origines d'Emile Souvestre (t. III (1907-1908), pp. 97-100).
60. Epagneuls bretons (t. IV (1908-1909), p. 184).
61. Rues républicaines (Morlaix) (t. V (1909-1910), p. 19).
62. Margodic la Boissière (t. V (1909-1910), pp. 134-136).
63. Le roman de Kergrist (t. VI, (1910-1911), pp. 18-19).
64. Le marquis de Locmaria (t. VII (1911-1912), pp. 12-14).

65. L'Université d'Angers (t. VII (1911-1912), pp. 61-63).
66. Dupleix et Coëtanlem (t. VII (1911-1912), p. 189).
67. Les vacances d'Emile Souvestre (t. VII (1911-1912), pp. 229-230).
68. La vraie devise de saint Yves (t. VIII (1912-1913), pp. 18-19).
69. Marie Stuart à Roscoff (t. VIII (1912-1913), pp. 159-160).
70. Charivaris de Morlaix (t. VIII (1912-1913), pp. 188-189).
71. La Chambre littéraire de Morlaix (t. VIII (1912-1913), pp. 227-228).

VI. — *Dans le « Bulletin diocésain d'Histoire et d'Archéologie »*

72. Une œuvre disparue du sculpteur morlaisien Jacques Lespaignol (1922, p. 42).
73. Un maître de Renan, l'abbé Le Hir, de Morlaix (1923, pp. 165, 245).
74. Notes sur les prédicateurs à Morlaix en 1627-1628 (1922, p. 279).
75. Conflits et troubles au sanctuaire de Saint-Jean-du-Doigt (1924, p. 170). (1)

VII. — *Dans « Quimper et la Cornouaille »*

(Bulletin officiel trimestriel du Syndicat d'Initiative ESSI de Quimper et de l'Automobile-Club de Quimper)

76. Le capital touristique du Finistère (janvier 1931, pp. 9-10).
77. Les légendes bretonnes. La légende du Roi Gradlon (janvier 1931, pp. 15-16).
78. Les légendes bretonnes. La légende de saint Ronan (avril 1931, pp. 12-13).
79. Les calvaires bretons (octobre 1931, pp. 8-9).

---

(1) L. Le Guennec a fourni, d'autre part, les notices sur Botsorhel et Lannéanou. Ses notes ont également été utilisées pour les monographies de Garlan, Guimaëc, Morlaix, etc...

80. Nos vieux saints de Cornouaille. La légende de saint Edern (octobre 1931, pp. 10-11).
81. Nos vieux saints de Cornouaille. La légende de saint Cadou (janvier 1932, pp. 10-11).
82. Les légendes bretonnes. La grand'messe à la ville d'Is (avril 1932, pp. 12-13).
83. Fouesnant, Beg-Meil et La Forêt (juillet 1932, pp. 6-7).
84. Les menhirs (juillet 1932, pp. 8-9).
85. L'église et le calvaire de Pleyben (octobre 1932, pp. 8-9).
86. Nos vieux saints de Cornouaille. La légende de saint Herbot (octobre 1932, pp. 12-13).
87. Nos vieux manoirs de Cornouaille. Le manoir de Coatbily, en Kerfeunteun (janvier 1933, pp. 10-12).
88. Penmarc'h (avril 1933, pp. 10-12).
89. Le charme de la Bretagne (juillet 1933, pp. 6-8).
90. Les trois saints et la fermière. Légende du Pays de Fouesnant (octobre 1933, pp. 10-11).
91. La presqu'île de Crozon (janvier 1934, pp. 7-9).
92. La Cornouaille dans l'Art breton (avril 1934, pp. 4-6).
93. Le Stang-Ala (juillet 1934, pp. 7-9).
94. Henri Waquet (octobre 1934, pp. 10-11).
95. Carnac (janvier 1935, pp. 6-7).
96. Potr e Vaz Houarn (Le garçon au bâton de fer). Conte breton (avril 1935, pp. 8-10).
97. Saint Ronan et la Troménie (juillet 1935, pp. 8-10).
98. Hersart de la Villemarqué (juillet 1935, pp. 14-15).

VIII. — *Dans « Feiz ha Breiz »*

(Ecrits en français par Le Guennec et traduits en breton par J.-M. Perrot, sous la signature: G. P.)

99. Rannou Trélever (1912, p. 208).
100. Ar C'hardinal Alan Koativy (Le Cardinal Alain de Coativy) (1913, p. 9).
101. Yan Koatanlem, Roue ar Mor (Jean de Coatanlem, Roi de la Mer) (1913, p. 50).
102. Guy Eder Fontanella, spountailh Bro-Gerne (Guy Eder de la Fontenelle, épouvantail de la Cornouaille) (1913, p. 10).

103. Jeanne d'Arc et les Bretons (1913, p. 129).
104. An Aotrou Mikeal an Nobletz (1913, p. 133).
105. Yan Jili Coëtlosquet, Eskob Limoj (Jean-Gilles de Coëtlosquet, Evêque de Limoges) (1913, p. 161).
106. Santez Anna, patronez Breiz (1913, p. 194).
107. An Tad Maner, Abostol Breiz (Le Père Maunoir, Apôtre de la Bretagne) (1913, p. 225).
108. Ar jeneral Tromelin (1771-1842) (1913, p. 297).
109. Even Charuel (1913, p. 356).
110. Guilhou ha Yan ar Penhoat XIVe ha XVe kanved (Guillaume et Jean de Penhoat XIVe et XVe siècles) (1914, p. 57).
111. Charlez Cornic, den a vor (Charles Cornic, homme de mer) (1914, p. 99).
112. Franseza Calloët (1564-1634) (1914, p. 133).
113. Herve Kersantjily, den a vor (1612-1667 (Hervé de Kersaintjily, homme de mer (1914, p. 164).
114. Jili Breiz (1425-1450) (Gilles de Bretagne) (1914, p. 195).
115. Freuz-Taol (Désordre de table) (1921, p. 197). M (1).
116. Kastel Penmarc'h (1922, p. 211).
117. Hon Duk Yan V o pardona e Folgoat (Notre Duc Jean V pardonnant au Folgoat) (1922, pp. 227, 257).
118. Bretoned gwechall. Kervelegan. (Bretons d'autrefois. Kervélégan (1922, p. 297).
119. Kolaz Coëtanlem (Nicolas Coëtanlem) (1922, p. 326).
120. Laëron al Leo-Drez (Les voleurs de la Lieue-de-Grève) (1922, p. 356).
121. Pôtred Roskô (Les gâs de Roscoff (1923, pp, 21, 52, 92, 125).
122. Ardamez Aotronez Penhoat. Kastel Penhoat (La marque de Messieurs de Penhoat. Le château de Penhoat (1923, p. 133).
123. An Aotrou Arzur Mari an Hir (Monsieur Arthur-Marie Le Hir (1923, p. 170).
124. Fanch Gwité (1923, p. 189).

---

(1) La lettre M après un titre indique qu'il s'agit d'un *Marvailh* ou d'un conte.

125. Kastel Kervilin e Treflaouénan (Le château de Kermilin en Tréflaouénan) (1923, p. 213).
126. Yvon Tremintin (1778-1862) (1923, p. 258).
127. Yvon ar Wern, pe istor eur Breizad hag a ouie difenn enor e vro (Yves de Launay, ou histoire d'un Breton qui savait défendre l'honneur de son pays (1923, p. 265).
128. Mab brudeta Landunvez. An Tad Maur Audren a Gerdrel (Le fils le plus renommé de Landunvez. Le Père Maur Audren de Kerdrel (1923, p. 289).
129. Salaun ar Foll. Yann V madoberour brassa ar Folgoat (Salaun le Fou. Jean V le plus grand bienfaiteur du Folgoat) (1923, p. 325).
130. Bez Jos Parker (La tombe de Jos Parker) (1923, p. 391).
131. Lezergué (1923, p. 406).
132. Kastel Tremazan (1924, p. 12).
133. Maner Kersaliou (1924, p. 54).
134. An A. de Boisbilly (1735-1785) (1924, p. 89).
135. Maner Kerbabu (1924, p. 136).
136. Coatalec ha Penarstang (1924, p. 166).
137. Leiz-Breiz ha Lezobré (1924, p. 207).
138. Koueriaded eus an amzer goz (Campagnards de l'ancien temps (1924, p. 245).
139. Kemper (1924, p. 302).
140. Kerouzéré (1924, p. 333).
141. Locrist an Izelvet (1924, p. 381).
142. Tro-Breiz. Pardon Seiz Sent Breiz (Tour de Bretagne. Le pardon des Sept Saints de Bretagne) (1924, p. 447; 1925, p. 36).

142 bis. Mikael Marion (1925, p. 61).

143. 1425. Jili Breiz. 1925 (Gilles de Bretagne) (1925, p. 101).
144. Jakez Queinnec (1925, p. 142).
145. Penaos e voe kemeret Milin Pouldrienenn Pont ar Veuzenn gant ar Chouantet e 1795 (Comment fut pris le Moulin à poudre du Pont-de-Buis par les Chouans en 1795) (1925, p. 165).
146. Mauris Tresiguidy (1325-1402) (1925, p. 246). Voir numéro 260.
147. Guilhou Ar Rouz (Guillaume Le Roux) (1925, p. 422).

148. Loc-Maze Penn-ar-Bed (Saint-Mathieu-Fin-de-Terre) (1925, p. 455).
149. Kastel Kervaon (1926, p. 6).
150. Fransez-Visant a Goataudon (1926, p. 53).
151. An Tad Penfenteuniou, Jeneral Urz Sant Fransez (Le Père de Penfenteuniou, Général de l'Ordre de Saint François) (1926, p. 133).
152. Kervoruz, Kuburien, Kervorvan (1926, p. 166).
153. Ar Vretoned beziet e Sant Erwan ar Vretoned, ha Kompagnunez Sant Erwan ar Vretoned (Les Bretons enterrés à Saint Yves des Bretons, et la Compagnie de Saint Yves des Bretons) (1926, p. 341).
154. Kerne (Cornouaille e galleg) (1926, pp. 99, 148, 181, 222, 261, 301, 353, 414).
155. Tud vrudet Kerne. Gouel ar c'hant vloaz eus maro Laennec e Ploaré (Les hommes renommés de la Cornouaille. La fête du centenaire de la mort de Laënnec à Ploaré) (1926, pp. 392, 422).
156. Eskopti Kemper gwechall (L'évêché de Quimper autrefois) (1926, p. 461).
157. An tri breur (Les trois frères) (1927, p. 84). M.
158. Tro Vreiz (Le tour de Bretagne) (1927, pp. 6, 32, 51. 74, 94, 114, 146).
159. Montroulez (Morlaix) (1927, p. 154).
160. Chapel Itron Varia Kernitron e Lanmeur (Chapelle de N.-D. de Kernitron à Lanmeur) (1927, p. 159).
161. Lok-Ronan (1927, p. 183).
162. Goude tenvalijenn, sklerijenn. An Aotrou Tremaria euz Kerazan (Après l'obscurité, la lumière. M. de Trémaria de Kerazan (1927, p. 196).
163. Sant-Herbod (1927, p. 203).
164. Chapel Itron Varia Kallot (1927, p. 214).
165. Iliz Itron Varia 'r Wir Zikour e Gwengamp (L'église de N.-D. du Vrai Secours à Guingamp) (1927, p. 243).
166. Ar Zantik Du (1928, p. 11).
167. Berven (1928, p. 21).
168. Itron Varia ar Mene-Hom (1928, p. 48).
169. Ar wallen gollet (L'alliance perdue) (1928, p. 61). M.

170. Manac'h Tosenn Sant Gweltas (Le moine de la colline de Saint Gildas) (1928, p. 119). M.
171. Itron Varia Gerineg e Poullan (1928, p. 133).
172. Itron Varia Gergoad (1928, p. 163).
173. Marvailh ar soner a yeas d'an ifern hag a c'hellas dont anezan (Conte du sonneur qui alla en enfer et put en sortir) (1928, p. 171). M.
174. Chapel Sant Tujen e Preveilh (Primelin) (1928, p. 203).
175. Alanig hag an daou ramps (Le petit Alain et les deux géants) (1928, p. 214). M.
176. Teir merc'h ar baraër (Les trois filles du boulanger) (1928, p. 242).
177. Chapel Sant Sébastien e Sant-Segal (1928, p. 254).
178. Stourmad Sant Albin an Hiliber (La bataille de Saint-Aubin-du-Cormier) (1928, p. 262).
179. Abati ar Releg (L'abbaye du Relecq (1928, p. 326).
180. Yann Logonna (1928, p. 343). M.
181. Ar zac'had re bounner (Le sac trop lourd) (1928, p. 372). M.
182. Iliz Itron Varia ar Yeuc'h (Le Juch) (1928, p. 403).
182 bis. Landudal hag e diou iliz (Landudal et ses deux églises) (1928, p. 455).
183. Bodonou ha Koatenez (1928, p. 462).
184. Itron Varia Benhors e Pouldreuzic (1929, p. 13).
185. Gwreg an heol (La femme du soleil (1929, p. 24). M.
186. Troiou kamm Bilz (Les mauvais tours de Bilz) (1929, p. 61). M.
187. Iliz Lababan ha chapel al Loc'h (1929, p. 73).
188. Itron Varia Gerzent (Kersaint) (1929, p. 93).
189. Gwall droiou ar paotr Yann (Les mauvais tours du gâs Jean) (1929, p. 101). M.
190. Kloerdi Kemper (Le séminaire de Quimper) (1929, p. 121).
191. Itron Varia Kilinen (N.-D. de Quillinen) (1929, p. 171).
192. Ar Melen hag ar Gwenn (Le jaune et le blanc) (1929, p. 181). M.
193. Jann d'Arc hag ar Vretoned (Jeanne d'Arc et les Bretons) (1929, p. 201).

194. Ar Yuzev hag ar C'hristen (Le Juif et le Chrétien) (1929, p. 227). M.
195. Yvon Gimerch. Marvailh brezonek (Yves de Quimerch. Conte breton) (1929, p. 249). M.
196. Douarnenez gwechall hag hizio (Douarnenez autrefois et aujourd'hui) (1929, p. 284).
197. Maner Kerguelenen (1929, p. 331).
198. Porpant (1929, p. 339). M.
199. Maner Lezoualc'h (1929, p. 374).
200. Ar voul blomm (Le moule de plomb) (1929, p. 413). M.
201. Yann Varc'hek, an dijentil direol (Jean Marchek, le gentilhomme débauché) (1929, p. 422).
202. Chapel Paol e Gwimaëg (1929, p. 458).
203. Oferenn ar beleg maro (La messe du prêtre mort) (1929, p. 472). M.
204. Iliz Larret (1930, p. 21).
205. Koulm ar c'halvez listri (La colombe du charpentier de navires) (1930, p. 49). M.
206. Chapel Sant Erwan e Paris (1930, p. 61).
207. Chapel Sant Trégonnec e parrez Plogonnec (1930, p. 99).
208. Intanvez ar Roudouz Veur (La veuve du grand Roudouz) (1930, p. 108). M.
209. Sant Brandan Botsorhel (1930, p. 136).
210. An hini goz (La vieille) (1930, p. 171). M.
211. Chapel Sant Kom e Sant Vik (1930, p. 260).
212. Skridou kosa ilizou ha berejou Breiz-Izel (Les plus vieilles inscriptions des églises et des cimetières de Basse-Bretagne) (1930, p. 266).
213. Menez Mikael (Le mont Saint-Michel) (1930, p. 329).
214. Kastell ar Vur (1930, p. 368).
215. Maner Kerarmoal (1930, p. 448).
216. Punsou koz Breiz-Izel (Les vieux puits de Basse-Bretagne) (1930, p. 457).
217. An den a gomzaz gand an Dukez Anna (L'homme qui parla avec la Duchesse Anne) (1930, p. 461). M.
218. Oferenn Sant Brandan (La messe de Saint Brandan) (1931, p. 61).
219. Maner Kergroadez (1931, p. 141).

220. Pemoc'h braz Hellez (Le grand cochon de Hellez) (1931, p. 70). M.
221. Aotrou Traon-Kerret hag e viliner (Monsieur du Val-Kerret et son meunier) (1931, p. 105). M.
222. Ar C'houldriou (Les pigeonniers) (1931, p. 111).
223. Kastell Perzell (Le château de Bertheaume) (1931, p. 138).
224. Puns maner Kervezec (Le puits du manoir de Kervézec) (1931, p. 147).
225. Aotrou Pont'n Abad (Monsieur de Pont-l'Abbé) (1931, p. 166). M.
226. Al liver breizat Yann-Loeiz Nicolas (Le peintre breton Jean-Louis Nicolas) (1931, p. 187).
227. Kerroue (1931, p. 212).
228. Chapel Sant Iltud Sizun (1931, p. 221).
229. Ar C'holonel Olier Gervellec ha Rejimant ar Vretoned (Le Colonel Olivier de Kermellec et le Régiment des Bretons) (1931, p. 230).
230. Sant Edern (1931, p. 249).
231. An tri Goulenn (Les trois demandes) (1931, p. 262). M.
232. Listri breizat kizellet er vein (Navires bretons ciselés dans la pierre) (1931, p. 266).
233. Enezennou Glenan (Les îles Glénans) (1931, p. 292).
234. Chapel Sant Kadou Gouesnac'h (1931, p. 301).
235. Ostaleriou koz Breiz-Izel (Les vieilles hôtelleries de Basse-Bretagne) (1931, p. 329).
236. Sant Idy (1931, p. 348).
237. Chapel Sant Ener e Gwerleskin (1931, p. 376).
238. Plac'h nevez Trobodec (La nouvelle mariée de Trobodec) (1931, p. 388). M.
239. Teir barvenn aour baro an diaoul (Les trois lames d'or de la barbe du diable) (1931, p. 411). M.
240. Yann al Lagadec hag ar C'hatolicon (Jean Le Lagadec et le Catholicon) (1931, p. 422).
241. Istor hor Bro-Ni. Moudennou ha kestell (Histoire de notre pays. Mottes et châteaux) (1932, p. 15).
242. Boutou-ler Yann ar Garreg (Les souliers de Jean Le Garrec) (1932, p. 24). M.
243. Chapel Itron Varia ar Joa e Penmarc'h (1932, p. 62).
244. Chapel Lokrist e Koray (1932, p. 95).

245. An teir bran (Les trois corbeaux) (1932, p. 113). M.
246. Gwez ivin berejou Breiz (Les arbres d'ifs dans les cimetières de Bretagne) (1932, p. 119).
247. Peorien Breiz-Izel (Les pauvres de Basse-Bretagne) (1932, p. 189).
248. Sant Peran ha Sant Keran (1932, p. 225).
249. Skouarniou Bretoned (1932, p. 247).
250. Kredennou hag istoriou diwarben ar C'hizier e Breiz (Croyances et histoires au sujet des chats en Bretagne) (1932, p. 273). M.
251. Lizerennou koz ar Vretoned ha merkou mein kastel Lezarscoët (Alphabet ancien des Bretons et les marques des pierres du château de Lezarscoët) (1932, p. 317).
252. Chapel Sant Kaourintin Trenivel (1932, p. 328).
253. Filhor an Ankou (Le filleul de la Mort) (1932, p. 377). M.
254. Hor beziou koz (Nos vieilles tombes) (1932, p. 442).
255. Gien Buzig (Guy Buzig) (1932, p. 458). M.
256. Sebastian ar Balp, kabiten ar Bonedou-rus (Sébastien Le Balp, capitaine des Bonnets-Rouges) (1932, p. 491).
257. Buhez martoloded Breiz gwechall goz (La vie des marins bretons autrefois) (1933, p. 48).
258. Ar Basion disklaeriet gant hon Tadou koz (La Passion expliquée par nos vieux pères) (1933, p. 140).
259. Geriou tudchentil Breiz (Les mots des gentilhommes bretons) (1934, p. 238).
260. Mauris Trésiguidy (1935, p. 271). V. n° 146.
261. Dismantrou Landevennec (Les ruines de Landévennec) (1935, p. 313) (1).

IX. — *Dans « La Bretagne Touristique »*

262. Au pays des vieux manoirs (15 janvier 1923, pp. 18-20).

---

(1) Un certain nombre d'articles traduits par l'abbé Perrot pour *Feiz ha Breiz* avaient déjà paru dans d'autres périodiques, tels que *La Résistance* et *La Dépêche de Brest*.

263. La grande pitié des chapelles de Bretagne (15 juin 1923, pp. 139-141).
264. Un coin du pays de Lanmeur (15 février 1925, pp. 21-24).
265. Les Chouans au Pont-de-Buis (15 janvier 1926, pp. 3, 31).
266. Le chanoine Abgrall (15 juillet 1926, p. 154).
267. Le centenaire de Laënnec à Ploaré (15 septembre 1926, pp. 197-199).
268. De Quimper à Douarnenez à travers champs (15 novembre 1926, pp. 243-245).
269. Frédéric Le Guyader (le bibliothécaire) (15 janvier 1927, pp. 12-13).
270. Le manoir de Mezarnou (15 février 1927, pp. 40-41).
271. Le vandalisme en Bretagne aux XIXe et XXe siècles (15 mars 1927, pp. 47-49).
272. La motte féodale de Stang-Rohan, en Pluguffan (15 avril 1927, p. 87).
273. Saint-Côme et Saint-Damien, en Saint-Nic (15 avril 1927, p. 89).
274. La fontaine de Gouesnou (15 mai 1927, p. 103).
275. Le vieux Quimper qui s'en va (la maison du Petit-Paris) (15 juin 1927, p. 128).
276. Ce qu'il advient de nos vieilles chapelles et de nos vieilles demeures (15 septembre 1927, pp. 202-203).
277. Le monument de Frédéric Le Guyader (15 octobre 1927, p. 230).
278. Au flanc des Montagnes Noires (15 octobre 1927, pp. 237-239).
279. La famille de Gustave Geffroy (15 novembre 1927, pp. 261-262).
280. Kercadiou (Hervé de Kersaintgily) (15 novembre 1927, p. 262).
281. Le château du Rusquec (15 janvier 1928, pp. 6-8).
282. Le Pont de la Corde (15 janvier 1928, p. 16).
283. Guillaume Floc'h, un grand artiste breton inconnu (15 janvier 1928, p. 17).
284. Visite de Flaubert à un manoir breton (15 avril 1928, p. 40).
285. Le cours Beaumont à Morlaix (15 avril 1928, p. 48).
286. Les quais de Quimper (15 avril 1928, pp. 59-60).

287. Exposition Geo Fourier à Quimper (15 avril 1928, p. 64).
288. Le manoir de Morizur (15 avril 1928, p. 65).
289. Le maison de Le Braz (à Quimper) (15 juin 1928, p. 115).
290. Locquirec (15 juin 1928, pp. 128-129).
291. La maison des sentances (A Kerguel, en Plomelin) (15 juin 1928, pp. 137-138).
292. La chapelle de Kergoat et les tableaux du peintre Valentin (15 juin 1928, p. 140).
293. Fouesnant, Beg-Meil et La Forêt (15 juillet 1928, p. 154).

X. — *Dans « La Bretagne »*
(Revue faisant suite à la précédente sous un format différent)

294. Le manoir de Kermahonec (t. I, 1929, p. 158).
295. La légende de Roc'h-Toul (t. II, 1930, p. 93).
296. Pont-l'Abbé et ses alentours (t. II, 1930, pp. 175-185).
297. Le manoir de La Forêt, près Quimper (t. III, 1931, p. 211).
298. Saint-Pol-de-Léon à l'époque des Cent jours (t. V, 1933, p. 87).
299. Evrard de Trémigon (t. V, 1933, p. 181).
300. Saint Glinglin, conte (t. VII, 1935, p. 71).
301. La soule de Saint Trémeur (t. VII, 1935, p. 303).

XI. — *Dans « Le Grand Tourisme »*

302. Au pays des vieux manoirs (avril 1923, pp. 17-20).

XII. — *Dans « L'Illustration économique et financière. Le Département du Finistère »*

303. De l'Aulne à l'Odet (1929, pp. 81-86).

XIII. — *Dans « La Grande Revue »*

304. La Troménie de Saint Ronan (15 juin 1930, pp. 241-259).

XIV. — *Dans « Je suis partout »*

305. Le prestige breton (22 janvier 1933).

XV. — *Dans la « Chronique Bretonne »*

(Bulletin mensuel des Bretons de la Banlieue Ouest)

306. Larret (mars-avril 1933, pp. 28-29).

XVI. — *Dans la « Nouvelle Revue de Bretagne »*

307. Anciennes impressions bretonnes de la bibliothèque du château de Lesquiffiou (1948, pp. 383-394; 465-471).

XVII. — *Dans « Finistère et Tourisme »*

308. Nos vieux manoirs à légendes. Le dragon de Kermahonec (n° 1, mai 1951, pp. 16-18).
309. A Beuzec-Cap-Caval. Sonnet (n° 3, août 1951, p. 14).
310. En suivant les quais de l'Odet (n° 3, août 1951, pp. 16-18).

XVIII. — *Dans « La Voix de Saint Corentin »*

(Bulletin paroissial de la paroisse St-Corentin-Quimper)
(Sous la signature : J. K. initiales de Jos Kervigou)

311. Autour du Vieux-Quimper. La foire de Saint Corentin en 1551 (1er décembre 1932, pp. 151-154).
312. Autour du Vieux-Quimper. Les anciennes cloches de la Cathédrale (1er janvier 1933, pp. 165-169).
313. Autour du Vieux-Quimper. Simon Charrue, Serpent à la cathédrale (1er février 1933, pp. 181-184).
314. Autour du Vieux-Quimper. La prise de Quimper par les paysans en 1490 (1er mars 1933, pp. 196-201).
315. Autour du Vieux-Quimper. Quelques anciens droits féodaux (1er avril 1933, pp. 13-16).
316. Autour du Vieux-Quimper. La chapelle de Notre-Dame du Guéodet (1er mai 1933, pp. 32-35).

317. Autour du Vieux-Quimper. Guillaume du Buys, archidiacre du Poher et poète au XVIe siècle (1er juin 1933, pp. 48-52).
318. Autour du Vieux-Quimper. Comment fut fondée l'abbaye de Kerlot (septembre 1933, pp. 87-90; octobre 1933, pp. 104-108).
319. Autour du Vieux-Quimper. La rue Keréon au temps de Louis XIII (décembre 1933, pp. 129-132, février 1934, pp. 164-167; mars 1934, pp. 183-185; avril 1934, pp. 10-12; mai 1934, pp. 24-26; juillet 1934, pp. 58-59; octobre 1934, pp. 87-91; novembre 1934, pp. 108-109).
320. Autour du Vieux-Quimper. La paroisse de la Chandeleur (de 1623 à 1667) (décembre 1934, pp. 123-125; janvier 1935, pp. 140-142; février 1935, pp. 157-159; mars 1935, pp. 170-171; avril 1935, pp. 12-15; mai 1935, pp. 27-29).
321. Autour du Vieux-Quimper. Les soldats du Roi à Quimper sous Louis XIV (juin 1935, pp. 44-46).
322. Autour du Vieu-Quimper. L'Evêque de Quimper contre les spectacles et les cafés en 1785 (juillet 1935, pp. 61-62; août-septembre 1935, pp. 76-77).

XIX. — *Dans « L'Apôtre »*

(Bulletin paroissial de Saint-Melaine de Morlaix)

323. Notes sur l'histoire de la paroisse (juillet 1913-août 1915).
324. L'histoire de Saint-Melaine à travers les âges (décembre 1921-décembre 1927).
325. Le clergé morlaisien pendant la Révolution (novembre 1919-janvier 1921).
326. La légende de Charles Cornic (septembre 1925).
327. Comme quoi Jean Le Lous, Morlaisien de naissance et compagnon cordonnier de profession, gagea son habit pour boire, et ce qui s'en suivit (décembre 1925).

XX. — *Dans « Quatrième Congrès Marial Breton tenu au Folgoat en* 1913 »

328. Notre-Dame de Kernitron. Origine de la chapelle et histoire du prieuré (p. 448).

XXI. — *Dans « L'Intermédiaire des Chercheurs et des Curieux », sous la signature: Lohennec*

329. Les poètes ouvriers du Finistère (Le Bras et Jacquelin) (30 août 1924, col. 651-653).

XXII. — *Dans « Mélanges Bretons et Celtiques offerts à M. J. Loth »*

330. La légende du marquis de Guerrand (pp. 144-154).

Deuxième Partie

ARTICLES PUBLIES DANS LES JOURNAUX

I. — « *La Résistance* », *Morlaix*

331. La fiancée, d'après un sône trégorrois publié par Emile Souvestre (27 octobre 1900).
332. Le manoir de Val-Pinard (11 août 1906).
333. Le manoir de Kerneguez (18 août 1906).
334. Le couvent des Capucins (1er-22 septembre 1906).
335. Le château de Pennelé (27 octobre 1906).
336. Le marquisat de Guerrand (10 novembre-8 décembre 1906).
337. L'église de Saint-Melaine (22 décembre 1906-9 mars 1907).
338. L'église de Saint-Mathieu (16 mars-13 juillet 1907).
339. L'église Saint-Martin (27 juillet-15 septembre 1907).
340. Le château de Kergournadec'h (22 août-5 octobre 1907).
341. Le manoir de Mezarnou (26 octobre 1907).

342. Pierre-Louis Mazurié de Pennanec'h, député de Morlaix aux Etats Généraux (2 novembre 1907).
343. Le manoir de Penanru (23 novembre 1907).
344. La chapelle de la Madeleine (30 novembre 1907).
345. Le château de Trogoff (28 décembre 1907).
346. Le marquis de Goezbriand (11 janvier 1908).
347. La chapelle de Lambader (1er février 1908).
348. Le manoir de Kerozac'h (15 février 1908).
349. La maison de Kerangoff (29 février 1908).
350. Le château du Bois-de-la-Roche (21 mars 1908).
351. La maison natale d'Emile Souvestre (4-18 avril 1908).
352. La voie romaine de Morlaix à Primel (2-16 mai 1908).
353. Jean Coëtanlem (6 juin 1908).
354. Nicolas Coëtanlem et la Cordelière (20 juin 1908).
355. La révolte du Léon en mars 1793 (18 juillet-15 août 1908).
356. Le château de Brézal (19 septembre 1908).
357. La famille de Coëtlosquet (29 août 1908).
358. Le château de Rosampoul (3 octobre 1908).
359. Le manoir de Kerlosser (17 octobre 1908).
360. Le château de Primel (31 octobre 1908).
361. Le prieuré de Kernitron (14 septembre 1908).
362. Le château de Bourouguel (28 novembre 1908).
363. Un voyage en Espagne en 1530 (12 décembre 1908).
364. Le manoir de Trémédern (26 décembre 1908).
365. Le manoir de Roslan (22 janvier-5 février 1909).
366. Les filles de la Charité à Morlaix (19 février-2 mars 1909).
367. Yvon Gourvil (23 janvier 1909).
368. Le château de Bruillac (6 février 1909).
369. Les demoiselles de Lannuzouarn (27 février-6 mars 1909).
370. Scènes de la vie morlaisienne de 1790 à 1793 (20 mars-19 juin 1909).
371. Le couvent de Saint-François de Cuburien (3-31 juillet 1909).
372. L'église de Locquénolé (7 août 1909).
373. L'abbaye du Relecq (28 août-11 septembre 1909).
374. Le château d'Ancremel (25 septembre 1909).
375. Le manoir de Kerohant (9 octobre 1909).

376. Le couvent des Jacobins (23 octobre-4 décembre 1909).
377. Le naufrage de « L'Alcide » (1747) (24 décembre 1909).
378. Le manoir de Roslan (31 décembre 1909-22 janvier 1910).
379. Le cours Beaumont (26 mars-2 avril 1910).
380. Le testament d'une dame morlaisienne en 1505 (16 avril 1910).
381. Le manoir de Kerhalon (14 mai 1910).
382. Le château du Taureau en 1734 (28 mai 1910).
383. Les prisons de Morlaix (11 juin 1910).
384. Le manoir de Penlan (9 juillet 1910).
385. Le manoir de Lezireur (23 juillet-6 août 1910).
387. Trêve contre paroisse (Saint-Jean-du-Doigt et Plougasnou) (27 août 1910).
388. Les prisonniers du château du Taureau (10 septembre 1910).
389. La chapelle de Saint-Georges, en Plougasnou (24 septembre 1910).
390. Le château de Kerjean (8 octobre-5 novembre 1910).
391. L'église de Saint-Jean-du-Doigt en 1627 (3 décembre 1910).
392. Une émeute à Morlaix en 1645 (7-28 janvier 1911).
393. Le couvent de Saint-Fiacre (11 février 1911).
394. La chapelle de Lambader en 1712 (4 mars 1911).
395. La ville de Guerlesquin en 1737 (1er avril 1911).
396. La maison de Kersaintgilly (15 avril 1911).
397. Le château de Mesgouez (29 avril 1911).
398. Le manoir de Pennanvern (3 juin 1911).
399. Inventaire du château de Kerjean en 1537 (17 juin 1911).
400. Nos vieilles chapelles (8 juillet 1911).
401. Un règlement pour le Collège de Morlaix en 1654 (5 août 1911).
402. Le pardon de Saint-Laurent-du-Pouldour (19 août 1911).
403. Le château de Kerouzéré (2 septembre-7 octobre 1911).
404. Un trésor caché sous la Révolution (21 octobre 1911).

405. Les dernières ruines de l'église du Mur (4 novembre 1911).
406. Le manoir de Kernoter (25 novembre 1911).
407. Le combat des Trente (23 décembre 1911).
408. Une élection à Morlaix en 1563 (6 janvier 1912).
409. Jeanne d'Arc et les Morlaisiens (27 janvier 1912).
410. Le Père Joseph de Morlaix (17 février 1912).
411. Plougasnou et Saint-Jean-du-Doigt sous la Ligue (2 mars 1912).
412. Une affiche morlaisienne du temps de Louis XIV (6 avril 1912).
413. Une grande seigneurie léonnaise au XVIIIe siècle (Lesquiffiou) (20 avril 1912).
414. Missour Aly (11 mai 1912).
415. Deux étapes du Tro-Breiz (22 juin 1912).
416. Le feu de Saint-Jean-du-Doigt (27 juillet 1912).
417. Rannou Tréléver (10 août 1912).
418. Un Morlaisien à la bataille de Denain (24 août 1912).
419. Le manoir de Tronjoly (14 septembre 1912).
420. Une revue des nobles bourgeois de Morlaix en 1553 (19 octobre 1912).
421. La vasque de Kerliviry (2 novembre 1912).
422. Papeteries et Papetiers (7-28 décembre 1912).
423. Un coin du pays de Lanmeur (18 janvier-22 mars 1913).
424. L'aventure de M. de Tromelin (8 mars 1913).
425. Inventaire de l'église Saint-Melaine en 1792 (17 mai 1913).
426. Les prisons d'un député de Morlaix (Quéinnec) (14 juin-4 octobre 1913).
427. La grotte de Roc'h-Toull (12 juillet 1913).
428. Le manoir de Traon-ar-Run (18 octobre 1913).
429. Le manoir de Corran (8 novembre 1913).
430. Le testament d'une dame de Keranroux (1620) (6 décembre 1913).
431. Une mission révolutionnaire dans le Finistère (20 décembre 1913-10 janvier 1914).
432. Une rétractation de serment à Plourin (1791) (31 janvier 1914).
433. Une mission de confiance à Roscoff en 1778 (7 février-4 avril 1914).

434. Le manoir du Cosquer (18 avril 1914).
435. Une descente de cloches à Henvic en 1792 (16 mai 1914).
436. La chaire de l'église du Mur (23 mai 1914).
437. L'église de Plougonven (4 juillet 1914).
438. La première fête nationale à Morlaix (25 juillet 1914.)
439. Le culte de Saint Mélar au pays de Lanmeur (8 août 1914).
440. Le manoir de la Boissière (7 février 1920).
441. Dupleix à Morlaix et à Quimper (21 février-6 mars 1920).
442. La première campagne de la « Cordelière » (20 mars 1920).
443. Un naufrage au large de Primel en 1747) (3 avril 1920).
444. La vie chère à Morlaix au XVIIIe siècle (17 avril 1920).
445. L'ancienne vie paroissiale à Saint-Melaine de Morlaix (15 mai-30 octobre 1920).
446. Une belle famille morlaisienne au XVIIIe siècle (12 juin 1920).
447. Le château de Kermilin (11 décembre 1920-1er janvier 1921).
448. Un corsaire morlaisien au XVIe siècle (Calloët) (19 février 1921).
449. Le manoir de Kerloaguen (26 mars-14 mai 1921).
450. François de Coëtlogon, prieur de Kernitron (25 juin 1921).
451. Le manoir du Cosquer (en Plougasnou) (30 juillet 1921).
452. Le manoir de Mezédern (25 septembre 1921).
453. Paotred Foar an Nec'h (Les gars de la Foire Haute) (29 octobre 1921).
454. Les collecteurs de la Lieue de Grève (3 décembre 1921).
455. La quête de l'Aguinané (24 décembre 1921).
456. Les richesses de Messire Hamon Barbier (11 février 1922).
457. Imprimeurs, libraires et livres morlaisiens d'autrefois (18 février-30 décembre 1922; 3 février-18 août 1923; 5 janvier-31 mai 1924; 21 mai-14 novembre 1925; 2 janvier-23 octobre 1926; 31 août-7 septembre 1929).

458. Une association artistique à Morlaix en 1672 (3 juin-19 août 1922).
459. La chanson de M. de Boisalain (15 juillet 1922).
460. Demoiselle Catherine de Boiséon et le Père Morvan (2 septembre 1922).
461. L'abbé Augustin Clec'h (18 novembre 1922).
462. Un mémoire d'apothicaire morlaisien en 1667 (6 janvier 1923).
463. Le manoir de Kerangouez (17 février 1923).
464. Le manoir de Coatanscour (2 juin 1923).
465. Carantec en 1837 (d'après Kerambrun) (15 septembre 1923).
466. Le duel d'Hervé Mériadec (9 février 1924).
467. Un Robinson Roscovite (26 juillet 1924).
468. Le clerc de Tromelin (21 février 1925).
469. Les anciennes juridictions du pays de Morlaix (6-27 juin 1925).
470. Les « Bagatelles » poétiques de Missire G. Le Roux (29 août 1925).
471. Un voyageur à Morlaix en 1752 (16 janvier 1926).
472. Grandeur et décadence de Nicolas Delvincourt (20 février 1926).
473. L'imagerie populaire à Morlaix (17 juillet 1926).
474. L'aventure de « La Jeune Marguerite » (7 août 1926).
475. L'église de Plouigneau en 1679 (6 novembre 1926).
476. Le manoir de Kerlessy (8 janvier 1927).
477. L'équipage d'un corsaire morlaisien en 1702 (14 mai 1927).
478. L'église de Plouégat-Guerrand en 1679 (25 juin 1927).
479. Le manoir de Lezarazien (12 novembre 1927).
480. L'église de Lanmeur en 1679 (11 février 1928).
481. Quelques anciens peintres morlaisiens (4-11 août 1928).
482. L'église de Saint-Jean-du-Doigt en 1679 (17 novembre 1928).
483. Le chevalier de Kermellec (23 février-4 mai 1929).
484. Les armoiries des anciennes corporations morlaisiennes (22 février 1930).
485. Comment on internait les gens à l'hôpital de Morlaix en 1752 (8 mars 1930).

486. Une prétendue descente des Anglais sur la côte de Cléder en 1744 (22 mars 1930).
487. L'église de Plouézoc'h en 1637 (5-26 avril 1930).
488. Un négociant morlaisien au XVIII[e] siècle (Guillosou) (17 mai 1930).
489. Saint-Pol-de-Léon vers 1815 (31 mai 1930).
490. Le naufrage d'un bateau d'Henvic en 1693 (14 juin 1930).
491. La construction du clocher de Saint-Mathieu de Morlaix (28 juin-2 août 1930).
492. Une description de Morlaix vers 1640 (19 juillet 1930).
493. La Restauration et les Cent Jours à Saint-Pol-de-Léon (16 août 1930).
494. Le manoir de Mesquéault, en Plougasnou (30 août 1930).
495. La chapelle de Marie Stuart à Roscoff (20 septembre 1930).
496. Lettres de cachet morlaisiennes (27 septembre-18 octobre 1930).
497. Le manoir de Kergariou, en Ploujean (15 novembre 1930).
498. Marine morlaisienne et léonarde au XV[e] siècle (29 novembre 1930).
499. La noblesse de Plouigneau en 1481 (13 décembre 1930).
500. Le manoir de Suciniou, en Ploujean (27 décembre 1930).
501. Le papegault du Petit-Launay (17 janvier 1931).
502. L'église de Saint-Jean-du-Doigt en 1679 (7 février 1931).
503. Les colombiers seigneuriaux (21 mars 1931).
504. La chapelle de Saint Jacques à Morlaix (28 mars 1931).
505. Le château de Lanidy et la famille Calloët (16 mai 1931).
506. Le manoir de Kerrom et ses habitants (13 juin 1931).
507. La paroisse de Taulé au XVIII[e] siècle (1[er] août-21 novembre 1931; 2 janvier-9 avril 1932).
508. La population de Morlaix en 1737 (14 mai-30 juillet 1932).
509. Siège de Morlaix sous la Ligue (20-27 août 1932).

510. Saint-Pol-de-Léon sous la Restauration (24 septembre-19 novembre 1932; 21 janvier 1933).
511. La bourgeoisie morlaisienne en 1481 (11 février 1933).
512. Les chapelles de Ploujean (18 mars-29 avril 1933).
513. L'église de Plougasnou (10 juin-12 août 1933).
514. Le manoir de Coatamour, en Ploujean (2 septembre 1933).
515. Sur les vieilles routes morlaisiennes (30 septembre-30 décembre 1933; 13 janvier-29 décembre 1934; 12 janvier-21 septembre 1935). (La plus grande partie de ces derniers articles a été rééditée en 1936, par l'Imprimerie Nouvelle, à Morlaix, en une brochure de 53 pages, avec un avant-propos de F. Gourvil).

II. — *Dans « l'Echo du Finistère » (Morlaix)*

516. La maison d'Albert Le Grand (30 décembre 1905-6 janvier 1906).
517. Rannou de Trélever (13-20 janvier 1906).
518. M. Patin de Kergariou (27 janvier 1906).
519. Le lieutenant-général de Tromelin (3-10 février 1906).
520. L'Eglise de Saint-Martin-des-Champs (17 février 1906).
521. Une chasse à l'homme en 1766 (24 février 1906).
522. Découverte de l'épave de l'*Alcide* en rade de Morlaix (3 mars 1906).
523. Le château de Keranroux (10 mars 1906).
524. L'abbé Clec'h (17-31 mars 1906).
525. Le château de Trofeunteniou (7 avril 1906).
526. Le château de Bodister (14 avril 1906).
527. Le château de Lesquiffiou (21 avril 1906).
528. Le manoir de Boiséon (5-19 mai 1906).
529. Les justices seigneuriales (26 mai 1906).
530. Les Députés du Finistère à l'Assemblée Nationale (2 juin 1906).
531. La chapelle de Notre-Dame de Callot (9-16 juin 1906).
532. Une liste de proscrits morlaisiens en 1794 (23-30 juin 1906).

533. Notes historiques et généalogiques sur la paroisse de Ploujean et les anciennes familles (28 décembre 1907-29 août 1908).
534. Notes historiques sur la commune de Plouézoc'h (5 septembre 1908-31 juillet 1909).
535. Excursion archéologique dans la commune de Garlan (16 octobre 1909-16 avril 1910).

III. — *Dans « Mouez ar Vro » (Morlaix)*

536. Le château du Taureau (13 septembre-27 décembre 1919).
537. Notice sur la commune de Plougonven (31 janvier-25 décembre 1920).

IV. — *Dans « Les Débats » (Paris)*

(Sous le pseudonyme de R. Penanguer, ou R. P.)

538. Un beau site en péril (Le Stangala) (7 mars 1929).
539. Le nouveau château de l'Institut (Kerazan, en Loctudy) (29 avril 1929).
540. Les Français en Amérique avant Christophe Colomb (9 mai 1929).
541. La Troménie de Saint Ronan (7 septembre 1929).
542. Une chapelle bretonne en péril. N.-D. de Porz-Bihan, en Loctudy (27 novembre 1934).

V. — *Dans « La Dépêche de Brest »*

542[1]. Vieilles pierres de Bretagne. Un château historique menacé de destruction (Lezergué) (24 novembre 1924).
542[2]. Le tombeau de Troïluz de Mesgouez (18 janvier 1925).
542[3]. La motte de Stang-Rohan (Pluguffan) (10 janvier 1927).
542[4]. Le passage de la Corde au temps jadis (21 novembre 1927).
542[5]. La chapelle de Kergoat, en Quemeneven, possède-

t-elle deux tableaux de Valentin ? (12-13 mars 1928).

5426. La disparition de la chapelle Sainte-Anne de Guelen (Ergué-Armel) (11 octobre 1928).

5427. Une petite fille de Byron née au manoir de Penhoat, en Plounéour-Ménez (7 décembre 1926).

5428. Un château féodal en démolition (Le Vieux-Châtel, en Kerlaz) (25 avril 1927).

5429. Le Stangala (9 février 1929).

543. Les soldats « finistériens » au temps de Jeanne d'Arc (14-15 mai 1928).

544. La chapelle de Sainte Geneviève, en Ploujean (25 novembre 1928).

545. Roscoff. A propos des noms de rues (15 avril 1929).

546. Les mariages nocturnes (9 juin 1929).

547. Le chevalier de Kermellec (23 juin 1929).

548. Plougasnou. La destruction des corbeaux en 1618 (1er juillet 1929).

549. La mise au pillage de nos vieilles chapelles (1er juillet 1929).

550. Les vieilles maisons de la place Terre-au-Duc (19 juillet 1929).

551. Les colonnes de Leptis-Magna (30 juillet 1929).

552. La messe des quatre frères (18 août 1929).

553. Jules Noël, peintre Quimpérois ? (30 août 1929).

554. Façade de vieux châteaux à vendre (Lezergué (30 août 1929).

555. Saint-Péran de Trézilidé (31 août 1929).

556. Les trésors de l'*Alcide* (1er septembre 1929).

557. Le vieux Quimper qui s'en va (1er septembre 1929).

558. Nos vieux moulins (12-13 septembre 1929).

559. Le château de Lezergué (27 décembre 1931).

560. L'aventure de la « Jeune Marguerite » (22 octobre 1929).

561. Michel Cabieu et ses émules bretons (22 octobre 1929).

562. Un vol de pommes en 1783 au Ponthou (22 octobre 1929).

563. L'île Molène de 1760 à 1793 (31 octobre 1929).

564. L'abbaye du Relec en 1929 (5 décembre 1929).

565. A propos du château de Kerjean (11 décembre 1929).

566. Les faits divers dans l'ancien état civil quimpérois (19 décembre 1929).
567. Le manoir de Mezormel, en Saint-Vougay (9 janvier 1930).
568. Les infortunes de trois gendarmes (9 janvier 1930).
569. Un tremblement de terre en 1601 (20 janvier 1930).
570. L'épave de la Lieue-de-Grève (27 janvier 1930).
571. Les enfants illégitimes dans les anciens registres paroissiaux (27 janvier 1930).
572. Les vestiges gallo-romains du Vuzit (5 février 1930).
573. La pierre de Rannou (17 février 1930).
574. Les curiosités de l'Armorial de Bretagne. Facéties héraldiques et curiosités brestoises (24 février 1930).
574 bis. Le vieux Quimper qui s'en va (vieille maison place Terre-au-Duc) (3 mars 1930).
575. La chapelle de Saint-Ildut et les arbres du cimetière de Saint-Cadou (15 mars 1930).
576. Napoléon serait-il né en Bretagne ? (31 mars 1930).
577. Une jeune fille sans état civil (1er avril 1930).
578. Antoine Dumay, curé constitutionnel (12 avril 1930).
579. L'ancienne auberge du Faou (24 avril 1930).
580. Grandeur et décadence de Nicolas Delvincourt (12 juillet 1930).
581. Le secret de la Ville d'Is (1er octobre 1930).
582. La préhistoire à Carantec (1er octobre 1930).
583. Un beau livre : Une paroisse cornouaillaise pendant la Révolution : Saint-Nic, par l'abbé Parcheminou (18 octobre 1930).
584. Le vieux Quimper (20 octobre 1930).
585. Dupleix en Bretagne (27 octobre 1930).
586. Un ancien marin du « Vengeur » (30 octobre 1930).
587. Le château de l'île Chevalier (4 novembre 1930).
588. Les notables de Ploaré en 1809 (1er décembre 1930).
589. Un brouillard mortel à Berrien au dernier siècle (20 décembre 1930).
590. Découverte de monnaies d'or à Penmarch (22 décembre 1930).
591. Les notables de Clohars-Fouesnant en 1809 (23 décembre 1930).

592. Un vaillant Quimpérois oublié, le chevalier de Kermellec (1er janvier 1931).
593. Les notables de Fouesnant en 1809 (12 janvier 1931).
594. Le maire et les notables de Perguet en 1809 (16 janvier 1931).
595. Les notables de Gouesnach en 1809 (17 janvier 1931).
596. Les notables de Pleuven en 1809 (21 janvier 1931).
597. A propos de la chapelle Sainte-Union dite de Marie Stuart à Roscoff (30 janvier 1931).
598. Les notables de Lanriec en 1809 (4 février 1931).
599. Les notables de Concarneau en 1809 (6 février 1931).
599 bis. Le maire de Trégunc en 1809 (11 février 1931).
600. Les notables de Douarnenez en 1809 (13 février 1931).
601. Les notables de Plogastel-Saint-Germain en 1809 (18 février 1931).
602. Le maire de Guengat en 1809 (19 février 1931).
603. Le maire de Poullan en 1809 (20 février 1931).
604. Le maire de Pouldergat en 1809 (12 mars 1931).
605. Le maire de Plogonnec en 1809 (23 mars 1931).
606. Un Robinson roscovite (30 mars 1931).
607. Les notables de Combrit en 1809 (1er avril 1931).
608. Les notables de Pont-Croix en 1809 (3 avril 1931).
609. Les notables d'Audierne en 1809 (7 avril 1931).
610. Les notables de l'île de Sein en 1809 (9 avril 1931).
611. Châteaulin. A propos de vieux noms locaux (11 avril 1931).
612. L'extraordinaire aventure du « Saint-Vincent » (19 avril 1931).
613. Les meurtrières tournantes de Kergadiou et de Penandreff, en Plourin-Ploudalmézeau (22 avril 1931).
614. Les maires du canton de Pont-l'Abbé en 1809 (23 avril 1931).
615. Les notables de Pont-l'Abbé en 1809 (27 avril 1931).
616. Le vieux Quimper qui s'en va (5 mai 1931).
617. Les maires du canton de Rosporden en 1809 (7 mai 1931).
618. Encore la chapelle de Marie Stuart (20 mai 1931).
619. L'héritage de Messire Hamon Barbier (29 mai 1931).
620. La maison du « Petit Paris » (13 juin 1931).

621. A propos du « Saint-Philibert ». Sinistres maritimes d'autrefois (19 juin 1931).
621 bis. Un enfant de Plouzévédé, vice-roi des Terres-Neuves (24 juin 1931).
622. Une curieuse chapelle en péril (Saint-Trémeur) (14 juillet 1931).
623. Les ruines de la chapelle de Saint Honoré, en Plogastel (18 juillet 1931).
624. Les notables de Penhars en 1809 (15 juillet 1931).
625. Les notables du canton de Quimper en 1809 (22 juillet 1931).
626. Les notabilités quimpéroises en 1809 (31 juillet-12 août; 27 novembre-1er décembre; 12 décembre-28 décembre 1931).
627. Le manoir de Runangoff (21 août 1931).
628. Un voyage dans le Finistère au dix-septième siècle (2 septembre-26 octobre 1931).
629. Les manoirs de la paroisse de Plouguin en 1674 (7 septembre 1931).
630. Le véritable auteur de la chanson du conscrit de Saint-Pol-de-Léon (11 septembre 1931).
631. L'Amiral de Guichen, joueur de boules (17 octobre 1931).
632. La plus belle pièce d'orfèvrerie de Bretagne à l'exposition de Londres (22 novembre-6 décembre 1931).
633. Une curieuse relique de Victor Hugo (24 novembre 1931).
634. Les notables du canton de Briec en 1809 (31 décembre 1931).
635. A propos de la bibliothèque de Quimper (31 décembre 1931).
636. L'ancienne fête de La Guinannée (6 janvier 1932).
637. Les notabilités de Châteaulin en 1809 (7 janvier 1932).
638. Les notabilités de Carhaix en 1809 (13 janvier 1932.)
639. Les notabilités du canton de Châteaulin (15 janvier 1932).
640. Les notables du canton de Châteauneuf en 1809 (16-25 janvier 1932).
641. Un mémoire d'apothicaire en 1667 (20 janvier 1932).
642. L'aventure de Cassini à Scaër (13 février 1932).

643. Simon Charrue, Serpent à la cathédrale de Quimper (19 février 1932).
644. Découverte archéologique (à Guimiliau) (22 février 1932).
645. Les notabilités du canton rural de Carhaix (6 mars 1932).
646. Découverte archéologique (à La Forest) (9 mars 1932).
647. François de Kergroadez et son portrait (11 mars 1932).
648. Le passage du Tsar à Châteaulin en 1782 (16 février 1932).
649. Quatre générations d'imprimeurs quimpérois (18 mars 1932).
650. Les notabilités du canton de Châteauneuf en 1809 (26 mars 1932).
651. La chapelle de Lochrist, en Coray (?? mars 1932).
652. Berthelot et Kersaint (Amiraux) (13 avril 1932).
653. Les notables du canton de Crozon en 1809 (13 avril 1932).
654. Les notables du canton du Faou en 1809 (23 avril 1932).
655. Les notables du canton d'Huelgoat en 1809 (24 mai 1932).
656. Les notables du canton de Pleyben en 1809 (25 mai 1932).
657. La baie des Trépassés (4 juin 1932).
658. La duchesse de Berry à Plogoff en 1832 (7 juin 1932).
659. Découverte de monnaies d'or anciennes. Le trésor de Runial (Le Trévoux) (18 juin 1932).
660. Les notabilités de Morlaix en 1809 (21 juin-13 juillet-5 août-19 août-7 septembre 1932).
661. La maison de Guillaume du Buys (15 juillet 1932).
661 bis. La noblesse de l'évêché de Léon au XV^e^ siècle (2 août 1932).
662. Notes d'art. Trois tableaux de Michel Bouquet. La rade de Lorient vers 1820 (27 août 1932).
663. La fin tragique du dernier seigneur de Trofeunteniou (28 août 1932).
664. Plougonven. La reconstruction de l'église (21 septembre 1932).

665. Trois anciennes pierres tombales (Plouzévédé) (30 septembre 1932).
666. Les notabilités ploujannaises en 1809 (19 octobre 1932).
667. La croix processionnelle de Saint-Herbot (?? octobre 1932).
668. Le duc de Penthièvre à Sibiril (3 octobre 1932).
669. Les notabilités du canton rural de Morlaix en 1809 (4 octobre 1932).
670. Le chevalier de Fréminville et les Antiquités du Finistère (5 octobre 1932).
671. Les notables du canton de Lanmeur en 1809 (15 octobre 1932).
672. Les notables du canton de Plouigneau en 1809 (28 octobre 1932).
673. Armoiries Landernéennes (2 novembre 1932).
674. Les notables du canton de Taulé en 1809 (18 novembre 1932).
675. Nos anciens fondeurs de cloches (21-25 novembre-9 décembre 1932).
676. Les notables de l'île de Batz en 1809 (26 novembre 1932).
677. Les notables de Roscoff en 1809 (21 décembre 1932).
678. Les origines bretonnes de l'Académicien Lenôtre (12 décembre 1932).
679. Les notabilités Saint-Politaines en 1809 (4-26 janvier; 15-16 février 1933).
680. A-t-on découvert une voie romaine à Saint-Jean-du-Doigt ? (18 janvier 1933).
681. Les colombiers seigneuriaux du Finistère (19 janvier 1933).
682. Les armoiries des anciennes corporations de Carhaix (21 janvier 1933).
683. Les armoiries des anciennes corporations de Lesneven (28 janvier 1933).
684. Les armoiries des anciennes corporations de Concarneau (22 janvier 1933).
685. La noblesse cornouaillaise au xv[e] siècle (18-20 février 1933).
686. René Dufusnat, le tueur d'enfants (4 mars 1933).
687. De Rambouillet au Moulin-Blanc (13 mars 1933).

688. Le vieux Quimper qui s'en va (15 mars 1933).
689. Le château de Gargantua (à Plogoff) (29 mars 1933).
690. Les anciens blasons châteaulinois (4 avril 1933).
691. Les notabilités du canton de Saint-Thégonnec en 1809 (14 avril 1933).
692. Un grand juriste breton : Evrard de Trémaugon (15 avril 1933).
693. Un vieil album de dessins finistériens (17-18 avril 1933).
694. Les notabilités du canton de Sizun en 1809 (21 avril 1933).
695. A propos des ossements du jardin de Coatanguy, en Guipavas (22 avril 1933).
696. L'église de Lambézellec en 1847 (12 mai 1933).
697. Le chevalier Desroches, gouverneur des îles de France et Bourbon (13-19 mai 1933).
698. Les notables du canton de Plouzévédé en 1809 (19 mai 1933).
699. Les notables du canton de Plouescat en 1809 (26 mai 1933).
700. Armoiries Pont-l'Abbistes (13 juin 1933).
701. La noblesse de Plouénan en 1481 (14 juin 1933).
702. La noblesse de Plougoulm en 1481 (19 juin 1933).
702 bis. Un vieux logis du Conquet (11 juillet 1933).
703. Gargantua dans le Léon (5 août 1933).
704. La fosse à loups de Kerdanet, en Le Cloître-Pleyben (8 août 1933).
705. La noblesse de Plounéventer en 1481 (9 août 1933).
706. Une reconnaissance d'enfant en 1778 (16 août 1933).
707. Les moules perlières du Stangala (19 août 1933).
708. La noblesse de Plouzévédé en 1481 (7 septembre 1933).
709. La légende de Lambader (8 septembre 1933).
710. La noblesse de Pleyber-Rivau en 1481 (9 septembre 1933).
711. La fontaine du diable (à Penhars) (26 septembre 1933).
712. La noblesse de Pleyber-Saint-Thégonnec en 1481 (27 septembre 1933).
713. A propos de la famille de Penhoët et du manoir de Luzec (10 octobre 1933).

714. Les nobles de Commana en 1481 (24 octobre 1933).
715. Les nobles de Plounéour-Ménez en 1481 (27 octobre 1933).
716. La rue Pic de la Mirandole, en Ergué-Armel (13 novembre 1933).
717. La chapelle de Saint Ninien à Roscoff (14 novembre 1933).
718. Les nobles de Plouvorn en 1481) (27 novembre 1933).
719. Vieilles auberges et vieilles enseignes finistériennes (27 novembre-13 décembre 1933; 22 janvier-6 mars-16 avril 1934).
720. Les vitraux de Sainte-Cécile, en Briec (12 décembre 1933).
721. Un Quimpérois oublié (Nicolas-Joseph de Noyelle) (26 décembre 1933).
722. L'imprimerie de Cuburien et Frère Dosithée (4 janvier 1934).
723. Encore les noms de rues à Landerneau (9 janvier 1934).
724. Les nobles de Ploujean en 1481 (24 janvier 1934).
725. Les maisons nobles de Lambézellec en 1674 (2 février 1934).
726. Les maisons nobles de Guipavas en 1674 (20-23 février 1934).
727. Les gentilshommes de Tréflaouénan en 1481 (2 mars 1934).
728. La noblesse de Cléder au XV^e^ siècle (19 mars 1934).
729. Les maisons nobles de la paroisse de Guilers en 1674 (10 avril 1934).
730. L'inscription du pont de Landerneau (11 avril 1934).
731. Le vieux Quimper qui s'en va (23 avril 1934).
732. Une corrida de taureaux vue par un Léonard au XVIII^e^ siècle (10 mai 1934).
733. Les vœux de fête d'une mercière de la Grand'Rue à Morlaix (26 mai 1934).
734. Construction et destruction du château de Kergournadeach (29 mai 1934).
735. Ce que deviennent nos vieilles chapelles (30 mai 1934).
736. Un loup enragé à Duault en 1719 (30 mai 1934).

737. Une leçon de politesse et d'art cynégétique en 1640 (15 juin 1934).
738. La légende du château de Kerjean (25 juin 1934).
739. Le poste de guet de Cosilis (en Guiclan) en 1694 (27 juin 1934).
740. Une recette de 1761 pour préparer les pommes de terre (30 juin 1934).
741. Plogonnec. Trouvailles archéologiques (19 juillet 1934).
742. Le château de Poulguen (Névez) (22 juillet 1934).
743. Ploudaniel. Une tournée d'aguilané en 1612 (23 juillet 1934).
744. Le vieux Quimper qui s'en va. Vieille maison démolie rue Laënnec (1er août 1934).
745. Roscovites d'autrefois (8 août 1934).
746. Les vieux toits de Quimper (9 août 1934).
747. Aspects quimpérois. Au seuil de l'été (20 août 1934).
748. Une vieille cour à Quimper (17 août 1934).
749. A propos de l'histoire de Scrignac (17 août 1934).
750. Le passage de Térénez il y a soixante ans (19 août 1934).
751. Découverte d'un trésor gallo-romain à Esquibien (25 août 1934).
752. La tempête il y a 60 ans (3 septembre 1934).
753. Morlaix. Sur la piste d'un trésor caché (9 septembre 1934).
754. Une chasse au loup il y a 60 ans (Laz) (17 septembre 1934).
755. Armoiries des communes du Finistère (12 septembre-19 octobre 1934; 7 mai-16 mai-11 juin-1er août-12 août-16 août 1935). S'arrête à La Feuillée.
756. Le vieux Quimper ignoré (19 septembre 1934).
757. Bannalec. Un souterrain du Moyen-âge (25 septembre 1934).
758. Comment on s'appelait en Léon il y a 50 ans (27 septembre 1934).
759. Le Trévoux. Un trait de stoïcisme en 1874 (4 octobre 1934).
760. Les maisons nobles de Gouesnou en 1674 (7 octobre 1934).
761. Le château de Kerouzéré (22 octobre 1934).

762. Les moutons en vacances (Ouessant) (21 octobre 1934).
763. Les maisons nobles de Plabennec en 1674 (17 novembre-12 décembre 1934).
764. La chapelle de N.-D. de Portzbihan, en Loctudy (10 décembre 1934).
765. Dupleix à Quimper (15 décembre 1934).
766. Une tempête il y a 60 ans (17 décembre 1934).
767. Perdu dans la neige (La Feuillée) (25 décembre 1934).
768. Les maisons nobles de Plouzané en 1674 (26 décembre 1934-7 janvier 1935).
769. Etymologie de noms de lieux (Morlaix) (14 janvier 1935).
770. La vraie légende de la Ville d'Is (21-27-29 janvier 1935).
771. Châteauneuf. Un orage il y a 60 ans (30 janvier 1935).
772. Les maisons nobles de Plougonvelin en 1674 (15 février 1935).
773. Les ancêtres du poète Thomas Maisonneuve (20 février 1935).
773 bis. Les maisons nobles du Conquet en 1674 (21 février 1935).
774. La Virginie de Bernardin de Saint-Pierre et ses attaches quimpéroises (21 février 1935).
775. Le nouveau Fort (Tréméven) (25 février 1935).
776. Un enfant de Guengat aux terres australes (27 mars 1935).
777. Le vieux château de Trévarez, en Saint-Goazec (25 mars 1935).
778. A propos de l'incendie de l'église de Plounévez-Lochrist (24 mai 1935).
779. La grande foire du Faou en 1867 (26 mai 1935).
780. Le Brest d'autrefois (25 mai 1935).
781. La procession de la grande Troménie (11 juin 1935).
782. Les fêtes celtiques de Quimperlé. Le débat sur l'authenticité du Barzaz-Breiz (29 juillet 1935).
783. Le Tantad du 23 juin à Saint-Jean-du-Doigt (24 juin 1935).

784. La noblesse de l'évêché de Léon au xv^e^ siècle (2 août 1935).

784[1]. Alexandre de Beauharnais au Conquet et à Brest (22 juillet 1935).

784[2]. Marins léonards et cornouaillais d'autrefois (19 août 1935).

784[3]. Les anciennes figures de navires des églises du Finistère (9 septembre 1935).

VI. — *Dans le même journal « La Dépêche de Brest », sous le titre général : Nos vieux Manoirs à légendes*

784[4]. Le manoir du Hilguy. Son portrait. Ses souvenirs (16 juin 1927).

784[5]. Le château de La Roche-Maurice (17 janvier 1927).

784[6]. Le château du Juch (27 août 1928).

785. Le manoir de Kernevez, en Guerlesquin (8 août 1928).

786. Le château de Lanoéverte, en Plouézoc'h (14 août 1928).

787. Le manoir de Kerlosser, en Lannéanou (19 août 1928).

788. Le manoir de Coatanscour, en Plourin (4 septembre 1928).

789. Le manoir de Kerlessy, en Plougasnou (24 septembre 1928).

790. Le « Château du diable », ou manoir de Coatenez, en Plouzané (2 octobre 1928).

791. Le manoir du Cosquer, en Plougonven (17 octobre 1928).

792. Le manoir de Kerloaguen, en Plougonven (12 novembre 1928).

793. Le château de La Roche, en Cléden-Poher (17 novembre 1928).

794. Le manoir de Kervanou, en Plouigneau (18 octobre 1928).

795. Le manoir de Kerazan, en Cléden-Cap-Sizun (20 novembre 1928).

796. Le château de Châteaugal, en Landeleau (21 novembre 1928).

797. Le château de Trévarez, en Saint-Goazec (12 décembre 1928).
798. Le manoir de Keramoal, en Châteauneuf-du-Faou (13 décembre 1928).
799. Le manoir de Kermoal, en Ploujean (26 décembre 1928).
800. Le château du Hénan, en Nizon (28 décembre 1928).
801. Le manoir de Lezoualc'h, en Goulien (4 janvier 1929).
802. Le manoir du Bois de La Roche, en Commana (8 janvier 1929).
803. Le manoir de Coatbily, en Kerfeunteun (14 janvier 1929).
804. Le château de Nevet, en Locronan (24 janvier 1929).
805. Le manoir de Kervézec, en Garlan (29 janvier 1929).
806. Le château de Tréléver, en Locquirec (13 février 1929).
807. Le manoir de Kernoter, en Plouézoc'h (19 février 1929).
808. Le manoir de Penlan, en Plourin-Morlaix (21 mars 1929).
809. Le manoir de Brévara, en Botsorhel (28 mars 1929).
810. Le manoir de Lezurec, en Primelin (16 avril 1929).
811. Le manoir de Mezédern, en Plougonven (9 mai 1929).
812. Le manoir de Penanvern, en Ste-Sève (14 mai 1929).
813. Le manoir du Hellès, en Lanmeur (23 mai 1929).
814. Le château du Mur, en Saint-Evarzec (27 mai 1929).
815. Le manoir de Tresséol, en Locronan (31 mai 1929).
816. Le manoir de Penanguer, en Penhars (6 juin 1929).
817. Le manoir de la Boixière, en Ploujean (10 juin 1929).
818. Le manoir de Lezarscoët (28 juin 1929).
819. Le manoir de Kerazan, en Loctudy (15 juillet 1929).
820. Le manoir de Penarstang, en Plougonven (18 juillet 1929).
821. Le château de Pratulo, en Cléden-Poher (29 juillet 1929).
822. Le manoir de Traon-ar-Run, en Plougasnou (12 août 1929).
823. Le château de Bodigneau, en Clohars-Fouesnant (17 août 1929).
824. Le manoir de Keraneizan, en Plonéour-Lanvern (19 août 1929).

825. Le manoir de Kermahonec, en Kerfeunteun (26 août 1929).
826. Le château de Primel, en Plougasnou (9 septembre 1929).
827. Le manoir de Bourouguel, en Plouigneau (16 septembre 1929).
828. Le manoir de Kerham, en Plouzévédé (4 octobre 1929).
829. « Le Temple des faux Dieux », en Penhars (28 octobre 1929).
830. Le manoir de Coran, en Saint-Jean-du-Doigt (21 novembre 1929).
831. Le manoir de Kerhallic, en Carantec (31 décembre 1929).
832. Suciniou, en Ploujean (13 mars 1930).
833. Le manoir de Kerfaven, en Guiclan (27 mars 1930).
834. Le manoir de Tromelin, en Plougasnou (22 avril 1930).
835. Le château de Moëllien, en Plonévez-Porzay (28 avril 1930).
836. Le manoir de Coatanffrotter, en Lanmeur (15 mai 1930).
837. Le château de Kerroué, en Loguivy-Plougras (27 juillet 1930).
838. Le manoir de Kergoulouarn, en Mespaul (28 juillet 1930).
839. Le manoir de Mesnaot, en Saint-Pabu (11 août 1930).
840. Le manoir de Trogoff, en Plouégat-Moysan (19 août 1930).
841. Le manoir de Lesnarvor, en Plovan (1er septembre 1930).
842. Le manoir de Pontlez, en Quéménéven (17 septembre 1930).
843. Le manoir de Traon-Kerret, en Saint-Martin-des-Champs (1er octobre 1930).
844. Le manoir de Coatelez, au Drennec (19 octobre 1930).
845. Le manoir de Kerven, en Guimaëc (3 novembre 1930).
846. Le manoir de Keriar, en Plonévez-Porzay (20 novembre 1930).
847. Le manoir de Tregontmab, en Ergué-Armel (25 novembre 1930).
848. Le château du Rusquec, en Loqueffret (15 décembre 1930).

849. Le manoir de Kerangouez, en Garlan (19 décembre 1930).
850. Le château de l'Isle, en Moustérus (5 janvier 1931).
851. Le château de Pennelé, en Saint-Martin-des-Champs (14 janvier 1931).
852. Le château de Tymeur, en Poullaouen (27 janvier 1931).
853. Le manoir de Mesguen, en Plouescat (12 février 1931).
854. Le manoir du Carpont, en Lampaul-Ploudalmézeau (1er avril 1931).
855. Le château du Bois de la Roche, en Garlan (17 avril 1931).
856. Le manoir de Lanidy, en Plouigneau (15 mai 1931).
857. Le manoir de Garlant, en Plogonnec (18 juin 1931).
858. Le manoir de Coatarmoal, en Plouzévédé. Un enfant de Plouzévédé (Troiluz de Mesgouez) vice-roi des Terres-Neuves (24 juin 1931).
859. Le manoir du Val-Pinart, près Morlaix (23 juillet 1931).
860. Le manoir de La Forêt, près Quimper (1er août 1931).
861. Le manoir de Kerozal, en Plouguin (16 août 1931).
862. Le manoir de Kernaviner, en Riec (18 août 1931).
863. Le manoir de Morizur, en Plouider (29 septembre 1931).
864. Le manoir de Keroc'hiou, en Ploujean (23 octobre 1931).
865. Le manoir de Trévien, en Beuzec-Cap-Sizun (7 novembre 1931).
866. La manoir du Rest, en Plabennec (26 novembre 1931).
867. Le manoir du Hirgarz, en Crozon (16 décembre 1931).
868. Le château de Lezergué, en Ergué-Gabéric (27 décembre 1931).
869. Le château de Bruillac, en Plounérin (3 janvier 1932).
870. Le château de Carman, en Kernilis (16 janvier 1932).
871. Le château de Coatredrez, en Trédrez (12 février 1932).
872. Le château du Curru, en Milizac (19 mars 1932).
873. Le manoir de Kervouran, en Lanmeur (16 avril 1932).
874. Le manoir de Kervent, en Plonéis (26 avril 1932).
875. Le manoir de Crehizien, en Plougoulm (13 mai 1932).
876. Le château de Coatcanton, en Melgven (27 mai 1932).
877. Le manoir de Kermerchou, en Garlan (17 juin 1932).

878. Le château de Saint-Alouarn, en Guengat (26 juillet 1932).
879. Le manoir de Lespont, en Fouesnant (13 août 1932).
880. Le manoir de Kerhallon, en Plouégat-Guerrand (24-25 août 1932).
881. La grange de Portz-Lambert, en Penmarc'h (6 septembre 1932).
882. Le manoir de Kerlan, en Sibiril (22 septembre 1932).
883. Le manoir de Pontplancoët, en Plougoulm (8 octobre 1932).
884. Le château de Coëtlosquet, en Plounéour-Ménez (12-16 novembre 1932).
885. Le manoir de Kerdour, en Plomelin (28-29 décembre 1932).
886. Le château de Tréziguidy, en Pleyben (1er-2 février 1933).
887. Le manoir du Roualze, en Dirinon (24 mars 1933).
888. Le manoir de Quistinit, en Briec (29 avril 1933).
889. Le manoir de Mesquéault, en Plougasnou (12 juin 1933).
890. Le château de Rustéphan, en Nizon (16 juillet 1933).
891. Le château de Lézarazien, en Guiclan (15 août 1933).
892. Le manoir de Coataudon, en Guipavas (29 août 1933).
893. Le château de Brézal, en Plounéventer (7-9 octobre 1933).
894. Le château de Lesmel, en Plouguerneau (17-20 novembre 1933).
895. Le manoir de Tréménec, en Plovan (29 novembre 1933).
896. Le château de Boiséon, en Lanmeur (2-3 janvier 1934).
897. Le château de Quimerc'h, en Bannalec (12-19 février 1934).
898. Le manoir de Kervenargant, en Meilars (2 avril 1934).
899. Le château de Boisgarin, en Spézet (30 avril 1934).
900. Le château de Kerauzern, en Ploubezre (24 septembre 1934).
901. Le manoir de Trouzilit, en Tréglonou (19 novembre 1934).
902. Le manoir de Lanleya, en Plouigneau (18 février 1935).
903. Le manoir de La Noéverte, en Lanloup (5-6 août 1935).

904. Le manoir de Kergoz, en Guilvinec (23 septembre 1935) (1).

VII. — *Dans « Le Petit Breton »*

(sous le pseudonyme de Jos Kervigou)

905. Le château de Penmarc'h (25 mars-1er avril 1923).
906. Un bandit de grand chemin au XVIIIe siècle (20 mai 1923).
907. Le trésor du prieuré de Locamand (12 août 1923).
908. Un vaillant marin roscovite : Nicolas James de Portenoire (18 novembre 1923).
909. Un Breton oublié: Calloët de Lanidy (16 décembre 1923).
910. Le manoir de Trégontmab (19 juillet 1924).
911. Un ancien auteur dramatique léonard: Fiacre Mesanstourm (31 août 1924).
912. Les chansons de Yann Ar Gwenn (5 octobre 1924).
913. La révolte du papier timbré à Commana en 1675 (26 octobre 1924).
914. Au pays de Sainte-Triphine (28 décembre 1924).
915. Une expédition nocturne à Plounéventer en 1764 (11 janvier 1925).
916. Les quatre frères de Sanzay (15 février 1925).
917. Les « Aventurio » de Jean Conan (7-14 juin-12 juillet-16 août-13 septembre 1925).
918. Un incendie à Ploudalmézeau en 1581 (18 octobre 1925).
919. Une rixe à la foire de Saint-Corentin en 1551 (15 novembre 1925).

VIII. — *Dans « Le Morlaisien »*

920. L'abbaye du Relecq (25 janvier 1896).

---

(1) *La Dépêche de Brest* et *L'Ouest-Eclair* ont encore inséré des compte rendus des séances et des excursions de la Société Archéologique du Finistère rédigés par Louis Le Guennec. Ces compte rendus, que nous n'avons pas relevés, sont souvent plus développés que ceux publiés par la Société elle-même.

Promenades et excursions dans l'arrondissement de Morlaix :

921. I. - De Morlaix à Carantec (11 juin-16 juillet 1898).
922. II. - Excursions dans les communes de Ploujean et de Plouézoc'h (6-27 août 1898).
923. III. - Excursions dans la commune de Plourin (3-17 septembre 1898).
924. IV. - Excursions dans les communes de Taulé, d'Henvic et de Carantec (24 septembre-8 octobre 1898).
925. V. - Excursions de Morlaix à Saint-Jean-du-Doigt et Plougasnou (15 octobre 1898).

IX. — *Dans « Le Progrès du Finistère »*

926. La famille de Blois (25 juillet 1931).

X. — *Dans « L'Ouest-Eclair »*

927. Le chirurgien de Marine Guillard et les reliques napoléoniennes du Musée de Quimper (3 janvier 1934).
928. La mort d'un grand Français (R.P. Lejeune, de Pleyber-Christ) (10 mars 1935).

XI. — *Dans « La Bretagne à Paris »*

929. Hersart de la Villemarqué (13 juillet 1935).

Troisième Partie

OUVRAGES SEPARES

930. Guide du touriste dans le canton de Lanmeur. Communes de Lanmeur, Plougasnou, Saint-Jean-du-Doigt, Plouézoc'h, Guimaëc, Plouégat-Guerrand et Garlan. — Brest, Impr. Moderne, 1900, in-8°, 110 p.
931. Notes historiques et généalogiques sur la paroisse

de Ploujean et ses anciennes familles. — Morlaix, imp. A Lajat, 1908. (Tirage à part du n° 533.)

932. L'église de Saint-Jean-du-Doigt et ses annexes. — Morlaix, imp. A. Lajat, 1910. In-8°, 30 p.

933. La chapelle de Lambader. — Morlaix, imp. A. Lajat, 1911. In-8°, 88 p.

934. A travers Morlaix. Guide à l'usage des touristes. — Morlaix, imp. Le Goaziou, 1912. In-16°, 38 p.

935. Guide du pays de Lanmeur. Excursions à Saint-Jean-du-Doigt, Plougasnou, Trégastel, Primel, Locquirec... — Morlaix, imp. Le Goaziou, 1912. In-12, 64 p.

936. La rivière et la rade de Morlaix . — Morlaix, imp. Le Goaziou, 1912. In-12, 54 p.

937. Morlaix et sa région. Guide édité par le Syndicat de Morlaix et du Nord-Finistère. — Morlaix, imp. A. Lajat (1913). In-8°, 76 p.

938. Le prieuré de Notre-Dame de Kernitron, en Lanmeur. — Morlaix, imp. Le Goaziou, 1914. In-8°, 36 p.

939. Le château du Taureau. — Edition de « Mouez ar Vro » (imp. A. Lajat, Morlaix) (1920). In-8°, 58 p. (Tirage à part du n° 536.)

940. Notice sur la commune de Plougonven — Edition de « Mouez ar Vro » (imp. A. Lajat, Morlaix) (1922). In-8°, 288 p. (Tirage à part du n° 537. — 139 p. du volume ont paru dans « Mouez ar Vro »; le journal ayant cessé de paraître, l'impression du travail a été continuée. L'ouvrage est terminé par une table comportant une division par chapitres qui n'existent pas dans le corps du livre.)

941. Guide du Syndicat d'Initiative de Cornouaille. Rédigé par L. Le Guennec, sous la direction de M. Waquet. — Quimper, imp. Jaouen, 1923. In-8°, 107 p.

942. Le tourisme en Bretagne à travers les âges. Texte et dessins de L. Le Guennec. — Edité par l'Hôtel du Parc, Quimper (impr. Bargain, Quimper), 1931. In-8°, 30 p.

943. Le château de Mezarnou (suivi de deux petites notices sur les manoirs de Keraudy et de Brézal).

— Quimper, Imp. Cornouaillaise, 1935. Format oblong, 16 p.

944. Sur les vieilles routes morlaisiennes (Edition abrégée du n° 515, précédée d'un avant-propos par F. Gourvil). — Morlaix, Imp. Nouvelle, 1936. In-8°, 53 p.

945. Nos vieux manoirs à légendes. — Quimper, Edition des Amis de L. Le Guennec (imp. de l'Union Républicaine du Finistère, Brest), 1936. In-4°, VI-284 p. Illustré de dessins de l'auteur.

946. Choses et gens de Bretagne. — Quimper, Edition des Amis de L. Le Guennec (imp. de l'Union Républicaine du Finistère, Brest), 1937. In-4°, 290 p. Illustré de dessins de l'auteur.

947. Vieux souvenirs bas-bretons. — Quimper, Edition des Amis de L. Le Guennec (imp. de l'Union Républicaine du Finistère, Brest), 1938. In-4°, 276 p. Illustré de dessins de l'auteur.

948. En Breiz-Izel autrefois. — Quimper, Edition des Amis de L. Le Guennec (imp. de l'Union Républicaine du Finistère, Brest), 1939. In-4°, 267 p. Illustré de dessins de l'auteur. — Ce dernier volume est terminé par une table générale des quatre volumes publiés par les Amis de L. Le Guennec (dressée par H. Waquet).

949. Louis Le Guennec avait complètement refondu le premier tome du *Finistère pittoresque*, de Toscer. Ce travail a été confié à l'imprimerie Floc'h, à Mayenne. Il faut espérer qu'il sera un jour mis en circulation.

950. Une importante histoire de la famille Barbier de Lescoët et de Kerjean, de ses alliances et de ses possessions, a été également écrite par lui. Elle est demeurée jusqu'ici manuscrite et est conservée au château de Lesquiffiou, en Pleyber-Christ.

951. Enfin, mentionnons la préface de l'ouvrage: *Manoirs et gentilshommières du pays de France. La Bretagne*, par Joseph Gauthier et Hector Saint-Sauveur, publié à Paris en 1931.

On sait que Louis Le Guennec était aussi bon dessi-

nateur qu'excellent écrivain. Ses dessins ont illustré à profusion ses articles et ses ouvrages. Ils ont encore orné un certain nombre de livres, tels que *Buez ar Zent*, de l'abbé Perrot; *Buez an Tad Julian Maner*, de l'abbé Uguen; *Mouez Meneou Kerne*, de Filoména Cadoret; *Monsieur de Trémaria*, de l'abbé Parcheminou; plusieurs brochures de Doble...

Les quatre recueils édités par la Société Les Amis de Louis Le Guennec supportent avantageusement la comparaison avec un ouvrage similaire: *L'Ame Bretonne*, de Charles Le Goffic, également en quatre volumes. Sans vouloir amoindrir en rien les mérites de ce dernier, on peut cependant dire que le style de Louis Le Guennec est plus coulant, plus limpide, plus imagé et plus poétique.

La nomenclature qui précède peut, croyons-nous, être considérée comme à peu près complète. Nous serions néanmoins reconnaissant aux lecteurs qui voudront nous signaler les omissions et les erreurs.

La majeure partie des notes prises par Louis Le Guennec pour la rédaction de ses travaux a été donnée, après sa mort, aux Archives Départementales, où elles forment la sous-série 34 J. Ce fonds comprend:

1° Des dossiers communaux classés dans l'ordre alphabétique des communes du Finistère;
2° Des correspondances reçues par l'auteur, classées par ordre alphabétique des correspondants;
3° Des notes prises sur les archives de Lesquiffiou;
4° Des notes généalogiques classées par ordre alphabétique des familles.
5° Différents manuscrits de L. Le Guennec sur le Léon et la région de Morlaix, dont « Le Finistère Pittoresque », de Toscer, réédition en préparation.
6° Des dépouillements de registres paroissiaux de Morlaix et de Quimper.
7° Des mélanges sur la région de Morlaix et les corporations et artistes.
8° Quelques cahiers sur lesquels sont collés les articles de Louis Le Guennec.

INDEX DES NOMS DE PERSONNES ET DE LIEUX

(Les chiffres renvoient aux numéros placés au devant des titres)

Abgrall (chanoine), 266.
Albert Le Grand, 516.
Aly (Missour), 414.
Ancremel, 374.
Angers, 65.
Anne (Duchesse), 217.
Anne (sainte), 106.
Audierne, 609.
Audren de Kerdrel, 128.
Aulne (l'), 303.

Boisalain, 19, 459.
Bannalec, 757, 898.
Barbier, 53, 456, 619, 951.
Beauharnais, 7841.
Beaumont, 379.
Beg-Meil, 83, 293.
Bernardin de Saint-Pierre, 774.
Berrien, 569.
Berry (Duchesse de), 658.
Bertheaume, 223.
Berthelot, 652.
Berven, 167.
Beuzec-Cap-Caval, 309.
Beuzec-Cap-Sizun, 866.
Blois (de), 927.
Bodigneau, 823.
Bodister, 526.
Bodonou, 183.
Boisbilly, 134.
Bois-de-la-Roche, 350, 802, 855.
Boiséon, 460.
Boiséon, 528, 897.
Boisgarin, 900.
Botsorhel, 75, 209, 809.
Bouquet, 662.
Bourouguel, 362, 827.
Brandan (saint), 209, 218.
Brest, 780, 7841.
Brévara, 809.
Brézal, 35, 356, 894.
Briec, 634, 720, 889.
Bruillac, 368, 870.
Buzic, 255.
Byron, 7847.

Cabieu, 561.
Cadol, 34.
Cadou (saint), 81. V. Saint-Cadou.
Calloët, 112, 448, 505, 910. V. Lanidy.
Callot, 164, 531.
Carantec, 465, 582, 831, 922, 925.
Carhaix, 638, 645, 682.
Carman, 871. V. Kermavan.
Carnac, 95.
Carpont, 854.
Cassini, 642.
Cavan, 22.
Cécile (sainte), 720.
Charrue, 313, 643.
Charuel, 109.
Châteaugal, 796.
Châteaulin, 611, 637, 639, 648, 690.
Châteauneuf-du-Faou, 640, 650, 771, 798.
Clec'h, 461, 524.
Cléden-Cap-Sizun, 795.
Cléden-Poher, 793, 821.
Cleder, 486, 728.
Clohars-Fouesnant, 591, 823.
Cloître-Pleyben (le), 704.
Coatalec, 136.
Coatanffrotter, 836.
Coatanguy, 695.
Coatanscour, 464, 514, 788.
Coatarmoal, 858.
Coataudon, 150.
Coataudon, 893.
Coatbily, 87, 803.
Coatcanton, 877.
Coatelez, 844.
Coatenez, 183, 790.
Coativy, 100.

Coatrédrez, 872.
Coëtanlem, 66, 101, 119, 353, 354.
Coëtlogon, 19, 450.
Coëtlosquet, 105, 357.
Coëtlosquet, 885.
Colomb, 540.
Combrit, 607.
Commana, 28, 714, 802, 914.
Conan, 43, 918.
Concarneau, 599, 684.
Conquet (le), 702 bis, 773 bis.
Coran, 830.
Coray, 244, 651.
Corde, 282, 5424.
Cordelière (la), 442.
Cornic, 111, 326.
Cornouaille, 154, 7842.
Corran, 429.
Corseul, 48.
Cosilis, 739.
Cosquer, 434, 451, 791.
Crehizien, 876.
Crozon, 91, 653, 868.
Cuburien, 152, 371, 722.
Curru, 873.

Delvincourt, 472, 580.
Denain, 418.
Desroches, 697.
Dineault, 21.
Dirinon, 888.
Dosithée, 722.
Douarnenez, 196, 268, 600.
Drennec (le), 844.
Duault, 736.
Du Boishardy, 38.
Du Buys, 317, 661.
Dufusnat, 686.
Dumay, 576.
Du Parc-Locmaria, 25. V. Guerrand, Locmaria.
Dupleix, 66, 441, 585, 765.

Eder (Guy), 102. V. La Fontenelle.
Edern, 80, 230.
Ergué-Armel, 716, 847.
Ergué-Gabéric, 869.
Espagne, 363.
Esquibien, 751.
Evrard de Trémigon, 209, 692.
Exupère (saint), 21.

Faou (le), 579, 654, 779.
Finistère, 39, 76, 950.
Flaubert, 284.
Floc'h, 283, 950.
Folgoat (le), 117, 129.
Fouesnant, 83, 90, 293, 593, 880.
Fourier, 287.
Fréminville, 37, 670.

Gargantua, 689, 702.
Garlan, 7, 75, 535, 805, 849, 855, 878, 931.
Garlant, 857.
Geffroy, 279.
Gilles de Bretagne, 114, 143.
Glénans, 233.
Glinglin (saint), 300.
Goesbriant, 32, 346.
Gouesnac'h, 234, 595.
Gouesnou, 274, 760.
Goulien, 801.
Gourvil, 367.
Gradlon, 77.
Guengat, 602, 776, 879.
Guéodet (le), 316.
Guerlesquin, 237, 395, 785.
Guerrand, 25.
Guerrand, 330, 336. V. Duparc-Locmaria.
Guichen, 631.
Guiclan, 739, 833, 892.
Guilers, 729.
Guillari, 928.
Guillotou, 488.
Guilvinec (le), 905.
Guimaëc, 16, 75, 202, 845, 931.
Guimiliau, 644.
Guingamp, 165.
Guipavas, 695, 726, 893.
Gwité, 124.

Hellez, 220, 813.
Henan, 800.
Henvic, 435, 490, 925.
Herbot (saint, 86. V. Saint-Herbot.
Hersart de La Villemarqué, 98, 930. V. La Villemarqué.
Hilguy (le), 7841.
Hirgarz, 868.
Huelgoat (le), 655.
Huet, 7.

Hugo, 633.

Idy (saint), 236.
Ile Bourbon, 697.
Ile Chevalier, 587.
Ile de Batz, 676.
Ile de France, 697.
Ile de Sein, 610.
Ile Molène, 563.
Iltut (saint), 575. V. Saint-Iltut.
Is, 82, 581, 770.
Isle, 850.

Jacquelin, 329.
James de Portenoire, 40, 909.
Jean V, 117, 129.
Jeanne d'Arc, 103, 193, 409, 543.
Joie (la), 243.
Joseph de Morlaix, 410.
Juch (le), 182, 7843.

Keramoal, 798, 799.
Kéran (saint), 248.
Kerambrun, 465.
Keraneizan, 824.
Kerangoff, 349.
Kerangouez, 463, 849.
Keranroux, 430, 523.
Kerarmoal, 215.
Kerauzern, 901.
Kerazan, 162, 539, 795, 819.
Kerbabu, 135.
Kercadiou, 280.
Kerdanet, 704.
Kerdour, 886.
Kerfaven, 833.
Kerfeunteun, 87, 803, 825.
Kergadiou, 613.
Kergariou, 497.
Kergoat, 172, 292, 5425.
Kergoulouarn, 838.
Kergournadec'h, 340, 734.
Kergoz, 905.
Kergrist, 63.
Kergroadez, 219.
Kergroadez, 647.
Kerguel, 291.
Kerguelenen, 197.
Kerhalic, 831.
Kerhalon, 381, 881.
Kerham, 828.
Keriar, 846.
Kerinec, 171.
Kerjean, 390, 399, 565, 738.
Kerlan, 883.
Kerlaz, 5428.
Kerlessy, 176, 789.
Kerliviry, 421.
Kerloaguen, 449, 792.
Kerlosser, 359, 787.
Kerlot, 318.
Kermahonec, 294, 308, 825.
Kermavan, 149. V. Carman.
Kermellec, 229, 483, 547, 592.
Kermerchou, 878.
Kermilin, 125, 447.
Kermorvan, 152.
Kernault, 33.
Kernaviner, 863.
Kerneguez, 333.
Kernevez, 785.
Kernilis, 871.
Kernitron, 19, 160, 328, 361, 450, 939.
Kernoter, 406, 807.
Kerohant, 375.
Keroc'hiou, 865.
Kerouzéré, 140, 403, 761.
Kerozac'h, 348.
Kerozal, 862.
Kerret, 221.
Kerrom, 506.
Kerroué, 227, 837.
Kersaint, 652.
Kersaint, 188.
Kersaintgily, 113, 280, 396.
Kersaliou, 133.
Kervannou, 794.
Kervélégan, 118.
Kervenargant, 899.
Kerven, 845.
Kervent, 875.
Kervézec, 224, 805.
Kervoruz, 152.
Kervouran, 874.

Lababan, 187.
La Boissière, 62.
La Boissière, 440, 817.
Laënnec, 155, 267.
La Feuillée, 767.
La Fontenelle, 36. V. Eder.
La Forêt, 83, 293, 297, 646, 861.
Lagadec, 240.

Lambader, 347, 394, 709, 934.
Lambezellec, 696, 725.
Lampaul-Ploudalmézeau, 854.
Landeleau, 796.
Landerneau, 673, 723, 730.
Landudal, 182 bis.
Landévennec, 261.
Landunvez, 128.
Lanidy, 505, 856. V. Calloët.
Lanleya, 903.
Lanloup, 904.
Lanmeur, 9, 160, 264, 423, 439, 480, 671, 813, 836, 874, 897, 931, 936, 939.
Lanneanou, 75, 787.
Lannuzouarn, 369.
Lanoéverte, 786.
Lanriec, 598.
La Roche, 7842, 793.
Larret, 204, 306.
Launay, 127.
La Villemarqué, 58, 782. V. Hersart de la V.
Leau, 24.
Le Balp, 256.
Le Bras, 329.
Le Braz, 289.
Le Clech, 15.
Le Guyader, 269, 277.
Le Hir, 73, 123.
Lejeune, 929.
Le Lous, 327.
Le Nobletz, 104.
Lenôtre, 678.
Léon (le), 355, 661 bis, 784.
Leptis-Magna, 551.
Le Roux, 42, 147, 470.
Lesmel, 895.
Lesnarvor, 841.
Lesneven, 683.
Lespaignol, 72.
Lespont, 880.
Lesquiffiou, 10, 15, 307, 413, 527, 951.
Lezerazien, 479, 892.
Lezarscoët, 251, 818.
Lez-Breiz, 137.
Lezergue, 131, 5422, 554, 559, 869.
Lezireur, 385.
Lezobré, 137.
Lezoualc'h, 199, 801.
Lezurec, 810.
Lieue-de-Grève, 120, 454, 570.
Limoges, 105.
Loch (le), 187.
Locamand, 908.
Lochrist, 244, 651.
Lochrist-an-Izelvet, 141.
Locmaria, 64. V. Du Parc, Guerrand.
Locquenolé, 372.
Locquirec, 290, 806, 936.
Locronan, 41, 161, 781, 804, 815.
Loctudy, 542, 764, 819.
Logonna, 180.
Loguivy-Plougras, 837.
Londres, 632.
Lopérec, 8.
Loqueffret, 848.
Lorient, 662.
Louis XIV, 412.
Luzec, 713.

Maillé-Kerman, 45.
Marc'hek, 201.
Marie Stuart, 69, 495, 597, 618.
Marion, 142 bis.
Maunoir, 107.
Mazurié-Pennanec'h, 342.
Meilars, 899.
Mélar (saint), 439.
Melgven, 877.
Mellac, 33.
Mene-Hom, 168.
Menez-Glujeau, 8.
Mériadec, 466.
Mesanstourm, 912.
Mesgouez, 397.
Mesguen, 853.
Mesnaot, 839.
Mespaul, 838.
Mesquéault, 494, 890.
Mezarnou, 270, 341, 944.
Mezédern, 452, 811.
Mezormel, 567.
Milizac, 873.
Moëllien, 835.
Montagnes-Noires, 278.
Mont-Saint-Michel, 213.
Moreau, 49.
Morizur, 288, 864.
Morlaix, 9, 13, 30, 31, 44, 61, 70, 71, 73, 74, 159, 285, 323-325, 334,

337-339, 344, 352, 366, 370, 371, 376, 379, 380, 383, 392, 393, 401 405, 408, 409, 412, 418, 420, 425, 426, 438, 441, 444, 445, 448, 453, 457, 458, 462, 469, 471, 473, 477, 481, 484, 485, 488, 491, 492, 496, 498, 504, 508, 509, 511, 515, 522, 532, 660, 669, 687, 733, 753, 769, 860, 922, 935, 937, 938, 945.
Morvan, 460.
Moulin-Blanc, 14.
Moustérus, 850.
Mûr, 214, 405, 436, 814.

Napoléon, 576, 928.
Nevet, 17, 804.
Nevez, 742.
Nicolas, 226.
Ninian (saint), 717.
Nizon, 800, 891.
Noël, 553.
Noéverte, 904.
Noyelles, 721.

Odet (l'), 46, 303, 308.
Ouessant, 762.

Paris, 206.
Parker, 130.
Patin de Kergariou, 518.
Penandreff, 613.
Penanguer, 816.
Penanru, 343.
Penanvern, 398, 812.
Penarstang, 136, 820.
Penfeunteuniou, 151.
Penhars, 624, 711, 816, 829.
Penhoat, 110, 122.
Penhoat, 2.
Penhoët, 713.
Penhors, 184.
Penlan, 384, 808.
Penmarc'h, 27, 88, 116, 243, 590, 882, 906.
Pennelé, 335, 851.
Penthièvre (duc de), 666.
Péran (saint), 248, 555.
Perguet, 594.
Petit-Launay, 501.
Pic de La Mirandole, 716.
Plabennec, 763, 867.
Pleuven, 596.
Pleyben, 85, 656, 887.
Pleyber-Christ, 929, 951.
Pleyber-Rivau, 710.
Pleyber-Saint-Thegonnec, 712.
Ploaré, 267, 568.
Plogastel, 601, 623.
Plogoff, 658, 689.
Plogonnec, 207, 605, 741, 857.
Plomelin, 291, 886.
Plonéis, 875.
Plonéour-Lanvern, 824.
Plonévez-Porzay, 835, 846.
Ploubezre, 901.
Ploudalmézeau, 919.
Ploudaniel, 743.
Plouégat-Guerrand, 478, 881, 931.
Plouégat-Moysan, 840.
Plouénan, 701.
Plouescat, 699, 853.
Plouézoc'h, 5, 487, 534, 786, 807, 923, 933.
Plougasnou, 387, 389, 411, 494, 513, 548, 789, 822, 826, 834, 890, 926, 931, 936.
Plougonvelin, 772.
Plougonven, 437, 537, 664, 791, 792, 811, 820, 941.
Plougoulm, 702, 876, 884.
Plouguerneau, 895.
Plouguin, 629, 862.
Plouider, 864.
Plouigneau, 475, 499, 672, 794, 827, 856, 903.
Ploujean, 4, 497, 512, 514, 533, 544, 666, 724, 799, 817, 832, 865, 923, 932.
Plounéour-Menez, 715, 885.
Plounérin, 870.
Plounéventer, 705, 894, 916.
Plounévez-Lochrist, 778.
Plourin, 3, 432, 613, 788, 808, 924.
Plouvorn, 718.
Plouzané, 768, 790.
Plouzévédé, 621 bis, 665, 698, 708, 828, 858, 859.
Plovan, 841, 896.
Pluguffan, 272.
Pont-Croix, 608.
Pont-de-Buis, 145, 265.
Ponthou (le), 562.

Pont-l'Abbé, 225, 296, 614, 615, 700.
Pontlez, 842.
Pontplancoët, 884.
Porz-Bihan, 542, 764.
Porz-Lambert, 882.
Pouldergat, 604.
Pouldreuzic, 184.
Poulguen, 742.
Poullan, 603.
Poullaouen, 852.
Pratulo, 821.
Primel, 1, 352, 360, 443, 826, 936.
Primelin, 174, 810.

Queinnec, 144, 426.
Quemeneven, 5425, 842,
Quilinen, 191.
Quimerc'h, 195, 898.
Quimper, 18, 20, 23, 139, 156, 190, 268, 275, 286, 287, 289, 297, 310-312, 314, 316, 319-322, 441, 553, 557, 566, 574 bis, 584, 616, 620, 625, 626, 635, 643, 649, 688, 721, 731, 744, 746-748, 756, 765, 774, 861, 920, 928.
Quimperlé, 782.
Quistinit, 889.

Rambouillet, 687.
Rannou Tréléver, 11, 99, 417, 517, 573. V. Tréléver.
Relecq (le), 179, 373, 564, 921.
Renan, 73.
Rest (le), 867.
Riec, 863.
Roc'h-Toul, 295, 427.
Ronan (saint), 41, 78, 97, 304, 541.
Rosampoul, 358.
Roscoff, 69, 121, 433, 467, 495, 545, 597, 606, 677, 717, 745, 909.
Roslan, 12, 365, 378.
Rosporden, 617.
Roualze, 888.
Roudouz, 208.
Runangoff, 627.
Runiou, 659.
Rusquec, 381, 848.
Rustéphan, 891.

Saint-Alouarn, 879.
Sainte-Anne de Guelen, 5426.
Saint-Aubin-du-Cormier, 178.
Saint-Cadou, 234, 575. V. Cadou (saint).
Saint-Côme, 211, 273.
Saint-Corentin-Trénivel, 252.
Saint-Ener, 237.
Saint-Evarzec, 814.
Saint-Gildas, 170.
Saint-Goazec, 777, 797.
Saint-Herbot, 163, 667. V. Herbot (saint).
Saint-Honoré, 623.
Saint-Iltud, 228. V. Iltut.
Saint-Jean-du-Doigt, 75, 387, 391, 411, 416, 482, 502, 680, 783, 830, 926, 931, 936.
Saint-Laurent-du-Pouldour, 402.
Saint-Martin-des-Champs, 520, 843, 851.
St-Mathieu-Fin-de-Terre, 148.
Saint-Nic, 211, 273, 583.
Saint-Pabu, 839.
Saint-Pol-de-Léon, 6, 20, 298, 489, 493, 510, 630, 679.
Saint-Sébastien, 177.
Saint-Ségal, 177.
Sainte-Sève, 812.
Saint-Thégonnec, 2, 691.
Sainte-Triphine, 915.
Saint-Tugen, 174.
Salaun, 129.
Salé, 30.
Santik Du, 166.
Sanzay, 917.
Scaër, 642.
Scrignac, 749.
Sept-Saints, 142.
Sibiril, 668, 883.
Sizun, 228, 694.
Souvestre, 59, 67, 331, 351.
Spézet, 900.
Stangala, 93, 538, 542 bis, 707.
Stang-Rohan, 272, 5423.
Suciniou, 500, 832.

Taulé, 507, 674, 925.
Taureau (le), 382, 388, 536, 940.
Temple des faux Dieux (le), 829.
Térénez, 750.
Thomas-Maisonneuve, 773.
Traon-ar-Run, 428, 822.

Traon-Kerret, 843.
Trédrez, 872.
Tréflaouénan, 125, 727.
Trégastel, 936.
Treglonou, 902.
Trégonnec (saint), 207.
Trégontmab, 847, 911.
Trégor (le), 47.
Tréguier, 6, 44.
Trégunc, 599 bis.
Trélever, 806. V. Rannou Trélever.
Trémaria, 162.
Trémazan, 132.
Trémédern, 364.
Trémenec, 896.
Trémeur (saint), 301, 622.
Trémeven, 775.
Trémintin, 126.
Trente (combat des), 407.
Trépassés (baie des), 657.
Trésiguidy, 146, 260, 887.
Tressèol, 815.
Trévarez, 777, 797.
Trévien, 866.
Trevoux (le), 659, 759.
Trezilidé, 555.
Trobodec, 238.
Tro-Breiz, 415.
Trofeunteniou, 525, 663.
Trogoff, 345, 840.
Troïluz de Mesgouez, 5422, 859.
Tromelin, 19, 108, 424, 468, 519, 834.
Tronjoly, 419.
Trouzilit, 902.
Tymeur, 852.

Valentin, 292.
Val-Pinard, 332, 860.
Vengeur (le), 586.
Vuzit (le), 572.

Waquet, 94.

Yann ar Gwenn, 913.
Yves (saint), 68, 153, 206.

CONTRIBUTION A L'HISTOIRE DES COLLÈGES BRETONS A PARIS

LE COLLÈGE DE CORNOUAILLE

aux XVII^e et XVIII^e siècles

Sources : Archives Nationales.

I. — Comptes du collège de Cornouaille: (1669-1729), H 2807[1]; (1729-1763), M 117 N° 4; (1764-1793), H 2807[2].

II. — Inventaire des titres et papiers du collège de Cornouaille réuni à celui de Louis Le Grand: MM 392.

III. — Baux et titres de propriété : Liasses S. 6417 et 6418.

AVERTISSEMENT

Les titres de la toute première fondation par Galeran Nicolas figurent au nombre des preuves rassemblées par Dom Morice pour l'histoire de Bretagne (1). Après lui le sujet tenta peu d'historiens. Le dictionnaire d'Ogée (2) renferme quelques lignes sur les origines et la fondation des dix bourses par Galeran Nicolas et Jean de Guistry ou leurs exécuteurs testamentaires. Levot consacra un article à ces deux fondateurs et un autre à Du Laurent de La Barre, avant-dernier principal du collège (3).

---

(1) Dom Morice : Mémoires pour servir de preuves à l'histoire ecclésiastique et civile de Bretagne, tome I, 1742, colonnes 1311 et suivantes.

(2) Ogée : Dictionnaire historique et géographique de la province de Bretagne. Tome III, 1779.

(3) P. Levot: Biographie bretonne.

En 1864, au moment de l'impression de son Histoire du collège de Quimper, Fierville avouait son ignorance de l'histoire du collège de Cornouaille à Paris. En la circonstance cette lacune était inexcusable, aussi s'empressa-t-il de la combler par une note annexe.

Ces divers textes fourniraient à peine la matière d'une mince plaquette. Le sujet méritait davantage. M. Henri Waquet, le regretté archiviste en chef du Finistère, y fit allusion à plusieurs reprises. Dans une note sur les Bretons de Paris au moyen âge (4), il rappela les découvertes d'Antoine Thomas. Lui-même identifia quelques écoliers du collège de Cornouaille au cours de ses études sur l'histoire de cette haute époque. Durtelle de Saint-Sauveur de son côté rappela en quelques mots la fondation des quatre collèges bretons à Paris (5).

Par chance, M. René Couffon, qui avait publié en 1930 un article sur le collège de Tréguier à Paris (6), ne s'arrêta pas en si bon chemin. Nanti, comme d'ordinaire, de renseignements de première main, il donna une brève relation de la longue vie du collège de Cornouaille (7). Outre l'évocation des origines et des donations successives, elle contient le récit d'événements caractéristiques des diverses époques, ainsi que les statuts et la liste des boursiers du collège jusqu'à sa disparition en 1792.

Dans la masse considérable de faits mineurs, que M. Couffon n'a pas publiés, beaucoup intéresseront le lecteur parce qu'ils permettent de mieux faire connaître les hommes et les institutions. Les érudits bretons, les

---

(4) Bulletin de 1934 de la Société Archéologique du Finistère.

(5) Histoire de Bretagne. Tome 1, 2e édition, page 239.

(6) Mémoires de la Société d'Emulation des Côtes-du-Nord. Tome LXII, papes 61-81.

(7) Bulletin de 1940 de la Société Archéologique du Finistère.

historiens du Vieux Paris y trouveront, espérons-le, à glaner des détails. De plus nous avons été assez heureux, par d'autres recherches, de retrouver un grand nombre d'anciens boursiers installés presque toujours dans les plus belles paroisses de la Cornouaille.

Cette tranche de près de deux siècles correspond assez bien, selon nous, au déclin de l'institution. En effet bien avant la fin du XVIIe siècle des lézardes, au propre et au figuré, étaient visibles.

Les comptes de 1669 à 1792 forment la documentation de base du présent mémoire. Les chiffres dont il est littéralement encombré risquent de le rendre rébarbatif mais sans eux on n'aurait eu qu'une idée imparfaite de la vie temporelle de l'établissement, de ses revenus et de l'usage qu'on en a fait. Cependant nous avons essayé d'en faire autre chose qu'une fastidieuse énumération de dates, de noms et de faits secondaires.

Nous devons une reconnaissance particulière à :

MM. Surirey de Saint-Rémy, conservateur en chef de la Bibliothèque Historique de la ville de Paris et à Mlle Liégeas, bibliothécaire;

A. Vibert, ingénieur général de la ville de Paris et à Mme Lilès, adjoint administratif de la ville de Paris;

Georges Huard, conservateur honoraire à la Bibliothèque Nationale.

Nous remercions également les services ou personnes qui ont permis ou facilité nos recherches :

MM. Le Directeur Général des Archives de France;

les conservateurs en chef, directeurs des services d'Archives du Finistère (ainsi que le personnel), du Morbihan, des Côtes-du-Nord, de la Seine-Maritime, de Seine-et-Oise, d'Eure-et-Loir, de Vaucluse et du Gard;

Louis Vaunois, écrivain, secrétaire général du comité de Paris de la Société Racinienne;

le docteur Bouché de Rostrenen, le chanoine Bouché à Saint-Brieuc;

les abbés Maurice et Claire, respectivement curés de Fresquiennes et de Mesnières-en-Bray (Seine-Maritime);

l'abbé Le Du, recteur de Plouguernével;

Durand, conservateur du Musée de Neufchâtel, et Lelièvre, conservateur adjoint du Musée de Dreux;

l'archiviste de Lorient, les maires de Rambouillet, Sommières (Gard), etc...

INTRODUCTION

Il n'y a pas de meilleure introduction à notre étude que le mémoire déjà cité de M. Couffon. Nous le résumons ci-après pour les lecteurs qui ne l'ont pas à portée de la main et nous y ajoutons quelques détails inédits.

Au début du XIVe siècle, des clercs bretons, fixés à Paris après y avoir fait leurs études, et frappés du dénuement de leurs jeunes compatriotes, fondèrent des bourses à leur intention. La Cornouaille montra la voie. En 1317 Galeran Nicolas, dit « de la Grève », légua une partie de ses biens aux écoliers pauvres de son pays. Ses exécuteurs testamentaires affectèrent en 1321 les revenus à la fondation de cinq bourses dont les titulaires furent hébergés dans la maison que Geoffroy Duplessis, secrétaire du roi, venait de fonder à Paris pour les écoliers des diocèses de Saint-Malo et Saint-Pol-de-Léon.

Un nouveau mécène, encore mieux pourvu que le premier, Jean de Guistry, médecin de Charles V, préparait de longue main l'installation des cinq boursiers de la

fondation Galeran Nicolas et des quatre qu'il se proposait d'instituer, dans leur propre maison, celle de la rue du Plâtre (1), achetée tout exprès en 1377, et qui sera le « collège des écoliers de Cornouaille » (2). Les exécuteurs testamentaires portèrent à cinq le nombre des nouveaux boursiers, firent réparer les bâtiments, achetèrent une maison contiguë au collège, et dressèrent le règlement et les statuts, lesquels furent ratifiés et approuvés en juillet 1380 par Aimery, évêque de Paris. Le maître et le procureur, élus par les boursiers et le chapelain, percevraient six sols parisis par semaine, les autres boursiers quatre sols. Les écoliers devraient obtenir la licence-ès-arts en cinq ans au plus après quoi ils seraient privés de la bourse à moins d'être inscrits pour une autre science. En seraient également privés les écoliers qui, devenus docteurs en médecine ou licenciés en droit canon, gagneraient plus de quarante livres parisis par an. De même les boursiers pourvus d'un bénéfice ecclésiastique excédant trente livres devraient résigner leur bourse, etc... Enfin le collège pourrait recevoir des écoliers libres payant leur pension.

Outre la maison de la rue du Plâtre et quelques rentes sur des maisons, Jean de Guistry laissa aux boursiers le petit fief de Fresles, en Normandie, acquis en 1377 pour 1.500 francs-or, la dîme de Rieuville-lès-Dreux, et sept livres parisis de rente sur une pièce d'île à Maisons-sur-Seine (3).

---

(1) Aujourd'hui rue Domat.

(2) Jean de Guistry mourut le 24 novembre 1379. Le collège fut ouvert de son vivant car les écoliers reçurent une « pitance » le jour des obsèques à la chapelle Saint-Yves. Nous adoptons la graphie « Guistry » pour le nom du deuxième fondateur au lieu de « Guiscriff » variante que nous n'avons pas vue dans les documents mais que l'on rencontre chez MM. Waquet et Couffon, op. cit.

(3) Au XVII[e] siècle il ne restait des biens de Galeran Nicolas qu'une faible rente sur une maison rue de la Harpe tan-

A part une tentative en 1427 de Jean Hervé, ancien principal, il n'y eut de fondation de nouvelles bourses qu'au XVIIIe siècle. Par contre il y eut de nombreuses fondations pies. Nous énumérons ci-après les principales ou plutôt les biens servant de garantie.

Mathieu Quierré, recteur de Maël-Carhaix, donna au collège une rente de trente sols parisis sur une maison sise rue des Arcis, rente qu'il avait achetée en 1445.

En 1497 les exécuteurs testamentaires de Jean Appery (ou Aspery), ancien principal, affectèrent à titre de supplément de dotation une rente de dix sols parisis assise sur un quartier et demi de vigne à Brie-sur-Marne (4).

En 1516 les exécuteurs testamentaires de Pierre Petri, ancien principal, donnèrent au collège deux rentes de 20 et 16 sols parisis sur une maison et un demi quartier de vigne à Orly. En 1528 Jean Munoys, Marie Drouyn, sa femme, et Guillaume Drouyn abandonnèrent au collège une rente de 60 sols tournois (5) sur une maison à Orly.

En 1615 Jean Carest (ou Carot) qui se disait boursier et procureur d'un mystérieux collège d'Aubusson et qui jouissait de ses dépouilles les légua au collège de Cornouaille. Les biens consistaient en trois arpents et trois quartiers de pré à Brie-sur-Marne, trois arpents et demi de pré à Savigny-sur-Orge, et une rente de 22 l. 10 s.

---

dis que ceux de Jean de Guistry formaient les quatre cinquièmes des revenus de l'établissement.

(4) A la même date, ils avaient assigné en faveur des boursiers 25 livres parisis de rente sur deux maisons situées l'une rue Galande, l'autre rue du Plâtre, la dernière contiguë au collège au levant, et déjà grevées, d'après M. Couffon, par les exécuteurs testamentaires de Jean Appery et de son frère Yves, de 35 livres parisis au bénéfice de l'église Saint-Yves.

(5) La livre parisis valait un quart en plus de la livre tournois, la livre valait vingt sols et le sol douze deniers. Quand il n'y a pas d'indication, il s'agit de monnaie « tournois ».

tournois due par la princesse de Conti (6). Cet appoint améliora la situation financière de l'établissement, laquelle au demeurant était satisfaisante au début du XVIIe siècle. Mais la chambre souveraine constituée pour le recouvrement des droits d'amortissement taxa le collège en 1641 à la somme fort élevée de 2.200 livres, y compris les deux sols par livre (7).

---

(6) Cette rente était due et payée depuis plusieurs siècles par l'abbaye de Saint-Germain des Prés, dont le prince François de Bourbon-Conti avait été abbé. En 1614, à la mort de son mari, la princesse de Conti avait été autorisée à percevoir le temporel de l'abbaye. (Fr. Ribadeau-Dumas : Histoire de Saint-Germain des Près, abbaye royale, 1958.)

A la mort de Jean Carest les boursiers acceptèrent le legs, pour s'en prévaloir le cas échéant, mais ils escamotèrent la fondation, le donateur ayant disposé de biens qui ne lui appartenaient pas en droit. Par sentence du 6 décembre 1615 le Châtelet décréta qu'ils revenaient au collège de Cornouaille auquel avait été annexé auparavant le dit collège d'Albusson. Les boursiers, en éludant les charges obituaires, s'étaient peu souciés du repos de l'âme du bon et naïf curé. En 1634 la paisible jouissance de ces biens tombés du ciel fut troublée par un certain Pierre Saget se disant boursier et procureur perpétuel du collège d'Aubusson-Sarrasin, qui les fit saisir. Le Châtelet par sentence du 19 août 1634 fit donner mainlevée aux boursiers du collège de Cornouaille.

Une autre rente, s'élevant à 26 l. 5 s. assise sur le Domaine, remontant à plus de 200 ans, et formant également un débris du patrimoine de la communauté d'Albusson, fut découverte fortuitement par un prêtre que le collège récompensa par l'octroi du tiers des arrérages.

(7) Il s'agissait d'une imposition extraordinaire de six millions sur les biens de mainmorte, nécessitée par la conquête de la Lorraine.

Vers cette époque le collège contracta trois emprunts d'un montant total voisin de 8.000 livres. Il dut faire face non seulement au paiement des droits d'amortissement mais à une dépense importante qui, selon nous, ne pouvait être que la construction du bâtiment de quatre étages avec grenier, au-dessus de la nouvelle chapelle.

Première Partie

L'ORGANISATION DU COLLEGE

Chapitre I

LE GOUVERNEMENT ET LA VIE SPIRITUELLE

Les boursiers, institués par l'évêque de Paris et obligatoirement choisis parmi les clercs tonsurés du diocèse de Cornouaille, lui étaient probablement présentés par l'évêque de Quimper responsable de leur formation et connaissant le mieux leur valeur morale, leurs aptitudes et leur situation de fortune. Ils se recrutaient dans les milieux les plus divers mais le plus souvent, par nécessité, dans les familles en état de payer les études à Paris, c'est-à-dire dans la petite noblesse et la bourgeoisie qui s'étaient emparées des charges de judicature et des emplois dans les Fermes et le Domaine du roi. Des fils de gros laboureurs sont également identifiables ainsi que de loin en loin des clercs pauvres sortant du bas tiers.

L'origine des uns et des autres est souvent reconnaissable aux noms patronymiques.

D'autres jeunes ecclésiastiques, sans doute mieux rentés, vivaient au collège parmi les boursiers et faisaient les mêmes études. Ils formaient également une pépinière de candidats aux bourses et attendaient leur nomination parfois pendant des années.

L'évêque de Paris ou l'archevêque à partir de 1622 (1) était le supérieur ou proviseur de droit; il l'était également d'un grand nombre d'institutions identiques, il délé-

---

(1) L'évêché de Paris fut érigé en archevêché en 1622.

guait ses pouvoirs à des Visiteurs ou Commissaires, grands dignitaires de l'Eglise ou de l'Université qui s'informaient, conseillaient, vérifiaient et arrêtaient les comptes des procureurs en présence des boursiers. Ils prenaient des mesures ou, le cas échéant, en proposaient au supérieur qui procédait ensuite par ordonnances.

La bourse était accordée sous forme de lettre de provisions. En 1669 le droit qu'on appelait encore l'honoraire ou gages était de 131 l. 10 s. par an et payé à terme échu à raison de 31 l. 15 s. à Pâques et 33 l. 5 s. pour chacun des quartiers de Saint-Jean-Baptiste, de Saint-Rémy et de Noël. A partir de 1693 le droit fut de 32 l. 17 s. 6 d. par quartier; le calcul n'en fut que plus ardu. En 1727 le droit trimestriel fut enfin arrondi à 33 livres, soit 11 par mois et 132 par an. La bourse subit des réductions occasionnelles ainsi qu'une diminution massive et définitive en 1739, mais elle ne fut jamais relevée malgré l'augmentation du coût de la vie sous le règne de Louis XV.

Le principal et le procureur, élus par les boursiers, étaient confirmés par l'évêque (ou l'archevêque) et recevaient une commission. Le droit de principalité n'était que de 24 livres en 1669 et celui de la procure de 40 livres. L'égalité des droits fut ordonnée en 1676 puis rompue en 1729 par un procureur audacieux, dans des circonstances que nous relatons plus loin. La chapelain percevait 12 sols d'honoraire par messe et un droit de 40 livres par an qui, jugé excessif, fut supprimé en 1696. Rétabli en 1705, au taux de 10 livres seulement, il fut suspendu de 1708 à 1727 sous le principalat de François Le Page.

Les boursiers avaient en l'évêque de Cornouaille un protecteur naturel qui, à aucun moment de leurs études, ne les perdait de vue. C'est de lui qu'ils attendaient leur bénéfice, et si quelques-uns furent pourvus de bonnes cures dans le diocèse de Paris, presque tous aspi-

raient à exercer leur sacerdoce dans leur pays natal. Quelques évêques de Quimper ont visité le collège : Mgr de Coëtlogon en 1698 et Mgr de Plœuc le 12 décembre 1712. Bien qu'épisodique l'autorité du recteur de l'Université se faisait aussi sentir.

⁂

Situé dans la paroisse de Saint-Séverin, la plus ancienne et la plus importante de la rive gauche, le collège de Cornouaille se trouvait dans la région universitaire, à quelques pas de la faculté des arts qui avait ses écoles rue du Fouarre (2) et de l'école de médecine installée rue des Rats (3), à l'angle de la rue de la Bucherie. Le collège de Cornouaille qui n'était à l'origine, comme les autres, qu'un hôtel d'écoliers, fut transformé par la suite en maison d'enseignement. Les historiens le rangent au nombre des six établissements scolaires fondés aux XIIIe et XIVe siècles dans le voisinage de Saint-Séverin (4). Le collège perdit son caractère spécifiquement scolaire de bonne heure; en effet les indices relevés dans les comptes, à partir de 1669, sont accessoires et incompatibles avec un enseignement régulier, mais l'établissement n'était pas, pour autant, tombé au rang d'hôtellerie. Il y régnait un climat de spiritualité édifiant, la plupart des boursiers se destinant à la prêtrise. Quelques-uns avaient du reste reçu les grands ordres avant d'entrer au collège; d'autres, les plus nombreux, n'avaient reçu que les ordres mineurs. Tout en poursuivant dans les facultés l'étude des sept arts ou de la théologie et du

---

(2) La rue du Fouarre autrefois rue du Feurre était ainsi nommée à cause du foin et de la paille répandus sur le sol des salles de cours.

(3) Aujourd'hui rue de l'Hôtel Colbert.

(4) Georges Huard : Exposé historique sur le quartier Saint-Séverin devant la Commission du Vieux Paris le 7 mars 1960.

droit canon, ils complétaient leur formation religieuse au collège; ils y entendaient les sermons et harangues d'un prédicateur et avaient sans nul doute des contacts avec le clergé paroissial; de clercs ou portiers ils devenaient d'année en année acolytes, sous-diacres et diacres. Paralèlement ils conquéraient les grades de maître-ès-arts, de bachelier, de licencié, et les plus doués celui fort envié de docteur de Sorbonne.

On ne sait rien de précis sur la vie quotidienne au collège; la vie en communauté connut des éclipses dont les causes furent surtout d'ordre matériel. L'exiguïté de la bourse ne permettait pas aux écoliers d'en distraire beaucoup d'argent pour leur subsistance; la coutume était donc d'y affecter les « pots de vin » (5); mais cet appoint était aléatoire et la communauté avait parfois du mal à vivre. Les boursiers, comme les écoliers non boursiers, prenaient alors pension dans les auberges voisines; la vie en commun était réduite au logement. Par raison d'économie les boursiers s'assemblaient par deux ou trois dans les chambres du collège, d'une nudité toute monacale.

Vers 1678, semble-t-il, les boursiers renoncèrent à la cuisine commune et le matériel fut vendu en 1680 et le produit remis au procureur dans un moment de grande nécessité. La communauté subsista néanmoins sur le papier et continua de bénéficier des remises et commissions qui servirent à partir de 1696 à payer la capitation des boursiers jusqu'à ce qu'un Visiteur pointilleux y mît le holà. Nous verrons sa renaissance en 1730.

Les écoliers menaient une existence monotone. Aussi l'arrivée de nouveaux boursiers créait-elle une diversion salutaire. C'était une aubaine à tous points de vue car

---

(5) Le pot de vin était une commission ou remise imposée par l'usage aux preneurs de baux et dont le montant variait entre 5 et 15 % du fermage et du loyer.

ils apportaient une bouffée d'air frais de la province et de surcroît offraient une collation. Certains procureurs avaient l'habitude de recevoir à souper le soir de la reddition des comptes. Ces agapes confraternelles procuraient une détente aux boursiers.

Les grands événements, heureux et fortuits, venaient également rompre l'uniformité de la vie scolaire; les victoires des armées, les naissances ou mariages dans la famille royale donnaient lieu à des réjouissances publiques auxquelles le collège participait par des feux de joie allumés à la grande porte. La lecture des comptes permet ainsi, en passant, de se remémorer les grandes dates de l'histoire de France depuis la prise de Luxembourg et la Trêve de Ratisbonne en 1684 jusqu'à la naissance, tant attendue, d'un dauphin en 1729.

Les boursiers et tous les hôtes du collège vénéraient la mémoire de saint Corentin, patron de l'institution, et célébraient pieusement sa fête le 12 décembre. Pour décorer la chapelle on empruntait les ornements à une chapelle ou église voisine : Saint-Yves, Saint-Nicolas du Chardonnet ou Saint-Julien le Pauvre dont le bedeau s'affairait pour la mise en place aidé par le portier et des locataires bénévoles.

Les cérémonies débutaient la veille par une oraison ou harangue en latin d'un prédicateur auquel le procureur offrait une collation en présence des boursiers. Puis on chantait mâtines. Le jour de la fête avaient lieu la grand'messe, le sermon en français et le service chanté d'après l'office dit de saint Corentin dont le texte était calligraphié sur du parchemin et orné d'enluminures (6). La fête se terminait par un souper auquel étaient

---

(6) Laurent Delagarde fut chargé de ce travail délicat en 1675 et 1676. Son cadet Claude y mit également la main en 1680. Ils léguèrent en 1693 60 livres tournois de rente à l'hôpital Saint-Antoine à Quimper.

conviés les chantres et des « messieurs de la province » de passage à Paris. Le procureur traitait à part le bedeau, le portier et les auxiliaires mis à contribution.

Les visites épiscopales justifiaient le déploiement d'un certain luxe. Par exemple le 12 décembre 1712, jour de la venue de Mgr de Plœuc, on eut recours non seulement aux tentures de Saint-Yves, mais aux ornements de Saint-Nicolas du Chardonnet et à l'argenterie de l'église Saint-Hippolyte. La collation du prédicateur, le déjeuner de Monseigneur et le souper de clôture coûtèrent cette année là 50 livres 3 sols. Le jour de la visite de Mgr de Coëtlogon en 1698, rappelée par M. Couffon, les frais s'étaient élevés à 73 livres 10 sols. D'ordinaire la dépense était beaucoup moindre. Elle varia de 7 livres en 1669 à 24 livres en 1702. A partir de 1709, l'année du Grand Hiver où la cherté des vivres fit dépenser 33 livres, le prix ne fit que croître; de 43 l. 4 s. en 1710 il atteignit 56 en 1725, et 145 livres pour les deux années 1727 et 1728 réunies.

Indépendamment de la fête du 12 décembre on célébrait aussi, par intervalles, et sans agapes, la translation dite de saint Corentin le premier dimanche de mai (7).

---

(7) A l'époque des invasions normandes en Bretagne les restes de plusieurs thaumaturges furent transportés hors du pays; après un long périple par Montreuil-sur-Mer et Paris ceux de saint Corentin furent confiés à l'abbaye de Marmoutiers-lès-Tours, dont les moines ne voulurent plus s'en dessaisir. En 1623 Mgr Le Prestre, évêque de Quimper, de passage dans la métropole, reçut d'eux une relique insigne qu'à son tour il garda jalousement en son manoir de Kervégant, en Scaër. Elle fut portée à Quimper le 8 novembre 1640 jour de sa mort et placée dans le trésor de la cathédrale. La même année, lors de la peste, les notables de la ville invoquèrent avec succès saint Corentin et firent édifier un grand jubé pour y recevoir la sainte relique. La translation solennelle eut lieu le dimanche 3 mai 1643. Ce jubé masquait le chœur et le maître-autel et fut démoli en 1791 sur l'ordre de la municipalité à la demande de M. Expilly, évêque constitutionnel.

Le souvenir des fondateurs demeurait très vivace au collège. Le chapelain et les boursiers s'acquittaient avec zèle du service des messes qui étaient comptées scrupuleusement. Leur total s'élevait à 235 environ. Vers 1718 une épitaphe fut scellée au-dessus de la grande porte à l'occasion du quatrième centenaire de la première fondation. A l'époque de l'union avec le collège Louis Le Grand le Bureau d'administration fit décider le 27 avril 1767 l'impression d'un nécrologe pour perpétuer le souvenir des fondateurs.

Chapitre II

LE TEMPOREL

L'énumération des biens nous donnera l'occasion, quand faire se pourra, d'indiquer leur origine. Notre description un peu longue intéressera, croyons-nous, les érudits de la région parisienne; les autres voudront bien nous excuser.

1. — *Le fief de Fresles*

Ce petit fief était un démembrement de la vicomté d'Arques. Vendu le 14 octobre 1377 à Jean de Guistry, par Jean de Lorris et Elizabeth de Montmorency, sa femme, il comportait :

1°) une grange couverte en tuiles et appelée la grange dîmeresse de Saint-Denis;

2°) la dîme de grain de la paroisse, à la onzième gerbe, sur laquelle le curé prélevait, à titre de portion congrue, 12 mines d'orge, 12 mines de froment et 19 1/2 d'avoine (1);

---

(1) La mine équivalait à six boisseaux et le boisseau à 13 litres.

3°) quatre livres tournois de cens et de rente et autres droits sur les ventes et les amendes;

4°) huit « hostises » ou environ et la connaissance des causes des hôtes en basse justice;

5°) le patronage de la cure.

Il était dû au roi, à cause de la grange, deux mines d'avoine pour la faculté qu'avait le collège de prendre du bois de charpente, pour les réparations, dans la forêt royale.

Ce fief conférait un haut prestige au collège qui se voulait le premier seigneur de la paroisse, prétention peut-être excessive quand on sait que la famille d'Estrées était largement possessionnée à Fresles et dans les paroisses environnantes. Les boursiers du collège de Cornouaille eurent, au cours des siècles, des difficultés sans nombre au sujet des terres soumises à la dîme, de la nature de celle-ci, du fermage, du droit de présentation à la cure, des déclarations à la chambre des comptes de Rouen, etc... L'analyse de quelques actes caractérisera mieux ces difficultés qu'un long exposé :

26 avril 1490 : un compromis intervint entre Jean Lefebvre et Alexandre de Cahengues, curés des deux portions de l'église Saint-Aignan de Bures d'une part, et Yvon de Coatmenech, curé de Fresles, et Nicolas de Pardieu, procureur du collège d'autre part, pour charger Antoine de La Croix, arbitre, de désigner neuf hommes parmi les plus anciens, tant de Bures que de Fresles, pour fixer les limites du dîmage.

10 février 1474 : Sentence de l'official de Rouen condamnant Godefroy Hamon, prêtre, à payer au collège 78 livres pour restant des fermages des grosses dîmes pour trois ans, moyennant 50 livres tournois par an.

29 juillet 1596 : Sentence des « Requêtes du Palais »

de Rouen également pour contraindre un fermier à payer ses fermages.

17 novembre 1536 : compromis entre Eloy Le Belley et Nicolas Morin, tous deux prétendants à la cure de Fresles; Nicolas Morin renonça moyennant 60 l. de pension viagère.

18 décembre 1649 : Sentence du Châtelet rendue contradictoirement entre Charles Jouhen pourvu sur présentation du collège de la cure de Fresles vacante par le décès de François Pinel, et Nicolas Bigot pourvu en cour de Rome sur la résignation de Pinel, et par laquelle Charles Jouhen fut maintenu dans la possession de la dite cure.

14 septembre 1622 : Pouvoir donné par le collège à Robert Santeul (ou Sauteur), son fermier du fief pour requérir mainlevée des saisies faites à la requête du procureur du roi au Parlement de Rouen et la dispense du paiement d'une somme de 378 livres, et déclarer que le collège avait été exempté des tailles, francs-fiefs et nouveaux acquêts par arrêt du Conseil et lettres patentes du roi du 27 mars 1599, et par l'amortissement accordé à l'Université de Paris.

D'autres faits seront mentionnés dans la chronique des XVII^e^ et XVIII^e^ siècles.

Des empiètements, plus insidieux, que la fortune montante de la famille d'Estrées semblait autoriser, étaient plus difficiles à contenir. Le collège, représenté par des maîtres et procureurs lointains, luttait à armes inégales avec, par exemple, François Annibal d'Estrées, marquis de Cœuvres, maréchal de France, dont les receveurs visaient à soustraire des terres à la dîme et à suborner les censitaires du collège.

Pour maintenir dans la mouvance du fief les sept ou huit vassaux et encaisser leurs chétives redevances le

procureur déployait l'appareil de la justice de la seigneurie et faisait tenir les plaids « de gaige-plaiges » par un juge de Bures nanti de la charge de sénéchal pour l'occasion. Il y eut ainsi une dizaine de réunions spectaculaires de 1624 à 1669. Elles n'empêchèrent pas les défections de se produire. Ce fut le cas pour la terre de Saint-Ygny, le plus beau fleuron du fief, qui comprenait cinq pièces de terre d'une contenance totale de 6 acres et 55 vergées (2) dont quatre étaient chargées de 17 sols de cens et rente et la cinquième du droit de champart à la 16e gerbe (3). La dernière déclaration faite par Jacques Dyel, trésorier de France à la Généralité de Rouen, remontait au 9 juillet 1643. Au renouvellement, en 1669, le collège ne put recenser que trois sujets fidèles : le curé pour son presbytère, chargé de trois sols de redevance qui déclarait volonti ers mais négligeait le plus souvent de payer; un sieur Dauvergne pour une maison et ses dépendances qui ne devait ni cens ni rente et enfin la famille Le Sueur. Feu Antoine Le Sueur avait été fermier du fief pendant plusieurs dizaines d'années. En 1669 son fils aîné André Le Sueur, écuyer, et le fils aîné de celui-ci, François Le Sueur, écuyer et sr de Volcomte, passèrent déclaration pour deux maisons avec dépendances et six vergées de terre chargées, la première d'une redevance de deux chapons, la seconde de 25 sols et d'un chapon. A la première était attaché un droit de volière à pigeons accordé le 1er mars 1632 par les boursiers du collège, seigneur du fief.

Les Le Sueur usaient adroitement de la coutume de Normandie qui par son article 31 semblait admettre la prescription triennale des rentes seigneuriales. Les procureurs manquaient parfois de vigilance et le collège

---

(2) L'acre équivalait à deux arpents et l'arpent à deux vergées. Le chiffre de 55 paraît élevé.

(3) Le champart se levait après la dîme.

devait se contenter de la fidélité intermittente de son principal censitaire.

Le plus ancien bail conservé dans les archives avait été passé en 1400, par devant Me Genot, notaire à Paris, avec Henri Le Caron, laboureur à Fresles, pour trois ans au prix de 58 l. 6 s. 8 d. tournois. Le bail comprenait non seulement les gros fruits mais tous les émolûments du fief. En 1459 le fermier était Jean Le Comte, prêtre chapelain à Fresles. Le fermage passa de 50 livres en 1474 à 100 livres en 1506 et à 500 en 1669. Il avait donc sensiblement décuplé en deux siècles.

2. — *La dîme de Rieuville*

Elle s'appelait la dîme de Pinçon (ou Pinson) du nom d'une dame à qui elle avait appartenu. Les actes ci-après mentionnés indiquent comment elle échut à Jean de Guistry.

10 avril 1355. Jeanne, vicomtesse de Thouars et comtesse de Dreux, autorisée « de son seigneur et époux » Louis de Thouars, fit don de la dîme de Rieuville à Pierre de Marcouville et lui accorda l'amortissement sur la dite dîme d'une rente de dix livres parisis acquise auparavant.

6 juillet 1369. Pierre de Marcouville, capitaine de Dreux, vendit pour 85 livres tournois à Jean de Guistry, dix livres de rente parisis assise sur la dîme de Pinson et autres biens.

9 novembre 1369. Charles V confirme l'amortissement de la rente de dix livres parisis.

8 avril 1372. Sentence des Requêtes du Palais adjugeant à Jean du Brouillard les biens de Pierre de Marcouville décédé, chargés de la rente de dix livres parisis.

8 avril 1372. Autre sentence des dites Requêtes du

Palais confirmant l'accord entre Jean de Guistry et Jean du Brouillart par lequel ce dernier, pour se libérer et racheter la rente de dix livres, abandonne au premier les dîmes de Rieuville qui lui avaient été adjugées.

Le territoire assujetti à la dîme de Pinson comprenait cent arpents de terre et quatre arpents de vigne. La dîme de Rieuville était grevée d'une charge équivalente au quart de la dîme au profit du chapitre de Saint-Etienne à à Dreux; les baux de 1737 et 1761 renfermaient cette clause. En 1389, les fermiers étaient Pierre Tanqueterre et Robert Dollet pour treize livres en or. En 1629, Olivier Euzenat, principal du collège, donne pouvoir à Jacques Masson, fermier, pour intervenir à l'assignation donnée au sujet du dîmage d'un arpent de terre et pour requérir l'évocation de la cause par devant le prévôt de Paris « conservateur des privilèges de l'Université ». A l'époque le prix du bail était de 120 livres et en 1667 de 170 livres, consenti à Louis Brisset pour trois ans.

3. — *La portion d'île de Maisons-sur-Seine*

25 août 1345. Bail à rente consenti par Jeanne d'Avranches et Jean d'Avranches à Pierre et Jean des Anceaux frères, Pellerin et Grégoire des Anceaux, d'une pièce d'île en rivière de Seine, en saulsaye, sise au dessous de la Tour à l'Anglais, moyennant une rente de 8 livres 10 sols parisis.

17 février 1363. L'exécuteur testamentaire de Jeanne d'Avranches vendit à Jean de Guistry une rente de 7 livres parisis sur la pièce de saulsaye, à prendre après une autre de 1 l. 10 s.

9 juillet 1438. Sentence du Châtelet adjugeant par décret au collège de Cornouaille la pièce d'île et de saulsaye faute de paiement des arrérages de la rente par Jean de Gien.

Le bien fut affermé par bail à emphytéose notamment à Pezon et sa femme dont les héritiers renoncèrent en 1520; au sieur Jean de Florette, conseiller au Parlement, etc... Le 25 janvier 1668 un bail de sept ans fut passé avec Charles de Racine, conseiller au Parlement, demeurant quai de Bourbon dans l'île Notre Dame, au prix de 90 livres (4).

La saulsaye, convertie en pré, contenait trois arpents et demi environ. Situé à l'origine en la censive du roi, le pré se trouvait en 1669 en la censive de l'archevêque de Paris, seigneur de Maisons à qui le collège payait 8 sols 9 deniers de cens et rente.

Les dépouilles du collège ou communauté d'Albusson
(Biens numérotés 4, 5, 6 et 7 ci-après)

On ne sait où ni quand fut fondé ce collège. Son union au collège de Cornouaille ou son annexion dut avoir lieu entre 1585 et 1615. Les quelques faits ci-après énoncés indiquent l'origine d'un élément des biens échus au collège de Cornouaille.

Juillet 1254. Thomas de Mauléon, abbé de Saint-Germain des Prés, vend à Raoul d'Albusson (ou Aubusson), chanoine d'Evreux et doyen de Chartres, une place ou pièce de terre d'environ 150 ou 160 pieds en carré au bout des dernières maisons vers la porte dite des Cordeliers, l'abbé s'engageant à établir le long de cette pièce, du côté de l'abbaye, un chemin de trois toises de large dont l'acquéreur aurait l'usage.

28 juin 1292. Acceptation dans une assemblée générale de l'Université tenue aux Mathurins d'un accommodement proposé par Jean de Cumène, abbé de Saint-Germain, par lequel il fut résolu que l'Université de Paris,

---

(4) Il ne s'agit pas d'un membre de la famille du poète (Louis Vaunois, écrivain et secrétaire général du comité de Paris de la Société Racinienne).

devenue propriétaire de la place d'Aubusson par legs de Raoul d'Aubusson, la rétrocéderait aux Religieux de Saint-Germain, moyennant 14 livres parisis de rente et la charge du chemin de 18 pieds par où l'on pût aller librement au pré aux Clercs appartenant à l'Université.

19 juin 1345. Seconde transaction confirmant la première à la suite de laquelle l'Université restitua aux écoliers du collège d'Aubusson la rente de 14 livres. Enfin en 1348 les Religieux acquirent les droits des écoliers sur le chemin pour une rente de 4 livres parisis (5).

4. — *Rente de* 22 *livres* 10 *sols tournois sur l'abbaye de Saint-Germain des Prés*

La rente de 18 livres parisis ou 22 l. 10 s. tournois était assise sur tous les biens de l'abbaye et à diverses reprises les écoliers du collège d'Aubusson furent maintenus en sa possession (Sentences du Châtelet: du 5 août 1424, du 11 juillet 1502, du 7 juillet 1535 à l'encontre du cardinal de Tournon, abbé, du 9 novembre 1585 à l'encontre du cardinal de Bourbon, abbé, etc...). On a vu par le testament de Jean Carest que la rente de 22 l. 10 s. était due en 1615 par la princesse de Conti, veuve en 1614 de son mari abbé commendataire de Saint-Germain.

5. — *Rente de* 26 *livres* 5 *sols tournois sur le Domaine*

Il s'agit de la rente découverte par Charles Barrois, bénéficier comme Jean Carest en l'église Saint-Médéric, et qui eut connaissance des lettres du 14 mai 1410 par lesquelles Charles VI, à la réquisition de l'Université, ordonna que les rentes appartenant aux écoliers, sur les différentes recettes royales particulières, seraient payées par le changeur du Trésor; dans la liste des collèges

---

(5) Cité par l'auteur de l'inventaire, d'après Dom Félibien : Histoire de Paris, Tome I, livre IX, paragraphe XLVI.

celui d'Aubusson figurait pour une rente de 21 livres parisis due aux quatre pauvres écoliers « fondés » par Jean Sarrasin. Les receveurs du roi et certains des procureurs du collège de Cornouaille perdirent de vue l'origine de cette rente qui fut payée jusqu'à la Révolution sur le pied de 26 livres 6 sols tournois au lieu de 26 l. 5 s.

6. — *Pré de Savigny-sur-Orge*

Situé entre le château et le Pont-Neuf, au lieu dit « Les Retailles », en la censive du seigneur de Savigny-sur-Orge, il contenait trois arpents et demi plus deux perches. Loué en 1519, à compter de 1527, à Eudes (ou Eudert) Michel, marchand-potier « d'étain » à Paris, par bail à emphytéose de 99 ans pour six livres tournois, il passa en différentes mains. Le 29 septembre 1614 Jean Carest, se disant prêtre boursier du collège d'Aubusson, passa un bail pour neuf ans, au prix de 43 livres, avec Jean Progey (ou Préjean), marchand fruitier à Savigny-sur-Orge. Par acte du 24 septembre 1642 le pré fut échangé par le collège de Cornouaille après accord de Louis Guyart vicaire général de Mgr Jean-François de Bondi, archevêque de Paris, contre un autre de même contenance appartenant également à Ferdinand de La Baume, chevalier, comte de Montrevel, seigneur de Savigny. Le nouveau pré, mesuré comme l'autre par Denis Clerfeuille, arpenteur royal à Grégny, le 16 septembre 1639, était situé dans la plaine de Viry-sur-Orge en la censive du seigneur du dit lieu, auquel le collège payait deux deniers de cens. Dans les comptes il est souvent appelé pré de Cornouaille ou pré de Juvisy du nom de la paroisse. En vertu d'une convention verbale il avait été loué aussitôt après le mesurage à la veuve d'Etienne La Verdure pour six ans moyennant 108 livres de fermage. En 1669 le fermier était le s^{r} de la Plaine, procureur fiscal à Juvisy, qui payait 120 livres.

7. — *Biens à Brie-sur-Marne*

Ils n'étaient pas d'un seul tenant et comprenaient deux prés contenant 11 quartiers situés dans la plaine de Brie, le plus grand à « La Fosse Thibault », le second de deux quartiers à la « Traverse », et une portion d'île dans la Marne d'une contenance d'un arpent et demi, au lieu dit « Les Courants » vis-à-vis du Peru (6). Le tout avait été loué par le collège d'Aubusson le 29 juillet 1521 à compter du 1er octobre, pour 99 ans à Michel Eudes au prix de 5 l. 8 s. parisis. En 1536 les biens de Brie, comme du reste ceux de Savigny, étaient aux mains des héritiers de Michel Eudes aux mêmes conditions. Le 31 décembre 1617 le collège de Cornouaille passa un bail de trente ans pour 42 livres avec Etienne Chrestien, vigneron à Brie-sur-Marne, mais les héritages étaient exploités par Jean Chevalier en vertu d'un bail judiciaire du 22 novembre 1614 dont jouissait son frère Baudichon, bail qui eut son plein effet jusqu'à 1618. Etienne Chrestien était également depuis la Saint-Martin 1617 locataire de la vigne située à la Haie aux Chiens, adjugée au collège de Cornouaille avant 1512 pour défaut de paiement par le sieur Gaudette, seigneur de Brie, de la rente de 10 sols parisis que Jean Appery avait léguée au collège en 1497. Les biens de Brie-sur-Marne furent ainsi en totalité aux mains d'un seul fermier et cela jusqu'à 1792.

En 1670 le preneur était Claude Beauquesne; le bail passé en 1668 pour sept ans au prix de 66 livres précisait que l'île était partie sous pré, partie en saulsaye comptant 71 saules et le fermier avait l'obligation de planter tous les ans un « quarteron » de saules.

---

(6) La superficie totale était donc de 4 arpents et un quart mais certains actes portent trois arpents et trois quarts.

A l'époque le seigneur de Brie était le sieur Miron à qui il était dû 4 sols 3 deniers de cens.

En vertu d'un arrêt du Conseil du 12 mars 1668, de la déclaration du roi du mois d'avril et d'un autre arrêt du 8 août 1668 les détenteurs d'îles, îlots et atterrissements dans la Seine et ses affluents, depuis plus de cent ans, furent astreints, pour être maintenus dans la possession de ces biens, à payer tous les ans le vingtième du revenu, en manière de « surcens ». Par jugement du 18 mars 1669 des commissaires établis à cet effet le collège de Cornouaille et annexe d'Aubusson fut confirmé et gardé dans la jouissance de six quartiers environ d'île dans la Marne moyennant une redevance de 12 sols. La portion d'île de Maisons dans la Seine ne fit l'objet d'aucun jugement ni taxe.

Le collège possédait en outre treize petites rentes que les procureurs, sans bien savoir pourquoi, qualifiaient tantôt de « rachetables », tantôt de « non rachetables » ou même de foncières.

8. — *Orly :* Rente de 4 l. 14 s. 4 d. sur un demi arpent de vigne et autres héritages appartenant en 1669 au s^r^ Prévost bourgeois de Paris demeurant à Saint-Germain L'Auxerrois; de 1520 à 1656 cette rente avait été de 6 livres 10 s. parisis soit 8 l. 2 s. 6 d. tournois. Cette rente provenait, selon nous, de la donation de Jean Hervé par testament de 1417.

9. — *Orly :* Rente de 3 livres sur une maison avec cour, étable, grange et jardin sise Grand'Rue ou rue de la Croix, appartenant à Michel Hassard marguillier d'Orly et maître d'école; il s'agit, semble-t-il, de la rente de 60 sols tournois léguée au collège par Jean Munoys en 1528.

10. — *Orly :* Rente de 2 l. 14 s. 4 d. sur une maison avec cour et jardin sise rue Grenetail dite « le puits de la voye » appartenant en 1669 à Jean Desforges cordon-

nier à Orly; en 1781 elle était au nom du sr Le Roy dentiste de feüe Mme la duchesse d'Orléans.

11. — *Orly :* Rente de 1 l. 7 s. 4 d. sur un demi quartier de vigne sis au Grand Sentier d'Orly; appartenant en 1669 à la famille Desforges; il s'agit d'une rente fondée par Pierre Pétri; elle sera réduite en 1707 à 15 sols à cause du dépérissement de la vigne.

12. — *Orly :* Rente de 1 l. 7 s. 2 d. sur un demi arpent ou demi quartier de vigne sis au Grand Sentier menant à Grignon, appartenant en 1669 à Madeleine Faure, laquelle payait mal. Vers 1686 le procureur Lejeune la demanda vainement de porte en porte à L'Hays où elle s'était retirée mais elle avait filé à Jouy. Cette rente provenait également de la fondation Pétri.

13. — *Vitry :* Rente de 29 s. 2 d. sur une maison avec cour, jardin, étable et puits sise rue du Four, et trois quartiers de vigne sis rue du Mont, appartenant à la veuve Le Quein, demeurant à Paris, proche le portail Saint-Gervais, puis à son gendre le sr Lescole; cette rente fut prescrite en 1680.

14. — *Vitry :* Rente de 1 l. 17 s. 6 d. sur sept quartiers de vigne sis au lieu dit « Blancmur » et appartenant en 1669 à la veuve Teusnot ou Tévenot et consorts.

15. — *Charonne :* Rente de 20 sols sur plusieurs pièces de vigne sises à Mézières et à Fontaine Servelle ou Seruelle, appartenant à François Le Preux et consorts; cette rente fut vendue au collège en 1508 par Jean et Quentin Rémon.

16. — *Paris :* Rente de 5 l. 12 s. 6 d. sur une maison à l'enseigne « Le Poulonnois » sise rue de la Harpe, au coin de la rue Poupée, appartenant en 1669 à M. de la Villeneuve procureur au Châtelet; à partir de 1760 elle fut au nom de Hubert Couterot (ou Coutereau) qualifié en 1780 de valet de la garde-robe de Louis XVI; cette maison appartenait en 1377 au collège en indivi-

sion avec les Frères et Sœurs de l'Hôtel-Dieu; par contrat passé devant Me de Mirabel Etienne elle fut baillée en 1377 à Jean Hery et Jeanne sa femme moyennant une rente foncière de 40 sols parisis dont 25 payables aux écoliers de Cornouaille. En 1409 l'official de Cornouaille nommé par sentence du Châtelet enquêta au sujet de cette rente. Par deux contrats d'échange la maison fut encore chargée, en 1446, de deux rentes de 20 sols et 30 sols parisis et en 1447 Germain Paillard et Léonarde sa femme donnèrent au collège une rente de 20 sols parisis assise sur la même maison; à partir de 1463 la rente totale fut de 4 l. 10 s. parisis soit de 5 l. 12 s. 6 d. tournois.

17. — *Paris :* Rente de 15 sols sur une maison sise rue des Gravilliers au quartier Saint-Eustache où pendait l'enseigne de la « Pomme Rouge », appartenant en 1669 à Me Vaillant, avocat, gendre de feu Me Bazille, procureur au Châtelet, demeurant rue du Battoir, paroisse de Saint-André des Arcs; en 1638 elle était au nom de Jean Lefèvre, sr de Serisy, gentilhomme servant de la reine; il était le fils de Jean Lefèvre, « vendeur de poisson » en 1612.

18. — *Paris :* Rente de 1 l. 17 s. 6 d. sur une maison rue des Arcis où pendait l'enseigne du « Papeguay » et convertie en chapelle de l'église Saint-Jacques la Boucherie. La rente était payée par les marguilliers de la paroisse. Elle avait été léguée par Mathieu Querré.

19. — *Paris :* Rente de 3 l. 8 s. 9 d. tournois sur une maison rue de la Mortellerie, à l'image de Saint-Jean, proche Les Haudriettes, qui appartenait en 1669 à M. Odiger (ou Audiger). Cette rente provenait de celle de 15 l. 10 s. parisis léguée par Jean de Guistry au collège et qu'il avait acquise en 1366 de Jean de Saint-Maur. La rente de 15 l. 10 s. était assise d'une part sur la dite maison pour 5 l. 10 s. et d'autre part sur la maison ci-

après désignée, pour le surplus, parties de rente réduites respectivement à 2 l. 15 s. et 6 l. parisis.

20. — *Paris :* Rente de 7 l. 10 s. tournois sur une maison à l'enseigne « Le Boisseau » située rue du Martrai-Saint-Jean vis-à-vis du grand portail de Saint-Jean en Grève et appartenant en 1669 à Mlle Desaleux et son frère. Cette maison et la précédente étaient dos à dos.

Bien que le collège tînt à ces petites rentes les procureurs négligeaient quelquefois de les recouvrer et de réclamer aux débiteurs des titres « nouvels ».

21. — *Le collège de la rue du Plâtre*

Origine de la maison léguée par Jean de Guistry et des biens rassemblés par la suite autour de ce noyau :

La première maison, achetée en 1377, et dont on ne sait au juste de quels immeubles elle était composée, était située rue du Plâtre avec issue rue Galande vis-à-vis de la rue du Feurre ou Fouarre, en la censive de deux chanoines semi-prébendés de Saint-Aignan et de deux vicaires perpétuels de l'église de Paris. Elle fut amortie en mai 1378 en vertu d'une bulle de juillet 1377 du pape Grégoire XI, par Aymery évêque de Paris; chargée d'une rente de six livres parisis envers les dits chanoines et vicaires elle fut exemptée de cens attendu que Jean de Guistry avait assigné ailleurs une rente de 40 sols parisis.

La maison adjointe en 1380 par les exécuteurs testamentaires de Jean de Guistry était probablement celle du « mouton » située en la censive du roi, donc à l'occident de la première, et chargée de 15 sols tournois de cens et rente envers le roi.

Résumé d'un acte révélant l'existence de deux autres biens appartenant au collège :

Plan Turgot 1727 — Emplacement de l'église St Séverin

Nord

Rue de la Parcheminerie

Rue du Fouarre

Rue du Plâtre

Rue Domat

Rue du Pain

Rue Galande

Rue

Rue

Rue

Transaction du 23 janvier 1446 par laquelle les deux chanoines de Saint-Aignan et les deux vicaires perpétuels de l'église de Paris cèdent au collège moyennant 45 écus d'or, 1°) 40 sols parisis qu'ils avaient droit de prendre sur un lieu assis « par bas » en la rue du Plâtre où il y avait une chambre haute fondée partie sur le dit lieu, partie sur l'allée et la porte sur la rue du Plâtre dépendant d'une grande maison appartenant à l'office des Anniversaires situé rue Galande, rente payée par le collège. 2°) 70 sols parisis de rente et de fonds de terre (cens) et tout droit de propriété sur une vieille masure avec une allée appartenant au collège, aboutissant à la rue Galande vis-à-vis de la rue du Fouarre, le tout à condition que la masure et allée demeurent chargées de 16 deniers et maille parisis de cens envers le chapitre de l'église de Paris.

On ne sait comment échut au collège un petit corps d'hôtel ayant appartenu à Yves de (?) Calvy, chargé de 4 sols parisis de cens envers les chanoines de Saint-Aignan et décrit dans une déclaration censuelle de 1728 comme étant sis rue du Plâtre, tenant d'une part au collège et d'autre part à la maison des héritiers de feu Urbain Bodineau et par derrière à celle des héritiers de Pasquier Martin. Ce petit corps d'hôtel provenait, semble-t-il, de la maison dite des Anniversaires prise à rente en 1446 des doyen et chapitre de l'église de Paris par Geoffroy Calvy et Thomas Roussel maîtres-ès-arts bacheliers en théologie et pédagogues à Paris. L'acte des 27 et 29 juin 1446 précise que la maison achetée tenait d'un côté à une allée et autres « appartenances » du collège jusqu'à la rue du Plâtre et de l'autre côté à l'hôtel des Garancières appartenant aux preneurs.

L'on sait que Jean Appery (ou Aspery), docteur de Sorbonne, maître du collège de Cornouaille et son frère Yves, maître-ès-arts, avaient fait assigner respectivement les rentes de 35 et 25 livres parisis en 1495 et 1497

au profit de la confrérie de Saint-Yves et du collège sur deux maisons situées au levant du collège assises l'une rue Galande à l'enseigne « Le Cerf », l'autre rue du Plâtre et joignant le dit collège de Cornouaille. Avec M. Couffon (7) nous conjecturons que faute de paiement des rentes les biens hypothéqués revinrent aux deux institutions bretonnes. Le collège de Cornouaille eut des rapports de voisinage avec la confrérie de Saint-Yves.

Enfin le collège possédait sur le côté méridional de la rue du Plâtre et vis-à-vis de la grande porte un jardin de 8 toises de profondeur sur 6 de façade, clos de « murailles », chargé de deux deniers de cens et cinq sols parisis de rente envers les chanoines de Saint-Aignan; loué en 1598, au preneur de la petite maison du collège, et en 1609 au preneur de la maison du « mouton »; à cette dernière date le jardin était garni de treilles; loué séparément en 1638, étant alors en friche, au prix de 60 livres tournois. Vendu en 1651; le sr Bruant des Carrières y fit bâtir une maison.

L'ensemble était situé dans le fief de Garlande sauf la maison du « mouton ».

⁂

Topographie antérieure à la reconstruction de 1752-1754 :

Après 1651 il n'y avait plus de biens du côté sud de la rue du Plâtre. Le collège et ses dépendances étaient situés sur le flanc nord de la voie; une allée les reliait à la rue Galande; dans son état ancien cette allée, d'une longueur de 72 mètres environ, assurait le passage des piétons entre les deux rues; on a vu que depuis 1446

---

(7) M. René Couffon : La Confrérie de Saint-Yves à Paris et sa chapelle, bulletin de la Société d'Emulation des Côtes-du-Nord. Tome LXIII, pages 1 à 65 des mémoires.

au moins elle appartenait au collège dont elle formait la limite occidentale, sauf le débouché sud, au levant de la maison du « mouton », lequel formait l'issue de la maison des Anniversaires sur la rue du Plâtre. La maison et dépendances de la confrérie de Saint-Yves constituaient la limite orientale. Les limites avec les propriétés septentrionales apparaîtront au cours de la description ci-après que nous commençons par les immeubles en façade sur la rue du Plâtre, d'occident en orient :

A. — Maison du « mouton » :

à l'enseigne du « mouton » : 1578, saisie féodalement par le procureur du roi;

à l'enseigne du mouton blanc (bail Jacques Bernard, tailleur, 1609, avec jardin, 200 livres);

à l'enseigne « l'image de Saint-Pierre (bail Pierre Soret, bourgeois, 1662, 400 livres);

à l'enseigne « l'image de Saint-Pierre » (bail Antoine de Villers La Vallée, écuyer de cuisine du marquis de Rannes, 1667, 400 livres).

Déclaration censuelle au terrier de Sa Majesté et reçue en la Chambre du Trésor, en date du 8 janvier 1674 : maison louée en 1673 à François Coiffart, bourgeois (pour 400 livres), consistant en un corps de logis sur le devant, composé comme suit : cave, salle, écurie, cuisine, trois étages de deux chambres chacun, grenier au-dessus; lieux d'aisances et une petite cour, tenant d'une part au collège, d'autre part à la maison de la veuve Baudinot, aboutissant par derrière à la maison des « Trois Canettes » (ancienne maison des Anniversaires), en la censive du roi, portant lods et ventes, saisie et amende... avec obligation de faire « insculpter... au dessus de la porte l'enseigne du mouton blanc indicative de la censive du roi... »;

à l'enseigne de la « Ville de Montluçon », de 1685 environ à 1693 avec André Peraton locataire pour 300 livres;

Maison réparée en 1708 (Bail d'Antoine Montel, fruitier, 300 livres); obligation pour le preneur de remettre deux portes donnant sur l'allée, l'une sur la cuisine, l'autre sur l'écurie; en 1716 le collège adjoignit à la maison du mouton un logement construit sur la salle ou écurie donc contigu à la maison du mouton, composé d'une chambre au premier étage affectée auparavant au portier, en plus de la porterie, et d'une chambre avec cabinet au deuxième étage affermée jusqu'alors au portier également, et dont l'accès se faisait par l'intérieur du collège. (Bail Montel 1716, 330 livres; autre bail pour l'adjonction, 60 livres). On serait tenté d'identifier ce logement supplémentaire ou autre petite boutique comme on le désignait dans le bail de 1738, avec le petit corps d'hôtel qui avait appartenu à Calvy (8);

Vieille maison « caduque » en 1738; restaurée sommairement en 1740 en sacrifiant cinq chambres; loyer ramené de 430 à 280 livres.

B. — Maison située entre celle du « mouton » et le corps de logis sur le portail.

Maison composée d'une sallette avec cave dessous, une étable et une petite chambre au-dessus (Bail de Philippe Le Fevre, sergent à verge. 1557. 35 livres.)

Maison contenant étable, une chambre au-dessus, un grenier, un bouge avec la commodité du puits; joignant le collège et chapelle et le Mouton blanc (Bail de Jehan Poutevin, procureur à la cour du Parlement. 1587, 23 écus un tiers d'écu d'or sol.);

L'étable a disparu (Bail de Cantin Martin, marchand de vins, 1590. 16 écus d'or);

---

(8) Il y a toutefois une difficulté, c'est que la maison du mouton, dans la déclaration de 1674 au roi et le petit corps d'hôtel, dans celle de 1728 aux chanoines de Saint-Aignan, ont les mêmes limites, et d'autre part ils sont distincts nécessairement.

Maison appelée la petite maison du collège (Bail de Victor Le Roy libraire de l'Université, 110 livres tournois);

Maison à l'enseigne des « Ciseaux » (Bail de Le Goff, tailleur, 1669, 120 livres);

Maison joignant le dit collège consistant en une cave, une boutique en bas et deux étages d'une chambre chacun (Bail de Pierre André Guillaume, maître menuisier, 79 livres);

Maison croulante en 1716; reconstruite en 1716-1717, avec quatre étages d'une chambre et grenier.

C. — Portail et corps de logis au-dessus.

Un corps de logis au-dessus du portail où était la chapelle, ayant entrée rue du Plâtre, consistant en une cave, une salle, six chambres (trois par étage) et deux greniers (Bail de Pierre de Plougeot, tailleur d'habits, 311 livres); les pièces des étages furent louées par la suite séparément; corps de logis en ruines en 1752.

D. — Maison de la Croix Blanche attenant au portail à droite.

Maison faisant le devant du collège, consistant en deux caves, dont l'une ouvre sur la cour du collège, une cuisine-salle, trois étages avec deux chambres chacun, ayant vue tant sur la rue que sur le collège, grenier, aisances (Baux d'Etienne Boette, bourgeois, 1672, 350 livres; de Jacques Tresneau, cordonnier, bourgeois, 1675, 240 livres; de René Duval, facteur de marchand, 1681, 260 livres; à cette date le collège substitue l'enseigne « à l'image de saint Corentin » à celle de la Croix Blanche; à partir de 1691 la maison fut constamment occupée par des aubergistes : Magnier Martin, 1691, 200 livres; Pierre Basseville, 1694, 200 livres; Le Borgne, 1698, 200 livres; Ménard Jean, 1703, 200 livres; Fauchon François, cocher de M. de Moulinaulx, maître des comp-

tes, 1707, 208 livres y compris 8 de taxe des « Boues et Lanternes »; Richard Nicolas, 1708, 200 livres; Leduc Nicolas, 1710, 200 livres, et 380 livres en 1722; Jacques Gaillard, 1726, 360 livres jusqu'à 1738; ensuite louée à Philippe Debus, compagnon imprimeur, pour le même prix, successivement réduit à 310 et 200 l. à cause de la vétusté.

E. — Maison attenant « par bas » à celle de la Croix-Blanche; appelée parfois maison du tonnelier.

Maison comportant une cave, une boutique avec sallette, sellier sur l'arrière, trois chambres de plain-pied dont deux séparées par une cloison, ayant vue sur la cour du collège, et l'autre sur la rue avec deux cabinets l'un sur l'autre (Baux de Louis Le Comte, tonnelier, 1654, 180 livres; de Nicole Pierre, veuve de Le Comte, 1666, 174 livres, 160 livres en 1686; de Royer Robert, maître tonnelier, 1689, 160 livres; de Jean Laporte, cordonnier, 1698, 108 livres; de Jacques Caruette, tonnelier, 1710, 150 livres; le prix passa à 450 livres avec le chantier en 1725 et diminua à partir de 1730 à cause de vétusté; il était de 200 livres en 1748. Maison démolie en 1752. Elle avait dû être construite à l'emplacement de la grande salle basse du collège aspectée sur la rue et sur la cour, avec cave, et louée en 1621 à un tonnelier.

F. — Bâtiment de la chapelle situé à gauche en entrant.

La chapelle aménagée au premier étage du corps de logis sur le porche, avait été désaffectée avant 1643; la construction de la nouvelle chapelle est postérieure à 1598; un bâtiment de quatre étages avec grenier fut bâti au-dessus d'elle; l'escalier de ce bâtiment desservait également les deux étages du corps de logis sur le porche, appelés « galeries » dans les comptes.

G. — Collège proprement dit.

Le bâtiment du collège se dressait au fond de la cour,

du côté du puits; un perron y donnait accès; il comportait une cave, louée en 1670 à M. de Plœuc, un rez-de-chaussée avec la porterie, une cuisine, une salle et un bûcher; cinq étages de deux chambres chacun et un grenier; on pouvait y loger douze boursiers et même davantage car ils s'installaient parfois à deux dans une même chambre pour en réduire le loyer qui en 1669-70 variait de 18 à 45 livres.

Les quatre chambres du bâtiment de la chapelle étaient plus grandes et le prix variait de 40 à 57 livres, et celui des six chambres des « galeries » oscillait entre 20 et 43 livres. Vingt-deux chambres s'offraient ainsi pour l'hébergement des boursiers, étudiants et autres locataires.

H. — Jardin, cour, issues diverses.

Le jardin situé derrière le collège, réservé en principe au principal, fut néanmoins loué pendant de longues années pour servir de chantier à des maîtres-menuisiers ou tonneliers au prix de 33 livres (Baux de Le Cointre, 1712, Caruette, 1716, etc...);

La cour derrière la chapelle fut également affermée, au prix de 33 livres, à divers maîtres-ouvriers (Baux de Louis Patti, menuisier, 1663; d'Etienne Avice, menuisier, 1670, etc...);

Un appentis en façon de boutique, tirant du côté de la rue Galande, et adossé au mur de la maison Aubry, était loué 30 livres en 1646 à Pasquier Martin, marchand rue Galande.

Négligeons les soupentes, galetas, réduits dont le collège tirait quelque argent.

I. — L'allée du collège ayant issue sur la rue Galande.

Elle était formée de deux tronçons dont seul le second était l'élément nord subsistant de l'allée ancienne, mentionnée au début du paragraphe « Topographie ». Le

premier tronçon d'une longueur de 8 à 9 toises et d'une largeur de 11 à 12 pieds avait son origine dans la cour qui se prolongeait derrière le bâtiment principal; il avait donc son entrée par cette cour et aboutissait à celle de la marquise ou comtesse de Roussy dont les caves étaient de ce fait parfois inondées. Là cette première allée se coudait à angle droit pour se raccorder au deuxième tronçon dit « petite allée », d'une longueur de 28 mètres environ par où l'on « descendait » dans la rue Galande. C'était dans la première que se trouvait une petite boutique (celle louée à Pasquier Martin en 1646) avec deux petites cours.

Quelques baux concernant l'allée :

Bail de 1674 au prix de 45 livres (y compris la jouissance de la cour derrière la chapelle) avec Georges Chenu, menuisier, et Isabelle Templier sa femme demeurant au Marché Neuf: faculté de mettre trois rangées de bois dans la première allée; obligation de laisser dans l'étendue de l'allée un passage libre pour une personne;

Bail de 1700 au prix de 65 livres avec Jean Richard, bourgeois, demeurant rue Galande;

Bail de 1712 au prix de 33 livres pour la première allée, avec François Lecointre, menuisier, demeurant rue Hautefeuille;

Bail de 1725 à commencer en 1727 au prix de 21 livres, de la petite allée semble-t-il, « servant autrefois de passage du collège à la rue Galande », située entre la maison d'Adrien Olivier, marchand linger rue Galande et celle de M. Robert, avec le dit Olivier; à la sortie de celui-ci en 1733 le collège lui paya 15 l. 15 s. pour la porte en chêne fermant l'allée;

Bail de 1733 au prix de 24 livres avec Marc Desprez, maçon, demeurant rue Galande. (La porte du passage du côté du collège était condamnée).

Empiètements sur l'allée du collège :

12 février 1461 : Geoffroy Calvy, maître ou ancien maître du collège, est autorisé par les boursiers à creuser une fosse dans l'allée pour y mettre les gravois et décombres provenant de l'hôtel contigu lui appartenant:

27 avril 1478 : procès-verbal des maçons-jurés, de la visite d'un mur mitoyen entre une maison à Pierre Vincent, procureur au Parlement, dans la rue Galande et l'allée du collège aboutissant dans la même rue; les experts « opinent » que le mur doit être abattu et reconstruit sur ses anciens fondements, à six pouces en retrait;

23 décembre 1670: Arrêt du Parlement homologuant un procès-verbal de la visite de l'allée par deux maçons experts et la sentence arbitrale rendue le 26 mars 1670 par M. de La Brunetière, grand vicaire et archidiacre de Brie, entre le collège et Adrienne Le Heurteur, veuve de Pasquier Martin, laquelle avait construit une soupente dans l'allée; elle paya 400 livres pour acquérir « le droit de l'innovation » et pour les frais.

⁂

En 1670 les revenus des biens que nous venons de situer et de définir s'élevaient à 2.877 livres tournois; cinquante ans plus tôt ils atteignaient à peine la moitié malgré l'appoint du collège d'Aubusson. Le loyer des maisons de la rue du Plâtre, des chambres et issues du collège représentait près des deux tiers du total.

Les gages des boursiers et les droits des « officiers » en absorbaient la moitié, les dépenses de la chapelle (luminaire, blanchissage, messes de fondation, fête de saint Corentin, etc...) le douzième environ, les charges de deux emprunts de 4.500 et 2.760 livres, le huitième. La taxe des pauvres de Saint-Séverin, des « Boues et Lanternes » et les redevances seigneuriales totalisaient 37 l. 9 s. seulement. La fiscalité royale ne sévissait pas

encore. Les frais de voyage, de déclaration des biens et surtout de justice étaient fort lourds, moins cependant que les réparations aux immeubles du collège, à la grange dîmeresse de Fresles et à l'église de cette paroisse.

La marge disponible était d'environ 100 livres vers 1670 mais ce n'était là qu'une sécurité trompeuse. La recette n'égalait jamais le montant théorique des revenus. Il y avait un déchet permanent sur le loyer : certains occupants payaient mal et des locaux demeuraient vacants pendant des mois. La situation empira avec le temps par la baisse de la valeur locative des maisons. Le « décri » de la monnaie fit sentir ses effets à partir de 1679. Les procureurs vivaient dans la crainte continuelle de catastrophes. L'équilibre des comptes était fréquemment rompu, quelquefois par la faute de comptables négligents.

Les comptes couvraient en principe l'année classique, et quelquefois deux ou trois années classiques; cinq comptes portèrent sur une année civile, dix sur deux années et un sur trois. Enfin il y eut beaucoup d'exercices de six, sept, neuf, dix, quinze ou dix-huit mois au gré des procureurs arrivés au terme de leurs études ou favorisés d'un bénéfice. Les comptables, inexpérimentés, se succédaient à une cadence trop rapide. Ce fut là la pierre d'achoppement de la gestion. Les comptes devaient être soumis aux boursiers et au Visiteur le lendemain de la clôture, c'est-à-dire le 2 octobre dans le cas de comptes classiques, mais il y eut couramment des retards de plusieurs mois, et parfois de plusieurs années. Les comptes étaient souvent touffus, émaillés d'erreurs mais aussi par chance de remarques caustiques.

Deuxième Partie

CHRONIQUE DU COLLEGE

Cette chronique relate les faits et gestes, heureux ou fâcheux, des hôtes les plus marquants du collège. Elle est aussi, par le rappel de leur souvenir, un hommage à tous les maîtres et procureurs obscurs qui n'ont à leur actif qu'une administration sans histoire et qui ont cependant contribué à la solidité de l'établissement.

Nous avons noté des faits précis et caractéristiques, voire même des broutilles au risque d'alourdir le récit; les uns et les autres peuvent intéresser les lecteurs à la recherche d'une date, d'un nom, ou d'un détail concernant la situation des biens et les institutions de l'ancien régime.

Les comptes conservés remontent à 1669 seulement; d'autres pièces d'archives ont révélé quelques événements de la période antérieure, pour le XVII^e^ siècle. On connaît déjà la découverte des biens du collège fantôme d'Aubusson et les prétentions du soi-disant procureur perpétuel Saget, le paiement de gros droits d'amortissement, la construction probable du bâtiment de la chapelle et la conclusion d'emprunts importants, enfin l'alerte de 1649 à propos de la cure de Fresles.

Il nous reste à citer quelques faits intéressant l'administration du collège. Le s^r^ Alain Bitard, maître-ès-arts, qui avait été principal en 1621 et 1622 et remplacé en 1623 par Jean Favennec, éprouva le besoin en 1624 de se faire maintenir dans la place par arrêt du Parlement. Entre temps il était devenu recteur de Melgven où deux paroissiens l'assassinèrent en 1644 (1). En 1624 également

---

(1) M. Couffon, deuxième op. cit.

Augustin Le Coent, principal en 1615 et probablement plus tard, fit saisir les revenus du collège; mainlevée fut donnée aux boursiers par sentence du 16 juillet du Châtelet. Jean Favennec, principal depuis 1623, se fit donner aussi la procure mais mal lui en prit car en 1627 il resta débiteur de 413 l. 15 s. 7 d.; il conserva néanmoins la confiance puisqu'en novembre 1629 il exerçait encore sa double charge. Sa dette traîna dans les comptes inutilement jusqu'à 1670.

Le 10 septembre 1661 les boursiers nommèrent et présentèrent pour la cure de Fresles, vacante par le décès d'Yves Le Guen, ancien principal, Yves Le Brandonnier, procureur en 1660. Pourvu le 3 octobre 1661, ce curé qui fut aussi fermier des dîmes par intervalles, ne cessa de causer des difficultés aux maîtres et procureurs du collège.

Celui-ci était régi en 1665 par Jacques de Tanguy; il était encore au collège quand, vers la fin de juillet 1666, il fut pourvu de l'abbaye de Landévennec, par résignation de son oncle Pierre Tanguy, boursier en 1627, qui l'avait été lui-même par résignation de Jehan Brient, boursier en 1587 (2).

Guillaume Paillart, boursier en 1666, envoyé en mission en 1667 à Rieuville pour mettre de l'ordre dans les affaires du collège et passer un bail avec un nouveau fermier, fut élu principal à la fin de l'année, succédant à Jean Ezven. Il fut un maître dans toute l'acception du terme et veillera sur l'établissement pendant une dizaine d'années, même lorsqu'il sera redevenu simple boursier ou qu'il aura quitté le collège pour le séminaire de Saint-Nicolas du Chardonnet.

---

(2) Jehan Brient ou Jean Briant, abbé de Landévennec, grand archidiacre de Cornouaille, prit une part active à la fondation du collège de Quimper en 1620.

Chapitre Premier

(1669-1684) LES PREMIERES LEZARDES

1. — *Guillaume Paillart, principal et procureur*

Il avait eu comme procureurs Olivier Le Bourdoulous (1) jusqu'au 1er octobre 1668 et Laurent Le Bras jusqu'au 18 novembre 1669. Ce dernier s'était trouvé redevable de 479 l. 3 s. 4 d. sur son compte par la faute d'un parent du curé de Fresles, le sr François du Brandonnier, recteur de Crédin en Bretagne, qui devait verser une forte somme en l'acquit de Le Bras (2); le Visiteur, à l'époque l'abbé Thouyne qui devint curé de la Sainte-Chapelle, reprochait de plus à l'ancien procureur d'avoir préféré prendre la cure de Varennes-Jarcy au diocèse de Paris, au lieu d'entrer au Séminaire de Saint-Nicolas du Chardonnet selon le conseil de l'archevêque, Mgr Hardouin de Péréfixe. Paillart et Falc'hier Henri, le nouveau procureur, n'en décidèrent pas moins de soutenir leur confrère malchanceux et d'assigner le recteur

---

(1) Olivier Le Bourdoulous fut recteur de Plomodiern de 1706 à 1717.

(2) François du Brandonnier fut recteur de Crédin jusqu'à 1692, année de sa mort (abbé Luco, Pouillé du diocèse de Vannes). Quelle était la nature de sa dette ? nous risquons l'hypothèse suivante justifiée par l'impécuniosité chronique d'Yves Le Brandonnier : celui-ci avait dû se mettre en retard pour le paiement de ses fermages et François l'avait cautionné mais à son tour il n'avait pas tenu ses engagements et avait mis Le Bras en mauvaise posture... Les Brandonnier étaient d'extraction noble.

Nous saisissons l'occasion pour préciser une fois pour toutes qu'en Bretagne le chef de la paroisse était désigné par le nom de recteur au lieu de curé, et ses adjoints par celui de curé, au lieu de vicaire. Cette particularité n'a disparu que dans les villes.

de Crédin au Châtelet de Paris, après avoir « retiré » les lettres de paréatis et de garde gardienne (3).

Falc'hier avait hérité d'un passif fort lourd : 2.850 livres environ, soit l'équivalent des revenus annuels. Outre la créance irrécouvrable de Jean Favennec et celle de Le Bras, il y avait une dette de 221 l. 1 s. 3 d. au nom de Jean Guillou, procureur en 1662 et 1663, une autre de 100 l. qu'Yves Le Brandonnier avait promis de verser en l'acquit de Guillou, une troisième de 70 l. 8 s. 10 d. au nom de François Neillot, procureur en 1665-66; enfin d'anciens fermiers des dîmes de Rieuville (de Saint-Godart, de la Brune, etc...) figuraient en reprise pour 382 l. 10 s., etc...

Le compte de 1669-70 d'Henri Falc'hier était un modèle du genre; on en lit les éclaircissements sans déplaisir et l'on apprend chemin faisant :

que Sa Majesté le roi de Pologne était abbé commendataire de Saint-Germain des Prés (4);

que Pierre Blouch, ancien boursier, était curé de Rambouillet, circonstance heureuse pour le diocèse de Quimper (5);

---

(3) Lettres de paréatis : mandements pour faire exécuter une décision de justice en dehors du ressort de la juridiction qui l'avait rendue; les lettres de garde gardienne étaient des privilèges permettant aux communautés, etc..., d'assigner leurs parties adverses par devant le juge conservateur de leurs privilèges. (Marion : Dictionnaire des institutions de la France.)

(4) Henri de Bourbon avait démissionné le 12 octobre 1668 en faveur de Jean Casimir, roi de Pologne et de Suède. Celui-ci prit possession de l'abbaye le 23 mai 1669 et mourut le 16 novembre 1672. (Dom Jacques Brouillard : Histoire de l'abbaye royale de Saint-Germain des Prés.)

(5) A la demande de l'abbé Picot qui avait offert de financer la construction du Séminaire de Quimper et de son annexe de Plouguernével, Guillaume Paillart fit des démarches pour faire aboutir le projet, combattu par les Jésuites, auprès d'un ami breton, curé du diocèse de Paris; celui-ci s'entremit avec succès auprès du châtelain du lieu, le duc de Montausier, gou-

qu'un autre ancien boursier, du nom de Cévaër, vivait en ermite aux îles Glénan (6).

Paillart était sévère. Par mesure disciplinaire Jouanno fut privé de la bourse pendant huit jours et Muzellec pendant un quartier entier. Cet infortuné boursier laissa quelques meubles et un matelas, à son départ en 1671, en paiement de son loyer.

Le 1er octobre 1670 Paillart et Falc'hier, parvenus au terme de leurs missions respectives, permutèrent. Le premier devint procureur pour deux ans et le second principal pour neuf mois (7). Thomas Gral, successeur de Falc'hier, se disait professeur de philosophie « en ce collège »; sans doute y faisait-il des conférences et non un véritable cours car l'on sait que Jacques Rannou, boursier de son temps, fit son cours de philosophie au collège Duplessis. On ne sait rien d'autre de Gral sauf que quelques années plus tard il poursuivit le collège pour « avoir son dû ».

Paillart donna toute sa mesure dans la charge de procureur. Son premier soin fut de recouvrer les anciennes créances à l'exception de celle de Jean Favennec mort insolvable. Il obtint une sentence contre Neillot, ancien procureur, une autre par corps contre le sr de Saint-Godart à Dreux. Il reprit l'affaire Le Bras-du Brandon-

---

verneur du dauphin. (A. Chatton : Souvenirs d'un ancien élève du petit séminaire de Plouguernével.) L'auteur ignorait le nom du curé et de la paroisse. Il s'agissait sans aucun doute de Pierre Blouch; la duchesse de Montausier était en effet la fille de la duchesse de Rambouillet. Pierre Blouch fut curé de cette paroisse de 1670 à 1683. Il fut ensuite recteur de Plougonvelin au diocèse de Léon jusqu'à 1701.

(6) L'ermitage de Cévaër situé sur l'île Nicolas, composé d'une chaumière avec tour, d'un jardin clos et d'un puits, se voyait encore en 1717, d'après le commandant Robelin (Bulletin diocésain d'histoire et d'archéologie du diocèse de Quimper et de Léon).

(7) Henri Falc'hier, bachelier de Sorbonne, fut recteur de Cléden-Poher de 1672 à 1705.

nier et transigea avec ce dernier; François du Brandonnier prit l'engagement de verser 300 livres dans le délai de 15 jours. Cela se passait en 1672 et le paiement n'eut lieu que quelques années plus tard! Paillart constata des retards de près de vingt ans dans le paiement par le Domaine de la rente de 26 l. 5 s., les receveurs prétextant le manque de fonds dû aux guerres.

Il sut choisir des émissaires de confiance pour les affaires sérieuses. Claude Salaün, le futur principal, fut envoyé à Fresles où il traita au prix de 300 livres avec un maître-charpentier pour la remise en état de la grange, et dépensa 17 livres pour la réparation du chœur de l'église. Le Ber et Dornic, autres boursiers, s'en furent à Nogent-sur-Marne pour s'enquérir d'Ancelet, ancien fermier de Brie, qui devait 162 livres; ils apprirent que le ménage ne possédait rien et que le mari était devenu « fol ». Paillart, qui avait de bonnes raisons de penser que la rente assise sur le demi arpent de vigne à Orly était de 8 l. 2 s. 6 d. au lieu de 4 l. 14 s. 4 d., intenta un procès à Prévost, bourgois de Paris, et débiteur de la rente.

Il fit ouvrir, par permission du lieutenant de police, la chambre du s^r^ Gaudefroy, avocat malchanceux parti sans payer et dont la créance, frais compris, atteignait 75 livres. Suivons les tribulations du ci-devant avocat. Prêtre à Senlis vers 1672-73, il revint à Paris enseigner au collège de Reims et au collège de Montaigu. Harcelé en 1684 par Pierre Salomon, procureur, il fut assez roué pour offrir 40 livres à condition qu'on le tînt quitte.

Paillart nous renseigne sur les emprunts et les rentes « constituées » correspondantes, toutes deux au denier 20, l'une de 225 livres due au s^r^ Camus des Touches, gendre de Pépin, ancien gouverneur du petit arsenal (8),

---

(8) Le petit arsenal, créé par François I^er^ et refait par Charles IX en 1563, s'étendait à l'emplacement de l'enceinte

pour une somme de 4.500 livres, l'autre de 138 livres payée au sr Gillet, bourgeois, pour un emprunt de 2.860 livres contracté le 17 septembre 1653 en vue de rembourser les 1.800 livres prêtées par Maître Chauvau, avocat au Parlement, et 900 livres à titre d'acompte au sr Leclerc. Il signala à ses successeurs que le collège supportait à tort, pour le jardin de la rue du Plâtre vendu en 1651, 2 deniers parisis de cens et 5 sols parisis de rente d'une part, et la taxe des Boues et Lanternes d'autre part, mais le collège ne fut déchargé effectivement que vers 1692 et Bruant des Carrières ne rembourssa bien entendu les redevances que pour 29 années.

Notre infatigable procureur, mettant de l'ordre partout et déplorant des lacunes dans les archives conservées en vrac, fit transcrire l'ensemble des titres en 438 rôles dont 54 en latin, ces derniers payés 4 sols au lieu de 3, le tout collationné en juillet 1672 par les notaires Langlois et Vincent. Né conseilleur, Paillart recommandait de ne pas se dessaisir des originaux, de ne pas changer d'hommes d'affaires, de passer des actes notariés et non sous seing privé, de passer des marchés préalables avec les ouvriers, de surveiller particulièrement les couvreurs toujours tentés de défaire à l'excès et de « mettre du neuf partout ». Enfin le procureur laissa d'utiles renseignements sur les prix unitaires. Il rentra dans le rang le 1er octobre 1672. Un homme de cette trempe ne pouvait pas négliger ses études. Bachelier de théologie en 1673 il quitta le collège vers la fin de juillet, nanti d'une bourse, pour entrer au séminaire de Saint-Nicolas du Chardonnet où il fit à son tour des conférences de théologie. Licencié en 1675, docteur de Sorbonne ensuite, il fit honneur au collège où nous le retrouverons.

⁂

---

de Charles V, de la rue de la Bastille à celle de Bassompierre. (Marquis de Rochegude et Dumolin : Guide pratique à travers le Vieux Paris, page 133.)

Noël Dornic, procureur (1672-1674)

Il succéda à Paillart le 1er octobre 1672. Il remplit sa charge d'abord sous Thomas Gral, principal, jusqu'au 1er octobre 1673, et ensuite sous Claude Salaün. Il eut une grosse émotion au sujet du fief de Fresles. Il s'était laissé dire que la déclaration faite à l'intendant de Rouen, par le curé Le Brandonnier, était préjudiciable au collège. Dornic s'en fut donc à Dieppe où un avocat le rassura : la déclaration était conforme à l'ordonnance de l'intendant prescrivant à tous les curés de Normandie de fournir « fidèle déclaration des fiefs de leurs paroisses sous peine de 500 livres d'amende » et prévue par l'arrêt du Conseil du 19 juillet 1672. Dornic poussa jusqu'à Rouen où il vit le greffier de l'Intendance et un procureur au Parlement à propos de la production des titres du fief. A Neufchâtel il prit plusieurs consultations d'un avocat touchant les affaires de Fresles. Le fermier Jollys était en retard pour le paiement du fermage de 1673; c'était le commencement de la déroute. Aussi le procureur eut-il fort à faire pendant son voyage de 28 jours en Normandie. Il se rendit ensuite à Juvisy, puis à Dreux où Brochand devait 360 livres pour deux années de fermage, enfin à la Framboisière à quelques lieues de Dreux, à la recherche de Saint-Godart ancien fermier.

Dornic eut aussi la pénible surprise en 1673 de voir saisir la maison du « mouton » pour défaut d'aveu au roi. Il fallut payer pour la main-levée, pour la déclaration en la chambre du Trésor et l'insinuation au Papier terrien de Sa Majesté. La redevance seigneuriale, quinze sols, était minime, mais le renouvellement des aveux et les formalités connexes coûtaient cher.

Le procureur dépensa 280 livres pour réparer les planchers et fenêtres d'une douzaine de chambres mais il ne

put payer la totalité des gages des boursiers pour 1673, non plus que les arrérages des rentes constituées.

⁂

Jacques Rannou, procureur (1674-1675)

Jacques Rannou, boursier depuis la mi-septembre 1672, prit la procure le 9 août 1674 à un moment critique : le loyer de la maison du « mouton » avait dû être diminué de 50 livres; le pré de Cornouaille à Maisons-sous-Charenton n'était pas loué; les sieurs Yves et François du Brandonnier n'avaient pas encore payé leurs dettes (400 livres); celles des fermiers Jollys et Brochand grossissaient d'année en année et allaient atteindre en 1675 les sommes respectives de 640 et 620 livres.

Rannou se mit en devoir de redresser la situation et se rendit à Maisons et autres « lieux circonvoisins », et loua le pré du collège pour 1675 seulement, en attendant de trouver un fermier, à une dame Huet, receveuse de l'archevêque de Paris à Maisons. Avant d'entreprendre son voyage de 48 jours en Normandie il laissa le soin à Claude Salaün, principal, de poursuivre Brochand. A Fresles, il résilia le bail de Jollys et fit saisir entre les mains des sous-fermiers de celui-ci d'une part une somme de 230 livres payable en 1676, et d'autre part des récoltes de blé, pois et vesces pour une valeur de 112 livres. Il fit ensuite battre cette petite moisson dans la grange dîmeresse.

A l'instar de Paillart, Rannou laissa dans son compte des notes pertinentes, par exemple pour le renouvellement du bail de Fresles, notes qui permettent de mieux saisir la portée du bail et des droits seigneuriaux du collège :

« ... il faut prendre garde et se souvenir quand on fera

le nouveau bail de nous réserver, avec le droit de patronage, celuy des lodes et ventes ou reliefs et treizième car à moins de cela nos fermiers pourraient les exiger pour eux-mêmes, comme ayant à ferme le fief et tout ce qui en dépend...

Il faut obliger étroitement le fermier de prendre une ou deux fois pendant le temps de son bail la dixme en essence (en nature) sur toutes les terres, qui sont dans la paroisse, nommément sur celles des gentilshommes... »

Malgré la gêne dans laquelle il se trouvait, Rannou dut dépenser 324 livres 16 sols 3 deniers dans les réparations aux bâtiments. Pour la maison occupée par le menuisier Boucher l'urgence était telle qu'on dut y faire travailler soir et matin à la lueur de la chandelle dont on consomma neuf livres et demie à 7 sols la livre. Pendant les travaux Rannou dut intervenir pour mettre la paix entre le menuisier et le couvreur.

Les dispositions qu'il avait prises pour le recouvrement des créances ne pouvaient avoir d'effet immédiat, aussi fut-il forcé d'ajourner encore le paiement des rentes. La détresse était telle que deux quartiers de bourse durent être supprimés en 1675 pour tout de bon, mais les boursiers réagirent à leur manière en ne payant pas le loyer de leur chambre. On fit des économies sur tout.

C'est au cours de cette période de pénurie qu'eut lieu un mince incident dont les conséquences morales et pécuniaires furent pourtant vivement ressenties par Rannou et le Visiteur. Le boursier Bernard, prêtre, commit l'imprudence de faire un transport de bourse au nom d'une demoiselle Isabelle Avice qui, s'étant heurtée au refus du procureur, obtint du Châtelet une sentence par défaut dont le collège dut supporter les frais, soit 8 livres 6 sols.

Cette pratique des cessions de bourse était condamnable et le Visiteur Thouyne, s'appuyant sur l'autorité

de Mgr François de Harlay, archevêque, saisit l'occasion pour exposer aux boursiers réunis la gravité de la situation financière et les moyens d'y parer, et pour les associer étroitement par ordonnance à l'administration du collège. Il n'y a pas de mal qui ne serve à bien.

Le 1er octobre 1675 Rannou céda la procure à Claude Salaün, principal, et se remit à l'étude. Sa bourse prit fin vers la Saint-Laurent (10 août 76). Il demeura quelques années à Paris et obtint le grade de docteur en théologie. Il entretint des relations suivies avec le collège où il entreprit d'édifier une chaire de prédicateur dans la chapelle et traita avec Vincent Boucher, maître menuisier et locataire d'une des boutiques. Le prix, 12 l. 3 s. 6 d., fut payé en 1681. Encouragé par les écoliers, Rannou décora la chapelle. Les embellissements lui coûtèrent 176 l. 12 s. 6 d. Les boursiers lui versèrent 40 livres mais il dut attendre jusqu'à 1684 pour être entièrement remboursé; le procureur Yven n'avait montré aucun empressement pour régler des dépenses faites en dehors de lui. (9)

Mais revenons à Paillart que nous avons laissé au séminaire de Saint-Nicolas du Chardonnet. Il revint plusieurs fois au collège. L'abbé Thouyne l'avait en particulière estime et il lui demanda de l'assister lors de la reddition du compte de Dornic pour 1673-74, le 22 septembre 1674, et de celui de Rannou le 14 juin 1676. Aucun ancien boursier n'eut cet honneur, ni avant lui, ni après.

C'est le 14 juin 1676, que le Visiteur émit son ordonnance, sorte d'admonestation où perçait la menace de suspension des bourses.

---

(9) Jacques Rannou fut directeur au petit séminaire de Plouguernével sous Henri Le Coz, puis directeur au grand séminaire sous Paillart, supérieur en 1681. Celui-ci le désigna à l'évêque de Quimper pour lui succéder en 1689. Rannou mourut en 1701 après avoir accompli une œuvre considérable : A. Chatton; op. cit.

Les mesures énergiques prises, si elles ne furent pas appliquées à la lettre, mirent du moins un frein à l'émission abusive de billets gagés sur la bourse.

Ce fut semble-t-il, vers la fin de 1676 que Guillaume Paillart devint docteur de Sorbonne; il avait déjà obtenu la cure de Ploaré par résignation de son oncle Jérôme Paillart, également ancien boursier, et procureur en 1642.

Il n'oublia pas son vieux collège. L'une de ses visites est signalée dans le compte de 1690-91 par un don de 100 livres.

Lorsqu'il mourut, en 1706, les boursiers firent dire une messe pour le repos de son âme (10).

2. — *Une campagne de battage en Normandie en* 1676

René Changeon prit la procure le 15 avril 1676, après Claude Salaün (11), principal, qui l'avait eue pendant six mois.

---

(10) C'était là une marque exceptionnelle de gratitude envers un grand ancien. Nous ne savons où ni quand naquit Paillart. Le 14 juin 1676, sacrifiant à la mode du temps, il signa Paillart de Queriolet. Il y avait des Paillart en Beuzec-Conq où se trouve ce village.

Guillaume Paillart fut nommé supérieur des séminaires de Quimper et Plouguernével en 1681. En 1689 il résigna cette fonction et ne conserva que sa cure de Ploaré. Il fut remplacé, on le sait, par Jacques Rannou. A la mort de celui-ci, en 1701, Paillart dut reprendre la direction du grand séminaire jusqu'à sa mort survenue en janvier 1706 en son presbytère de Ploaré.

(11) Claude Salaün, sous-diacre en 1669, diacre en 1671, devint boursier le 16 mars 1671, fut principal du 1er octobre 1673 au 1er avril 1676. Il fut successivement recteur de Melgven (1689-1698) où il remplaça René Changeon, de Plogonnec (1699-1706) et de Poullaouen (1706-1713) où il mourut. Il était docteur de Sorbonne. « Il blasonnait à la fasce de gueules accompagnée de trois hures de sangliers de sable. »

Il fit trois fois le voyage de Maisons en vue de trouver un autre fermier pour le pré de « Cornouaille ». Il passa le 22 juin 1676 un bail de neuf ans pour le prix de 78 livres avec Gérard François.

En arrivant à Fresles vers la fin de juin 1676 le procureur y trouva le curé Yves Le Brandonnier. On ne sait comment l'habile homme s'y prit pour rentrer en grâce auprès des boursiers. Il obtint d'eux la remise de sa dette de 100 livres « pour ses bons et agréables services ». La carence du fermier Jollys mettait le procureur dans l'obligation de collecter la dîme et d'assurer le battage de la récolte.

Changeon était inexpérimenté mais plein d'un enthousiasme juvénile. Il mena son affaire tambour battant si l'on peut dire. Dès l'août il se mit en campagne, traita au prix de 280 livres avec deux des plus fidèles paroissiens qui s'engagèrent « à leur peine et fortune » à faire la récolte, leur adjoignit cinq « bastosniers » chargés du ramassage, cependant qu'un sixième valet engrangeait les gerbes.

Sans désemparer René Changeon embauche deux « bas-teux » qui battent au fléau, l'un pendant trois mois et l'autre pendant quatre mois, et pour faire travailler tout son monde avec plus de « chaleur et de fidélité » il distribue généreusement du cidre et du poiré, au total deux barriques. Il fait transporter et vendre à Neufchâtel 95 mines de blé à des prix variant de 3 l. 18 s. à 5 l. 2 s. 7 mines de seigle à 3 l., 20 mines d'avoine à 2 l. 14 s., 200 bottes de pois, 1.050 gerbes de paille, etc...

Enfin il paie en grain la portion congrue du curé soit 12 mines de blé, 12 d'orge et 24 d'avoine au lieu des 19 et demi de coutume. Il est généreux.

Entre temps il avait fait réparer la grange, la toiture de l'église, les vitres du maître-autel portant les armes du collège; et donna assignation aux curés de Bures et

de Neufchâtel ainsi qu'au receveur du duc d'Estrées pour avoir refusé la dîme sur plusieurs pièces de terre qu'ils prétendaient en être exemptes, prétention qui ne reposait sur aucun titre. C'était donc une usurpation. Le duc d'Estrées ne contestait au début que deux ou trois acres de terres; il en était à dix en 1676. Enfin Changeon demanda mainlevée de la saisie mise une fois de plus sur la grange dîmeresse par la Chambre des Comptes de Rouen pour défaut de déclaration. Les procureurs étaient bien oublieux.

Malgré les efforts de Changeon le bilan de la campagne ne fut pas satisfaisant. La vente n'avait produit que 579 livres et la dépense s'élevait à 533, alors que le bail avait été passé au prix net de 500 livres. Changeon aggrava le déséquilibre en réclamant 314 livres pour 157 jours d'absence; il eut le bon goût, le jour de la reddition du compte, le 15 juillet 1677, de rabattre spontanément 76 l. 18 s. 10 d. sur les 176 l. 18 s. 10 d. de son débet.

Tout bien pesé, la mission de Changeon fut un enseignement utile pour le collège en ce qui concerne la collecte de la dîme et son rendement. Il eut, de plus, le mérite de donner l'alarme au sujet des entreprises du duc d'Estrées (12).

3. — *Guillaume Yven, procureur* (1676-80)

Avant d'entrer en charge Yven avait déjà, tout comme Rannou et Kérisit, fait une partie de la besogne du procureur absent. Il avait dû se rendre deux fois à Dreux : la première en juillet 1676 pour affermer les dîmes de Rieuville, pour trois ans, à Roch Piot et Anne

---

(12) René Changeon, natif de Rosporden, maître-ès-arts, fut recteur de Melgven de 1678 à 1689, « il quitta le bénéfice au grand regret de tous les paroissiens ».

Brisset sa femme; la deuxième, au mois d'août suivant, au sujet des poursuites contre Brochand, l'ancien fermier, lequel avait déjà un procès avec les chanoines du lieu. Mariette, procureur auprès du bailliage de Deux, le mit sans doute en confiance et il dut être satisfait de la tournure que prenait le procès mais il changea d'avis lorsque, devenu à son tour comptable du collège, il en fit le bilan. Lors de la vente en 1677 les fruits de la vigne Brochand furent attribués pour 200 livres à un bourgeois de Dreux mais en 1678 ils furent, fait incroyable, adjugés pour 100 livres au débiteur qui n'en paya que 50 grâce à l'habile Mariette. La reprise totale n'était donc que de 250 livres tandis que les frais (honoraires des procureurs, conseillers, huissiers, vacations des juges du bailliage, etc...) atteignaient 260 l. 13 s. 3 d. Yven put ainsi mesurer la vaine complexité et l'inanité de la justice humaine.

Quand il prit la procure le 1er octobre 1676, les perspectives n'étaient pas encourageantes. La dette de Jollys, pour Fresles, était de 860 livres, et celle de Brochand de 800. Le Domaine lui-même devait 315 livres dont un vieil arriéré de 183 livres 15 sols à propos duquel le collège usa d'un expédient caractéristique de la moralité de l'époque. Kérisit, substitut de Changeon s'était abouché avec un sieur Arnaud, bourgeois de Paris, qui se faisait fort d'obtenir du Domaine les 183 l. 15 s. moyennant une commission de la moitié pour « ses soins ». Une convention en bonne et due forme fut passée le 27 juin 1676 avec l'habile intermédiaire qui réussit là où les procureurs avaient échoué.

Yven ne put payer les arrérages des rentes aux sieurs Des Touches et Gillet. Il se mit donc en quête de recettes. Il ne fallait rien attendre de sitôt de Jollys à qui Changeon avait accordé des délais fort longs et qui du reste opposera toujours la force d'inertie. Notre procureur se tourna vers l'indispensable Yves Le Brandonnier qui offrit pour les dîmes de Fresles un bail de trois ans

pour le prix net de 250 livres à compter de 1677; de son côté François du Brandonnier fit aviser le procureur des mesures qu'il avait prises pour le paiement des 300 livres convenues. La perception de cette somme motiva un voyage en Bretagne au cours duquel Yven prit soin non seulement des affaires du collège mais des siennes propres (13). Il se fit payer par Guédès, ancien boursier (14) et recteur de Beuzit-Conogan, près de Landerneau, 45 livres dues depuis une douzaine d'années. Le tout fut consigné chez un banquier de Brest et expédié au collège moyennant 8 livres de frais, par lettre de change. Le banquier redoutant sans doute d'être victime de faux-monnayeurs, fit couper une pièce de trente sols.

Son absence, qui se place au début de 1677, fut assez longue pour justifier la désignation de Kérisit comme substitut. Parmi les recettes de celui-ci figure un acompte de 110 l. sur la dette de Le Guillou, ancien boursier, devenu recteur de Plounévézel. D'autre part Jégo, principal depuis le 26 avril 1676, fit d'autorité quelques opérations parmi lesquelles la reprise des 100 livres de l'ancien procureur Neillot, recteur de Saint-Martin en Bretagne (15). Yven prit mal la chose et déclara que Jégo « s'était ingéré de recevoir les deniers du collège sans aucune qualité » (16); il le mit en reprise pour des

---

(13) Guillaume Yven fut vicaire perpétuel de Dirinon de 1687 à 1717, y mourut en 1724 à l'âge de 85 ans. Dans les paroisses où la collation appartenait à des dignitaires ecclésiastiques, ceux-ci gardaient le titre de recteurs « primitifs ».

(14) René Guédès fut d'abord prêtre à Saint-Ségal, puis recteur de Beuzit-Conogan de 1673 à 1681. Il devait 21 l. 10 s. et s'était en outre porté garant de pareille somme dont était redevable Cévaër, l'ermite des Iles Glénan.

(15) François Neillot était depuis janvier 1670 recteur de Saint-Martin des Prés dans la Cornouaille briochine. Il dut résigner vers la fin de 1696. Il signa de temps à autre comme ancien recteur, la dernière fois le 5 novembre 1711.

(16) Philippe-Corentin Jégo, docteur en théologie, fut recteur de Mahalon de 1685 à 1697. Il y mourut le 13 novembre.

erreurs involontaires. Il ne ménagea personne; il s'en prit à ses prédécesseurs Salaün, Changeon et même Jacques Rannou. Il prétendait être assailli de plaintes des boursiers dont il contestait les quittances. Il se justifia dans ses minutes « où il avait été plus prolixe ». Il refusa de payer Rannou, Mingam et Lagarde. Une réunion des boursiers aurait sans doute dissipé ces malentendus mais Yven avait dû perdre de vue l'ordonnance de l'abbé Thouyne.

Cette rigueur sourcilleuse, dont il fit montre à tout propos et hors de propos, était une défense qui lui servit en maintes circonstances. Il avait plusieurs procès sur les bras : Outre celui de Dreux contre Brochand, il y avait l'instance en cours contre Miron, seigneur de Brie-sur-Marne, évoquée plus loin, le procès contre le sieur L'Escole, possesseur à Vitry de biens chargés d'une rente (17), le procès intenté par la receveuse de l'archevêque de Paris à Maisons, au sujet du pré de Cornouaille, sans compter les multiples assignations en justice de mauvais payeurs.

Il y eut aussi le procès du collège contre les receveurs du Domaine en Normandie dont le curé Le Brandonnier fut chargé de régler les frais, soit 60 livres ainsi que 10 livres pour participation du collège à la reconstruction du clocher de Fresles.

Guillaume Yven eut des démêlés avec le lieutenant de police pour avoir négligé le nettoiement de la rue pendant la vacance de la maison du « mouton » en 1678.

Malgré ces préoccupations la vie matérielle de la mai-

Guillaume Paillart qui était à Ploaré assista le 16 à son enterrement.

(17) Yven avait obtenu du Châtelet une sentence par défaut contre l'Escole mais celui-ci se fondant sur la prescription en appela au Parlement et eut gain de cause. La rente fut définitivement perdue pour le collège.

son fut assurée. Les rentes dues à Camus Des Touches ou à sa veuve pour les années 1674 à 1678 furent enfin payées, ainsi que les gages des boursiers. Yven n'omit pas de noter qu'il fit gratis, office de chapelain, du 17 juillet au 30 septembre 1678.

Il connut les dévaluations du règne de Louis XIV, survenues les 1er avril et 1er mai 1679 sur les pièces de quatre sols.

Il reprit souvent le bâton de pèlerin : pour aller à Juvisy arracher au sieur de La Plaine les fermages en retard avant de renouveler le bail; pour rechercher à Dreux un nouveau fermier des dîmes, Roch Piot s'étant révélé pire que Brochand. Il devait 316 livres sur trois années de fermage. Mariette, procureur à Dreux, une vieille connaissance, réussit à soutirer à Piot 89 livres qu'il garda entièrement pour ses frais et honoraires. Le collège était littéralement grugé par les gens de robe. Avant de traiter, Guillaume Yven prit la précaution de se faire montrer par des paysans et d'anciens dîmeurs à qui il offrit à déjeuner, « les bouts et costés de la dixme ». Il passa un bail de six ans en 1679 avec David de la Marre et Barbe Cabart sa femme, hôteliers au faubourg Saint-Denis à Dreux.

Yven fut en butte aux tracasseries du Domaine qui avait cru devoir cesser le service de la rente de 26 l. 5 s. devenue 26 l. 6 s. Sa requête certainement appuyée par Huelvan, principal, auprès des « Présidents des Trésoriers généraux des Finances » eut un plein succès en septembre 1680. Yven avait argué de la longue possession du collège.

Yven fit relier en deux volumes les titres du collège. C'est sans doute dans l'un d'eux, considéré comme le cartulaire du collège, que Dom Morice prit le texte des titres de la fondation Galeran Nicolas.

Yven présenta tardivement ses comptes dont le pre-

mier pour 1676-79, était très embrouillé à cause de l'intervention simultanée de Jégo et Kérisit; le dernier, pour 1679-80, fut malgré sa stricte économie, réglé en débet de 321 l. 7 s. 11 d.

Somme toute Guillaume Yven, procureur rigide et grincheux, fut un bon serviteur du collège.

4. — *Jean Huelvan, principal* (1679-1684)
Suppression de quatre bourses

Jean Huelvan, était, comme Yven, dans la force de l'âge quand il vint au collège où il prit la bourse le 5 juillet 1677. Auparavant il avait servi le roi dans la marine sous Duquesne et les maréchaux d'Estrées et Châteaurenault et sur terre en qualité de mousquetaire. Il quitta la carrière des armes en 1677 pour le sacerdoce (18).

Dès son arrivée il fut envoyé à Fresles en mission sur laquelle le procureur Yven, d'ordinaire plus prolixe, ne s'explique pas. Il nous dit seulement que le voyage dura 32 jours et que Jean Huelvan fit réparer la grange et encaissa la valeur de deux chapons (28 sols), due par le sr de Volcomte pour 1677 sans préjudice des autres années.

Il fut élu principal le 19 novembre 1679, succédant à Jégo dont le compte d'Yven n'indique pas la date de sortie de charge.

La prudente gestion d'Yven n'empêcha pas la décadence du collège, menacé dans son temporel. La remise à recouvrer était au 1er octobre 1680 de 4.207 livres, total qui n'avait jamais été atteint jusqu'alors. La plus grosse dette, 816 livres, concernait Fresles et demeurait impayée, car aucun procureur, depuis Rannou, n'avait fait d'effort

---

(18) Bulletin d'archéologie et d'histoire du diocèse de Quimper et de Léon : notice sur la paroisse de Briec.

auprès de l'ex-fermier Guillaume Jollys et son fils Adrien, prêtre, qui semblaient « tabou ».

Les réparations coûteuses, ajournées par Yven, devenaient urgentes. On n'avait pas payé la rente Gillet de 138 livres depuis 1677, ni celle de 225 livres à la veuve Camus pour 1679 et 1680. Il fallait trouver des économies. On ne chercha probablement pas longtemps et dès la Saint-Rémy 1680 la suppression de bourses fut décidée. Les circonstances s'y prêtaient en cette fin d'année. Kérisit venait de mourir malgré les soins du s^r^ Bouteille, chirurgien et locataire du collège; de Rospiec mourut peu après; Yven venait de quitter et Le Tinier allait s'en aller. Ils ne furent pas immédiatement remplacés. Le nombre des boursiers ainsi réduit à six se maintint à peu près régulièrement jusqu'en 1715.

La gêne n'en subsista pas moins. Le Portz, qui avait pris la procure le 1^er^ octobre 1680 se vit, dès le début, menacé de la saisie par la veuve de Camus des Touches. Il s'en ouvrit à l'abbé Thouyne qui s'entremit auprès des prêtres de Saint-Nicolas du Chardonnet, lesquels cherchaient précisément à placer de l'argent. Ceux-ci acceptèrent même de faire l'avance des arrérages dûs à l'incommode veuve. Le transport sur la communauté de Saint-Nicolas, effectué le 19 décembre 1680, laissa un répit à notre procureur qui en profita pour faire argent de tout, ne dédaignant pas la vente de vieilles ferrailles, d'une table et d'un bois de lit laissés pour compte; il dut recevoir avec reconnaissance, de Rannou Jacques, préposé, les 107 l. 13 s. provenant de la vente des meubles et de la vaisselle de la communauté défunte.

Le Portz put ainsi parer au plus pressé et payer les arrérages de deux années au sieur Gillet, procureur au Parlement.

Il dut également exécuter une opération rebutante dont il faut bien parler, car la dépense, 600 livres, mit

à mal la réserve péniblement amassée par lui. Il s'agissait de vider la grande fosse et de l'agrandir.

Quelques autres frais furent engagés parmi lesquels nous relevons : la confection d'une enseigne « à l'image de saint Corentin » pour la maison occupée par le sieur Duval et auparavant ornée de l'enseigne de « la Croix Blanche », la réparation d'un mur en mitoyenneté avec la comtesse de Roussy.

Lorsque Le Portz entra dans la Congrégation de la Mission à Arras Jean Huelvan, principal, prit sa suite, pour un trimestre.

Cette année là il se rendit à Fresles à cheval pour parer aux suites de deux saisies mises à quelques mois d'intervalle par la Chambre des Comptes de Rouen, non plus sur la grange mais sur les biens d'un « sujet du fief ». Le collège avait omis de rendre aveu et de payer 37 s. 6 d. pour « reliefs du fief ». L'affaire était d'importance. Huelvan alla à Dieppe payer les frais de saisie (14 l.) et à Rouen où, rue des Trois Truies, il consulta le sieur Dunoyer, procureur près la Chambre des Comptes. Il déposa la déclaration du fief et les lettres de foi et hommage du collège en bonne et due forme (19).

Le curé de Fresles, qui avait consenti l'année précédente une augmentation de 50 livres sur son fermage, paya à Huelvan 150 livres pour une demie année. Celui-ci, frappé du dénûment de la cure, consacra 15 livres à l'achat d'un missel et de quelques livres de chant.

Cette randonnée à cheval ne dura que douze jours ce qui, pour un ancien marin, était une performance. Une nouvelle chevauchée le ramena en Normandie l'année

---

(19) Cette saisie, qui était la répétition de celle 1676 et se renouvellera, illustre bien le vice fondamental de l'administration du temporel par des procureurs perpétuellement changeants. Il n'était venu à l'idée d'aucun d'eux d'afficher au collège l'équivalent du moderne tableau des pièces périodiques des bureaux administratifs.

suivante à propos de l'arrêt de confirmation du fief, donnant le droit de présentation à la cure de Fresles.

Il remit plusieurs fois le pied à l'étrier notamment en 1683 pour aller à Dreux préparer le renouvellement du bail avec la veuve David. Ce mode de déplacement, peu coûteux (une livre et demie la journée de location) et souvent utilisé à l'époque par le procureur, fut facilité de 1682 à 1686 par la présence au collège d'un sieur Auroal, marchand de chevaux.

Après Le Portz, Huelvan eut comme procureur René Joncour. Celui-ci avait probablement entendu parler des conseils de Paillart, aussi surveilla-t-il les travaux de Lallier, maître-maçon attitré du collège, et les fit toiser par deux fois par Boëssire, maître-maçon juré. Ce Lallier et Fortier, entrepreneurs attitrés du collège, abusaient de la situation. D'autres procureurs s'en rendirent compte. Joseph-Pierre Le Bars notait dans son compte de 1684-85 que Lallier ne travaillait pas bien. L'année suivante Fortier fut l'objet d'un avis tout aussi catégorique de la part de François Le Jeune. Malheureusement les procureurs, s'ils étaient parfois clairvoyants, laissaient le plus souvent aux successeurs le soin de prendre les décisions nécessaires.

René Joncour eut fort à faire avec la « Temporalité » de l'archevêque qui soutenait le procès engagé par sa receveuse à Maisons, à propos de la ferme du pré de Cornouaille.

Il parvint à réunir quelques ressources (parmi lesquelles on remarque la somme de 25 l. 13 s. 6 d. payée par le comte Martain ou Martin pour la surcharge d'un mur de clôture). Il put ainsi faire étayer la maison à gauche de la porte, payer 500 livres à la communauté de Saint-Nicolas, et quelques autres dépenses mais il ne versa pas de gages aux boursiers présents, par même au principal; par contre, en vertu d'un privilège tacite, le procureur perçut fort exactement son dû. Joncours n'était

cependant pas égoïste. En 1679 il avait abandonné les gages de deux mois. De tels faits n'étaient pas rares : en 1679 Hamon avait laissé 88 livres au collège, Hervé de Kerguélen remit 30 livres en 1683; de 1684 à 1692 une véritable émulation s'emparera des boursiers; nous y reviendrons.

Pierre Salomon succéda le 1er octobre 1682 à Joncour, pour deux ans. Il dut faire étayer la maison d'extrême droite et le logement du portier construit sur l'écurie de la maison du « mouton ». Avec la maison de gauche consolidée l'année précédente, cela faisait trois bâtiments menacés d'effondrement.

Pierre Salomon fut malade pendant six mois, pendant lesquels le principal fit la suppléance et répara la maison du « mouton » louée au sieur Peraton, aubergiste, chez qui il prenait pension.

Du 1er octobre 1678 au 31 juillet 1684, sauf pendant un an, il exerça presque seul les fonctions de chapelain. Pour l'édification des boursiers il fit doter la chapelle des « Méditations » de Mgr Abelly (20). Il ne négligeait donc pas sa mission spirituelle. Ce que nous savons de sa carrière de chef de paroisse nous autorise à penser qu'il dut être un maître sévère. Il fut cependant sociable à ses débuts puisqu'il fit chambre commune avec Le Portz et de Kerguélen. Ce n'est qu'une fois principal qu'il se renferma, selon l'usage, dans sa tour d'ivoire. Jean Huelvan arrivait, à quarante ans, au terme de son long principalat. Des maisons certes se fissuraient mais il laissait

---

(20) Mgr Abelly était évêque de Rodez. Le titre complet de l'ouvrage était : La Couronne de l'année chrétienne ou Méditations sur les principales et plus importantes vérités de l'Evangile de Jésus-Christ, disposées pour tous les jours de l'année. Paris, G. Josse, 1657. 2 volumes. Le livre eut de nombreuses éditions. (Catalogue Général des livres imprimés de la Bibliothèque Nationale.) Mgr Abelly avait rédigé une biographie de saint Vincent de Paul.

l'établissement en ordre du point de vue moral. Cet ordre ne tarderait pas à être troublé.

Il partit pour la province le 11 août 1684, titulaire du grade de licencié en théologie.

Le collège restait à lui devoir 276 l. 10 s. dont 254 lui furent versées par le chevalier de Vibert, « fondé en procuration » (21).

⁂

5. — *Boursiers et locataires*

Parmi les hôtes du collège quelques-uns se signalent à l'attention du lecteur :

Pierre Le Guyader, boursier de 1669 à 1674, aumônier de Mgr de Harlay et curé de Montfermeil; Guillaume

---

(21) Huelvan était de petite noblesse, sa famille possédait la terre de Créac'hguen en la paroisse de Lanniron (Ch. Fierville, op. cit.). Il fut pourvu en 1690 du vicariat perpétuel de Eriec où il succéda à Hervé de Kerguélen son ancien condisciple, lequel fut ensuite recteur de Plozévet, puis de Meilars de 1702 à 1721. Hervé de Kerguélen était docteur en théologie. En 1700 Huelvan fit le voyage de Rome pour se plaindre au pape de l'évêque et du chapitre de Quimper au sujet des dîmes. Le chapitre prouva l'ancienneté de ses droits. Le recteur se plaignit également à l'évêque de ses paroissiens. C'était du reste un savant qui traduisit la Bible en breton et à sa mort, en 1736, l'existence de quatorze grands livres de l'écriture de Jean Huelvan fut mentionnée à l'inventaire de sa bibliothèque (Bulletin diocésain de Quimper, notice sur Briec, op. cit.). Mais l'auteur de la notice se trompa en disant que dès 1720 il était considéré comme démissionnaire. Il ne résigna en effet que le 19 octobre 1734 (Bulletin diocésain de Quimper. Daniel Bernard). Son grand âge avait évidemment diminué ses activités mais il savait quand il le fallait user de ses prérogatives de recteur. En 1725, tenant pour nul un mariage célébré par un prêtre interdit, il procéda à un second mariage. En 1732 il refusa de recevoir, comme parrain d'un enfant de la paroisse, le sieur Bernard de Kerguélen, et cela malgré l'intervention de l'évêque. Jean Huelvan mourut en décembre 1736, à 92 ans, en sa « maison presbytérale ».

Desfages (1673-1674), docteur en théologie, recteur de Loctudy; Balgour (1674-1677) entra au grand séminaire de Saint-Sulpice; Olivier Cernin Ninon de la Forest, clerc pourvu en 1701 de la prébende de Berrien (1674-1678).

Les boursiers prenaient parfois en corps des décisions témoignant de leur charité. En 1672 ils firent grâce à la veuve Gourquéau des frais d'expulsion de son mari, maître-menuisier; une autre fois le Conseil remit un quartier de loyer à Boyrat, malade depuis huit mois à l'Hôtel-Dieu.

Les locataires appartenaient à des milieux divers (ouvriers tailleurs, cordonniers, ébénistes, etc...) mais la plupart étaient d'église. Retenons les noms des plus marquants, en mettant entre parenthèses l'époque du séjour au collège :

Les abbés Dartigos, chanoine de Tarbes (1672-1675), de Névet (1674), Barbier, qui changea constamment de chambre (1671-1690); le bénédictin Gravel (1673-1681), Trémel, sous-sacriste de l'église du Saint-Esprit (1672-1673), Gaultier, diacre de Saint-Josse (1673-1677), deux chirurgiens (1672-1673), le sieur Viot, bourgeois et clerc du palais (1674-1684), plusieurs messieurs du Léon, Ollier, marchand libraire (1670-1672), Guillaume Tanguy-Quernalec, licencié de Sorbonne, le futur recteur d'Edern de 1683 à 1716, qui fut, fait exceptionnel, admis aux redditions de comptes sans être boursier (1674-1675); enfin, un fort contingent d'écoliers hybernois séjourna au collège de 1672 à 1675; seuls les noms de Tully et Fallou sont notés.

Il y aurait beaucoup à dire sur les locataires principaux des maisons de rapport de la rue du Plâtre et sur leurs déboires inhérents en partie aux difficultés économiques du grand siècle. Presque tous ceux de cette période de quinze ans firent de mauvaises affaires. Ceux

de la maison de la Croix-Blanche, ornée plus tard de l'image de saint Corentin, jouèrent de malheur; trois d'entre eux furent successivement saisis, le quatrième, Michel Champeaux, tailleur, entré à la Saint-Jean 1684, sortit au bout de six mois sans payer; Mme Lebeau, veuve d'un avocat au Parlement, lui succéda et tint à peine un an. Seule Mme Le Comte, née Nicole Pierre, veuve du tonnelier, locataire depuis 1654, avait gardé la dernière maison à droite pendant 35 ans.

Quelques noms de sous-locataires de cette époque nous sont parvenus : maison du « mouton » : Mme de Bonefont (1673); maison à l'image de saint Corentin: Mlle de Beaulieu (1682), M. du Stang (1682) qui quelques années plus tard remit 100 livres à Le Barz Joseph-Pierre, procureur, pour redorer le retable de la chapelle; Vincent et Clément, imprimeurs (1685-1686), etc...

Chapitre II

(1684-1703). TROUBLES ET DEBOIRES INTERNES

Aucun nom de principal n'est indiqué dans les comptes entre le 11 août 1684, date du départ de Jean Huelvan, et le 11 novembre 1686, jour où Ropert Vincent prit la principalité. Maintes fois le successeur fut, non pas l'un des boursiers en place, mais un nouveau venu dont l'attente pouvait être assez longue. Cette fois la lacune de 27 mois est trop considérable pour ne pas suggérer l'idée d'un principalat intermédiaire. La chose est possible, selon nous, en faisant de l'abbé du Faouët le remplaçant d'Huelvan. La révélation faite, cinquante-cinq ans plus tard, par Philippe de Trédern, principal et procureur, nous y autorise.

1. — *L'abbé du Faouët, personnage original*

La date de son arrivée, qui n'a du reste pas une importance capitale, demeure incertaine. Il était en tout cas en place le 1er août 1685, car à cette date il retint la chambre N° 1 du bâtiment du puits. Sa qualité de principal est établie d'une façon péremptoire par ses agissements. Il se comporta toujours en maître et son bref séjour au collège vaut la peine d'être conté tout au moins dans la mesure où les comptes laissent en deviner les péripéties.

Il dut occuper en arrivant la chambre, franche de loyer depuis 1676, réservée au principal au deuxième étage du bâtiment de la chapelle. Il résolut de l'aménager à sa manière ainsi que la chambre du dessus qu'il destinait à son inséparable compagnon, l'abbé Salvar, très mal logé dans un cabinet au-dessus du porche.

Les travaux de « changement et de réparation » commencèrent vers la mi-août 1685 mais pour une cause inconnue ils prirent une mauvaise tournure au point de rendre les locaux inhabitables pour longtemps. Aussi l'abbé du Faouët, désespérant de les occuper jamais, s'empressa-t-il de retenir la chambre N°2 du puits, devenue vacante vers le 10 septembre 1685, pour Salvar qui devint ainsi son voisin de palier vers la mi-octobre 1685.

Pour comble de malheur « dix voies de gravats » étaient tombées à travers le plancher de la chambre « du principal » en réparation, dans celle du dessous qui était le pied-à-terre parisien du curé de Charenton. Ce fut certainement pour fuir ces lieux inhospitaliers que celui-ci déguerpit au début d'octobre. La chambre « du principal » était encore plus abîmée. Outre l'enlèvement de « douze voies » de plâtre, la pose d'une poutre neuve fut nécessaire. Il en coûta 120 livres au col-

lège. Quant à la chambre N° 3 de la chapelle, destinée primitivement à Salvar, elle fut louée à Pâques 1686, à un sieur Grenet, prêtre, qui n'y entra qu'au péril de sa vie.

Entre temps notre trublion avait pris aussi le cabinet, libéré par Salvar, pour s'y exercer à « tourner ». Quel était le mystérieux passe-temps de l'abbé ? Etait-il potier ou tourneur sur bois à ses heures ?

Cet original, qui tranchait du principal, se conduisit jusqu'au bout avec désinvolture. Il fut généreux à bon compte; il négligea d'acquitter non seulement son loyer, mais celui de Salvar et le prix de la chambre où mourut l'abbé de Tréanna et dont il avait répondu. Il quitta le collège, semble-t-il, vers la mi-janvier 1686, tandis que Salvar y demeura jusqu'à la Saint-Rémy 1686.

L'abbé s'était engagé dans un billet non chiffré à payer les réparations et ses dettes, sans réserver ses droits de bourse et de principalité, ce qui prouve le peu de cas qu'il faisait de l'argent. Vers 1707 le procureur Charles Touronce, voulant sortir de l'incertitude, tenta une démarche auprès de l'abbé du Faouët qui s'était retiré dans son pays natal. Il adressa à cet effet le billet à la Garenne-Jouhan, recteur de Guiscriff, paroisse voisine du Faouët. L'abbé s'entêta et pour s'excuser observa que le collège lui devait aussi de l'argent. Touronce n'insista pas et conclut par ce propos désabusé : « plût à Dieu que le tort qu'il a fait au collège fût le moins criant ». La créance fixée « ne varietur » à 200 livres encombra les comptes jusqu'en 1763.

En résumé il y a lieu, bien qu'il fût un peu toqué, d'inscrire l'abbé du Faouët, à son rang, entre Huelvan et Ropert, sur la liste des principaux établie par M. Couffon.

Le calme revint au collège sous Vincent-François

Ropert qui fut principal pendant trois ans environ (1). Il eut à côté de lui quelques bons éléments stables : Pierre Quilleroux, procureur de 1686 à 1690, chapelain de 1690 à 1693; de Queryvon, boursier de 1686 à 1689 et chapelain pendant près de deux ans, etc... (2).

Au collège les soucis d'argent étaient toujours aussi graves. Les boursiers ne recevaient que des acomptes. La gestion des procureurs Joseph-Pierre Le Bars et François Lejeune s'était ressentie du désordre de la période troublée; le premier avait été absent six mois; aucun d'eux n'avait été quitte envers le collège, au moment de l'arrêt des comptes. Le premier rembourse, mais Pierre Quilleroux, successeur de François Lejeune qu'il essaya vainement d'amener à composition, dut l'assigner à payer la somme due : 159 l. 10 s. Lejeune ne s'exécuta que vers 1697 (3).

Quilleroux ne disposait que de maigres ressources et ne put exécuter de travaux confortatifs dans les trois maisons; il assura tant bien que mal le train de l'établissement et l'aménagement de quelques chambres, pour les rendre plus confortables et plus faciles à entretenir. Il voulut en somme réaliser le projet que l'abbé du Faouët n'avait pu mener à bonne fin, et dont, de toute évidence Quilleroux escomptait un relèvement de loyer. Son effort, modeste, fut poursuivi par ses successeurs et de 1690 à 1693 deux appartements furent aménagés et quatre autres pièces carrelées. Parmi les bénéficiaires de ces transformations, on remarque en plus du principal, l'avocat Belin qui n'en profita guère car il mourut en 1693; Guillot, étudiant en philosophie, et l'abbé Pen-

---

(1) Vincent Ropert fut recteur de Beuzec-Conq de 1693 à 1722.

(2) Directeur au petit séminaire de Plouguernével, de Queryvon en fut le supérieur de 1701 à 1711.

(3) François Lejeune devint recteur de la paroisse de Quilliou qui fait partie aujourd'hui de Plonévez-du-Faou.

marc'h. Celui-ci n'en jouit pas longtemps non plus puisqu'il fut expulsé du collège en 1693.

C'est Quilleroux qui tenta en 1688 de ranimer la juridiction de Fresles en faisant tenir les « plaids », par les juges de Bures, après 16 ans d'interruption. Son exemple fut suivi pendant de longues années par les successeurs, avec conviction, et pourtant les justiciables se dérobaient. Quilleroux, étant sur place, paya 150 livres pour des réparations à l'église et à la grange, et passa un nouveau bail avec le curé Le Brandonnier le 13 avril en l'étude de Me Guillaume du Busc à Dieppe, pour six ans au prix antérieur, c'est-à-dire à 300 livres.

Il devait être assez fortuné car bien que boursier depuis le 11 novembre 1684, il n'en perçut les gages qu'au bout de trois ans, et au taux de 116 livres au lieu de 131 l. 10 s. L'année suivante il toucha cette dernière somme, puis successivement 101 l. 10 s., 116 l. 10 s., 101 l. 10 s. Cette réduction ne fut pas, croyons-nous, ordonnée, mais spontanée. Plusieurs confrères, sans doute émus comme Quilleroux de la détresse du collège, abandonnèrent une partie de leur droit, soit 15, 30 livres ou plus, et ce jusqu'en 1693. Citons Kernévez (4), Fontaine aîné (5), Collin, Gelin, de La Salle-Launay, Morlays, Le Mavyc (6). Pour certains l'imprécision des comptes est telle qu'on ne peut dire, avec certitude, s'ils suivirent ou non le mouvement.

---

(4) Kernévez Barthélémy fut recteur de Saint-Nic, de 1713 à 1732. Il résigna en faveur d'un parent.

(5) François Fontaine, boursier de 1690 à 1695 et prêtre, était le frère d'Allain-François Fontaine, également boursier de 1696 à 1699, légataires en 1709 de l'abbé Ferdinand Vallot, abbé commendataire des abbayes d'Epernay et de Gaillac, ancien conseiller au Parlement et chanoine de Paris.

(6) Olivier-Jean Le Mavyc, recteur de Landrévarzec de 1718 à 1728.

2. — *Yves-Henri de Kergus de Kerstang, principal et procureur* (1690-1703)

Il était issu de la famille noble des Kergus, sieurs de Kerstang, dont le berceau était à Gourin (Cornouaille). Locataire du collège depuis la Saint-Rémy 1687, il y était installé avec son valet. Le 10 avril 1690 il prit la bourse et fut élu principal. Il loua aussitôt pour son usage personnel, la salle, la cuisine et la cave naguère réservées à la communauté. Il se mit bientôt en retard pour le loyer de ces locaux et y renonça en 1693 lorsque, les fonds ayant probablement baissé, il dut diminuer son train de vie.

Vers 1691 Kergus, renouvelant l'exploit de l'abbé du Faouët, fit faire, de sa propre autorité, des aménagements soit dans son appartement, soit dans le local précité. Il y en avait pour 409 livres, ce qui souleva la réprobation des « autres officiers et boursiers du collège » qui soumirent l'affaire à l'abbé Robert. Le Visiteur ordonna que « le collège payrait les réparations que les ouvriers jugeraient avoir esté nécessaires et la moitié du surplus des réparations comme amélioremement qui resteraient au collège à quoy ils donnèrent les mains de part et d'autre... ». Les ouvriers estimèrent que 45 l. 16 s. seulement avaient été dépensés utilement.

L'attitude des boursiers, dans ce différend, avait été légitime et pleinement justifiée par la situation qui n'avait pas encore été redressée en dépit des sacrifices des écoliers. Les procureurs faisaient flèche de tout bois, louaient par exemple des réduits qu'ils qualifiaient de galetas. Il n'y avait pas un coin de libre au point qu'on ne pouvait pas toujours caser les boursiers nouvellement reçus. Ce fut le cas pour La Salle-Launay en 1692 et Le Mavyc en 1693.

Avant que Kergus ne devînt lui-même procureur deux hommes de valeur servirent fidèlement le collège, le premier Antoine Collin pendant trente mois, le second, François Morlays durant quatre ans.

⁂

Antoine Collin, procureur (1690-1693)

Antoine Collin avait du caractère; il l'avait montré en congédiant l'abbé Penmarc'h par autorité de justice et en prenant l'initiative du sévère avertissement donné au principal.

Partisan de l'abandon des vieilles créances que Quilleroux avait commencé, il voulut avant d'aller plus loin, vérifier sur place si certaines d'entre elles étaient recouvrables ou non. Voici le récit, plein d'amertume, de ses démarches au pays de Dreux en 1691 : « ... ayant esté à Dreux... j'ay fait saisir la vigne de l'ancien fermier Brochand qui n'est pas fort considérable, aussi pour éviter de grands fraix je lui ay demandé une causion solvable qui est maître Malassis Le Grand, avocat à Dreux, qui s'est obligé de donner au collège à pasques prochain 50 livres afin de faire avoir à M. Brochand une mainlevée, pour faire la vendange; j'ay esté aussi chez M. Du Chesne curé de Vitray qui s'est obligé au collège pour son père de 30 livres... il a promis qu'il payrait au plutôt; je me suis aussi informé de Saint-Godard, il est mort sans bien, sans sa dernière femme il serait mort de faim; pour M. Mariet, il est aussi mort, il a un fils procureur à Dreux, mais il ne reconnait pas cette dette, veu qu'on a aucune reconnaissance de son père... M. Piot nostre fermier pour lors à Dreux est allé demeurer à la campagne loin de Dreux, on ne scait pas même s'il n'est pas mort... ».

Après cela il put sans remords biffer toutes les dettes de Dreux, d'un montant de 845 livres. On se prend à regretter qu'il n'ait pas fait la même enquête à Fresles sur le sieur Jollys et ses cautions, lesquelles avaient du bien. La créance de 816 livres n'était donc pas sans valeur; du reste si l'on s'en rapporte au procureur Le Bars, M. de Volcomte l'avait pressenti, en 1685, pour en obtenir la cession moyennant un adoucissement des prétentions du collège.

L'annulation de cette dette fut d'autant plus fâcheuse qu'elle fut remplacée par une autre, du curé Le Brandonnier en retard à la Noël 1693 de 620 livres. Il prenait exemple sur son prédécesseur.

Il n'y eut pas que des opérations négatives dans la gestion de Collin. Laurent Le Bras, ancien procureur, venait de mourir à Varennes. Collin s'y rendit d'une traite pour faire mettre opposition sur la succession. Jeanne Le Bras, sœur du curé, et son héritière, versa quelque temps après à Morlays les 191 l. 1 s. 4 d. formant le principal de la dette ainsi que les frais.

⁂

François Morlays, procureur (1693-1697)

François Morlays succéda à Collin le 1er avril 1693. Dans son premier compte qui ne couvre que six mois il fait pour notre gouverne, au retour de plusieurs voyages à cheval, une étude très serrée des différents postes de recettes, précédée d'un avertissement si clair que Philippe de Trédern, principal, et procureur astucieux, le prendra à son compte « mutatis-mutandis » 43 ans plus tard.

Dans son énumération des douze petites rentes du collège, Morlays les qualifiait de rentes de constitution non rachetables.

Il fit l'historique du procès engagé en 1675 contre le collège par Miron, seigneur de Brie-sur-Marne, à propos de la redevance due pour les biens de Brie et que les procureurs n'avaient pas payée depuis très longtemps (7). Rappelons en quelques lignes les phases de ce procès qui portait sur une somme infime : 4 sols 3 deniers par an de rente censive. Sur assignation du sieur d'Havost, tuteur des enfants Miron, le collège fut condamné le 15 octobre 1675 par le juge de Brie à payer le cens de 29 années, puis ayant exigé du fermier Claude Beauquesne 29 l. 16 s., c'est-à-dire beaucoup plus qu'il n'était dû en droit strict, la famille Miron obtint le 8 novembre 1675 de la même juridiction une seconde sentence faisant cadrer la somme revendiquée avec celle perçue. Le collège invoquant sans doute la prescription fit appel de ce second jugement au Châtelet. Cette cour, par sentences des 16 avril 1677 et 13 juillet 1683, confirma le premier jugement, infirma le deuxième et condamna le sieur Miron à rapporter les 29 l. 16 s. perçus en trop et à payer les dépens. La liquidation demanda encore dix ans. Morlays reçut de M. Miron 80 livres sur la succession de François Miron son frère. C'est une des rares affaires où le gain compensa les pertes !

François Morlays tenait ses comptes avec soin et précision, à partir de renseignements puisés à bonne source ou recueillis par lui-même. Lors de sa visite des biens de Brie-sur-Marne affermés à maître Jean Binet, procureur fiscal de la prévôté de Brie, il compta les saules de l'île plantés en vertu d'une clause du bail.

---

(7) Depuis 140 ans si l'on en juge par la somme extorquée au fermier. Ce François Miron et son frère descendaient sans doute de François Miron, ancien prévôt des marchands, mort en 1609 ou de son frère, Robert Miron, président des Enquêtes et lui-même prévôt des marchands en 1614 : Louis Vaunois, Vie de Louis XIII, 2e édition, Bernard Grasset, Paris, p. 146.

En 1694 il se rendit à Fresles où la situation empirait. Non seulement les vassaux continuaient de faire défaut aux réunions des « plaids », mais Le Brandonnier avait suspendu le paiement des fermages et se bornait à faire les réparations à la grange et à régler la taxe des pauvres qui venait d'être instituée par le Parlement de Rouen. Il prétextait les pertes qu'il avait faites les années passées, une partie des terres de la paroisse étant restée en friche par suite du mauvais « mesnage » du sieur de Volcomte-Le Sueur, et de la misère qui avait contraint les habitants à déserter leurs fermes.

Mais cette fois le curé-fermier trouva à qui parler. Morlays lui fit accepter le paiement, échelonné jusqu'à Pâques 1697, des 870 livres dues, et en manière d'avertissement, ne renouvela le bail des grosses dîmes que pour trois ans de 1695 à 1698.

Le Brandonnier était, hélas ! incorrigible. En 1696 sa dette, au lieu de s'amortir, avait grossi de 150 livres.

Morlays se fâcha. Etant allé cette année là en Normandie il cassa le bail le 10 juillet, afferma les dîmes le 16 juillet, après publication dans cinq ou six paroisses, au prix de 468 livres pour deux ans à divers particuliers, et mit le curé à la portion congrue de 250 livres (8). Le Brandonnier réagit en exigeant la pension de 100 écus fixée par la déclaration royale du 30 juin 1690, et qui lui fut accordée par les juges de la vicomté d'Arques où ressortissait l'affaire. Mais par sentence du 28 juillet 1696 de la même cour il dut abandonner les « novales » et « verdages » (9) évaluées à 150 livres;

---

(8) Cette solution, ne laissant que 218 livres nettes au collège, au lieu de 300, était moins avantageuse. Il se peut que les paroissiens n'aient pas osé faire des offres plus élevées.

(9) Les « novales » étaient les dîmes perçues sur les terres nouvellement défrichées ou remises en valeur, ou encore sur des terres anciennement défrichées mais nouvellement chargées de fruits décimables. Les verdages étaient les dîmes levées sur les récoltes en vert. (Marion, op. cit.).

en conséquence le collège dut payer les décimes du curé à la Chambre ecclésiastique de Rouen.

Dans toute cette affaire le procureur avait agi en juriste consommé. Il se laissa pourtant surprendre une fois, voici dans quelles circonstances : Edme Millet, marchand fruitier, locataire de la petite maison depuis la Saint-Rémy 1677, fut incapable en 1694 de payer sa dette de 228 livres. Ayant lui-même des créances il fit transport au collège de 125 livres sur Jean Mouron, huissier à cheval, insolvable et chicaneur, et de 103 livres sur Pierrette Nivet, veuve d'André Béchu, procureur au Châtelet, la somme étant gagée sur les cinq sixièmes du loyer d'une maison au Marais; mais le bien appartenait au fils Béchu, et une fois celui-ci émancipé il refusa de répondre des dettes de sa mère.

Au cours d'un voyage à Dreux en 1695, Morlays réussit à passer, le 23 avril, une transaction avec le sieur Brochand, fils de l'ancien fermier débiteur de 477 livres, dette biffée par Collin, par laquelle le collège tenait la succession quitte, moyennant le paiement de 300 livres, échelonné sur quatre ans. Mais par suite d'atermoiements et de l'intervention d'un procureur à la cour, la somme fut diminuée de moitié.

Parmi les dépenses réglées par Morlays on relève le paiement : respectivement de 120 livres pour le droit des pauvres de Fresles et de 28 livres pour Rieuville; cette dernière somme était si manifestement exagérée que le procureur fit une requête; en 1694 de 22 livres y compris les 2 sols par livre, pour la taxe sur les îles, atterrissements dans les rivières navigables (en l'espèce sur les six quartiers d'île de Brie), réinstituée en vertu de l'édit de décembre 1693 et de l'arrêté du Conseil du 6 février 1694; le rôle portait d'abord le double; en 1695 de 1 l. 6 s. pour le pavage à chaux et à sable, sur sentence du Châtelet, de l'allée derrière le collège par où les eaux s'étaient infiltrées dans les caves de Mme de

Raimond; de 9 livres pour part du collège dans la réparation des fossés « coutumiers » de la prairie de Viry; de deux nappes d'autel, deux aubes, deux amicts, deux purificatoires, deux surplis, d'un antiphonaire et d'un graduel pour la chapelle; de quelques modestes feux de joie; les principaux événements fêtés à cette époque furent : en 1685 la « découverte » de la statue du roi, la naissance du duc de Berry, en 1691 la prise de Mons et de Nice, en 1692 la prise de Namur, en 1697 la prise de Barcelone, le mariage du duc de Bourgogne et la paix de Ryswick, etc...

François Morlays rétablit le droit entier de bourse. Il géra sans lésiner; il devait sortir de charge le 1er octobre 1696 mais, à la demande des boursiers, il la remplit jusqu'au 22 mars 1697.

⁂

L'abbé de Kergus, procureur indélicat (1697-1702)

Yves-Henri de Kergus, prêtre licencié de Sorbonne, principal et boursier, prit la procure le 13 mai 1697. A cette date commence une période de six ans environ sur laquelle on est très mal renseigné car le nouveau procureur en prit à son aise et ne rendit aucun compte à l'abbé Pirot en dépit d'une sentence retirée du greffe de l'Université. Le supérieur (telle était sa qualification à l'époque) dut informer l'archevêque de la situation et le 22 août 1703 l'abbé de Kergus se démit de sa charge de principal et de sa bourse entre les mains du cardinal de Noailles. Le 3 octobre 1703 Philippe Olymant de Quernéguez, prêtre licencié-ès-droit et bachelier de Sorbonne fut élu à sa place. Il venait de terminer une année de procure particulièrement difficile en raison de l'absence totale de renseignements sur la gestion de son prédécesseur. Le Boult fut élu procureur le même jour;

deux mois après, ayant constaté des irrégularités graves dans la gestion de l'abbé de Kergus, il se fit donner pouvoir pour le poursuivre en justice en vue de la reddition de ses comptes.

Ces comptes, au nombre de cinq, portent seulement la signature de Kergus et ne sont ni vérifiés ni arrêtés; ils vont du 13 mai 1697 au 1er octobre 1702, jour où Quernéguez prit la procure. Ils renferment des erreurs au détriment du collège, et dont on ne peut dire si elles furent volontaires ou imputables au trouble de l'auteur qui avait mauvaise conscience. Quelques événements intéressants y sont notés. En juin 1697 des inondations dans la vallée de la Seine causèrent des dommages aux foins des prés de Maisons et de Juvisy. Kergus, accompagné de Quernéguez qui était alors locataire du collège en attendant une bourse, se rendit plusieurs fois sur place et fit grâce du loyer de l'année au fermier du pré de Cornouaille à Maisons. En 1698 Mgr de Coëtlogon, évêque de Quimper, visita le collège. L'abbé de Kergus lui fit une réception fort convenable que M. Couffon a racontée (op. cit.).

Kergus avait négligé pendant cinq ans le recouvrement de la plupart des petites rentes non rachetables et notamment de celles du village d'Orly. Il ne prit pas garde à l'acquisition du fonds Prévost-Goulié par Philippe Goguillon le 15 mars 1698. On ne sait comment cela se fit mais la rente réduite à deux livres fut payée non au collège, mais au Chapitre de Notre-Dame de Paris, qui était seigneur d'Orly.

Le Boult qui avait sous-estimé l'importance des détournements de Kergus transigea avec lui pour la somme de 910 livres. Son successeur, Le Goff Julien, plus clairvoyant, découvrit « plusieurs autres friponneries ». Il obtint de la Chancellerie des lettres de rescision de la transaction qui furent entérinées au Châtelet, mais Kergus en appela au Parlement. Des commissaires furent

députés pour la révision des comptes. Le Goff, peut-être emporté par une inimitié excessive, évalua le montant des malversations à 2.500 livres « et à la rigueur » à 3.000 livres (10). Il l'accusa d'avoir subtilisé le cahier des élections et délibérations où était consignée la cession par Kergus de sa bourse en faveur de la Salle-Launay et probablement de du Héguin. La copie des lettres de provisions, fournie par l'archevêché, confirma la cession, du reste tout à l'honneur de l'ancien principal. Malheureusement celui-ci, pressé de besoin, avait repris la totalité de ses droits passés. Ses propres comptes l'accusaient donc; ceux de Morlays aussi.

Maître Le Jadé, demeurant à la Terre-au-Duc à Quimper, que le collège avait constitué son procureur pour mettre arrêt sur les biens de Kergus ne put rien en tirer. L'affaire finit par s'arranger et, par acte notarié passé en 1707 chez maître Doyen, l'abbé de Kergus, devenu entre temps prieur de Saint-Yves à Paris, s'engagea à verser 1.300 livres par acomptes de cinquante écus à compter du 1er janvier 1708. Le paiement devait se faire sur le bénéfice d'une chapellenie qu'il avait à Avranches. Comme le premier versement tardait beaucoup, Claude Eslier, procureur, sollicita en 1709 l'appui du curé de Saint-Servais à Avranches par l'intermédiaire de M. de Boterff, théologal et official de Dol, ancien recteur de Brasparts en Cornouaille, à qui il fit « tenir un paquet ». Le procédé fut efficace et le premier versement, 200 livres, eut lieu vers 1710; trois autres d'égale somme suivirent dont le dernier en 1714. Le solde de 500 livres ne fut jamais remboursé et fut mis en reprise au nom de Kergus, immédiatement après les 200 livres de l'abbé du Faouët dont il partagea ainsi l'infortune.

---

(10) Sans vouloir disculper l'abbé de Kergus nous pensons en effet que le procureur Le Goff, dut lui faire trop bonne mesure sans preuve formelle. En somme le collège se remit assez vite de ce revers financier.

Ses dilapidations semblent dénoter une vie de dissipation mais l'abbé de Kergus fut studieux et se fit recevoir successivement bachelier, licencié et docteur de Sorbonne (11).

3. — *Boursiers et locataires*

1°) Boursiers : Signalons les frères Rolland et Thomas Rivoal (1693-1695) et (1694-1699) dont l'un fut vicaire à Saint-Germain Le Vieil (Saint-Germain des Prés) et qui vint en aide au collège; François Le Jadé (1700-1703), docteur de Sorbonne, grand vicaire de Quimper et chanoine; Pierre-François Dillay (1699-1703) qui partit pour Rome le 24 avril.

2°) Locataires : Sanson, maître écrivain (1684-1686); l'abbé de Callouët (1686-1691); un prêtre cordelier (1689); le chevalier de Beaumesnil qui ne daigna pas acquitter son loyer (1689-1690); Bastide, prêtre, docteur et agrégé en droit, accompagné de son valet (1689-1690) et (1693-1694); d'Houry, libraire (1690-1700); Nicolas Rave porteur d'eau (1690-1691); de la Torberie, étudiant en droit (1691-1692); les abbés de Névet (1694-1695); et de Kéraviou (1695-1697); les sieurs Derville, musiciens, forcés de s'en aller furtivement, en laissant en paiement un mauvais lit et un coffre rempli de livres de musique; Madouzain, prêtre pauvre, qui mourut de privations à cause de la cherté du pain pendant et après le Grand Hiver de 1709 (1695-1710); Edme Millet, déjà connu, locataire principal de la petite maison pendant dix ans, qui devenu « crocheteur », c'est-à-dire portefaix, fit des dettes pour ne pas en perdre l'habitude; Robert Royer, maître

---

(11) Yves-Henri de Kergus de Kerstang vers la fin de sa vie se retira à Quimper où il vécut obscurément. Il fut chapelain de l'église Saint-Mathieu de 1726 à 1730 et mourut le 13 mai à l'âge de 65 ans.

tonnelier, locataire principal de la maison de droite, qui partit en 1698 en laissant une dette de 462 l.; son successeur Jean Laporte, maître-cordonnier, autre mauvais payeur auquel les boursiers ne voulaient pas renouveler son bail mais qui s'incrusta jusqu'à la Saint-Rémy 1710; les frères Cavin, fort honnêtes fabricants de chaînes (1698-1700); l'abbé de Coëtlogon-Kerhuel, chanoine de l'église de Vannes, entré en 1697, séjourna quatre ans au collège et laissa, en paiement des 160 livres de loyer, des meubles dont le procureur ne tira que 54 livres; le chanoine se fâcha tout rouge lorsqu'on se permit de lui réclamer le solde et le procureur dut, en 1709, accepter les 26 livres que la mère de l'abbé offrait « de bonne volonté » (12).

Chapite III

(1703-1729) RELEVEMENT PASSAGER TRAVERSÉ DE NOUVEAUX REVERS

Durant sa procure l'abbé de Quernéguez eut à régler des difficultés avec le bureau des gens de mainmorte. Kergus avait négligé de faire en temps utile la déclaration des biens et revenus du collège, à renouveler de 10 ans en 10 ans. Le bureau avait obtenu contre lui deux sentences et mis arrêt sur les loyers entre les mains de tous les fermiers. Quernéguez dut payer 38 livres 2 sols tant pour la mainlevée des arrêts que pour les déclarations par devant notaire, sans compter les frais de voyage.

---

(12) Pourvu de son canonicat par le pape le 21 novembre 1693 il en prit possession le 1er février 1694 et résigna le 2 septembre 1748. Il mourut à Vannes le 16 novembre 1760 à l'âge de 90 ans. (Abbé Luco, op. cit.) Il était parfois désigné sous le nom de du Parc-Coëtlogon.

La perception de la capitation donna lieu en 1703 à un abus curieux. L'archevêché avait sagement sursis au remplacement de deux boursiers sortis en 1702, et d'un troisième parti en 1703. Le receveur n'en exigea pas moins la capitation pour les trois bourses vacantes, soit 15 livres.

Le successeur de Quernéguez, Le Boult, fit merveille pendant son année de procure (1703-1704). Nanti au départ de 442 livres empruntées, qu'il remboursa en sortant, il put assurer les dépenses courantes de la maison et payer un acompte de 522 livres pour le rachat de la taxe des « Boues et Lanternes » (Nettoiement des rues et éclairage public). Auparavant le collège payait 58 livres de taxe dont 28 pour l'établissement, 10 pour la maison du « mouton », 4 pour la petite maison, 8 pour chacune des deux autres. Le rachat, fait en application de l'édit de janvier 1704, au denier 18, fut donc fixé à 1.044 livres. Le procureur Le Goff versa le solde l'année suivante. Le collège eut la faculté de faire payer les anciennes taxes par les locataires principaux des quatre maisons.

Le Boult fêta même la naissance du duc de Bretagne, premier fils du duc de Bourgogne et les succès de la guerre de succession d'Espagne. Il prit enfin soin des archives qui avaient été successivement déposées dans le cabinet de la première galerie servant de garde-meubles, dans la chapelle, et dans un réduit dépendant de la deuxième chambre, au-dessus de la chapelle. Le Boult les fit porter dans « un lieu plus commode » (1).

---

(1) Le Boult Yves, bachelier en licence de la faculté de théologie en 1704 puis docteur de Sorbonne, fut recteur de Saint-Mathieu de Quimper au moins depuis 1712 et official de Cornouaille. Il mourut le 4 novembre 1721.

1. — *Le Goff Julien, procureur* (1704-1706)

Il eut la charge de la procure du 1er octobre 1704 au 1er décembre 1706. Locataire du collège, peu après la Saint-Rémy 1695, il n'avait obtenu la bourse qu'en décembre 1703. On serait tenté d'expliquer ce long délai par la nette préférence qu'on avait au collège et à l'archevêché pour les candidats nobles; Olymant de Quernéguez, Pierre-Marie de la Boissière, de la Fruglaye, Touronce du Leuré, étaient arrivés après Le Goff et furent pourvus avant lui. De cela l'abbé de Kergus avait été responsable pour une part et Le Goff conserva peut-être quelque ressentiment de cette injustice, ce qui expliquerait l'excessive rigueur dont il fit preuve à l'égard de l'ancien principal et procureur.

Le Goff se rendit en mars 1705 à Fresles où les choses se gâtaient. Nous croyons devoir relater avec quelque détail ses interventions qui déjouèrent les manœuvres de l'astucieux Le Brandonnier et nous renseignent sur certaines particularités du droit féodal, du droit canon, etc...

Le curé Le Brandonnier prétendait depuis trois ou quatre ans avoir remboursé la totalité de ses dettes d'ancien fermier et il réclamait la quittance générale de la somme de 870 livres qui avait fait l'objet d'un arrangement par le procureur Morlays en 1694. De plus le curé jouissait sans contrat des petites dîmes, enfin les paroissiens, probablement poussés par leur curé, voulaient obliger le collège à fournir 150 livres pour le vicaire.

Le Goff, fort du droit du collège, mit bon ordre à tout cela. D'abord il obtint de Le Brandonnier une reconnaissance de la dette restante, 400 livres, qui serait remboursée à raison de 40 livres par an, à retenir sur

la portion congrue de 300 livres. Puis il le chargea de 40 autres livres pour part des décimes du clergé qui s'élevaient à 125 livres environ. Cette décision n'était nullement arbitraire mais expressément prévue par la déclaration royale du 30 juin 1690 dont le curé avait, sans réfléchir, demandé l'application, et selon laquelle les curés congruistes ou vicaires perpétuels pouvaient être taxés à 50 livres pour leur part des décimes et charges, dons gratuits et autres impositions.

Pour la jouissance des petites dîmes et dîmes vertes (novales et verdages) que les procureurs avaient louées verbalement au curé pour 150 livres, la régularisation en fut faite sous seing privé le 24 mars 1705. La pension de 300 livres se trouva ainsi réduite à une somme de 70 livres que le procureur fit servir à Le Brandonnier par les fermiers.

En ce qui concerne le vicaire, le curé fut invité à rédiger une lettre aux boursiers par laquelle il s'engageait à lui abandonner une partie de son casuel, Le Goff estimant que la portion du vicaire n'était due par le gros décimateur que dans les paroisses comptant 500 communiants ce qui n'était pas le cas de Fresles qui en avait à peine 300.

Les paroissiens ne désarmèrent pas et revinrent à la charge l'année suivante, cette fois pour réclamer des ornements d'église. Ils trouvèrent un sérieux appui en la personne du sieur Couët, grand vicaire de l'archevêque de Rouen, en visite pastorale le 12 juin 1706 et qui ordonna sur le champ au trésorier de la fabrique de faire saisir les dîmes en cas de refus du collège.

Nullement pris de court Le Goff répondit à la sommation en rappelant que, selon la déclaration du roi les gros décimateurs étaient tenus, non pas de tout fournir, mais de contribuer bénévolement « en manière d'aumô-

ne » (2) à l'achat des ornements dans les paroisses où les habitants ne pouvaient le faire seuls, et que du reste l'entretien du chœur de l'église coûtait assez cher au collège. Néanmoins en cas d'insistance des paroissiens, il conseillait à ses successeurs de leur faire cadeau de « quelque chasuble noire » afin d'éviter un procès.

Pendant son séjour dans la paroisse il renouvela les baux pour 6 ans à compter de la Saint-Jean-Baptiste 1707, celui du Haut Fresles pour 120 livres dont 2 pistoles de hausse, celui du Bas Fresles pour 410 livres. En outre les six fermiers, parmi lesquels l'inévitable Le Brandonnier et Cauchois, son vicaire, furent chargés de l'entretien de la grange dîmeresse à leurs frais. Ce fut là un souci de moins pour les procureurs à qui il n'arriverait plus, comme à leurs prédécesseurs, de payer des réparations fictives. De plus les fermiers prirent le double engagement de payer le fermage à Paris (3) et de « se fournir » également à Paris, au Châtelet, en cas de contestation au sujet des baux.

Durant le même voyage, c'est-à-dire en octobre-novembre 1706, Le Goff mit tout en œuvre pour rétablir le collège dans ses droits seigneuriaux à Fresles. Malheureusement il ne put faire tenir les plaids « à cause des vacances en la juridiction d'Arques ». Tout au moins obligea-t-il le s^{r} de Volcomte, le curé et Le Cauchois, vicaire, à fournir leur déclaration au collège. Il fit payer au premier la redevance de quatre années (4).

A titre d'avertissement pour les autres vassaux pour

---

(2) On peut ici reprocher à Le Goff de ne pas assez distinguer la faculté de l'obligation.

(3) La clause du paiement à Paris dispensait le collège des frais de la lettre de change. La seule concession faite par le procureur fut de payer le contrôle et l'enregistrement des baux au Bureau du domaine des gens de mainmorte.

(4) La redevance annuelle pour le cens et la rente s'élevait à 3 livres 10 sols pour les deux fonds Volcomte-Le Sueur.

lesquels le collège n'avait pas de titre « nouvel » ou qui avaient échappé à sa mouvance grâce à la coutume normande, le procureur fit saisir la terre de Saint-Ygny sur laquelle le collège avait droits de champart et de rente spécifiés dans l'aveu rendu le 9 juillet 1643. Mais la saisie tomba en pleine querelle de famille; trois membres, les sieurs Bimorel, conseiller au Parlement de Rouen, Y. Pois Blanc et de Saint-Jouin, qui se disputaient cette terre, promirent « que moyennant le désistement du collège, celui d'entre eux qui demeurerait paisible possesseur du bien fournirait sûrement aveu ». Cette belle promesse ne fut pas tenue.

Le Goff fut perplexe à l'égard des détenteurs des terres de la paroisse pour lesquelles le collège n'avait plus ni aveux ni titres valables « encore qu'en sa qualité de premier seigneur et patron de la paroisse il fût en droit de recouvrer sans autre preuve celles qui n'avaient pas fait l'objet d'aveux depuis plus de quarante ans ». Cependant Le Goff doutait de la réussite de son projet de reconstitution du fief « d'autant, disait-il, que le maréchal d'Estrées s'était fait rendre aveu de toutes ces terres qu'il avait usurpées... par la négligence des procureurs du collège et des curés de Fresles » (5).

Pour la reconnaissance des biens à réunir au domaine du collège il aurait pu opter pour la solution spectaculaire, c'est-à-dire pour la réunion générale des vassaux « à vue de clocher à la ronde » comme le lui avaient conseillé un avocat de Dieppe et un autre de Rouen, mais

---

(5) Un arrêt des Commissaires Généraux députés par édit royal du mois d'avril 1702, adjugeait au maréchal d'Estrées, marquis de Cœuvres, la haute, moyenne et basse justice appartenant au roi, dans plusieurs paroisses de la région, comme démembrements de la vicomté d'Arques. Cette situation privilégiée du maréchal risquait d'arracher au collège ses derniers censitaires. D'une sentence du 31 août 1743 du bailliage d'Arques il paraît résulter que la haute justice appartenait en propre au comte d'Estrées, à cette date.

plus confiant en l'avis fort sage de Me Le Danois, il régla sa conduite sur l'arrêt du Parlement de Rouen expressément contraire aux assemblées générales et n'admettant que la réunion des détenteurs de terres bien déterminées par « tenants et aboutissants ». Il ne restait plus à Le Goff qu'à reconnaître ces terres. Il arpenta donc le territoire de Fresles pendant deux jours accompagné du sr Gréhal, procureur à Neufchâtel, expert en la matière et qu'il chargea ensuite du soin des publications après la Saint-Martin 1706. Les possesseurs des biens eurent un délai de quarante jours pour fournir aveu ou la raison du refus. On ignore si des vassaux transfuges vinrent à résipiscence mais l'absence de résultats positifs permet de supposer que la méritoire tentative du procureur échoua complètement. Elle hanta néanmoins longtemps l'esprit des successeurs.

Son tour de Normandie, accompli à cheval, le mena à l'abbaye de Bival.

Le voyage coûta 113 livres dont 40 pour l'aller et retour en messageries, 46 pour 23 jours sur place et 27 pour le louage de chevaux.

Au cours de ses 26 mois de procure, Le Goff outre le paiement des rentes fit faire quelques réparations, aménager un confessionnal, installer une porte neuve sur l'allée débouchant dans la rue Galande, remplacer la cloche, volée nuitamment par le locataire Aubry et retrouvée brisée chez le fondeur; il fit plusieurs voyages à Vitry, Orly, Maisons, s'occupa activement de l'affaire Kergus, fit chanter des services pour Guillaume Paillart et Mgr de Coëtlogon, évêque de Quimper, morts en 1706, le premier le 30 janvier, le second le 6 novembre; acheta un nouveau registre des délibérations et des billets de loterie !

En décembre 1705 une tempête avait causé de sérieux dégâts, tant à Fresles qu'au collège. Le plus grave s'était produit rue du Plâtre où, en s'abattant, la che-

minée de la maison « Saint-Corentin » avait défoncé la fosse de la maison voisine. Par économie Le Goff avait dû raccourcir l'ouvrage de sept à huit pieds et, vu l'urgence, faire poursuivre les travaux jour et nuit, sous la surveillance d'Henry le portier, et de sa femme. Cette dépense imprévue causa un trou de 250 livres dans son budget.

Notons pour terminer que Le Goff, comme Paillart, prodigua dans ses comptes des conseils judicieux.

Sa bourse prit fin avec sa charge de procureur le 30 novembre 1706. Il quitta le collège le 11 septembre 1707. Il était à ce moment docteur de Sorbonne. Devenu plus tard recteur de Guiscriff il fit remettre 40 livres au collège par son frère qui s'y trouvait en qualité de locataire (compte 1720-21) (6).

2. — *Le principalat de François Le Page* (1708-1727)

Philippe-Etienne Olymant de Quernéguez, principal depuis le 3 octobre 1703, quitta sa charge le 21 août 1708. Il était licencié en droit, et devint peu après docteur de Sorbonne. Dans le compte 1708-09, à propos d'un don mystérieux de 40 sols fait en son nom par son neveu, alors locataire du collège, il est qualifié de grand vicaire de Quimper et de bailli de la juridiction royale de Carhaix (7).

---

(6) Le Goff Julien fut supérieur du petit séminaire de Plouguernével de 1711 à 1716, et grand vicaire de l'évêque de Quimper. (A. Chatton, op. cit.) puis recteur de Guiscriff, une des meilleures paroisses de Cornouaille, de 1715 à 1740.

(7) La charge de lieutenant du roi, puis de bailli, était dans la famille Olymant depuis de longues années. Un Olymant était déjà huissier au temps de la Ligue; les descendants s'élevèrent dans la hiérarchie de la sénéchaussée. Ollivier-Charles Olymant, sieur de Quernéguez, écuyer, fut conseiller du roi et son bailli au siège de Carhaix, au moins depuis 1690.

François Le Page émargea comme principal du 17 août 1708 au 17 mai 1727. Locataire depuis la Saint-Jean 1702, il prit la bourse le 17 novembre 1704; il devint docteur de Sorbonne vers 1711. Il fut le témoin impuissant de grands malheurs mais eut la consolation d'assister au relèvement du collège. On ne sait quelle part lui attribuer dans ce rétablissement. Les comptes mentionnent en effet rarement les actes du principal.

François Le Page eut comme procureurs successifs : Touronce, Eslier, Le Lonquer, Caro, Gavan, Jourdren, Le Guillou-Roslouët, et Le Bars.

§ I. — *Charles Touronce, Claude Eslier, Pierre Le Lonquer, Corentin Caro, procureurs*

Ces quatre boursiers qui se succédèrent de 1706 à 1712, furent des comptables consciencieux.

A la vérité Charles Touronce du Leuré en était à sa deuxième année de procure.

Dans les dépenses on remarque entre autres : le versement de 12 l. 13 s. de redevance pour 29 années à l'archevêque de Paris, seigneur des biens de Maisons, et les réparations locatives dans toutes les chambres des maisons et du collège (à l'exception de celle occupée par le sr Jurquet, prêtre et docteur en théologie), de manié-

---

A sa mort survenue le 11 novembre 1706, son fils Joseph était trop jeune pour lui succéder. La charge, en attendant, échut à Philippe-Etienne Olymant. L'abbé l'occupa pendant quelques années. Cela lui était facile car il était recteur de Mur-de-Bretagne, et il ne s'astreignait pas à la résidence. On ne trouve de lui sur les registres paroissiaux de sa cure, que quelques signatures de 1713 à 1719. Il séjournait volontiers à Carhaix où, en 1719, il maria Joseph Olymant de Quernéguez devenu à son tour conseiller du roi et son bailli. L'abbé Philippe-Etienne Olymant était supérieur des Dames Ursulines de Carhaix. Il mourut en odeur de sainteté au manoir de Coatdrézo situé dans la trêve de Saint-Guen ,paroisse de Mur.

re à éviter les coûteuses remises en état à la sortie des locataires.

Au cours de l'examen du chapitre des créances (reprises), il exerce sa verve caustique aux dépens du sr de Volcomte, gentilhomme « ou soi-disant tel », du chevalier de Beaumesnil dont il ne voit pas la « chevalerie », du graveur Aubry, voleur de cloche et « original sans copie », et il conclut avec amertume : « Voilà comment le collège s'enrichit ». Il ne put s'empêcher de faire ironiquement observer, à propos de la rente Goguillon d'Orly, encaissée par le chapitre de Notre-Dame de Paris, que les procureurs du collège eurent des velléités d'intervenir mais qu'ils s'en tinrent aux intentions. Du reste Touronce ne fit ni plus ni moins que les autres. La vérité est que jamais personne n'osa affronter le Chapitre qui était le seigneur d'Orly.

Touronce était néanmoins un brave homme de procureur, il paya les dettes du boursier La Fruglaye soit 13 l. 4 s. à Mme Henry, femme du portier, et 50 l. à la veuve Ménard, aubergiste (8). Comme tous les boursiers il combla de prévenances le portier et sa femme. Mme Henry était une maîtresse femme qui abusa un peu de la situation ainsi qu'on pourra s'en rendre compte au sous-chapitre concernant les boursiers et les locataires. Il se garda de reprendre au portier un cabinet qu'il convoitait pour y ranger les titres et archives du collège ainsi que la boutique dont il voulait faire le salon et la salle à manger des boursiers. Il renonça à ses projets de peur « d'abréger les jours du vieux portier malade ».

---

(8) Ollivier-Guillaume de La Fruglaye, boursier de 1703 à 1706, docteur en droit canon, official de Cornouaille vers 1708, pourvu à la même date de la cure de Bothoa, la plus importante du diocèse avec Crozon. Ses dettes furent payées à Pâques 1712 par son frère François-Hyacinthe, alors recteur de Ploaré, promoteur de Cornouaille et qui devint successivement recteur de Crozon (1717-1732) et évêque de Tréguier (1732-1745).

Sa bienveillance le poussait à excuser Le Brandonnier à cause des services rendus; le vénérable curé l'avait conquis, il avait, il est vrai bonifié avec l'âge. C'est également Charles Touronce qui, en mars 1707, en raison du dépérissement d'un demi-quartier de vigne à Orly, accepta d'en réduire la rente de 1 l. 7 s. 4 d. à 15 s. à la demande de Jean de La Noue, vigneron (9).

Le collège fut mis en demeure de reconstruire la jambe étrière soutenant la maison du « mouton » que venait d'occuper le s^r^ Montel, salpêtrier et marchand-fruitier. Claude Eslier, procureur (1708-1709) en profita pour y faire une réfection complète conduite par Dumont, maître-maçon, sans pouvoir toutefois renoncer aux étais qui furent simplement remplacés. Il fallut encore faire travailler à la lueur des chandelles. La dépense, environ 1.100 livres, ne put être payée sur l'heure, intégralement. Claude Eslier hypothéqua le loyer de la maison restaurée, en faveur du maître-maçon et de Fortier, maître-couvreur.

Il eut, avec Le Page, principal, l'honneur de recevoir Mgr (sic) le recteur de l'Université en visite d'inspection au collège. Cette visite, signalée dans le compte d'Eslier par la location d'une pièce de tapisserie pour le prie-dieu, confirme la subordination du collège à l'Université.

Voici d'autres faits :

En 1699 la veuve de Huet, menuisier, fit transport de son bail de l'allée, au s^r^ Richard, hôte de l'hôtel de Bourgogne, rue Galande, du consentement du recteur de l'Université et des MM. du collège; un recteur avait demandé une copie des statuts (compte 1694-95).

En 1703, avant de saisir la justice de l'affaire de Ker-

---

(9) Charles Touronce, baptisé le 29 mars 1676 à la cathédale de Quimper, est le fils d'écuyer Charles Touronce et d'Anne Gaultier, sieur et dame du Leuré et autres lieux.

gus, les boursiers avaient obtenu de l'Université une sentence contre l'ancien procureur pour lui faire rendre ses comptes, etc...

On ne peut donc soutenir que le collège fût une simple hôtellerie d'étudiants (10).

Dans les dépenses du procureur Le Lonquer (1709-1710) on découvre une imposition nouvelle : la taxe extraordinaire des pauvres des hôpitaux de Paris, fixée à 28 livres. En conformité de l'arrêt du roi Le Lonquer voulut faire contribuer tous les locataires à raison d'un sol par livre mais il ne recueillit que 20 sols. Perdit-il du temps ? Toujours est-il que les biens du collège furent saisis en 1710, ce qui vexa beaucoup le procureur. Il eut la consolation de voir le collège gagner, à la loterie de l'Hôtel-Dieu, 16 l. 13 s., part d'un lot de 400 livres (11).

Corentin Caro (1710-1712) paya l'année suivante 49 livres de taxe extraordinaire des pauvres des hôpitaux de Paris, laquelle disparut pour ne plus revenir. Mais une autre, l'impôt du dixième, venait d'être créée par déclaration du roi du 14 octobre 1710.

Caro dépensa 235 livres pour rebâtir le pignon du collège avec ses deux cheminées, jusqu'au deuxième étage et réaliser quelques autres petits ouvrages. Un ouvrier du nom de Vieux-Pignon pava la cour de la marquise de Roussy, dont la propriété était en mitoyenneté avec le collège, et qui avait dû subir des dommages du fait des eaux.

La trésorerie s'étant améliorée Caro consacra 45 livres à la réfection de l'autel de la chapelle et 6 livres à

---

(10) Claude Eslier entra au séminaire de Saint-Nicolas du Chardonnet en 1710, il était bachelier de Sorbonne. Il mourut en 1735, étant recteur de Landeleau et prieur du Moustoir.

(11) Le Lonquer, licencié de la faculté de Paris fut curé d'office en 1713 à Poullaouen, à la mort de Claude Salaün.

l'achat d'un coffre en provenance de Saint-Roc'h pour y renfermer les archives et papiers de l'établissement qui devenaient décidément bien encombrants.

Quant à François Le Page, principal, il passa 25 jours à Fresles où il renouvela les baux des dîmes au prix de 575 livres, en augmentation de 45 livres. Le Page vit naturellement le curé Le Brandonnier qui ayant cette fois tenu parole ne devait plus que 120 livres sur 400. Aussi lui permit-on de retenir 11 livres pour l'achat d'une soutane neuve. Il ne devait la porter que deux ans.

Des feux de joie marquèrent les succès de Vendôme en 1710 en Espagne et en 1712 les boursiers participèrent encore aux réjouissances publiques ordonnées, malgré les malheurs domestiques qui venaient de s'abattre sur le vieux roi, pour célébrer les dernières victoires de la guerre de succession d'Espagne.

La comptabilité de Caro laisse apparaître une aisance relative due en partie à la rentrée régulière des fermages de Fresles. Durant la disette consécutive au Grand Hiver de 1709 les détenteurs de dîmes furent des privilégiés et vendirent leur grain au prix fort. Ils n'eurent donc aucune peine à payer leurs fermages.

Le dernier compte de Corentin Caro accusait un excédent de 477 livres remis séance tenante à Guillaume Gavan, élu procureur le 8 octobre 1712 et qui devait en faire un bien mauvais usage.

§ II. — *Fuite de Gavan, procureur. Suppression de trois bourses et des offices.*

D'après une note insérée à la place du compte que Gavan aurait dû rendre en 1715 et utilisée par M. Couffon, il devait au collège des « sommes considérables » lorsqu'il prit la fuite. Celle-ci se place vers la fin du pre-

mier semestre 1715. Jusque là Guillaume Gavan avait assuré la gestion avec diligence et économie.

Il eut fort à faire pendant sa procure marquée par quelques événements. En décembre 1712, le principal et lui firent à l'évêque de Quimper, une réception que nous avons déjà relatée.

Ce fut lui qui, en 1713, au moment du renouvellement du bail des prés de Juvisy, réunit aux biens du collège un demi arpent de terre réputé lui appartenir et qu'aucun de ses prédécesseurs n'avait découvert. Son successeur émettra des doutes sur la légitimité de cette prise de possession.

La mort de Le Brandonnier survenue le 24 mai 1714 compliqua sa besogne à Fresles; la cure étant devenue vacante (12), il eut à correspondre avec l'archevêché de Rouen à propos du déport (13).

Ce n'est pas tout. Gavan reçut la visite des jurés bourgeois venus vérifier l'alignement de la maison du « mouton » et de M. Liévin, architecte, dépensa 387 livres pour diverses réparations et 9 l. 15 s. pour le « soulagement de la caducité » du portier, paya le dixième du collège, la capitation d'un locataire, les rentes constituées, traita décemment ses confrères à l'occasion de ses redditions de comptes, etc.; bref, il remplit consciencieusement sa charge de procureur pendant deux ans. Une seule

---

(12) Le sieur Toussaint Lescaudey pourvu le 9 juillet 1714, démissionna le 26 février 1716.

(13) Le déport était un droit en vigueur, surtout en Normandie, donnant la jouissance du bénéfice, en cas de vacance, à l'évêque ou l'archidiacre, ou aux deux. Le déport était affermé à des déportuaires qui payaient des desservants au rabais. (Marion, op. cit.). D'après le compte de Le Guillou-Roslouët la cure avait été desservie de Noël 1714 à Noël 1715 par les soins du sr Vapart, déportuaire, et de Noël 1715 au 19 mars 1716 par le vicaire de Fresles qui perçut 60 livres du collège. On est donc en droit de se demander si le sr Lescaudey prit effectivement possession de la cure.

dépense détonne: la perte de 54 l. 12 s. à la loterie vers 1714.

Aux 477 livres remises par son prédécesseur il ajouta les 400 livres reçues de l'abbé de Kergus; l'excédent de son compte de 1713-14 rendu le 22 octobre 1714 au cloître de Notre-Dame devant l'abbé Gilbert, Visiteur, vicaire général, atteignait la somme de 1.455 l. 18 s., ce qui ne s'était jamais vu depuis 1669.

Le mauvais dessein de Gavan ne dut naître dans son esprit qu'au début de 1715; la lettre qu'il écrivit, peu de temps avant son départ, aux fermiers de Fresles, permet seule de conjecturer qu'il mit une hâte insolite pour faire rentrer le terme de Pâques 1715. Les « sommes considérables » qu'il emporta n'atteignaient cependant pas 3.000 livres. En effet, s'il avait recouvré plus de la moitié des recettes, de l'exercice 1714-15, ce qui n'est pas établi, il avait d'un autre côté payé maintes dépenses, notamment des bourses, et prêté 226 l. 12 s. au boursier Le Guillou-Roslouët. Un projet de compte, trouvé dans ses papiers, l'atteste. De toute manière l'affaire était désastreuse.

Gavan fut un émule de l'abbé de Kergus, son devancier en friponnerie. Les embarras financiers et la baisse de moralité de la fin du règne prédisposaient au désordre.

Guillaume Gavan disparut; on apprit qu'il avait été pourvu de la cure de Saint-Pons, sur la route d'Avignon à Nîmes. La paire de souliers neufs qu'il avait empruntée à un garçon cordonnier du nom de Duclos, locataire du collège (14), dut lui être bien utile sur le chemin de l'exil. (15)

---

(14) Ce Duclos déménagea de son grenier, à la cloche de bois, en septembre 1715.

(15) Guillaume Gavan était originaire de la paroisse de Poullan, près de Douarnenez, où un prêtre du nom de Gavan

Un procès-verbal de reconnaissance et un inventaire des papiers de l'ex-procureur furent dressés en septembre 1715 par le commissaire Ysabeau assisté de Brelut de la Grange. Des frais furent engagés pour obtenir une sentence contre le procureur fripon, mais sans résultat. L'impossibilité d'un recours parut définitive et jamais Gavan ne figura en reprise dans les comptes.

Le Guillou-Roslouët, qui prit la procure le 15 juillet 1715, eut une succession difficile. Il eut des démêlés avec certains fermiers et locataires qui prétendaient avoir payé leurs loyers à Gavan, sans pouvoir produire de quittances. Olivier Jourdren, son remplaçant pour 1716-17, se proposa pour les fermages de Fresles de confronter les écritures de la banque Le Coulteux à Rouen avec celles de la même banque à Paris mais, celle-ci ne gardant pas longtemps les lettres de change, la preuve fut difficilement établie.

Le collège connut la gêne et décida de restreindre les dépenses. Les trois bourses laissées vacantes par la mort de Coubart et le départ de Caro et Gavan, ne furent pas attribuées et la chapelle fut fermée au culte à partir du 2 juin 1716.

§ III. — *Reconstruction de la petite maison.*

La petite maison en entrant à gauche, qu'on étayait depuis 35 ans, menaçait ruine vers le début d'août 1716, pour tout de bon cette fois. Le locataire, Pierre-André Guillaume, maître menuisier, fut installé temporairement dans la chambre N° 1 du puits et autorisé à travailler dans la chapelle désaffectée.

---

a pu lui enseigner le rudiment. Il existe plusieurs paroisses sous le patronage de Saint-Pons dans les diocèses actuels d'Avignon et de Nîmes et il n'a pas été possible de retrouver les traces du fugitif.

Jourdren, qui prit la procure le 13 juillet 1716, fit rebâtir « de fond en comble » la petite maison. La construction neuve fut achevée à la Saint-Jean 1717 et comportait cave, grenier, une boutique et quatre chambres l'une sur l'autre. Le nouveau loyer de Guillaume fut fixé à 300 l. L'agrandissement avait été notable croyons-nous. La taxe d'amortissement correspondante, qui ne fut exigée qu'en 1740 par Charles Barbier, sous-fermier, le prouve. Déduction faite des anciens loyers et du tiers pour le fonds amorti elle s'éleva à 317 l. 15 s. 7 d. non compris les 2 sols par livre et les 48 livres pour l'insinuation. Le coût de la maison neuve devait être de 8 à 9.000 livres. De plus le collège fit faire des réparations importantes dans les autres maisons et la dépense totale fut de l'ordre de 12 à 13.000 livres. Elle fut payée par acomptes en vertu d'une convention passée avec les ouvriers le 11 septembre 1718, sur les disponibilités, sur un prêt de 700 livres consenti par l'un des frères Rivoal, vicaire à Saint-Germain le Vieil et enfin sur les loyers des maisons, hypothéqués à cet effet.

Le maître menuisier Guillaume était d'humeur difficile et Le Guillou-Roslouët, qui avait repris la procure en 1717, eut tant de mal à lui faire accepter la convention qu'il profita de l'offre intéressante d'un s[r] Henri-Louis Darzanvilliers, autre maître menuisier, pour se débarrasser de l'incommode locataire à Pâques 1723. Le nouveau prix était de 400 livres y compris la jouissance de la moitié du chantier derrière le collège. Darzanvilliers quitta en 1731, à l'expiration du bail, mais réoccupa la maison en 1735. Il y demeura jusqu'à sa démolition en 1754.

§ IV. — *Les procès de Fresles.*

Messire Yves Le Brandonnier était mort pauvre et le produit de la vente de son modeste mobilier servit à

réparer le presbytère. Le collège perdit les quelques livres dues par le défunt. Les relations avec le vieux curé avaient été souvent tendues. Les rapports avec le nouveau ne tardèrent pas non plus à s'envenimer, si bien qu'il faut admettre que, plus d'une fois, le zèle trop rigide de certains procureurs fut à l'origine de cette mésentente.

Jean-Alexis Floc'h avait pris possession de la cure de Fresles le 19 mars 1716. Il avait le choix, pour ses émolûments, entre deux régimes: soit la portion congrue nette, de 300 livres, soit la pension servie en « mines de grain » augmentée des « novales et dîmes vertes », mais diminuée du montant des décimes dûs à la Chambre ecclésiastique de Rouen. Le procureur Le Guillou-Roslouët inclinait pour le premier, appliqué à Le Brandonnier depuis 1696. Il craignait l'extension abusive de la notion de « novales », voici comment : dès lors qu'une pièce de terre, après un repos de 6 à 7 ans, était réensemencée en blé, la dîme était réputée « novale » et de ce fait revendiquée par le curé au détriment du collège. Il y avait là un réel danger; la mise en jachère était en effet jugée utile à l'époque. Il y avait d'autre part à redouter la clôture systématique de certaines parcelles qualifiées alors de « clossages » sur lesquelles le curé pouvait, à bon droit paraît-il, lever la dîme. Par ces moyens détournés, le seigneur, en l'occurrence le collège, risquait de se voir évincé petit à petit.

En attendant de prendre une décision définitive le curé, pour la première année, se fit payer 300 livres par les fermiers et profita des « novales et verdages », sans cependant payer les décimes. Il outrepassait son droit. Pour comble de malheur, les paroissiens, éconduits 10 ans plus tôt par le procureur Le Goff, renouvelèrent leur demande de portion pour le vicaire. Un procès paraissait inévitable. L'année suivante le s^{r} Floc'h déclara au procureur Jourdren (1716-17), qu'il optait pour le paie-

ment en grain, avec les menues dîmes mais qu'il ne se chargerait des décimes, pour avoir la paix, que si c'était là une obligation. A ce sujet Jourdren, tout comme son prédécesseur, savait la teneur de deux consultations d'avocats, la première penchant pour l'affimative, la seconde pour le doute. Jourdren, un tant soit peu cynique, ne fit état que de la première; mais le curé jugea la preuve insuffisante et lorsqu'en 1717 Jourdren lui réclama les décimes de l'année écoulée ainsi que les 50 livres perçues en trop (16), il lui déclara tout net qu'il fallait « s'accommoder pour l'avenir et qu'il préférait quitter le bénéfice plutôt que de tenir compte du passé ».

Les parties demeurèrent quelque temps sur leurs positions. Ce fut semble-t-il le curé qui prit l'initiative des hostilités en s'emparant de la dîme d'une pièce de terre au triage de la Folie, de quatre acres environ appartenant au sieur de Volcomte, justifiant ainsi les craintes exprimées par Le Guillou-Roslouët. Celui-ci, redevenu procureur en septembre 1717, engagea un procès que le collège perdit devant la juridiction d'Arques, laquelle adjugea la dépouille de la parcelle en cause au sieur curé, malgré la déposition de deux témoins. Faute d'argent le procureur ne put faire appel de cette sentence. Lorsque le collège se fut un peu remis du double désastre financier de 1715-1717, Le Guillou reprit toute l'affaire et se pourvut cette fois devant le Châtelet de Paris où le collège de Cornouaille, membre de l'Université, avait ses causes « commises ».

Le collège gagna en première instance sur les deux chefs du procès. Mais le sieur Floc'h fit appel devant le Parlement de la double sentence du Châtelet. Le collège était à la veille d'avoir un arrêt favorable lorsque le procureur général jugea à propos de suggérer une

---

(16) L'équivalent en argent de la pension payée en grain était de 250 livres.

transaction. Elle fut signée le 3 février 1725 par devant maître Guédon, notaire. Le sieur curé acceptait le paiement en grain avec le bénéfice des menues dîmes, s'obligeait à payer seul les décimes, à rembourser les avances correspondantes des fermiers, et enfin à verser 1.086 l. 5 s. au collège en cinq acomptes. Par un acte particulier du même jour M. Floc'h obtenait en compensation la jouissance, sa vie durant, de la dîme sur la fameuse pièce du triage de la Folie. L'accord fut scellé par un bon repas qui coûta 17 l. 5 s. Le collège avait fait de gros sacrifices pour ce procès mais l'enjeu en valait la peine; il s'agissait de rétablir la paix à Fresles en liquidant la guerre froide, lourd héritage de Le Brandonnier. La transaction coupait court aux revendications et usurpations et par la suite le sieur Floc'h paya loyalement les décimes. Après sa mort la parcelle de la Folie fit encore l'objet de contestation de la part de l'un de ses successeurs, mais il n'y eut pas de nouveaux empiètements.

§ V. — *Les dix ans de procure de Le Guillou-Roslouët* (1715-1716) *et* (1717-1726).

Heureuse conversion des vieux emprunts. Rétablissement de trois bourses et des offices.

Joseph Le Guillou de Roslouët (17), arrivé au collège à la Saint-Rémy 1711, prit la bourse à la Toussaint, et la procure le 15 juillet 1715, dans les conditions que l'on sait.

En novembre 1715 il renouvela le bail des dîmes de Fresles au prix de 618 livres, pour neuf ans à compter de 1719. Cette fois il n'y avait aucun prêtre de la paroisse parmi les co-fermiers qui étaient Robert Sauteur, Guillaume Gressent, et Adrien Heluy.

---

(17) Il signa toujours modestement « Le Guillou ».

Des dépenses imprévues : plus de 500 livres pour la reconstruction d'un gros mur, 121 livres pour la vidange de la cave inondée, etc..., absorbèrent et au delà les économies de Le Guillou. Aussi son premier compte fut-il en débet de 236 l. 4 s. 3 d. C'eût été le moment pour lui de rembourser au collège la dette de 226 l. 12 s. qu'il avait contractée du temps de Gavan. Il en avait les moyens puisqu'il avait perçu 315 l. 12 s. pour 526 messes dites du 1er avril 1714 au 2 juin 1716, mais il s'en garda et la restitution ne fut inscrite que dans le compte de 1724-25. Ce n'est pas la moindre de ses contradictions.

A la reprise, le 9 septembre 1717, il ne se doutait probablement pas qu'il garderait la procure pendant un peu plus de neuf ans. Cette longue période, assez mouvementée, est caractérisée par la lente reconstitution du temporel du collège. Il assura la gestion sans contrainte durant près de quatre ans du fait de l'entrée en charge tardive de l'abbé Joseph Le Meur, Visiteur. Il ne saurait être question d'en retracer l'histoire par le menu. Examinons seulement les traits essentiels.

Dans le compte de 1718-19 on remarque l'énergique intervention du procureur auprès du sieur Adrien Olivier, marchand de toile rue Galande et locataire de l'allée, qui avait incorporé une partie de celle-ci à sa boutique, en abattant le mur séparatif. Le Guillou, par précaution, fit faire un procès-verbal d'alignement qui demeura annexé au bail passé le 31 juillet 1719.

Dans celui de 1720-21 on relève d'une part une sommation à l'administrateur de Saint-Yves pour contribuer à la réparation d'un mur mitoyen (18) et d'autre part le rachat des deux rentes « constituées » remontant : celle de 138 livres à 1653, et celle de 225 livres

---

(18) Le 19 mai 1716 une assignation avait également été faite à l'administrateur du prieuré de Saint-Yves.

plus haut encore. L'époque était propice à une telle opération, qui vaut d'être contée. Il fallait pour la réussir trouver quelque 12.800 livres. Le procureur, servi par la chance, put la mener rondement, en deux temps. D'abord un sieur Subtil, qui offrait 5.000 livres à trois pour cent, fut subrogé le 31 décembre 1719 aux droits de la communauté de Saint-Nicolas du Chardonnet, laquelle, inquiète probablement après les malheurs de 1715-17, avait usé de la saisie. Ensuite un sieur Génevaux, procureur de la Nation de France (19) consentit opportunément un prêt sans intérêt de 7.300 livres remboursables en 25 ans, auquel s'ajoutèrent 500 autres livres avancées par l'abbé Rivoal, vicaire à Saint-Germain-le-Vieil, déjà créancier de 700 livres. Le Guillou put ainsi, après sommation, rembourser capital et intérêts aux héritiers Gillet et au sieur Subtil. Les actes furent passés le 21 août 1720, à quelques jours de la débâcle de Law. Cette conversion inespérée des emprunts avait coûté 8.616 l. 18 s. 2 d. y compris les arrérages, les frais de saisie, de notaire et de change d'un billet de banque de 1.000 livres. Le collège en supporta donc 816 l. 18 s. 2 d. sur ses recettes courantes.

La dépréciation vertigineuse de la monnaie de papier fut heureusement jugulée. Elle n'eut que de légères répercussions sur les revenus du collège, en particulier sur la rente du Domaine. Alors que Gavan avait réussi, en 1714, à encaisser la rente des années 1709 à 1712, Jourdren et Le Guillou virent le versement plusieurs fois ajourné. Lorsque ce dernier se présenta vers 1722, les deux receveurs (l'un pour les années paires, l'autre pour les années impaires), en lui payant les rentes de 1720 et 1721, lui déclarèrent que le Conseil n'avait pas encore statué sur

---

(19) Les étudiants de l'Université de Paris étaient groupés en quatre nations, selon le pays d'origine: la nation de France, la nation de Normandie, la nation de Picardie et la nation d'Allemagne qui comprenait aussi l'Angleterre. Chacune des nations avait un procureur. Marion: op. cit.

les billets de banque affectés par le roi au paiement des arrérages des années 1713 à 1719 (20). En 1725, ils lui confirmèrent que les sommes dues ne seraient pas payées en espèces mais bien en billets. Il faut arriver au compte 1736-37 pour connaître le sort de cette rente du domaine qui fut dans l'intervalle l'objet de convoitises.

Certains possesseurs de biens chargés de rentes furent naturellement tentés, en cette période de dévaluation, d'en proposer le rachat afin de s'affranchir complètement; par exemple un avocat du nom de Le Roy offrit malgré sa pauvreté de rembourser à un denier plus élevé qu'à l'ordinaire le fonds de la rente de 2 l. 14 s. 4 d. assise sur son petit bien d'Orly (maison, cour et jardin) (1716-17) et (1726-27); un autre débiteur, le sieur Augier (ou Ogier), receveur du clergé, proposa également le rachat de la rente de 27 s. 4 d. assise sur un quartier de vigne à Orly. La même demande fut présentée par M. de Bray pour la rente de 7 l. 10 s. sur une maison à Paris (1724-25). Le Guillou ne fit prendre aucune décision, son successeur, Le Bras, non plus; ils se bornèrent à faire de longues digressions sur la nature de la rente.

Le Guillou fut non moins disert mais plus catégorique en ce qui concerne les droits du collège à Fresles. La leçon de droit féodal et de droit canon qu'il donne dans son compte de (1724-25) et qui est assortie des remarques du Visiteur intéressera les juristes.

Il convient, écrit-il à propos de la coutume de Normandie dont le s^r de Volcomte, devenu comme son père, la bête noire des procureurs, avait abusé une fois de plus, de faire la différence entre le cens qui ne se prescrit qu'au delà de 29 ans et la prestation annuelle qui se prescrit au bout de 3 ans.

---

(20) Le 10 octobre 1720 un arrêt avait suspendu le cours des billets à compter du 1^er novembre. Pierre Gaxotte : le siècle de Louis XV.

D'autre part, Le Guillou, songeant aux différends survenant entre le collège et le curé ou les paroissiens au sujet des réparations ou de l'entretien de l'église, observe que le collège ne doit pas prendre la qualité de « curé primitif » mais s'en tenir à celle de seigneur du fief à laquelle sont attachées les grosses dîmes. On ne peut l'obliger que subsidiairement à réparer l'église et à entretenir les ornements, cette double charge incombant d'abord au curé qui perçoit les quantités de grain lui tenant lieu de « gros ». Le Visiteur précise que l'article 21 de l'édit de 1695 n'astreint ceux qui possèdent des dîmes inféodées à entretenir en bon état le chœur des églises paroissiales et à fournir les calices, ornements et livres que si le revenu des fabriques ne suffit pas à cet effet, ce qui s'entend, dit-il, des cas où le décimateur ecclésiastique n'est pas en état de supporter les dites charges.

L'année 1725 fut fertile en événements. L'heureuse issue du procès de Fresles, en février, avait favorisé le redressement des finances, déjà bien amorcé depuis l'avantageux rachat des rentes. Le paiement des dépenses de la maison neuve s'achevait, des réserves se constituaient malgré certaines charges, telles la contribution de 205 livres à la réparation de l'église de Viry (Juvisy), le carrelage de plusieurs chambres, etc... On pouvait envisager l'avenir avec plus de confiance. Les portes du collège furent ouvertes vers le début de juin à trois nouveaux boursiers dont Louis Conan, futur docteur de Sorbonne et principal. Pour la messe de réouverture de la chapelle célébrée sans faste le 7 octobre 1725, l'antiphonaire fut relié, la patène dorée, ainsi que le calice, et l'autel garni de fleurs. Rappelons que des mesures qui témoignent de la pieuse reconnaissance des boursiers envers les fondateurs, furent alors prises pour accélérer le service des messes de fondations, suspendu depuis neuf ans. Saint Corentin ne fut pas oublié et sa fête fut rétablie le 12 décembre 1725.

Le relèvement matériel et spirituel du collège, après 1715, avait été, bien sûr, l'œuvre commune du principal et du procureur; cependant celui-ci y eut, selon nous, une part prépondérante. Rendons donc hommage à ses mérites de régisseur, mais l'homme nous déçoit un peu. Il sollicita et obtint du Visiteur Le Meur et des boursiers, « en raison des services rendus », la remise du loyer des années 1722 à 1725, soit 144 livres. Bien qu'il eût payé celui de 1726 en abandonnant son droit de procureur, Le Bars, son successeur, se prévalut du précédent et bénéficia de la franchise à partir de 1727.

En cette année 1726 Le Guillou-Roslouët s'acheminait vers la mort prochaine. Il fit un long séjour à la campagne qui n'avait, sans aucun doute, d'autre but que le rétablissement de sa santé. Son dernier compte arrêté le 18 novembre 1726 par l'abbé Le Meur dont c'était aussi le dernier acte, accusait un excédent de 878 l. 5 s. 7 d. qu'il ne put présenter. Il avait heureusement pris la louable précaution de remettre une avance de 205 l. 8 s. 9 d. à Le Bars. Le 16 novembre il s'était engagé, par devant maîtres Guédon et Rhémy, notaires, à rembourser au collège 880 livres en deux acomptes de 100 livres et trois de 226 l. 13 s. 4 d. payables à Noël à partir de 1727. Cette défaillance, au terme d'une gestion d'une dizaine d'années, est pénible. Elle dut attrister ses derniers jours; il mourut en effet peu de mois après sa reddition de comptes. La demande en justice à l'encontre des héritiers intervint le 29 septembre 1728. Le collège leur réclama également des sommes que le défunt avait imprudemment avancées, savoir : 115 livres en 1725 au sieur Laurent, curé de Quintin, décédé dans l'intervalle à l'Hôtel-Dieu, et 150 livres en 1726 au sieur de Kernaëzret-Chauveau, avocat, qui n'avait restitué que 120 livres en 1727 (21). Il était donc dû 1.025 livres.

---

(21) Kernaëzret-Chauveau ne remboursa jamais ni les 30 livres, ni les 14 l. 17 s. 6 d. dus pour le loyer d'une chambre

Le Bars et Le Grontec majorèrent successivement cette somme des frais engagés tant à Paris qu'à Quimper, auprès de M. Gorgeu, procureur du séminaire, chargé de notifier la sentence du Châtelet. Le procureur Corréoc, indulgent, ne retint que 78 l. 18 s. de dépens. Les héritiers versèrent, de 1731 à 1733, 1.032 l. 10 s.; c'est-à-dire le principal, plus 7 l. 10 s. Le solde, soit 71 l. 8 s. demeura inscrit pendant trente ans, dans les reprises, au nom de Roslouët dont la faute, à nos yeux, avait été effacée par la restitution posthume.

3. — *Economies. Espérances... à long terme*

François Le Page, principal depuis près de 19 ans, ne semblait pas pressé de quitter la maison où il avait vécu pendant un quart de siècle. On eût aimé savoir comment ce docteur de Sorbonne employait les loisirs que lui laissait la charge morale d'un établissement qui n'était pas surpeuplé. Fut-il un contemplatif ou exerça-t-il une autre fonction au sein de l'Université ? On regrette d'en être réduit aux conjectures. Rémunéré jusqu'au 17 mai 1727 il ne démissionna pas tout de suite de sorte que l'élection de Dagorne faite le 22 mai dut être confirmée le 18 juin. Le nouveau principal, âgé de 38 ans, licencié de Sorbonne, ne resta que deux ans à la tête du collège (22). Louis Conan lui succéda en juin 1729.

---

qui figurèrent dans les reprises jusqu'en 1763. Il était de bonne bourgeoisie de robe. Originaire de Carhaix où son père, un Chauveau sieur de Kernaëzret, était avocat à la cour, il y devint lui-même procureur du roi. Il dut en toute sérénité, requérir contre les mauvais payeurs et autres délinquants.

(22) Jean Dagorne, né à Plogoff, devint recteur du Vieux Bourg-Quintin puis en 1735 de Cléden-Cap-Sizun, paroisse voisine de sa paroisse natale et où il mourut en 1745 (Daniel Bernard. Monographie de Cléden-Cap-Sizun. Bulletin de la Société Archéologique du Finistère, 1950.)

Conan était déjà investi de la confiance de Le Page et de Le Bars; il avait été envoyé au début de mai 1727 en mission à Fresles où il mena deux négociations avec les fermiers. Ceux-ci craignant la concurrence, concrétisée par l'offre faite à Le Guillou d'une augmentation de 200 livres sur le fermage par Jean Le Toüé, tombèrent vite d'accord avec Conan sur le prix de 800 livres, au lieu de 618, pour le nouveau bail de neuf ans passé le 7 mai à courir de la Saint-Jean 1728. Conan apura définitivement leurs comptes de fermages, décimes ecclésiastiques, mines de grain du curé, etc... pour la période 1715-1727 troublée par la désertion de Gavan et les procès. Conan dut être satisfait de la transaction acceptée à ce sujet par les fermiers car il leur accorda 100 livres pour la réédification des deux pignons et des deux portes de la grange. Les fermiers étaient les mêmes qu'en 1719.

Parallèlement Conan fit rendre aveu et fournir « titre nouvel » par le curé pour le presbytère, et Adrien Le Cauchois, vicaire, pour la maison héritée de son parent Jean Le Cauchois, ancien vicaire. Il encaissa les arrérages de la rente de 3 sols due par le curé pour 12 ans. Volcomte, ne démordant pas de la coutume de Normandie, paya seulement 10 l. 10 s. pour la redevance de trois années.

N'omettant rien, Conan constata l'état déplorable du chœur de l'église de Fresles et proposa d'accorder 50 livres à titre de quote-part du collège dans la réparation. Par délibération du 24 mai les boursiers spécifièrent qu'il s'agissait d'un don et d'une aumône, sauvegardant ainsi les principes.

Enfin Conan entendit aussi, comme les anciens procureurs, les mêmes doléances et les mêmes stériles regrets au sujet du fief que Le Bars, qui nous livre ces détails, appelait le fief de Cornouaille. On lui parla des temps fabuleux où le collège percevait 200 livres de

redevances, ce qui était manifestement exagéré. Un certain Renault, cy-devant agent des affaires du marquis de Mesnières, s'en portait cependant garant.

Lors de la présentation de son compte de 1726-27, le 6 décembre 1727, le procureur rappela que feu M. Le Meur, Visiteur, avait projeté d'allouer aux boursiers qui prendraient des degrés à l'Université les frais de leurs thèses, pour les « engager à s'affectionner à l'étude et les mettre par là en état de rendre plus de services à l'Eglise ». Il sollicita en conséquence 132 livres, soit l'équivalent d'une bourse pour les frais de la thèse de bachelier de Conan et pour les services rendus au collège lors de son voyage à Fresles. L'abbé Coureault, sous-chantre de l'église Notre-Dame et Visiteur, sans doute timoré, dut être effaré par l'importance de la somme et éluda la question en se retranchant derrière l'archevêque.

Denis Pierre Le Bars, procureur du 12 novembre 1726 au 1er avril 1729, prit grand soin de la chapelle dont il fit blanchir les murs, repeindre la porte, dorer l'autel, relier le missel, etc... Il paya 3 livres au portier du Saint-Esprit en Grêve, calligraphe à ses heures, pour « écrire une proze de saint Corentin avec les notes sur velin ». Mais en 1727 il fêta avec parcimonie la naissance des princesses royales; en effet un bien maigre feu de joie de deux fagots (un par jumelle !), fut allumé à la porte du collège le soir de la réjouissance publique; évidemment on ferait mieux pour la venue d'un Dauphin (23). Le Bars acheta 38 louis de 24 livres, ce qui était le meilleur indice de l'aisance de la trésorerie.

De son dernier compte, étoffé par la répétition des

---

(23) Le 4 octobre 1728, dans l'après-midi, les boursiers durent voir la reine et sa suite descendre la rue Saint-Jacques au retour de l'église Sainte-Geneviève où Marie Leczinska avait supplié la patronne de Paris de lui donner un fils, qui naîtra le 4 septembre suivant (Alfred Leroy : Marie Leczinska et ses filles).

reprises, quelques faits émergent, les uns forts minces mais nouveaux ou curieux, les autres gros de conséquences.

Un boursier, du nom de Moreau, semblait s'être dissipé. Il logeait en ville et de ce fait il ne remplissait pas la condition principale de la bourse. Le Commissaire, c'est-à-dire le Visiteur, qui ne statua que le 11 novembre 1729, soit près de deux ans après sa sortie, lui imposa cependant l'obligation d'acquitter 64 messes ce qui était une façon de lui reprendre l'argent versé. Il saisit l'occasion pour décréter que « doresnavant les bourses ne seraient payées qu'après qu'on en aura acquitté les charges par soy-même et suivant les statuts du collège ». Pour ses débuts l'abbé Léonore de Romigny, docteur de Sorbonne et grand vicaire de Mgr de Vintimille, archevêque de Paris, fit beaucoup d'observations à moins qu'elles ne fussent de son assistant, messire Jean-Noël Gaillande (24) docteur de Sorbonne.

Un événement allait susciter chez les boursiers des espérances prématurées. L'abbé Joseph Le Meur, Visiteur ou Inspecteur de 1722 à sa mort survenue en avril 1727, avait, par testament, en 1725, légué 325 livres de rentes à ses petites nièces, pour être distribuées à la mort de la dernière, aux boursiers assistant aux offices et faisant des études à l'Université (25). A coup sûr Le Bars

---

24) Jean-Noël Gaillande devint prieur commendataire de Kernitron en la paroisse de Lanmeur. L'abbé de Romigny reçut plus tard la commende de l'abbaye de Saint-Mathieu.

(25) Joseph Le Meur était né en 1657 en la trêve de Cadol, paroisse de Melgven. Il avait du connaître, comme recteurs de sa paroisse natale, deux anciens boursiers : René Changeon, maître-ès-arts, ancien procureur, recteur de 1678 à 1689, et Claude Salaün, docteur de Sorbonne, ancien principal, recteur de 1689 à 1698. Docteur en théologie en 1686, Joseph Le Meur fut archidiacre et grand vicaire de Chartres et Chanoine de Saint-Honoré de Paris.

Une note de Jacques Le Siner, curé de Cadol, insérée dans un registre de cette trêve, laisse entrevoir, bien que raturée,

avait mal lu le testament car pris au mirage de cette fondation éventuelle, il inscrivit en recette la somme de 650 livres pour les rentes de 1727 et 1728. L'une, de 125 livres était sur l'Hôtel de Ville, l'autre de 200 livres était payée par M. Chardon, conseiller à la cour des Aides. Force lui fut donc de mettre les 650 livres en reprise. Comme le plus souvent les procureurs se copiaient les uns les autres, Le Grontec et Corréoc commirent la même erreur. L'entrée en jouissance ne fut possible qu'en 1754.

Le procureur Le Bars avait heureusement recouvré une recette extraordinaire de 400 livres, bien réelle celle-là et versée par le curé de Fresles en application de la transaction de 1725. Le Bars acheta douze autres louis d'or et constitua ainsi un petit trésor de 1.200 livres. Le moment lui parut favorable pour glisser dans le compte une augmentation de 60 livres par an du droit de procureur qui était de 40 comme celui de principal. Il présenta son compte aux boursiers le 4 juin 1729, pendant la vacance du siège de Paris, lequel compte était en excédent de 591 l. 11 s. 3 d. L'abbé de Romigny intervint seulement le 11 novembre. Son premier mouvement fut de refuser mais il se laissa finalement circonvenir. Cette concession ne pouvait pas ne pas être mise à profit un jour par un principal plus combatif que Conan.

Bien qu'il eût recherché des avantages personnels par des voies obliques Le Bars n'avait pas été un mauvais administrateur. Il laissait au collège la réserve la plus élevée qu'on eût vue depuis 60 ans, soit 1.200 livres en or et le reliquat de 593 l. 12 s. 3 d. qu'il remit à Le

---

que Joseph Le Meur fut privé de la sépulture ecclésiastique comme janséniste irréductible. (Le Guennec : le registre de Cadol. Bulletin de la Société Archéologique du Finistère. 1932). Il avait été confesseur du cardinal archevêque de Noailles, janséniste notoire qui, sous la contrainte, fit sa soumission peu avant sa mort. Le mouvement janséniste ne pénétra-t-il pas au collège sous l'influence de l'abbé Le Meur ?

Grontec. Le nouveau procureur dut croire que l'établissement était riche car il commit de graves imprudences.

4. — *Boursiers et locataires*

Boursiers.

Outre ceux déjà mentionnés dans le mémoire il y a lieu de citer : Gaston Coubart, boursier du 2 janvier 1704 à la fin d'avril 1714. Bachelier de Sorbonne, chapelain de la cathédrale de Quimper, inhumé le 1er mai 1714 à Paris; Mathieu Le Pape, boursier du 14 mai 1707 à la mi-février 1709 date de sa mort au collège; Julien-Corentin Meillion, boursier du 12 avril 1724 à Noël 1725, bachelier de Sorbonne, prêtre à Pleyben à partir de 1737, vicaire perpétuel de cette paroisse et recteur de Saint-Ségal en 1743, démissionnaire en 1744; Hyacinthe Gaultier, boursier de juin 1726 à Noël 1728, docteur de Sorbonne; François Olivier de Labbaye, boursier pendant 10 mois en 1726 et dont le collège dut vendre les meubles, né le 4 octobre 1704 à Châteauneuf-du-Faou (26).

Locataires. (Aubergistes, ecclésiastiques, avocats, artisans du livre, Hybernois, etc...)

Benoise Le Blanc et Jean Ménard qui tenaient auberge dans la maison à l'image de saint Corentin, depuis Noël 1703. Devenue veuve, Mme Ménard cessa son commerce à Pâques 1707, elle faisait crédit aux boursiers qui, à sa sortie, la déchargèrent de la moitié des frais des réparations locatives. Malbeste, le bien nommé, procureur au Châtelet, locataire d'une chambre dans la maison du « tonnelier » depuis le 31 décembre 1696; il était mauvais payeur et le collège eut tort de le charger de la pro-

---

(26) La ville de Châteauneuf, siège d'une sénéchaussée, a fourni plusieurs boursiers (Gaultier, de Labbaye, Jorre de Saint-Jorre, Thépault de Kernizan, etc...).

cédure dans l'affaire de Kergus dont il était également le procureur pour les autres affaires de l'ancien principal. François Fauchon, cocher de M. de Moulinaulx, qui succéda à la veuve Ménard dans la maison à l'image de Saint-Corentin, quitta à Noël 1708. Le sieur Richard Nicolas, aubergiste, locataire de la maison du « mouton » depuis 1693, prit la suite mais abandonna son nouveau local le 10 décembre 1709 « nuitamment » en laissant cinq bois de lit à quenouille pour tout paiement de la somme de 155 l. 12 s. Nicolas Le Duc et Agathe Pinson, également aubergistes, prirent la maison à Pâques 1710 à 200 livres, taxe de 8 l. pour Boues et Lanternes en plus; le loyer passa à 380 livres à la Saint-Jean 1722; la veuve fit faillite en 1726 et partit sans payer et sans laisser d'adresse; la vente laissa un découvert de 214 l. 14 s. 9 d.; la veuve finit par payer 17 livres, après quoi on n'entendit plus parler d'elle. Jacques Gaillard, aubergiste, eut la maison à la Saint-Rémy 1726, pour 360 livres et y resta 12 ans.

Le s[r] Payen, maître de poste au « village » de Charenton et fermier des prés de Maisons, demanda et obtint « quartier » pour l'année 1709, à cause de la grande misère.

Citons parmi les occupants des chambres du collège :

Olivier, tailleur, qui éleva des pigeons dans le grenier du bâtiment de la chapelle (1704-1709); Uvitte, libraire, qui prit l'ancien pigeonnier pour y déposer des livres (1709-1710); le s[r] Dazon, curé de La Brosse et doyen rural du diocèse de Sens (1704-1711); l'abbé de Lonjeau entré en 1707, congédié en 1711 qui se cramponna jusqu'au 6 décembre 1713; Legendre, clerc, puis chanoine de Tréguier (1709-1714); Féger, chanoine de Tréguier (1710); les avocats Corbillon (1705-1706 +) et Busnel (1707-1709); l'abbé de Flandre (1709); les abbés Lozéach (1709), Lair (1710), Danilo (1711), et de La Coudre

(1711) (27); les s^rs Aleno de Kersalic, de Kernéguez, neveu de l'ancien principal, et de Kerdaniel (1708-1710); Vincent, bourgeois de Paris (1709-1713 +); Duverger, chirurgien (1706-1707); de Jurquet, prêtre, docteur en théologie (1707-1712); l'abbé de Tronjoly (1723-1751); l'abbé Lefeuvre, chapelain de Notre-Dame (1723-1724); les avocats Meslé (1717-1730), de la Renarzay (1724-1730), Myard, avocat au Conseil (1718-1721); Fontaine (1710-1744).

Le collège louait des pièces pour servir de magasins aux artisans du livre. Outre le libraire Uvitte il y avait eu également d'autres marchands de livres qui y avaient leurs magasins : Neuilly (1702-1709), Mazière (1707-1743), l'imprimeur Colomba (1724-1743), des ouvriers graveurs, etc... La communauté des imprimeurs en taille douce y eut une chambre d'abord, deux ensuite pour y loger, semble-t-il, les jurés en charge de la corporation, à partir de 1707 (Brelut de La Grange, Deniesport, Chiquet, Collin de 1707 à 1725) (28). Une telle profusion de livres à portée des écoliers donne à réfléchir. N'y en avait-il pas de séditieux qu'on distribuait sous le manteau ? Les jansénistes et les jésuites s'entre-déchiraient et la révolution dans les idées était en marche.

Le collège était également un refuge pour les Hybernois fuyant les persécutions religieuses à partir de 1716; quelques-uns se fixèrent en France : Solivan (1716-1719), Hayes (1722-1723), Fulam (1722-1725), Focarty (1723-

---

(27) Yves Lozéach, docteur de Sorbonne, vicaire général de Quimper, recteur de Plogonnec de 1718 à 1732, de Crozon de 1732 à 1745, supérieur des missions de Cornouaille. Mourut à Pleyben en 1745 à l'âge de 62 ans; Pierre-Joseph Lair, bachelier de Sorbonne, docteur en droit, recteur de Telgruc (1725-1732), de Plogonnec (1732-1743 +); René-Louis de la Couldre, prédécesseur du sieur de Mesnoalet à la cure de Laz, y était recteur, depuis 1701 au moins.

(28) Cette communauté était encore dans les bâtiments du collège en 1773.

1724), Manhin (1723), Glissan (1722-1723), Morphy et Mansfield (1719-1721), Rhely, prêtre (1724-1752), etc...

Il n'y manqua même pas le locataire mystérieux, entré sous le nom de Raymon, de Troyes, le 9 février 1720, et dont Le Guillou-Roslouët ne put découvrir l'identité véritable. Sa chambre fut ouverte le 5 septembre 1722 par le commissaire de police. S'agissait-il d'un des gentilshommes bretons compromis dans la conspiration de Cellamare et décrétés de prise de corps ? On ne peut, dans cette liste de locataires, omettre le nom de Mme Henry, l'épouse du portier. Outre les locaux professionnels (porterie et logement), elle réussit à se faire donner en location, en 1708, un réduit, un cabinet et deux grandes chambres qu'elle sous-louait avantageusement à des étudiants. L'industrieuse concierge pouvait dans ces conditions avancer de l'argent aux boursiers impécunieux.

5. — *Charges fiscales et autres*

Il a paru utile de rassembler en un sous-chapitre les éléments épars des dépenses désignées dans les comptes sous la rubrique : charges passives; on en mesurera mieux l'importance.

a) Charges inhérentes aux redevances seigneuriales et aux rentes diverses:

Les redevances dues au roi pour la maison du « mouton », aux chanoines de Saint-Aignan pour les autres biens de la rue du Plâtre, aux seigneurs de Brie, Maisons et Viry (Juvisy) étaient insignifiantes; les déclarations correspondantes faites par devant notaire, tous les 29 ans en principe, coûtaient 6 ou 7 livres, ce qui était fort supportable, mais le défaut de déclaration, imputable aux procureurs, se traduisait par des saisies et entraînait des frais plus élevés. Les omissions des

débiteurs de rentes du collège finissaient également par lui coûter, à cause des frais de production des « titres nouvels » dont ils refusaient parfois de se charger; l'appoint des petites rentes était de ce fait illusoire et bien des procureurs en négligeaient le recouvrement.

b) Déclarations à la Chambre des comptes de Rouen pour le fief de Fresles :

La périodicité des déclarations ne résulte pas clairement des comptes. Les procureurs s'en remettaient aux fermiers; les omissions, marquées par des saisies, étaient fréquentes et ruineuses. Les déclarations notariales devaient être déposées, et les arrêts de confirmation retirés par un procureur de la Chambre des comptes. De telles formalités coûtèrent 48 l. 12 s. en 1681 et 123 l. 3 s. vers 1718.

c) Déclarations au Domaine des gens de mainmorte :

Outre les déclarations décennales de revenus qui coûtaient environ 10 l. le collège était tenu de faire enregistrer tous les changements survenant dans la possession et l'exploitation des biens. Les frais incombaient en théorie aux preneurs de baux, etc..., mais le collège était quelquefois forcé d'y pourvoir; exemple : il paya en 1695 3 l. 10 s. pour le bail de Maisons, en 1702, 20 l. pour celui de Fresles, en 1713, 3 l. 7 s. 6 d. pour Dreux, etc...

d) Formalités administratives:

En matière de voirie le formalisme était encore plus compliqué que de nos jours. En 1708-09, la modeste réfection de la maison du « mouton » qui avait coûté 1.100 livres, et qui avait débuté par une assignation du collège, avait nécessité le dépôt d'une requête d'alignement aux Voyers, des vacations des employés, l'établissement du plan de la rue, la déclaration des Voyers, la visite de l'inspecteur des bâtiments, la descente des

jurés bourgeois pour finir : coût total 79 l. 8 s. y compris le droit de greffe.

e) Procédure judiciaire :

L'exemple des procès de Fresles à Paris est édifiant. Les frais, sans les à-côtés, s'élevèrent à 533 l. 6 s. Le sr Maupart, procureur au Parlement eut, malgré son nom, la part du lion : 350 l. 4 s.; le sr de Vitry, procureur au Châtelet, 147 l. 2 s.; maître Barbier, avocat, se contenta de 24 livres et le notaire Guédon de 12 l.

f) Fiscalité royale :

D'abord rudimentaire, elle s'était perfectionnée en se diversifiant. Seule la taxe des pauvres de Saint-Séverin était demeurée au taux de 5 l. 4 depuis 1672. Celle de Fresles fut de 120 livres pour deux ans, vers 1694-95; le curé-fermier en faisant l'avance, son évolution est difficile à suivre. La taxe se stabilisa autour de 8 livres pour Rieuville, de 7 à 8 livres pour Juvisy, et de 2 l. 10 s. pour Maisons. Le fermier de Brie payait sans récriminer. Mentionnons la taxe extraordinaire de 77 livres pour les pauvres des hôpitaux de Paris en 1710 et 1711. La taxe des Boues et Lanternes était passée de 22 l. 7 s. en 1670 à 58 l. au moment du rachat en 1704-05. Sa réapparition dans le compte de 1722-1723, pour 12 l. 10 s. est une énigme. Rappelons le « surcens » de 12 s. sur l'île de Brie-sur-Marne, et la taxe unique de 22 l. payée en 1694; passons sur la légère taxe de garnison des Suisses versée en deux occasions (1711-1712) et (1715-1716).

La capitation coûta, pour les années 1695 à 1698, 163 l. 15 s. 3 d.; supprimée de 1698 à 1701 on ne la retrouve dans les comptes que lorsqu'elle ne fut pas imputée sur les fonds spéciaux de la communauté; la dépense fut de 69 l. 16 s. pour les années 1705 et 1706 réunies, de 36 l. 6 s. pour 1707 et d'autant pour 1708, etc... En 1729 le collège supporta la capitation du portier pour

6 ans soit 23 l. 2 s. et celle des locataires de la veuve Le Duc, introuvable : 25 l. 7 s. Le dixième s'était élevé de 72 l. 8 s. à 78 l. 12 s. de 1710 à 1716. Supprimé en 1717 il fut remplacé en 1725 par le cinquantième mais pour trois ans seulement, lequel atteignit au total 72 livres. Le dixième appliqué au loyer des quatre maisons était d'une perception commode. Il fut rétabli en 1733 au moment de la guerre de succession de Pologne.

g) La dévaluation fut aussi une charge, qu'on en juge par les pertes subies par le collège surtout après la grande aventure du banquier Law : 13 l. 19 s. 3 d. de 1703 à 1711, 22 l. 15 s. en 1713-14, 27 l. 1 s. 6 d. de 1715 à 1721, 131 l. 8 s. 8 d. de 1723 à 1724, enfin 29 l. 5 s. en 1726, soit 224 l. 9 s. 5 d. au total dont il faut déduire 9 l. 12 s. de gains pour 1717-18 et 1720-21. Une nette stabilité se dessina à partir de 1726.

h) On découvre une autre dépense imprévue; ce sont les participations aux loteries établies par les communautés religieuses dans un but d'assistance, les seules autorisées à l'époque. Le sourcilleux procureur Le Goff entra dans cette voie dangereuse en 1706 en souscrivant (en pure perte) sept billets aux loteries de Saint-Nicolas du Chardonnet et de Passy. Ses successeurs crurent avoir trouvé une panacée le jour où l'un d'eux perçut 16 l. 13 s. à la loterie de l'Hôtel-Dieu en participation avec 23 associés. Il y eut encore des billets pour les loteries de Saint-Martin (1710-11), des Enfants trouvés (1717-18). Le billet coûtait une livre. Gavan dépensa 54 l. 12 s. L'expérience ne fut heureusement pas poursuivie.

(*A suivre.*) Pierre HAMON.

TABLE DES MATIÈRES

TABLE DES MATIÈRES

DU TOME LXXXVI

PREMIERE PARTIE

Table des procès-verbaux des Séances

PAGES

SÉANCE DU 28 JANVIER 1960 V

Décès de M. le chanoine Guéguen, vice-président honoraire. — Admission de nouveaux membres. — La crèche de Noël de Port-Launay. — Deux cas de longévité à Plouarzel. — Un roman d'A. Dupouy. — Compte rendu financier. — Annexe au procès-verbal: « Errata au tableau de la page 75 du Bulletin de 1957. »

SÉANCE DU 25 FÉVRIER 1960 VIII

Admission de nouveaux membres. — Etude de M. Couffon sur La Fontenelle. — Beauté des cantiques bretons. — Statistique sur l'évolution démographique et économique du Finistère. — La sculpture en kersanton.

Annexe au procès-verbal: « Les cantiques bretons. »

PAGES

SÉANCE DU 31 MARS 1960 XII

Admission de nouveaux membres. — Décès de M. le docteur E. Pouliquen. — Exposition de documents anciens sous le titre: « Ecoles et collèges de nos pères ». — Photographies de croix de carrefour ou placées en bordure des routes. — Le pourpoint de Charles de Blois. — Commission de capitaine de milice garde-côte. — Objets gallo-romains découverts à Mahalon. — Ouvrages publiés par des sociétaires.

SÉANCE DU 28 AVRIL 1960 XIV

Admission de nouveaux membres. — Identification de noms de lieux portés sur la Table de Peutinger. — La bibliothèque de Jean Beaujouan. — Le docteur Bégin (1793-1859), inhumé à Locronan. — Les « Mémoires du chanoine Moreau ».

Annexe au procès-verbal: « Lettres de chevalier de Saint-Michel en faveur de Jehan du Haffont », 1628.

SÉANCE DU 25 MAI 1960 XIX

.. ..

Décès de Mlle Marchaland. — Admission de nouveaux membres. — L'excursion du 15 mai. — Précisions sur le docteur Bégin. — Menhir dans la grève de Lesconil. — Le sculpteur Charles Roscoët en Eure-et-Loire (XVIIe siècle). — Don de pierres sculptées au Musée Breton. — Troisième édition de l'« Art Breton ». — Les foires de Pont-Croix. — Le collège de Cornouaille à Paris.

PAGES

SÉANCE DU 30 JUIN 1960 XXIII

Admission de nouveaux membres. — Notes relatives à la famille Crouan. — Thèse de doctorat de F. Gourvil: « La Villemarqué et le « Barzaz-Breiz ». — Les manoirs de Kerfeunteun. — Minutes notariales concernant Laënnec. — Le Naour, le bâtisseur de clochers.

SÉANCE DU 29 SEPTEMBRE 1960 XXVI

Admission de nouveaux membres. — La vasque du Rusquec. — L'inscription de la borne miliaire de Kerscao. — Bibliographie des écrits de L. Le Guennec. — L'opinion publique dans le Finistère à la fin du Second Empire. — Congrès des Sociétés Savantes de Bretagne. — Découverte d'un dolmen et de menhirs à Camaret. — Les pêcheurs de Locmaria-Quimper. — Bibliographie.

Annexe au procès-verbal: « L'inscription de la borne de Kerscao ».

SÉANCE DU 27 OCTOBRE 1960 XXIX

Admission de nouveaux membres. — Conférence de M. Couffon: « La statuaire en kersanton ». — Les écrivains anglais et la Bretagne. — Propositions pour des noms de rues à Quimper.

SÉANCE DU 24 NOVEMBRE 1960 XXXI

Admission de nouveaux membres. — Les langues celtiques et les connaissances mathématiques.

PAGES

— L'archéologie sous-marine en Bretagne. — Nouvelles propositions pour des noms de rues à Quimper. — Nécropole gauloise à Goulien. — Le tumulus de Saint-Laurent, en La Forêt-Fouesnant. — Monnaies trouvées à Plounévez-Lochrist. — Découverte d'un statère en or à Lampaul-Plouarzel. — Bibliographie. — Clichés de l'ancienne église de Léchiagat. — Admission dans la loge maçonnique « La Parfaite Union » à Quimper. — Défense des demeures anciennes. — Reprise d'activité de la Société d'Etudes de Morlaix. — Centenaire de la Société d'Emulation des Côtes-du-Nord.

Annexe au procès-verbal: « Adresse à la Société d'Emulation des Côtes-du-Nord à l'occasion de son centenaire. »

SÉANCE DU 29 DÉCEMBRE 1960 XXXVII

Admission de nouveaux membres. — Décès de M. Guy Taburet. — Commentaires de M. Le Gallo sur la chanson relative à la bataille de Camaret (1694). — Le préfet Abrial. — Vestiges d'habitations gallo-romaines et menhir à Lanvéoc. — La borne miliaire de Kermabon, à Audierne. — Identification des monnaies trouvées à Plounévez-Lochrist. — L'arasement des talus. — Cartes et guides nautiques dressés par des habitants du Conquet. — « Franche et secrète Bretagne », par H. Queffélec. — Monographie d'une école de Pouldreuzic. — Statistique des membres de la Société Archéologique. — Election du bureau.

DEUXIEME PARTIE

Table des Matières

PAGES

I. A propos du poème breton sur la bataille de Camaret, par P.-J. Nédélec 3

II. Le monument funéraire à Morlaix d'un ambassadeur anglais auprès de la duchesse Anne, par Bernard Jarry et Paul Le Lidec 13

III. Le cahier des comptes de Jehan Le Torcol, receveur des taxes épiscopales en Cornouaille (1535-1536), par P.-J. Nédélec 21

IV. Promenade dans le passé des foires de Pont-Croix, par Roger Gargadennec 61

V. La courte carrière d'un négrier morlaisien (appendice), par J. Darsel 79

VI. L'île de Sein et les Sénans il y a cent ans, par Yves Tanneau 85

VII. Les bals à Brest aux XVII^e et XVIII^e siècles, par Georges-Michel Thomas 91

VIII. Les chevaux bretons au XVII^e siècle, par Jacques Charpy 95

PAGES

IX. Les préfets du Finistère (suite), par A. Le Bihan 131

X. Bibliographie de Louis Le Guennec, par Daniel Bernard 193

XI. Contribution à l'histoire des collèges bretons à Paris. — Le collège de Cornouaille aux XVII^e et XVIII^e siècles, par Pierre Hamon .. 249

Imprimerie du
Télégramme
de Brest et de l'Ouest
Rue Jean-Macé
Brest